

entreprendre demain

document de référence 2014



Crédit Mutuel ARKEA 

SOMMAIRE

1. Présentation du Crédit Mutuel Arkéa	04	4. Facteurs de risque	114	9. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2014	174
1.1 Profil du groupe	06	4.1 Risque de crédit	118		
1.2 Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates	07	4.2 Risques de marché	127		
1.3 Métiers du Crédit Mutuel Arkéa	08	4.3 Risques structurels de taux et de liquidité	131		
1.4 Stratégie du Crédit Mutuel Arkéa	12	4.4 Risque de change	134		
1.5 Faits marquants de l'exercice 2014	13	4.5 Risque actions et risque sur autres titres à revenu variable et titres immobilisés	134		
1.6 Relations de solidarité	16	4.6 Risque opérationnel	135		
2. Gouvernement d'entreprise	18	4.7 Risque juridique	138	10. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	176
2.1 Conseil d'administration de la société Crédit Mutuel Arkéa	20	4.8 Risque de non-conformité dont le risque de blanchiment	139		
2.2 Autres mandataires sociaux	25	4.9 Risques spécifiques à l'activité d'assurance	140	11. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	178
2.3 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	27	5. Responsabilité sociétale de l'entreprise	142		
2.4 Instances et travaux de Direction générale	36	5.1 Développement coopératif	144	12. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	180
2.5 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	37	5.2 Une politique des ressources humaines responsable et durable	149		
2.6 Rémunération des dirigeants	38	5.3 Développement territorial	154		
3. Éléments financiers	40	5.4 Un développement socieux de son empreinte environnementale	158	Tableaux de concordance	182
3.1 Activité	42	5.5 Indicateurs RSE	162		
3.2 Résultats financiers	45	6. Informations générales	168		
3.3 Fonds propres et ratios réglementaires	46				
3.4 Perspectives	49	7. Personne responsable	170		
3.5 Comptes consolidés au 31 décembre 2014	50				
3.6 Comptes globalisés au 31 décembre 2014	110	8. Contrôleurs légaux des comptes	172		

Le présent Document de référence est également constitutif du Rapport de gestion annuel au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa devant être présenté à l'Assemblée générale des sociétaires approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 avril 2015, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1. Présentation du Crédit Mutuel Arkéa

1.1 Profil du groupe

1.2 Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates

1.3 Métiers du Crédit Mutuel Arkéa

1.4 Stratégie du Crédit Mutuel Arkéa

1.5 Faits marquants de l'exercice 2014

1.6 Relations de solidarité



05

1.1 Profil du groupe

Entrepreneur de la banque et de l'assurance, le groupe Crédit Mutuel Arkéa réunit les fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central ainsi qu'une vingtaine de filiales spécialisées qui couvrent tous les métiers de la sphère financière.

Fabricant et distributeur, le Crédit Mutuel Arkéa est en mesure de proposer à ses clients, qu'ils soient particuliers, acteurs de la vie économique, sociale ou institutionnelle, une gamme complète de produits et services bancaires, financiers, patrimoniaux, d'assurance... Par ailleurs, le groupe présente la particularité de développer des services bancaires en marque blanche à destination d'autres établissements financiers et de paiement.

Coopératif et mutualiste, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse. Il appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients. Le groupe, qui conjugue solidité financière et stratégie de croissance durable, met ainsi sa performance au service du financement de l'économie réelle et des projets de ses 3,6 millions de clients.

Banque territoriale, le Crédit Mutuel Arkéa est attaché au maintien des centres de décision et des bassins d'emplois en région. C'est en s'appuyant sur ses bases régionales que le groupe rayonne sur l'ensemble du territoire national et même au-delà :

■ Un réseau de **480 Caisses locales et points d'accueil** en Bretagne, dans le Sud-Ouest et dans le Massif Central ;

■ **19 centres d'affaires régionaux** pour Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;

■ **9 agences régionales** pour Leasecom ;

■ **15 agences** pour Financo ;

■ **Une présence en Belgique** avec Fortuneo Banque et ProCapital Securities Services ;

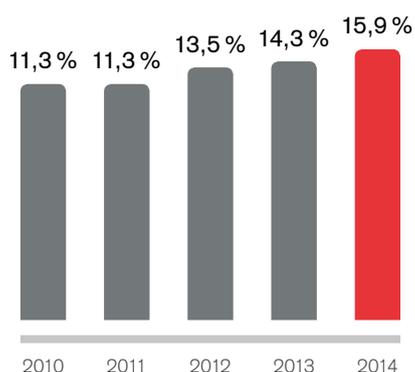
■ Monext assure des prestations dans **26 pays européens**.

Chiffres clés

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014
P.N.B.A	1 574	1 705	1 668	1 620	1 724
Résultat Brut d'Exploitation	485	514	406	481	531
Résultat Net Part du groupe	273	290	168	213	269
Total bilan	78 747	83 979	90 900	93 969	103 204
Capitaux propres part du groupe	3 604	4 016	4 720	5 010	5 463

Ratio Common Equity Tier One



Notations financières

au 31.12.2014		Notations court terme	
Standard & Poor's			A-1
Moody's			P-1
		Notations long terme	
Standard & Poor's			A
Moody's			Aa3
		Perspectives	
Standard & Poor's			Négative
Moody's			Négative

1.2 Crédit Mutuel Arkéa en quelques dates

L'histoire du Crédit Mutuel Arkéa a débuté il y a plus d'un siècle en Bretagne et se prolonge aujourd'hui dans toute la France et en Europe. Entreprenant et ouvert, le Crédit Mutuel Arkéa a su prendre des orientations stratégiques audacieuses à des périodes charnières de son développement.

Héritières des associations coopératives locales allemandes créées par Frédéric-Guillaume Raiffeisen, les premières caisses rurales de Crédit Mutuel Agricole font leur apparition en Bretagne, mais aussi dans le Sud-Ouest et la région Rhône-Alpes, à partir de 1884. Dans l'ouest de la France, après de nombreuses années d'un développement souvent inégal d'une ville à l'autre, **la décennie 1970 consacre l'union des caisses bretonnes et la constitution, en 1979, d'une fédération – le Crédit Mutuel de Bretagne – qui couvre l'ensemble du territoire régional.**

À partir des années 1980, les besoins en matière de bancassurance se diversifient, tant pour les particuliers que pour les professionnels et les entreprises. Le Crédit Mutuel de Bretagne y apporte une réponse compétitive, en devenant à la fois fabricant et distributeur de l'offre qu'il propose. **Entre 1984 et 2000 sont donc créées les premières filiales spécialisées : Suravenir (assurance-vie et prévoyance), Suravenir Assurances et Novélia (assurance-dommages), Federal**

Finance (gestion d'actifs), **Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels** (banque commerciale) et **Financo** (crédit à la consommation).

En 2002, un groupe solide et diversifié se constitue autour des trois fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne (CMB), du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (CMSO) et du Crédit Mutuel Massif Central (CMMC), et d'une vingtaine de filiales. **C'est la création du Crédit Mutuel Arkéa.**

En 2008, nouvelle étape clé : le Crédit Mutuel Arkéa adopte le projet d'entreprise « Horizons 2015 ». Le groupe entend, au travers de ce projet, confirmer son rôle de premier plan dans la bancassurance de proximité tout en développant les activités et services en ligne. Il souhaite également renforcer ses positions sur le marché des entreprises et des institutionnels grâce à un pôle de compétences dédié. Il a, enfin, l'ambition de valoriser ses savoir-faire, notamment dans la conception de services et produits bancaires, auprès de nouveaux partenaires : enseignes de la grande distribution, banques, établissements de paiement...

Ces grandes orientations stratégiques se sont notamment traduites depuis par :

- le lancement réussi de la banque en ligne : **Fortuneo Banque** en 2009 ;
- la création de nouvelles filiales telles que **Arkéa Banking Services** (services bancaires en marque blanche), **Arkéa Capital Partenaire** (capital-investissement), **Arkéa Assistance** (téléassistance) ;
- l'acquisition des sociétés **Leasecom** (location financière), **Monext** (paiements électroniques), **CFCAL Banque** (restructuration de crédits), **Schelcher Prince Gestion** (gestion d'actifs) et la prise de participation au capital du **groupe Primonial** (gestion de patrimoine). Toutes ces nouvelles expertises viennent compléter et étoffer l'offre du groupe.

1.3 Métiers du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix d'être à la fois fabricant et distributeur de ses produits et services. Avec l'appui des expertises développées dans ses filiales spécialisées, le Crédit Mutuel Arkéa dispose d'une gamme complète et compétitive de produits et services et s'affirme comme le partenaire de référence de l'ensemble de ses clients.

Dans un environnement en constante mutation, le Crédit Mutuel Arkéa reste particulièrement attentif à l'évolution des modes de consommation ainsi qu'à l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles activités.

Les métiers de la banque

La banque de détail pour les particuliers et les professionnels

Métier historique du Crédit Mutuel Arkéa, la banque de détail pour les particuliers et les professionnels (agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales) se déploie principalement autour des réseaux de **Crédit Mutuel de Bretagne (CMB)**, du **Sud-Ouest (CMSO)** et du **Massif Central (CMMC)**. Ces trois fédérations, qui emploient plus de 4 050 salariés, incarnent l'ancrage territorial du Crédit Mutuel Arkéa. Fortes de la densité de leur

réseau de points de vente, elles restent le lien direct et naturel avec leurs 2,3 millions de sociétaires et clients.

L'expérimentation depuis fin 2013 d'un nouveau format de caisse locale en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central, illustre de manière très concrète l'importance que le groupe accorde au lien de proximité qui l'unit à ses clients. Ces nouveaux espaces confortent le rôle essentiel de l'agence comme lieu de rencontre et d'échanges entre le client et son conseiller bancaire habituel, tout en faisant appel à la technologie la plus moderne : tablettes tactiles en libre-service, visioconférence...

Pionnier de la banque multicanale, le Crédit Mutuel Arkéa, aux côtés de ses réseaux traditionnels, fait d'Internet et de la banque mobile les moteurs de sa stratégie de conquête. L'offre e-bancaire Bemix à

destination des jeunes en partenariat avec Fun Radio, la création d'une plate-forme Internet dédiée aux jeunes actifs (Tips n'Tricks) et la mise à disposition prochaine du service de paiement Paylib en sont des illustrations. La belle réussite de **Fortuneo Banque** en est une autre. Celle-ci figure parmi les leaders sur son marché, tant en France qu'en Belgique, et compte déjà près de 310 000 clients.

Par ailleurs, le groupe s'appuie sur de solides expertises tant en matière de crédit à la consommation sur le lieu de vente (**Financo**) que dans la restructuration de crédits et la consolidation de dettes garanties par hypothèque (**CFCAL** : Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine).

La banque de détail pour les particuliers et les professionnels

- 3 réseaux de Crédit Mutuel : **CMB**, **CMSO** et **CMMC**. Ces réseaux bénéficient de l'appui d'équipes spécifiques pour les secteurs agricole et viticole.
- 1 banque en ligne : **Fortuneo Banque**
- 2 filiales spécialisées : **Financo** (crédit à la consommation) et **CFCAL** (restructuration de crédits).



La banque de détail pour les entreprises et les institutionnels

Acteur bancaire de référence sur le marché des particuliers, le Crédit Mutuel Arkéa accompagne également tous les acteurs du développement économique des territoires : entreprises, collectivités locales, établissements de santé, acteurs de la promotion immobilière, du logement social et de l'économie sociale... C'est d'ailleurs, l'un des axes prioritaires de son projet d'entreprise « Horizons 2015 ».

Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur un pôle d'expertises qui, autour d'une banque commerciale (**Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels**), fédère toutes les compétences destinées à cette clientèle. Pour les entreprises et collectivités, le groupe propose ainsi une gamme très complète de solutions : financements, gestion et valorisation de la trésorerie, crédit-bail avec **Arkéa Crédit Bail**, ingénierie et location financière avec **Leasecom**, assurances, traitement des flux, affacturage sous la marque Arkéa Factoring, gestion du patrimoine de l'entrepreneur...

Arkéa Capital Partenaire, société de capital-investissement créée en 2011 et qui accompagne en fonds propres et sur

la durée des grandes entreprises non cotées, incarne la force et la conviction de l'engagement pérenne du Crédit Mutuel Arkéa, en dépit d'une conjoncture économique toujours empreinte d'incertitudes. Ainsi, le Crédit Mutuel Arkéa participe-t-il directement au maintien des centres de décision économiques en région et au renforcement de l'emploi dans des secteurs industriels porteurs sur ses territoires de référence.

Dotée d'une capacité d'investissement de 400 millions d'euros, Arkéa Capital Partenaire intervient aux côtés des dirigeants de belles ETI pour les accompagner dans leurs projets de développement ou dans l'organisation de leur succession. La filiale a déjà mené quatre opérations d'envergure, auprès des groupes Le Graët (agroalimentaire), Paprec (recyclage de matériaux), Armor (chimie des encres et technologies d'impression) et Sermeta (fabrication d'échangeurs thermiques).

Complémentaire, **Arkéa Capital Investissement** a, quant à elle, vocation à intervenir dans des opérations de capital développement ou de capital transmission auprès d'entreprises familiales ou indépendantes, pour des montants allant de 1 à 10 millions d'euros. Courant 2014, Arkéa Capital Investissement a notamment

participé à la levée de fonds du groupe Oceania Hôtels, l'un des principaux acteurs indépendants du marché français de l'hôtellerie, en vue de doubler sa capacité d'accueil et de finaliser la modernisation du parc existant.

Le Crédit Mutuel Arkéa est, plus que jamais, un partenaire présent aux côtés des acteurs publics, dans un contexte économique contraint. En 2014, le groupe a notamment accompagné, en lien avec sa filiale Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, le Conseil général du Puy-de-Dôme dans la levée d'un emprunt obligataire, destiné à financer les projets d'investissement des collectivités. Dans le même registre, il a signé une convention avec la Ville d'Angoulême en vue de financer la construction et la modernisation d'équipements publics. De même, le Crédit Mutuel Arkéa a conclu un contrat de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le cadre du Plan France Très haut débit. La ligne de crédit permettra au groupe, à travers sa filiale Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, de financer des projets publics dans le secteur clé des infrastructures numériques.

La banque de détail pour les entreprises et les institutionnels

- 1 banque commerciale : **Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels**
- 2 filiales spécialisées : **Arkéa Crédit Bail** (crédit-bail mobilier et immobilier) et **Leasecom** (location financière)
- 2 filiales intervenant dans le capital-investissement : **Arkéa Capital Partenaire** et **Arkéa Capital Investissement**



Des filiales spécialisées sur le marché du BtoB (Business-to-Business)

Le Crédit Mutuel Arkéa noue également des partenariats commerciaux, techniques voire capitalistiques, avec d'autres établissements financiers, des sociétés de la grande distribution...

Cette activité « Business-to-Business », qui si elle est récente, connaît un réel essor au sein du groupe qui n'hésite pas à se positionner en « partenaire au service du développement de ses concurrents » en proposant notamment des prestations de *Business Process Outsourcing* (BPO). Pour l'entreprise cliente, l'externalisation de ses processus métiers, jugés non stratégiques, permet non seulement de réduire les coûts de façon significative, mais constitue également un levier de compétitivité en lui permettant de se concentrer sur son cœur de métier. Pour le Crédit Mutuel Arkéa, ces partenariats permettent de valoriser ses savoir-faire et d'asseoir son développement à l'échelle nationale et européenne.

Arkéa Banking Services, la filiale spécialisée dans les services bancaires en marque blanche, porte pour partie cette ambition. Les succès des livrets d'épargne non réglementés Zesto et Distingo, développés respectivement pour le compte de RCI Banque et de PSA Banque, ainsi que les partenariats réussis avec Allianz Banque, La Banque Postale et Adyen en sont de probantes illustrations. Depuis 2014, Arkéa Banking Services assure aussi la gestion de l'établissement de paiement de Brink's France.

Les filiales **ProCapital Securities Services** et **Monext** s'inscrivent dans la même démarche partenariale. ProCapital Securities Services est un prestataire de services titres à destination d'établissements financiers et de sociétés de gestion qui souhaitent bénéficier d'une offre modulable, de la tenue de compte et l'exécution des ordres de leurs clients, jusqu'à la réalisation de sites Internet transactionnels. Leader sur son marché, Monext est spécialisée dans les transactions électroniques combinant technologies et services de paiement. Payline, sa solution de paiement est parmi les plus utilisées par les e-commerçants en France.

Le Crédit Mutuel Arkéa gère, par ailleurs, depuis 2011 une plate-forme monétique commune avec la Banque Accord, sous la marque **Armoney**.

Les métiers de l'assurance et de la gestion d'actifs

La création de filiales d'assurances et de gestion d'actifs, opérée dès les années 1980, a permis au groupe d'accélérer son développement. Suravenir, Suravenir Assurances, Federal Finance, Novélia, Arkéa Capital Gestion chacune dans son domaine d'activité, permettent aux réseaux distributeurs du Crédit Mutuel Arkéa de proposer des prestations globales et de qualité. Leurs services sont également diffusés par des réseaux extérieurs au groupe et également via Internet.

L'assurance-vie et la prévoyance

Suravenir figure parmi les principaux acteurs du marché de l'assurance-vie et de la prévoyance en France, avec plus de 28 milliards d'euros d'encours gérés en assurance-vie. Suravenir est spécialisée dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie (assurance-vie individuelle et collective), de prévoyance (assurance emprunteurs, temporaires décès) et d'épargne retraite entreprise.

L'assurance-dommages

Suravenir Assurances couvre tous les besoins des particuliers en assurance-dommages : habitation et vie privée, auto, moto, santé, dépendance, garantie des accidents de la vie... Plus de 590 000 clients lui font confiance. Courtier grossiste, **Novélia** exerce son activité dans la couverture de risques d'entreprise, la conception de produits grand public et pour de grands comptes professionnels. Plus de 1 300 courtiers et agents généraux diffusent ses produits dans toute la France.

La gestion d'actifs

Federal Finance est le gestionnaire d'actifs du Crédit Mutuel Arkéa. La filiale propose des fonds communs de placement, des prestations de gestion sous mandat, des plans d'épargne entreprise ainsi que des solutions de défiscalisation pour les particuliers, les entreprises et

Les filiales spécialisées sur le marché du BtoB (Business-to-Business)

- 1 filiale de services bancaires en marque blanche : **Arkéa Banking Services**
- 1 prestataire de services titres : **ProCapital Securities Services**
- 1 spécialiste des paiements électroniques : **Monext**
- 1 GIE monétique avec Banque Accord : **Armoney**



les institutionnels : Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), Fonds d'investissement de proximité (FIP). Elle s'appuie sur deux sociétés de gestion : **Federal Finance Gestion** et **Schelcher Prince Gestion**, cette dernière étant spécialisée dans les obligations convertibles et les obligations à haut rendement. Federal Finance propose également sous la marque Arkéa Banque Privée une activité de gestion de fortune pour la clientèle située sur les territoires de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central. Au total, les encours sous gestion de ces sociétés s'élèvent à plus de 42 milliards d'euros.

Arkéa Capital Gestion complète le dispositif. En lien avec Arkéa Capital Investissement, elle gère des Fonds communs de placements à risques (FCPR), c'est-à-dire des OPCVM investis, à hauteur de 50 % minimum, en titres d'entreprises non cotées en Bourse.

Les activités extra-bancaires

Le Crédit Mutuel Arkéa couvre également des domaines d'intervention extra-bancaires, avec sa filiale, **Arkéa Assistance**, spécialisée dans les services de téléassistance aux particuliers. Innovante, celle-ci a ainsi été la première en France à lancer fin 2014 une application de téléassistance pour montre connectée. L'offre est commercialisée sur l'ensemble du territoire national. Dans un tout autre domaine, **Arkéa Immobilier Conseil**, sélectionne, pour le compte des réseaux des trois fédérations, des produits et programmes immobiliers neufs et rénovés sur l'ensemble du territoire national et éligibles aux principaux dispositifs fiscaux.

Enfin, **Armorique Habitat**, entreprise sociale pour l'habitat, gère un parc de plus de 5 000 logements en Bretagne, dont elle est propriétaire.

Les activités extra-bancaires

- 1 filiale de téléassistance : **Arkéa Assistance**
- 1 entreprise sociale pour l'habitat : **Armorique Habitat**
- 1 filiale de conseil en investissement immobilier : **Arkéa Immobilier Conseil**



Les filiales d'assurance et de gestion d'actifs

- 1 filiale d'assurance-vie et prévoyance : **Suravenir**
- 1 filiale d'assurance-dommages : **Suravenir Assurances**
- 1 filiale de conception et courtage en solutions d'assurance : **Novélia**
- 1 filiale de gestion d'actifs : **Federal Finance**. Deux sociétés de gestion rattachées : **Federal Finance Gestion** et **Schelcher Prince Gestion**
- 1 société de gestion de FCPR : **Arkéa Capital Gestion**



1.4 Stratégie du **Crédit Mutuel** **Arkéa**

Depuis 2008, le Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre son projet d'entreprise, baptisé « Horizons 2015 ». Ce projet, porté et relayé sur le terrain par les 3 650 administrateurs et les 9 000 salariés, a permis au groupe d'accélérer son développement tout en consolidant son assise économique et financière. « Horizons 2015 » s'articule autour de quatre priorités.

Pour répondre aux grandes transformations sociétales et aux nouvelles attentes de ses clients, le Crédit Mutuel Arkéa a lancé en 2013 un important projet transversal, baptisé « Banque de demain ». À l'appui d'un diagnostic multidisciplinaire, le Crédit Mutuel Arkéa entend réinventer un modèle de banque de détail, qui repositionne le client au cœur de la relation, et dans une dynamique de développement pérenne et

rentable. Ce projet, qui a déjà donné lieu à diverses expérimentations et notamment la mise en œuvre d'un nouveau concept de caisse locale dans les réseaux des trois fédérations, en Bretagne, Sud-Ouest et Massif Central, se poursuivra en 2015.

Le profil du Crédit Mutuel Arkéa à fin 2015

1. Un groupe qui incarne, au sein du Crédit Mutuel, une voie de développement originale, fondée sur des partenariats ouverts ;
2. Un groupe fortement ancré dans ses territoires de référence, qui capitalise sur la relation avec ses sociétaires ;
3. Un groupe intégré, qui garantit l'autonomie des équipes qui le composent ;
4. Un groupe qui sait valoriser les talents de ses salariés et élus, et en attirer de nouveaux ;
5. Un groupe à l'offre et aux compétences élargies en direction des particuliers ;
6. Un groupe reconnu comme un partenaire essentiel des entreprises et comme un acteur majeur du développement local ;
7. Un groupe qui investit de nouveaux espaces, marchés et métiers.

QUATRE AXES DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRES

Faire de l'agence bancaire le lieu central de la valeur ajoutée et la positionner au cœur d'une relation bancaire multicanale

1

Devenir l'un des leaders de la banque en ligne en France et en Belgique avec Fortuneo Banque

2

3

Tisser des partenariats commerciaux, techniques, voire capitalistiques faisant sens pour le développement du groupe

4

Renforcer les positions du groupe sur le marché des entreprises et des institutionnels, au service du dynamisme des territoires

1.5 Faits marquants de l'exercice 2014

JANVIER

■ **Solidarité.** Suravenir Assurances, la filiale d'assurance-dommages du Crédit Mutuel Arkéa, rejoint le réseau « Optique Solidaire » qui vient en aide aux personnes qui renoncent à soigner leur vue faute de moyens financiers. Le dispositif a permis à plus de 500 clients du groupe d'être examinés par un ophtalmologiste puis d'acquérir des lunettes de qualité, à moindre coût, auprès d'opticiens partenaires de l'opération.

FÉVRIER

■ **Innovation.** Le Crédit Mutuel Arkéa lance une application bancaire pour Google Glass™. Cette première en France révèle une fois encore la culture innovante du groupe qui fut le premier établissement à proposer ses services bancaires sur Minitel, sur iPhone ou encore la première banque en ligne sur Internet... L'application Google Glass™ permet de consulter ses comptes, de localiser l'agence ou le distributeur automatique le plus proche ou encore de trouver les coordonnées de son conseiller.

■ **E-commerce.** Monext bat un nouveau record : plus du quart des achats sur Internet en France ont été réalisés au cours du mois avec Payline, sa solution de paiement électronique dédiée aux e-commerçants. La filiale enregistre, par ailleurs, l'arrivée de nouveaux clients de référence parmi lesquels E. Leclerc Drive ou la Française des Jeux.

■ **Inondations.** Le Crédit Mutuel de Bretagne (CMB) se mobilise pour soutenir les clients professionnels (commerçants, artisans), victimes des inondations qui frappent durement la région. Le CMB met en œuvre une aide financière d'urgence

qui prévoit le réaménagement des prêts en cours, le financement à taux bonifié des travaux et coûts non pris en charge par l'assurance et une avance sur le versement des indemnités d'assurance...

■ **Carte et transport.** Le Crédit Mutuel de Bretagne poursuit le déploiement d'un nouveau service qui permet aux usagers des transports publics de plusieurs agglomérations bretonnes, qu'ils soient clients du CMB ou non, de recharger leur carte de transport directement sur les automates du CMB.

■ **Adie.** Partenaires depuis 1994, le Crédit Mutuel Arkéa et l'Adie, l'Association pour le droit à l'initiative économique, concluent une nouvelle convention-cadre pour trois ans. L'accord inclut notamment l'ouverture de lignes de crédit au profit de l'association et la dotation des fonds de prêts d'honneur. Ces aides, qui représentent environ 400 prêts pour une enveloppe globale d'un million d'euros, bénéficieront aux créateurs d'entreprise en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central.

MARS

■ **Récompense.** Les « European Funds Trophy » distinguent, chaque année, les meilleurs fonds et sociétés de gestion en Europe. Schelcher Prince Gestion se voit décerner le premier prix pour l'ensemble de sa gamme, parmi 136 établissements européens, ayant entre quatre et sept fonds notés pour la période 2009-2013.

■ **PEA-PME.** Vie Plus, la filière de Suravenir dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI), élargit son offre avec le lancement d'un nouveau contrat de capitalisation individuel exclusivement libellé en unités de compte :

« PEA PME Vie Plus ». Ce plan d'épargne en actions permet d'investir dans le cadre du PEA PME nouvellement créé.

AVRIL

■ **Capital-investissement.** Après le groupe Le Graët (agroalimentaire) en 2011 et Paprec (recyclage) en 2012, Arkéa Capital Partenaire investit à hauteur de 30 millions d'euros dans le groupe Armor, leader mondial de la fabrication et de la commercialisation de consommables d'impression. Cet investissement permet à son Président Hubert de Boisredon et à l'équipe de direction de reprendre le contrôle de l'entreprise.

MAI

■ **Collectivité.** Le groupe Crédit Mutuel Arkéa, en lien avec sa filiale Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, est retenu par le Conseil général de Seine-et-Marne pour l'accompagner dans la levée d'un emprunt obligataire de 10 millions d'euros sur cinq ans, destiné à financer les projets d'investissement de la collectivité territoriale.

JUIN

■ **Capital-investissement.** Arkéa Capital Partenaire réalise sa plus grosse opération et investit 70 millions d'euros au capital du groupe Sermeta, basé à Morlaix, et qui sert les plus grands fabricants de chaudières en Europe, aux États-Unis et en Asie. L'opération permet au principal dirigeant, Joseph Le Mer, de reprendre le contrôle de la société qu'il a fondée en 1993.

■ **Digitale.** Le Crédit Mutuel Arkéa renouvelle son soutien à l'association France Digitale. Fort de sa position d'acteur bancaire de référence auprès des entreprises de l'économie digitale, le Crédit Mutuel Arkéa entend renforcer les liens entre entrepreneurs et investisseurs pour favoriser l'éclosion des champions de l'économie numérique de demain.

■ **BtoB.** Arkéa Banking Services, la filiale de prestations bancaires en marque blanche, assure la création et la gestion de l'établissement de paiement de Brink's France. Cet établissement est le premier en France dans le domaine de la sécurité et de la protection. Brink's, leader français de l'ingénierie fiduciaire, élargit ainsi son offre de services. Ce partenariat avec Arkéa Banking Services lui permet en effet de mutualiser la collecte et la redistribution des fonds à destination des guichets automatiques de banques, de centraliser les commandes de la Banque de France, et d'optimiser le circuit de recyclage des billets.

■ **Handicap.** Le Crédit Mutuel Arkéa poursuit son partenariat avec l'association Handisup. Celle-ci accompagne des étudiants et jeunes diplômés en situation de handicap. Ce partenariat, initié en 2011, s'inscrit dans le prolongement de l'accord d'entreprise en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Au cours des deux dernières années, 15 étudiants en situation de handicap ont pu effectuer des stages au sein du groupe.

■ **Mobilité durable.** Novélia, la filiale rennaise de courtage en assurances, participe à l'expérimentation inédite menée par une vingtaine d'entreprises volontaires (regroupant au total 10 000 salariés) pour mettre en place une indemnité kilométrique pour ses employés se rendant au travail à vélo. Les collaborateurs de Novélia, utilisant leur vélo pour se rendre au travail, se voient proposer une compensation financière. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Plan national d'actions pour le développement des modes de déplacement actifs.

JUILLET-AOÛT

■ **Développement.** Le Crédit Mutuel Arkéa entre au capital de Primonial, un des leaders français de la gestion indépendante de patrimoine. Créé en 1989, le groupe Primonial propose des solutions de placement aux professionnels du patrimoine et à leurs clients, dans l'immobilier, l'assurance-vie et la

capitalisation, l'ingénierie patrimoniale et la gestion d'actifs. Le groupe et Primonial collaboraient déjà ensemble via un partenariat commercial avec Suravenir.

■ **Paylib.** Le Crédit Mutuel Arkéa rejoint le consortium Paylib, aux côtés de BNP Paribas, la Banque Postale et la Société Générale. Le groupe proposera le service sécurisé de paiement en ligne à l'ensemble de ses clients en juin 2015. Paylib permet de régler des achats en ligne depuis tous types de canaux, notamment les Smartphones, sans avoir à saisir ses coordonnées bancaires. Concrètement, le client active le service auprès de sa banque pour une ou plusieurs cartes, et peut ensuite effectuer ses paiements chez les e-commerçants partenaires à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe uniques.

■ **Musique.** Le Crédit Mutuel de Bretagne prolonge pour trois ans son partenariat avec le festival des Vieilles Charrues, de Carhaix, le plus grand festival de musique français en termes de fréquentation, entraînant un public attiré par l'affiche éclectique et l'esprit festif et convivial. Ce partenariat permet au groupe de réaffirmer son ancrage territorial autour d'un événement d'ampleur nationale.

■ **Agrément AIFM.** Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion obtiennent l'agrément AIFM, délivré par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La directive européenne AIFM pour « Alternative Investment Fund Managers » (2011/61/UE) vise à créer un cadre harmonisé pour les gestionnaires de fonds alternatifs en Europe, tout en renforçant la protection des investisseurs et des épargnants.

■ **Capital-investissement.** Arkéa Capital Investissement participe à la levée de fonds du groupe Oceania Hôtels, l'un des principaux acteurs indépendants du marché français de l'hôtellerie. Cette enveloppe de 80 millions d'euros servira à doubler la capacité d'accueil d'ici à cinq ans, pour passer de 2 000 à 4 000 chambres et à finaliser la modernisation du parc existant.

■ **Analyse de données.** Monext, le spécialiste des transactions et paiements électroniques du Crédit Mutuel Arkéa, propose une nouvelle solution – l'offre DBI – à destination des banques et des commerçants, pour leur livrer des analyses sur les données des transactions. Elle permet d'extraire et de consolider de manière centralisée, l'ensemble des données en provenance de transactions de paiement (que celles-ci soient traitées

par Monext ou non). Ces données sont structurées, organisées puis modélisées en vue de permettre aux commerçants d'analyser comme ils le souhaitent, toutes les données issues des transactions.

SEPTEMBRE

■ **ISR.** Novethic, l'organisme expert de l'investissement responsable, a décerné son label ISR (Investissement socialement responsable) aux 11 fonds communs de placement gérés par Federal Finance Gestion. Le Label est attribué aux fonds qui prennent systématiquement en compte les critères dits « ESG » : « environnementaux, sociétaux et de gouvernance ». Pour l'obtenir, les fonds doivent répondre à des critères précis en matière d'analyse ISR, de transparence sur les méthodologies appliquées ainsi que la publication d'un reporting mensuel dédié.

■ **Entrepreneuriat au féminin.** En devenant le principal partenaire de « Femmes de Bretagne », le Crédit Mutuel Arkéa entend encourager les femmes à franchir le pas de l'entrepreneuriat. « Femmes de Bretagne » est un réseau social inédit, qui met en relation créatrices et porteuses de projets et propose un parcours pour faciliter et sécuriser leurs démarches. Rappelons que seules 30 % des entreprises sont dirigées par des femmes... Le chiffre chute même à 7 % pour les entreprises de plus de 10 salariés.

■ **Jeunes actifs.** Le Crédit Mutuel Arkéa lance « Tips n'Tricks » (ou « Trucs et astuces » en français), un site Internet communautaire dédié aux jeunes actifs. Espace de dialogue, vitrine de l'engagement du groupe à être proche de ses clients, il se veut un relais de l'expertise de proximité apportée par les conseillers dans les Caisses locales.

OCTOBRE

■ **iBeacon.** Le Crédit Mutuel Arkéa décroche la 3^e place du concours international EFMA de l'innovation, dans la catégorie « Idées les plus prometteuses ». Il est distingué pour la première application, dans le monde bancaire français, de géolocalisation, grâce à la technologie dite iBeacon. Celle-ci propose une passerelle entre le mobile du client et le point de vente bancaire. Ainsi, le client est reconnu dès l'entrée dans l'agence bancaire. Le conseiller est alors informé en temps réel, sur l'écran

de sa tablette, de l'arrivée de son rendez-vous et du motif de sa visite. Cet affichage instantané renforce le lien de proximité entre le conseiller et son client.

- **Entreprendre.** Le Crédit Mutuel Arkéa parraine « Entreprendre C Grandir », un programme TV diffusé sur M6, qui met à l'honneur des entrepreneurs de l'économie digitale : Frédéric Mazella de Blablacar, Marion Excoffon de Tiwal ou encore Alexandre Malsch de Melty. L'idée : donner envie au plus grand nombre d'oser l'aventure entrepreneuriale en valorisant l'apport du digital. C'est l'occasion pour le groupe de réaffirmer son engagement auprès des startups, avec lesquelles il partage une forte culture technologique et des valeurs d'audace et d'agilité.
- **Collectivité locale.** Le Crédit Mutuel Arkéa signe une convention avec la ville d'Angoulême, pour lui permettre de poursuivre la construction et la modernisation d'équipements et d'infrastructures dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture et de l'espace public. L'accord comprend notamment une ligne de trésorerie de 5 millions d'euros.
- **Assurance et prévention.** Les phénomènes météorologiques hors normes peuvent provoquer des dégâts considérables. Il est donc indispensable de renforcer les dispositifs d'information et de prévention. C'est la finalité même du nouveau service gratuit « Alerte météo », lancé par Suravenir Assurances. Sur la base des informations collectées auprès des services de Météo France, la compagnie adresse, le cas échéant un mail à ses assurés, situés dans une zone géographique susceptible de connaître des intempéries majeures (tempête, orage...). Le courriel est accompagné de rappels de précaution et d'informations pratiques pour protéger ses proches et ses biens.

NOVEMBRE

- **Distinction.** Schelcher Prince Gestion reçoit le Grand prix de la gestion d'actifs, dans la catégorie « Obligations haut rendement », pour son fonds Schelcher Prince Haut Rendement I. Cette récompense, décernée par *L'Agefi*, fait référence dans la profession. Le classement est établi en lien avec le cabinet Europerformance.
- **Développement international.** Le Crédit Mutuel Arkéa et Bpifrance s'associent pour renforcer l'accompagnement à

l'international des entreprises françaises, tant dans leurs démarches d'implantation que dans leurs projets de développement. Cet accord, qui s'adresse tout aussi bien aux TPE, PME, ETI qu'aux grands groupes, repose sur la mise à disposition des produits Bpifrance distribués sous le label « Bpifrance Export » (prêt export, mobilisation de créances, flux de trésorerie...) et une assistance des entreprises en recherche de solutions techniques et financières, allant des études de marché en amont jusqu'à l'accompagnement local.

- **Montre connectée.** Arkéa Assistance passe à l'heure de la mobilité et lance une montre connectée équipée d'une application de téléassistance, à destination des personnes âgées ou isolées. Il s'agit de favoriser la vie active et autonome des seniors. En cas de chute, de malaise, d'accident, la demande d'assistance est déclenchée par une simple pression sur un bouton. L'utilisateur de la montre est mis en relation avec le centre d'écoute de téléassistance, qui reçoit ses coordonnées de géolocalisation.
- **E-constat.** Pour répondre aux attentes des assurés qui recourent de plus en plus aux technologies mobiles dans leur vie quotidienne, les assureurs français, dont Suravenir Assurances, mettent désormais à leur disposition l'application e-constat auto. Téléchargeable gratuitement, elle permet aux assurés, à partir d'un Smartphone, de déclarer directement leurs accidents matériels à leurs assureurs, sur le modèle du constat amiable papier.

DÉCEMBRE

- **Très haut débit.** Le Crédit Mutuel Arkéa et la Banque Européenne d'Investissement signent un contrat de financement, à hauteur de 50 millions d'euros, dans le cadre du Plan France Très haut débit. La ligne de crédit permettra au groupe, à travers sa filiale Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, de favoriser le déploiement du très haut débit en région.
- **Service en ligne.** Fortuneo Banque continue d'étoffer son offre de services. La banque en ligne propose désormais à ses clients de personnaliser gratuitement leurs plafonds de paiement et de retrait en ligne, depuis leur mobile ou leur tablette. Il s'agit notamment de leur permettre de couvrir des besoins ponctuels, comme un voyage ou un achat important.
- **Récompense.** Candidat parmi 66 autres établissements, le Crédit Mutuel Massif

Central reçoit le premier prix des Trophées des cartes innovantes, dans la catégorie « Fidélisation ». La fédération du Massif Central est primée pour sa gamme « FAN » qui comprend six cartes bancaires thématiques. Outre un visuel propre, chaque carte donne droit à des avantages spécifiques.

- **Assurance-vie.** Suravenir et son partenaire LinXea étoffent le contrat LinXea Avenir en proposant la gestion pilotée baptisée « Freedom », en partenariat avec Morningstar. Le client confie la gestion de son contrat à l'assureur Suravenir, ce dernier prenant conseil auprès de Morningstar pour sélectionner les meilleurs fonds et effectuer des arbitrages parmi les 400 supports d'investissement présents dans LinXea Avenir. L'indépendance de Morningstar à l'égard des sociétés de gestion, permet au client de bénéficier d'une allocation parfaitement en ligne avec ses besoins, sans risque de conflits d'intérêts.
- **Santé collective.** Suravenir Assurances entend capitaliser sur l'Accord National Interprofessionnel (ANI) pour se développer sur le marché de l'assurance des professionnels et TPE/PME. La filiale du Crédit Mutuel Arkéa conserve la maîtrise de la conception de la l'offre, mais confie la gestion de ses contrats santé (individuels et collectifs) au groupe Owliance Mutua. Ce dernier prendra en charge la relation avec les clients assurés et entreprises ainsi que la gestion des contrats santé (adhésions et prestations).

1.6 Relations de solidarité

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du Crédit Mutuel Arkéa est un mécanisme interfédéral qui prend appui sur l'article R.511-3 du Code monétaire et financier. Ce texte prévoit que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées « lorsque la liquidité et la solvabilité des Caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation ».

Le Crédit Mutuel Arkéa bénéficie de cet agrément collectif pour lui-même et pour toutes les Caisses locales adhérentes dans la mesure où l'ACPR a considéré que cela garantissait la liquidité et la solvabilité des Caisses locales.

Le mécanisme de solidarité est organisé par les règlements financiers figurant dans chaque règlement général de fonctionnement propre aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, et du Crédit Mutuel Massif Central. Il ne lie que les Caisses locales adhérentes, la fédération et le Crédit Mutuel Arkéa. Par ailleurs, il ne crée pas d'obligations des Caisses locales à l'égard des tiers. En d'autres termes, il n'existe pas de solidarité passive des membres du Crédit Mutuel Arkéa à l'égard des tiers, les créanciers d'une caisse locale ne peuvent s'adresser qu'à cette caisse et non pas à une autre ou au Crédit Mutuel Arkéa indifféremment.

Ce mécanisme de solidarité se traduit essentiellement par la constitution, au niveau de chaque fédération, du fonds fédéral qui assure la péréquation des résultats des Caisses locales adhérentes, conformément à la décision de caractère général n° 2-1982 de la Confédération nationale du Crédit Mutuel.

Le fonds fédéral est alimenté par des dotations et subventions émanant des Caisses locales et regroupe le fonds fédéral de solidarité ainsi que le fonds fédéral de réserves.

1 – Le fonds fédéral de solidarité assure la péréquation des résultats des Caisses locales adhérentes par le biais de dotations et subventions. Toute caisse locale ayant eu des résultats déficitaires pendant une période de trois années consécutives fait l'objet d'une révision particulière. Un plan de redressement est mis en place avec les services de la fédération concernée et du Crédit Mutuel Arkéa. À l'issue de la période de redressement fixée dans le plan, en cas de confirmation du déficit, la fédération, en concertation avec le Crédit Mutuel Arkéa, statuera sur l'avenir de la caisse locale.

2 – Le fonds fédéral de réserves peut intervenir en faveur des Caisses locales, dont la situation nette est négative ou dont le résultat est négatif, ainsi qu'en faveur de celles qui ont été victimes d'un sinistre exceptionnel.

La fédération décide chaque année du niveau de dotation à ce fonds. Le fonds fédéral de réserves est géré par la fédération. Les demandes d'intervention qui lui sont présentées sont examinées par un Comité composé d'administrateurs. Indépendamment de ce fonds fédéral, le Crédit Mutuel Arkéa peut également intervenir directement sous forme d'avances, de subventions ou de prêts consentis aux Caisses locales en difficulté.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel est notamment régi par le Code monétaire et financier, en particulier les articles L.511-30 à L.511-32 relatifs aux organes centraux et L.512-55 à L.512-59 relatifs au Crédit Mutuel. L'adhésion des groupes régionaux (2^e degré de l'organisation) à la Confédération et à la Caisse centrale du Crédit Mutuel (3^e degré), assure la cohésion et la solidarité nationale.

En tant qu'organe central, la Confédération nationale du Crédit Mutuel représente les établissements de crédit qui lui sont affiliés auprès de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Elle veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires propres à ses établissements. Elle exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des établissements affiliés.

2. Gouvernement d'entreprise

- 2.1 Conseil d'administration de la société
Crédit Mutuel Arkéa
- 2.2 Autres mandataires sociaux
- 2.3 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne
- 2.4 Instances et travaux de Direction générale
- 2.5 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction
- 2.6 Rémunération des dirigeants



2.1 Conseil d'administration de la société Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa se réfère au code AFEP-MEDEF et au guide de gouvernance des coopératives et mutuelles.

Les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa sont élus lors de l'Assemblée générale par et parmi les quelque 3 650 administrateurs de caisse locale des fédérations adhérentes de Crédit Mutuel Arkéa. Ces administrateurs sont eux-mêmes élus par les sociétaires, par ailleurs clients, de leur caisse locale lors de l'Assemblée générale de celle-ci selon le principe du modèle coopératif : « une personne, une voix ». Il n'existe aucune procédure d'attribution de droits de vote multiple.

Ce dispositif électif, ayant pour corps électoral l'ensemble des sociétaires, assure au sein des instances de gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa une vraie représentation

des clients et garantit une administration des Conseils exercée de manière indépendante de la direction de l'entreprise.

Cependant, le Conseil d'administration ne compte aucun administrateur indépendant au sens du code AFEP-MEDEF. Par application des statuts coopératifs, les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa sont en effet également tous administrateurs de leur caisse locale. Pour beaucoup d'entre eux ils siègent aussi aux instances de gouvernance d'une ou plusieurs filiales du Crédit Mutuel Arkéa.

Le taux de participation à l'Assemblée générale annuelle 2014 du Crédit Mutuel Arkéa procédant à l'élection de ses

administrateurs, à l'approbation de ses comptes et à l'examen des rémunérations des mandataires sociaux et preneurs de risques était de 87 %.

L'adresse professionnelle des administrateurs et mandataires sociaux de Crédit Mutuel Arkéa est au 1, rue Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon – France.

La composition, au 31 décembre 2014, du Conseil d'administration est détaillée ci-dessous.

Jean-Pierre DENIS,

Président du Crédit Mutuel Arkéa, 54 ans (1^{re} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2015)

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Cap Sizun

dont mandat en filiale

- Président de la SAS Château Calon Ségur

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur d'Altrad Investment Authority
- Administrateur de Paprec holding

- Administrateur de Soprol
- Administrateur d'Avril Gestion depuis le 10 décembre 2014
- Administrateur et trésorier de la Ligue de Football Professionnel

dont mandat au sein de société cotée

- Administrateur de Kering

Jean-François DEVAUX,

Vice-Président du Crédit Mutuel Arkéa, 67 ans (1^{re} nomination : 11/06/2004 – échéance du mandat : 2017)

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central
- Administrateur de la caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Clermont-Galaxie

dont mandats en filiales

- Président d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Suravenir Assurances

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de l'Association de Prévoyance Collective et d'Assurance Santé

Christian TOUZALIN,

Vice-Président du Crédit Mutuel Arkéa, 64 ans (1^{re} nomination : 05/07/1996 – échéance du mandat : 2015)

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Président de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel d'Angoulême Ma Campagne

dont mandats en filiales

- Président de Suravenir Assurances
- Président de Monext
- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de SMAM IARD
- Administrateur de SLEC (Société Locale d'Exploitation du Câble du Grand Angoulême) jusqu'au 30/06/2014
- Administrateur d'AGIR (Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux) jusqu'au 30/06/2014
- Directeur général de la SAEMTGA (Société de Transport du Grand Angoulême) jusqu'au 30/06/2014

François CHATEL,

Censeur du Crédit Mutuel Arkéa, 63 ans (1^{re} nomination : 25/04/2013 – échéance du mandat : 2016)

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Maurepas

dont mandats en filiales

- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire
- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Procapital Securities Services

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de l'ESC Rennes (association)
- Président des Oscars d'Ille-et-Vilaine (association)
- Administrateur de Novincie (association)

Jean-Luc CUEFF,

Administrateur salarié du Crédit Mutuel Arkéa, 48 ans (Désignation par le CCE : 02/10/2014 – échéance du mandat : 2017)

- Salarié de la caisse de Crédit Mutuel de Douarnenez – Tréboul

Christian DAVID,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 65 ans (1^{re} nomination : 16/10/2009 – échéance du mandat : 2016)

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Guidel

dont mandats en filiales

- Administrateur de Suravenir Assurances
- Administrateur d'Arkéa Capital Investissement

Lionel DUNET,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 61 ans (1^{re} nomination : 25/06/2010 – échéance du mandat : 2015)

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Saint-Brieuc Centre-Ville

dont mandat en filiale

- Vice-Président d'Arkéa Banking Services

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Membre du Conseil National de l'Ordre des Architectes
- Vice-Président du Conseil des Architectes Européens (AEC/CAE)
- Gérant de la SARL Architecture Dunet et Associés

Jean-Louis DUSSOCHAUD,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 69 ans (1^{re} nomination : 22/05/1996 – échéance du mandat : 2017)

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Vice-Président de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Pessac Centre

dont mandats en filiales

- Président de Novélia
- Président du Conseil de surveillance d'Arkéa SCD
- Président de Leasecom Group
- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Crédit Bail

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Jacques ENJALBERT,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 68 ans (1^{re} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2017)

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Morlaix

dont mandats en filiales

- Président de ProCapital Securities Services
- Président d'Arkéa Banking Services
- Président d'Arkéa Bourse Retail depuis le 19 décembre 2014
- Vice-Président d'Arkéa Capital Investissement
- Vice-Président de Leasecom Group
- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Crédit Bail
- Membre du Conseil de surveillance de Monext
- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire
- Administrateur d'Arkéa SCD

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- Représentant permanent d'Arkéa Capital Partenaire au Conseil d'administration du groupe Le Graët

Jean-Yves EOZENO,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 64 ans (1^{re} nomination : 25/04/2013 – échéance du mandat : 2016)

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Plabennec Bourg-Blanc

dont mandat en filiale

- Président d'Arkéa Assistance

Daniel GICQUEL,**Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 64 ans** (1^{re} nomination : 23/05/2008 – échéance du mandat : 2017)**Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Redon

dont mandats en filiales

- Administrateur d'Arkéa Capital Investissement
- Administrateur d'Arkéa SCD

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de BGE Ile-et-Vilaine

Michel GOURTAY,**Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 63 ans** (1^{re} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2016)**Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Le Relecq-Kerhuon

dont mandat en filiale

- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de Brest Métropole
- Président délégué des Amitiés d'Armor (association)

Marie-Thérèse GROUSSARD,**Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa, 57 ans** (1^{re} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2017)**Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

- Vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Fougères

dont mandats en filiales

- Présidente de Suravenir
- Administratrice d'Arkéa Capital Partenaire

Auguste JACO,**Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 67 ans** (1^{re} nomination : 12/05/2006 – échéance : 2015)**Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Loctudy

dont mandats en filiales

- Administrateur d'Arkéa Home Loans SFH
- Président de l'association Ark'ensol Créavenir
- Président de l'association Créavenir Bretagne
- Administrateur de l'association Ark'ensol

Albert LE GUYADER,**Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 70 ans** (1^{re} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2015)**Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Lorient-Porte des Indes

dont mandats en filiales

- Président d'Arkéa Crédit Bail
- Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Foncière
- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Leasecom Group

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de l'association pour la gestion de la formation des salariés des PME en Bretagne (AGEFOS)

Nadine LE MARRE,**Administratrice salariée du Crédit Mutuel Arkéa, 47 ans** (Désignation par le CCE : 2/10/2014 – échéance du mandat : 2017)

- Salariée du Département offre bancaire, opérations de crédits à Rennes

Hugues LEROY,**Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 67 ans** (1^{re} nomination : 17/05/2002 – échéance du mandat : 2017)**Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Pacé-Verzin

dont mandats en filiales

- Président de Fortuneo Banque
- Vice-Président d'Arkéa Bourse Retail depuis le 19 décembre 2014
- Vice-Président de ProCapital Securities Services

Claudette LETOUX,**Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa, 68 ans** (1^{re} nomination : 11/05/2001 – échéance du mandat : 2015)**Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

- Vice-Présidente de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Matignon

dont mandats en filiales

- Administratrice de Financo
- Vice-Présidente de l'association Créavenir Bretagne
- Administratrice de l'association Ark'ensol Créavenir

Christian PERON,**Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 64 ans** (1^{re} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2016)**Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Bannalec
- Président de la caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole (CBCMA)

dont mandat en filiale

- Représentant permanent de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole au Conseil de surveillance de Suravenir

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR)
- Vice-Président du Conseil d'administration du Paysan Breton (SAS)

Raymond VIANDON,**Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 65 ans** (1^{re} nomination : 21/04/2011 – échéance du mandat : 2017)**Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest

- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Castillon la Bataille

dont mandat en filiale

- Administrateur de Financo

Administrateur ayant cessé ses fonctions au cours de l'exercice 2014 :**Alain GILLOUARD,****Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, 56 ans** (1^{re} nomination : 11/05/2001 – Démission en date du 31/08/2014)**Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne jusqu'au 01/09/2014
- Président de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Sainte-Anne Saint-Martin jusqu'au 01/09/2014

dont mandat en filiale

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de CEOI-BIE jusqu'au 01/09/2014

2.2 Autres mandataires sociaux



Ronan LE MOAL,
Directeur général
du Crédit Mutuel Arkéa,
42 ans

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Directeur général d'Arkéa SCD et représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa
- Membre du Conseil de surveillance du GIE Armoney

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Cartes de paiements
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration d'Ophiliam Développement Conseil
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Tikehau Capital Advisors
- Administrateur de Leetchi

- Administrateur de Kepler Financial Partners
- Administrateur indépendant de BuyWay (Belgique)
- Administrateur de SmartAngels

Ronan LE MOAL est diplômé d'HEC. Il a intégré le Crédit Mutuel de Bretagne dès 1995 à l'Organisation générale, avant de devenir Responsable du Contrôle de gestion en 2000. Nommé en 2001 Directeur technique et financier de Suravenir, filiale assurance-vie du Crédit Mutuel Arkéa, il devient en 2005 le Directeur général de Symphonis, qui fusionne en 2007 avec la filiale de courtage en ligne Fortuneo. Il est Président du directoire de Fortuneo et Président du directoire de ProCapital, filiale de prestations de services titres à destination des établissements financiers, jusqu'en 2008, date à laquelle il est nommé Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa.



Dominique ANDRO,
Directeur général délégué
du Crédit Mutuel Arkéa,
55 ans

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président d'Arkéa Home Loans SFH
- Président d'Arkéa Public Sector SCF
- Président du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – banque
- Président du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – SCF
- Membre du Conseil de surveillance du GIE Armoney
- Président du directoire d'Arkéa Bourse Retail depuis le 19 décembre 2014

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Linxo

Dominique ANDRO est diplômé de l'École des Hautes Études d'Ingénieur de Lille (HEI). Après trois ans au Crédit Lyonnais, Dominique Andro rejoint en 1987 le département Études Informatiques du

Crédit Mutuel de Bretagne, avant d'être nommé, en 1994, Directeur administratif et financier du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. De retour en Bretagne en 1998, il enchaîne plusieurs fonctions de direction, du Marketing des particuliers à la direction départementale du Finistère, en passant par les produits et services bancaires. En 2003, il prend successivement les postes de DRH du groupe puis de Directeur général adjoint. Depuis novembre 2008, il dirige le Pôle « Réseaux spécialisés » du Crédit Mutuel Arkéa, regroupant notamment les activités de banque en ligne (Fortuneo Banque), de crédit à la consommation (Financo) et le regroupement de crédit (Crédit Foncier et Communal d'Alsace Lorraine Banque). En novembre 2012, il a également pris en charge les activités B to B du groupe avec les filiales Arkéa Banking Services (prestations bancaires en marque blanche), ProCapital Securities Services (prestations de services titres), Monext et Armoney (monétique), au sein d'une organisation élargie devenue Pôle « Réseaux et services spécialisés ».



Humbert de FRESNOYE,
Directeur général délégué
du Crédit Mutuel Arkéa,
61 ans

**Autres mandats exercés
au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

- Président de Schelcher Prince Gestion
- Président de SASP
- Administrateur de la SAS Château Calon Ségur

**Autres mandats exercés
hors du Crédit Mutuel Arkéa**

- Membre du Conseil de surveillance d'Ophiliam Développement Conseil
- Représentant permanent de Suravenir au Conseil de surveillance de Patrimoine et Commerce

Humbert DE FRESNOYE est diplômé de l'Institut des Actuaire et statisticien des Universités de Paris. Actuaire aux Assurances Individuelles de la CNP de 1979 à 1981, il rejoint les Mutuelles

du Mans en 1981 en tant que Chef de division. En 1986, il prend la Direction de Suravenir, filiale assurance vie du Crédit Mutuel Arkéa. Directeur général adjoint du Crédit Mutuel de Bretagne de 1992 à 2001, puis Directeur général du Crédit Mutuel de Bretagne de 2001 à 2006, Humbert de Fresnoye a occupé de 2006 à 2008 le poste de Directeur général de la Compagnie Financière du Crédit Mutuel. Depuis 2008 Directeur général délégué du Crédit Mutuel Arkéa, en tant que Directeur du Pôle « Produits » du Crédit Mutuel Arkéa, il a en charge l'ensemble des activités assurance du groupe (Suravenir, Suravenir Assurances et Novélia), les activités de gestion d'actifs (Federal Finance, Schelcher Prince Gestion), l'offre immobilière (Arkéa Immobilier Conseil) et enfin la gestion de patrimoine (Arkéa Banque Privée, Primonial).



Gérard BAYOL,
Directeur général délégué
du Crédit Mutuel Arkéa,
61 ans

**Autres mandats exercés
au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

- Président du Directoire d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Membre du Conseil de surveillance de Leasecom Group jusqu'au 9 avril 2014
- Représentant permanent d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels au Conseil d'administration d'Arkéa Public Sector SCF
- Représentant permanent de la CEOI-BIE au Conseil de surveillance d'Arkéa Crédit Bail jusqu'au 14 mars 2014

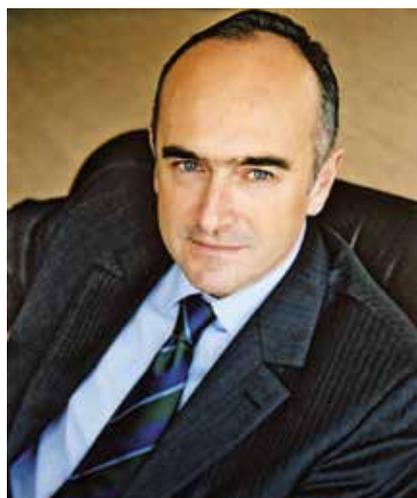
**Autres mandats exercés
hors du Crédit Mutuel Arkéa**

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Polylogis SAS
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Tikehau Investment Management
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de SEM d'Animation Économique au Service des Territoires depuis le 4 décembre 2014
- Censeur, représentant du Crédit Mutuel Arkéa, au Conseil d'administration de la SA HLM Coopérer pour habiter depuis le 28 août 2014

Gérard BAYOL est diplômé d'HEC et a débuté sa carrière en qualité d'attaché commercial à l'ambassade de France au Venezuela. Il intègre ensuite le Crédit Commercial de France, où il est successivement responsable de succursale à Caracas, à Rio de Janeiro, à Madrid et à Londres. En 1993, il rejoint le Crédit Local de France, d'abord Directeur général de la filiale espagnole, puis en France comme membre du directoire de Dexia Project & Public Finance et comme membre du comité exécutif de Dexia Crédit Local. De 2001 à 2005, il est administrateur délégué de Dexia Crediop Spa en Italie. De 2006 à 2008, il occupe le poste de Directeur général de Dexia Crédit Local France. Depuis 2009, il est Directeur général délégué du Crédit Mutuel Arkéa en charge du Pôle « Entreprises et institutionnels ».

2.3 Rapport du Président

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne



Jean-Pierre DENIS,
Président du Crédit Mutuel Arkéa

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisant que dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le Président du Conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés. Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56 du Code de commerce ce rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

La préparation du rapport est coordonnée par la direction du Secrétariat général et de la communication institutionnelle du

Crédit Mutuel Arkéa laquelle, outre sa fonction d'assistance permanente aux travaux et missions du Conseil, est également chargée d'assurer le secrétariat général du comité des nominations et du Comité stratégie et développement du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Par ailleurs, pour la réalisation de ce rapport, la direction du Secrétariat général et de la communication institutionnelle bénéficie des contributions :

- de la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique chargée du secrétariat général du Comité d'audit du Conseil d'administration ;
- de la direction des Comptabilités chargée du secrétariat général du comité des comptes ;
- de la direction des Ressources humaines et de la formation chargée du secrétariat général du Comité des rémunérations.

Le rapport du Président intégré au Document de référence 2014 du Crédit Mutuel Arkéa est vérifié par les Commissaires aux comptes et étudié par le Conseil d'administration. Il est présenté, pour approbation, à l'Assemblée générale annuelle – fixée le 6 mai en 2015 – des actionnaires (les caisses de Crédit Mutuel des fédérations de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central).

2.3.1 Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2014, les statuts du Crédit Mutuel Arkéa ont été modifiés afin de permettre, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.225-27-1 du Code de commerce issues de la loi sur la sécurisation de l'emploi, la représentation des salariés au Conseil d'administration. Désormais, depuis le 10 octobre 2014, deux administrateurs représentant les salariés du Crédit Mutuel Arkéa siègent au Conseil d'administration, avec chacun une voix délibérative.

Le Conseil d'administration est composé de 20 administrateurs :

- 18 administrateurs représentant les sociétaires, élus par les caisses adhérentes et actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle ;
- 2 administrateurs représentant les salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise ;

et d'un censeur élu dans les mêmes conditions que les administrateurs représentant les caisses adhérentes.

Au cours de l'année 2014, suite à la démission pour raisons personnelles d'Alain GILLOUARD – en date du 31 août – le Conseil d'administration n'a pas souhaité pourvoir immédiatement, par cooptation, à son remplacement et, par conséquent, a travaillé et délibéré, durant les quatre derniers mois, dans une formation de 19 membres.

Les administrateurs et le censeur du Conseil sont de nationalité française et sont issus des territoires de référence des activités du Crédit Mutuel Arkéa :

- 14 membres ainsi que le censeur au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne,
- 3 membres au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- 1 membre au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel Massif Central.

Les membres du Conseil d'administration ont élu le 15 mai 2009 à la présidence de l'instance, Jean-Pierre DENIS. Il a été réélu Président du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 3 mai 2012.

Inspecteur des finances, Jean-Pierre DENIS est diplômé d'HEC, de l'IEP Paris et de l'ENA. Il est également titulaire d'une maîtrise en droit et d'une maîtrise en sciences économiques (Paris 2). Après avoir exercé d'éminentes responsabilités au sein de la haute fonction publique (secrétaire général adjoint de la Présidence de la République) et du monde de l'entreprise (P-DG de Dalkia puis du groupe Oséo), il a rejoint en octobre 2007 le Crédit Mutuel Arkéa en qualité de vice-Président exécutif. Depuis 2008, il est Président du Crédit Mutuel Arkéa et de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne.

En application de l'article L 511-58 du Code monétaire et financier et de la position de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa sont dissociées.

Le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom. Il peut, en étroite collaboration avec le Directeur général, représenter le Crédit Mutuel Arkéa dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les partenaires et les pouvoirs publics, aux plans régional, national et international. Le Président anime la politique de partenariat du Crédit Mutuel Arkéa et, à ce titre, préside le Comité de

croissance externe et partenariats institué par la Direction générale.

Deux vice-Présidents, Messieurs Jean-François DEVAUX, Président de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central, et Christian TOUZALIN, Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest siègent au Conseil d'administration et peuvent sur délégation du Président représenter le Crédit Mutuel Arkéa.

Le Conseil ne dispose pas d'administrateur référent.

Un représentant du Comité central d'entreprise assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

Un règlement intérieur, adopté en Assemblée générale définit les devoirs des administrateurs tant au niveau local (Caisses locales de Crédit Mutuel) que régional (fédérations). Ce règlement fixe les engagements que prend chaque administrateur du groupe :

- assiduité aux réunions,
- formation à l'exercice des fonctions,
- indépendance d'esprit et absence de conflits d'intérêts,
- localisation dans le groupe de la majeure partie de ses opérations d'épargne et de crédit,
- respect du secret des délibérations.

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a adopté une Charte de gouvernement d'entreprise. Celle-ci procède de l'originalité du groupe, qui relève du modèle coopératif et mutualiste. Elle s'adresse aussi bien aux élus qui représentent en premier lieu le mouvement, qu'aux salariés qui le font vivre au quotidien. Cette Charte :

- cadre le rôle d'animateur dévolu aux fédérations au sein du mouvement coopératif ;
- précise le rôle du Président dans l'organisation de l'activité du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, organe de tête du mouvement ;
- oblige chaque administrateur en qualité de contributeur investi ;
- affirme et structure le lien entre le Conseil d'administration et la Direction générale.

La limite d'âge des administrateurs est fixée par les statuts à 65 ans pour une 1^{re} élection, et à 70 ans pour un renouvellement. Le mandat, renouvelable, est de 3 ans.

La préparation et l'organisation des travaux

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à 9 reprises en 2014 (8 conseils en 2013). Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration s'est élevé à 91 % (92 % en 2013).

Jean-Pierre DENIS a présidé les 9 Conseils d'administration. L'assiduité des administrateurs aux séances s'établit comme suit :

Administrateurs	Dates des réunions du Conseil d'administration en 2014									Taux d'assiduité	
	08/01	31/01	28/02	28/03	16/05	20/06	26/08	10/10	04/12	2014	2013
François CHATEL (censeur)	P	P	P	P	P	Ab	P	P	P	89 %	100 %
Jean-Luc CUEFF (*)								P	P	100 %	N/A
Christian DAVID	Ab	P	P	P	P	P	P	P	P	89 %	100 %
Jean-Pierre DENIS	P	P	P	P	P	P	P	P		100 %	100 %
Jean-François DEVAUX	P	Ab	Ab	P	P	Ab	Ab	P	P	56 %	63 %
Lionel DUNET	P	P	P	P	Ab	P	P	Ab	P	78 %	75 %
Jean-Louis DUSSOCHAUD	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100 %	100 %
Jacques ENJALBERT	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100 %	100 %
Jean-Yves EOZENOU	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100 %	80 %
Daniel GICQUEL	P	P	P	P	P	Ab	P	P	P	89 %	100 %
Alain GILLOUARD (**)	P	P	P	P	P	Ab	P			86 %	88 %
Michel GOURTAY	Ab	Ab	P	P	Ab	P	Ab	P	P	56 %	75 %
Marie-Thérèse GROUSSARD	Ab	P	P	P	P	P	P	P	P	89 %	88 %
Auguste JACQ	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100 %	100 %
Albert LE GUYADER	P	P	P	P	Ab	P	P	P	P	89 %	100 %
Nadine LE MARRE (*)								P	P	100 %	N/A
Hugues LEROY	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100 %	100 %
Claudette LETOUX	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100 %	100 %
Christian PERON	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100 %	88 %
Christian TOUZALIN	P	P	P	Ab	P	P	P	P	P	89 %	75 %
Raymond VIANDON	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100 %	100 %

P = présent Ab = absent * membre du Conseil depuis le 10/10/2014 ** membre du Conseil jusqu'au 31/08/2014

Le Conseil d'administration s'appuie sur les moyens de la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa pour la préparation et l'organisation de ses séances. L'ordre du jour des réunions est arrêté par le Président après concertation avec le Directeur général. Chaque administrateur reçoit une semaine avant la réunion un dossier contenant les éléments qui seront étudiés et débattus en Conseil. En outre, le Président communique à chacun les informations, y compris critiques, relatives à l'activité du groupe.

Les réunions tenues par le Conseil d'administration ont été notamment consacrées :

- au suivi de l'actualité économique, bancaire et financière externe et des questions d'actualité interne ;
- au suivi de l'activité, des résultats, des risques et des ratios prudentiels du groupe et de ses principales composantes au travers d'un rapport présenté à chaque réunion ;
- à la fixation des orientations générales du groupe pour l'année ;
- à l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés du groupe ;
- à l'examen des points d'étape du projet stratégique « Horizons 2015 » ;
- à la prise de décision en matière d'acquisition et de fusion de sociétés, de prise de participations et d'opération de croissance externe, de cession. Le conseil a également été tenu informé des divers partenariats engagés et des opérations envisagées qui, nonobstant les moyens déployés, n'ont pu être concrétisées ;
- à l'adaptation du cadre prudentiel et des limites applicables au groupe et à l'ensemble de ses composantes ;
- à l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne de la société et du groupe ;
- aux évolutions de la réglementation conduisant à un renforcement du contrôle interne (contrôle permanent, contrôle périodique et de conformité) ;
- à une information sur les recommandations de l'ACPR en matière de contrôle et des travaux liés aux développements et résultats de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- aux nominations relevant des prérogatives du Conseil.

Ces travaux et débats ont permis de déterminer l'orientation de l'activité et de procéder aux contrôles et vérifications nécessaires.

Au cours de l'exercice 2014, trois formations dédiées ont été proposées aux administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa. D'une demi-journée chacune, elles abordaient les thèmes variés relatifs à la revue de la qualité des actifs (*Asset Quality Review*), aux risques, aux mécanismes de notations et de refinancement, permettant ainsi au Conseil d'approfondir les compétences de ses membres.

Le Conseil d'administration s'est réuni par ailleurs en séminaire durant deux jours au mois de décembre afin d'échanger et de débattre sur les thèmes suivants :

- Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration. Les impératifs de mixité, de compétences et de diversité ont été étudiés avec attention par les administrateurs pour permettre de composer un Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa répondant parfaitement aux exigences de la réglementation, notamment à l'échéance 2017 s'agissant de la représentation féminine ;
- Le projet stratégique. La fin de l'exercice 2015 marquera le terme du projet « Horizons 2015 » initié en 2008. Le Conseil a échangé sur l'évolution des premiers travaux d'organisation du prochain projet stratégique structuré autour de 2 groupes de réflexion, l'un composé de salariés, l'autre d'élus du mouvement coopératif.
- Le projet « RSE ». Avec les éléments du projet Banque de demain déployé depuis plus d'un an dans l'entreprise, les axes du projet « RSE » alimenteront le futur projet stratégique. L'objectif est de faire de la RSE un levier d'innovation et de développement au service de la vision stratégique qui positionnera le Crédit Mutuel Arkéa comme un acteur engagé en faveur de l'économie de demain et de l'avenir de notre territoire.

Cinq Comités spécialisés (quatre jusqu'au 16 mai 2014) complètent les travaux et apportent un éclairage au Conseil d'administration. Chaque Comité s'est doté d'une Charte de fonctionnement qui fixe les missions et les modalités d'organisation de l'instance.

Le Comité stratégie et développement a pour mission d'impulser la réflexion du Crédit Mutuel Arkéa et d'assister le Conseil d'administration dans ses travaux. Son rôle consiste à :

- suivre l'avancement du projet stratégique du groupe ;
- analyser l'intérêt et/ou l'avancement de projets majeurs pour le groupe ;

- identifier les indicateurs de résultats et d'impacts, et mesurer les écarts éventuels par rapport au planning et à la trajectoire initiale du projet ;
- assurer une veille stratégique permanente des activités du groupe et des activités émergentes.

Au cours de l'exercice 2014, il s'est réuni à 6 reprises. (5 réunions en 2013).

Le taux global de participation 2014 des membres aux réunions de travail est de 97 %.

Comme chaque année, il a procédé au suivi du projet stratégique « Horizons 2015 ». Le Comité a notamment réalisé un point d'avancement du développement des filiales du Pôle Entreprises et Institutionnels ainsi que de Fortuneo.

Il a continué à suivre les projets de ses fédérations de Crédit Mutuel, tels que le concept de nouvelles Caisses locales, les pilotes sur la nouvelle organisation du réseau ainsi que le lancement du nouveau site et des applications à destination des professionnels.

Le Comité a également étudié le projet de prise de participation dans Primonial.

Le Comité des nominations et des rémunérations jusqu'au 16 mai 2014. Puis en application des dispositions de l'article L 511-89 du Code monétaire et financier le Conseil d'administration a instauré un Comité des rémunérations et un Comité des nominations.

Le Comité des rémunérations a pour mission de s'assurer de la cohérence générale des politiques et pratiques de rémunération au sein du Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales régulées.

Le Comité des nominations a pour mission d'assister le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en émettant :

- des propositions pour la nomination des administrateurs des filiales, des représentants permanents au sein des instances de gouvernance des sociétés dans lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa détient des participations financières ;
- des avis motivés sur les propositions du Président pour la nomination du Directeur général et des Directeurs généraux délégués avant validation par le Conseil d'administration.

En 2014, jusqu'au 16 mai, le Comité des nominations et rémunérations s'est réuni à 4 reprises. Ensuite le Comité des

rémunérations a tenu 2 réunions et le Comité des nominations 3 réunions. (en 2013, 6 réunions pour le Comité des nominations et des rémunérations)

Le taux global de participation 2014 des membres aux réunions de travail est de 100 %.

Les thèmes abordés par les Comités rémunérations et nominations :

- rémunérations variables et rémunérations des mandataires sociaux ;
- candidatures aux postes à pouvoir dans les Conseils d'administration et de surveillance des filiales et nominations des représentants dans les sociétés externes dans lesquelles le groupe détient une participation ;
- évolution du Comité (distinction Nominations/Rémunérations) ;
- extension des prérogatives du Comité au périmètre des filiales ;
- examen des chartes de fonctionnement des deux nouveaux Comités ;
- défraiements des administrateurs ;
- bonification groupe.

Le Comité des comptes a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité. Son rôle consiste à :

- s'informer des principes comptables et de leur évolution ;
- apprécier la qualité des procédures comptables ;
- examiner les comptes du Crédit Mutuel Arkéa avant leur examen au Conseil d'administration ;
- suivre le programme de travail des Commissaires aux comptes et examiner les conclusions de leurs travaux.

Le Comité a tenu, en 2014, 4 réunions. (4 réunions également en 2013)

Le taux global de participation 2014 des membres aux réunions de travail est de 85 %.

Les travaux du comité ont porté sur :

- l'examen de l'arrêté des comptes 31-12-2013 et le plan 2014 ;
- les principes et méthodes comptables applicables à l'arrêté semestriel, contrôle interne et approche d'audit des Commissaires aux comptes ;
- l'examen de l'arrêté des comptes consolidés semestriels et de l'avis des Commissaires aux comptes sur l'arrêté semestriel ;
- les principes comptables d'arrêté et proposition renouvellement mandat CAC 2015.

Les membres du Comité ont également bénéficié au cours de l'exercice de deux

formations dédiées consacrées aux impôts différés et au PNBA.

Le Comité d'audit et des risques a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de contrôle des risques du Crédit Mutuel Arkéa conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Sa mission s'inscrit également dans le cadre des dispositions de l'article L 823-19 du code de commerce qui précise que ce comité spécialisé est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Son rôle consiste en particulier à porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, autant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il est précisé que l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne susvisé s'est substitué au règlement n° 97-02 du 21/02/97 du Comité de la Réglementation Bancaire. Conformément aux dispositions de cet arrêté applicables à compter du 01/01/2015 aux comités spécialisés, le Comité d'audit et des risques fera l'objet

Composition des comités spécialisés du Conseil d'administration au 31/12/2014

Administrateurs	Stratégie & Développement	Nominations	Rémunérations	Comptes	Audit & Risques
Jean-Pierre DENIS					
Jean-François DEVAUX					
Christian TOUZALIN					
François CHATEL					✓(P)
Jean-Luc CUEFF			✓		
Christian DAVID		✓		✓	
Lionel DUNET				✓	
Jean-Louis DUSSOUCHAUD		✓(P)	✓		
Jacques ENJALBERT	✓(P)		✓		
Jean-Yves EOZENOU		✓			
Daniel GICQUEL		✓		✓	
Michel GOURTAY					✓
Marie-Thérèse GROUSSARD				✓(P)	
Auguste JACQ	✓		✓(P)		
Albert LE GUYADER	✓				✓
Nadine LE MARRE					
Hugues LEROY	✓				
Claudette LETOUX				✓	
Christian PERON					
Raymond VIANDON				✓	

(P) : Président(e) du comité

des adaptations d'organisation nécessaires pour répondre aux nouvelles obligations.

Le taux global de participation des membres aux réunions de l'exercice 2014 est de 83%, étant précisé qu'il s'est tenu 10 réunions au cours desquelles le Comité d'audit et des risques a notamment procédé à l'examen et à l'analyse des sujets suivants :

- le projet de plan de contrôle périodique 2014 ;
- le Rapport Annuel de Contrôle Interne 2013 ;
- le suivi semestriel de la mise en œuvre des recommandations émises en matière de contrôle périodique ;
- les travaux d'arrêté des comptes semestriel et annuel ;
- la situation au regard des risques sur la base du reporting semestriel avec une attention particulière portée sur les secteurs saillants ;
- les conclusions des missions de contrôle périodique Métiers ;
- la synthèse annuelle des missions du Contrôle périodique réseaux ;

- le suivi de l'avancement des plans de contrôle périodique Métiers et Réseaux 2014 ;
- le reporting semestriel des actions de Contrôle permanent et conformité et les projets dans ce domaine ;
- le dispositif de limites 2015 ;
- les travaux des différents organes de tutelle ou de supervision (ACPR, Inspection générale de la Banque de France, AMF, BNB, FSMA, Inspection générale des Finances...).

2.3.2 La limitation des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et pour la représenter dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

2.3.3 Les procédures de contrôle interne

La gouvernance du contrôle interne s'exerce dans le respect des principes de la Charte du gouvernement d'entreprise de Crédit Mutuel Arkéa adoptée par le Conseil d'administration, le 12 septembre 2008.

L'organisation du contrôle interne est décrite dans la Charte de contrôle interne groupe dont la mise à jour a été validée par le Comité de contrôle permanent du groupe le 13 mai 2013 et le Comité d'audit le 26 août 2013.

Les dirigeants effectifs du groupe sont responsables de la détermination effective des orientations de l'activité (art. 511-13 du code monétaire et financier). Ils mettent notamment en œuvre les dispositifs concourant au contrôle interne en veillant à les adapter aux différents risques auxquels le groupe est exposé. Ils informent l'organe de surveillance du groupe de l'avancement de cette mise en œuvre et de l'état des dispositifs, ainsi que du degré de maîtrise des risques qu'ils permettent.

Montants individuels des indemnités d'assiduité versées aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2014

Administrateurs	Indemnités au titre des fonctions Crédit Mutuel Arkéa (Conseil d'administration & comités spécialisés)	Indemnités au titre des autres fonctions de mandataires sociaux au sein du groupe	Montant net individuel des indemnités d'assiduité 2014
Jean-Pierre DENIS *			
Jean-François DEVAUX		18 300	18 300
Christian TOUZALIN **	1 600	5 230	6 830
François CHATEL	3 600	1 403	5 003
Christian DAVID	2 600	6 608	9 208
Lionel DUNET	1 800	450	2 250
Jean-Louis DUSSOCHAUD	3 600	31 563	35 163
Jacques ENJALBERT	4 400	5 905	10 305
Jean-Yves EOZENOU	2 200	2 516	4 716
Daniel GICQUEL	3 200	5 049	8 249
Alain GILLOUARD	2 800	791	3 591
Michel GOURTAY	2 400	556	2 956
Marie-Thérèse GROUSSARD	2 400	1 412	3 812
Auguste JACQ	4 501	8 166	12 667
Albert LE GUYADER	5 200	2 718	7 918
Hugues LEROY	3 400	3 379	6 779
Claudette LETOUX	3 424	6 820	10 244
Christian PERON		24 803	24 803
Raymond VIANDON	2 000	3 560	5 560
Totaux	49 125	129 229	178 354

* Monsieur Jean-Pierre DENIS, en qualité de mandataire social dirigeant effectif, perçoit une rémunération dont les éléments sont détaillés à la rubrique 2.6 du document de référence.

** Monsieur Christian TOUZALIN, mandataire social non dirigeant du Crédit Mutuel Arkéa, a perçu au titre de 2014 une rémunération brute de 106 250 euros attribuée en contrepartie de sa fonction de Président de la Caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

L'organe de surveillance du groupe s'assure périodiquement de la qualité des dispositifs mis en œuvre et du degré de maîtrise des risques auxquels le groupe s'expose, sur la base des informations que lui fournissent le Président du Comité d'audit et des risques et le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur le contrôle interne conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

L'organe de surveillance du groupe est informé par la Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa de la mesure et de la surveillance des risques auxquels le groupe est exposé (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

Le Comité d'audit et des risques a pour mission d'assister l'organe de surveillance dans sa responsabilité de contrôle des risques conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Concernant la comptabilisation des opérations, le Comité des comptes analyse et contrôle les comptes globalisés et consolidés avant leur présentation à l'organe délibérant.

Les organes de surveillance des filiales du Crédit Mutuel Arkéa valident l'application des principes de la Charte ainsi que leur adaptation à leur entité et confient leur mise en œuvre aux dirigeants effectifs des filiales.

Le contrôle permanent

L'organisation du « contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées aux missions de la fonction gestion des risques » (cf. arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) s'appuie sur les dispositions de

la Charte de contrôle interne du groupe qui établit deux niveaux de contrôle permanent au sein du Crédit Mutuel Arkéa comme suit :

Contrôle opérationnel de premier niveau :

contrôles opérationnels mis en œuvre au sein des processus, avant leur dénouement. Il s'agit dans ce cas de dispositif de maîtrise des risques.

Contrôle permanent de second niveau :

contrôles permanents mis en œuvre a posteriori des processus. Ce second niveau est à son tour divisé en deux types de contrôles en fonction de l'indépendance de la personne qui le réalise :

- contrôles permanents de second niveau métiers : contrôle permanent de second niveau opéré par une personne qui n'appartient pas à la filière « contrôle permanent » ;
- contrôles permanents de second niveau RCP : contrôle pris en charge par le responsable du contrôle permanent directement rattaché au responsable de la structure et assisté ou non d'une équipe.

Cette distinction étant posée, l'organisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité au sein du Crédit Mutuel Arkéa, s'appuie sur les principes suivants :

- l'organisation du contrôle permanent couvre tous les risques pour tous les métiers du groupe quelle que soit l'organisation juridique des activités génératrices de ces risques ;
- la responsabilité finale de la conformité aux exigences réglementaires en matière de contrôle permanent incombe aux dirigeants effectifs de chaque entité et du Crédit Mutuel Arkéa pour la vision consolidée ;
- chaque structure (réseaux de Caisses locales, directions centrales, filiales) organise la filière de contrôle permanent et de contrôle de la conformité en son sein et rapporte directement au Crédit Mutuel Arkéa ;
- les acteurs en charge du contrôle permanent de second niveau d'un processus n'interviennent pas dans l'exécution de ce processus pour bien assurer une étanchéité entre contrôle permanent de premier niveau et contrôle permanent de second niveau ;
- la qualité du contrôle permanent entre dans l'appréciation du pilotage ou du management d'une activité.

Cette organisation s'inscrit dans la droite ligne de l'organisation pyramidale du groupe, l'ensemble étant placé sous la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa.

Elle doit permettre aux instances du Crédit Mutuel Arkéa de guider la prise de risque et d'en maîtriser les effets potentiels avec une assurance raisonnable.

L'animation des responsables du contrôle permanent et du contrôle de la conformité des entités du groupe et le pilotage du dispositif de contrôle permanent et de contrôle de la conformité au niveau consolidé sont confiés à la Direction du contrôle permanent et de la conformité (DCPC) du Crédit Mutuel Arkéa, rattachée à la Direction juridique du contrôle permanent et de la conformité.

Deux départements prennent en charge les domaines du contrôle permanent et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Des unités spécifiques traitent de la conformité des services d'investissement et des thématiques relevant du cadre prudentiel de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le Comité de contrôle permanent groupe

Le Comité est présidé par le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend : le Directeur général du Crédit Mutuel de Bretagne, le Directeur du pôle Produits et le Directeur du pôle Supports et développement. Il compte également quatre autres membres : l'adjoint au Directeur du pôle Supports et développement, le Directeur juridique du contrôle permanent et de la conformité, le responsable contrôle permanent et conformité (secrétaire) et le Directeur de l'inspection générale et du contrôle périodique en tant qu'invité.

Il a pour mission de s'assurer du respect des règles encadrant la prise de risque et de vérifier la bonne adéquation des dispositifs de contrôle permanent, y compris en matière de contrôle de la conformité, aux activités et risques du groupe.

Pour ce faire, il passe en revue toute évolution significative du dispositif de contrôle permanent, y compris en matière de contrôle de la conformité et notamment du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et prend connaissance des risques encourus par le groupe sur la base des travaux de la Direction du contrôle permanent et de la conformité. Il s'est réuni à quatre reprises en 2014.

Afin d'améliorer la séparation des activités de contrôle permanent et de maîtrise des risques, un Comité des risques a été mis

en place, permettant aux membres du Comité de contrôle permanent de consacrer la totalité de leurs travaux au contrôle permanent et au contrôle de la conformité du groupe.

Le dispositif de contrôle de la conformité

Afin de garantir une homogénéité des pratiques dans le groupe, la Direction du contrôle permanent et de la conformité, rattachée à la Direction juridique, du contrôle permanent et de la conformité, pilote et anime la mise en œuvre des dispositifs de contrôle de la conformité du groupe y compris la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

La Direction du contrôle permanent et de la conformité s'appuie sur la charte de la Conformité du groupe dont la révision a été validée par le Comité de contrôle permanent du groupe le 1^{er} juillet 2014. Elle complète la Charte de contrôle interne en définissant les dispositifs mis en œuvre au sein du groupe pour prévenir et maîtriser le risque de non-conformité.

Les domaines d'intervention sont :

- La veille concernant les évolutions du cadre prudentiel posé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le règlement général de l'AMF, la réglementation liée à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- La définition et l'animation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris la maîtrise d'ouvrage des outils groupe. L'exercice 2014 a vu ce dispositif renforcé conformément aux exigences de la 3^e directive européenne et de la réglementation nationale. Des travaux ont été menés notamment sur les outils de surveillance des opérations ainsi que sur les diligences à l'entrée en relation et durant toute la relation d'affaires.
- La définition et l'animation du dispositif de conformité des services d'investissement groupe (par référence au règlement général de l'Autorité des marchés financiers), qui a pour mission d'animer et de coordonner les dispositifs de conformité du groupe relevant de la tutelle AMF.
- L'animation de la démarche d'amélioration permanente de la qualité des données recueillies sur la clientèle dans le cadre

de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que de la lutte contre la fraude fiscale et notamment de la réglementation américaine FATCA.

- La définition et l'animation des dispositifs groupe visant à s'assurer du respect des règles de protection de la clientèle notamment en matière de droit au compte, mobilité bancaire, traitement des réclamations, intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP). En 2014, la première Communauté de pratiques du traitement des réclamations réunissant les responsables de services relations clientèle du groupe a vu le jour. Ce rendez-vous annuel vise notamment à harmoniser et partager les bonnes pratiques au sein du groupe.
- La définition et l'animation des dispositifs relevant du chapitre II de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, notamment :
 - Les procédures d'approbation préalable de la conformité :
 - Une procédure d'approbation préalable de la conformité des nouveaux produits, projets, activités, services ou transformations significatives applicable à toutes les entités du groupe vise à s'assurer de la conformité des opérations précitées. Elle a été revue et enrichie en 2014 notamment par la création d'un questionnaire permettant de formaliser l'analyse des risques de non-conformité.
 - Une procédure de gestion des prises de participation de Crédit Mutuel Arkéa, complétée par un dispositif spécifique pour les opérations de croissance externe.
 - La procédure relative à l'interrogation sur dysfonctionnement en matière de conformité est à la disposition des salariés du groupe. Elle n'a pas été utilisée en 2014.
 - Le dispositif cadre groupe de gestion des activités essentielles ou importantes externalisées au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. La liste des activités essentielles a été révisée par la Direction des risques en 2014.

Chaque procédure cadre groupe fait l'objet d'un cadre de contrôle spécifique.

Pour s'assurer de la bonne déclinaison des dispositifs cadre par les entités, la Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité valide les procédures opérationnelles des entités.

Toute révision des dispositifs de contrôle de la conformité implique la validation du Comité de contrôle permanent groupe ainsi qu'une présentation en Comité d'audit et des risques.

- Le contrôle de la déclinaison opérationnelle des dispositifs cadre : En 2014, la Direction du contrôle permanent et de la conformité a lancé une démarche de contrôle de la déclinaison opérationnelle des dispositifs cadre par les entités du groupe visant à harmoniser et optimiser les pratiques des entités au sein du groupe.

Le contrôle périodique

La réalisation du contrôle périodique est assurée par la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP). Elle exerce son activité sur l'ensemble des structures du groupe conformément au dispositif cadre de contrôle périodique adopté et mis en œuvre au sein de ce dernier. Il convient de préciser que, s'agissant des filiales, la DIGCP agit dans le cadre de conventions de délégation d'exercice du contrôle périodique dûment régularisées. Sur l'ensemble du périmètre du groupe, la DIGCP exerce ainsi son contrôle selon les termes, conditions et modalités prévus par les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

La mission de la DIGCP est d'apporter une assurance indépendante et objective sur la conformité de l'exercice des activités du groupe et de fournir des services de conseil et des propositions contribuant à créer de la valeur ajoutée et à améliorer le degré de maîtrise des opérations du groupe. Elle contribue ainsi à l'atteinte des objectifs du groupe en évaluant par une approche systématique et méthodique les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise afin de déterminer s'ils sont appropriés et fonctionnent de manière à assurer que :

- l'exercice des activités s'effectue de façon conforme,
- les risques sont identifiés et gérés de manière appropriée,

- l'interaction entre les différents acteurs du gouvernement d'entreprise a lieu comme il se doit,
- les informations financières, de gestion et d'exploitation significatives sont exactes, fiables et émises en temps utile aux instances délibérantes et exécutives,
- les actions des salariés sont conformes aux réglementations, normes et procédures en vigueur,
- les ressources sont acquises de manière économique, utilisées de manière efficace et protégées de manière adéquate,
- les programmes, plans et objectifs sont réalisés,
- la qualité et l'amélioration continue des processus de contrôle interne de l'organisation sont encouragées,
- les questions législatives et réglementaires significatives impactant l'organisation sont identifiées et traitées de manière appropriée.

Pour exercer ses missions, la DIGCP a développé un corps de procédures notamment dans les domaines du contrôle périodique des risques métiers et réseaux. Ces procédures ont, en 2014, fait l'objet d'actualisations qui ont plus particulièrement concerné le suivi des recommandations, les modalités de diffusion des rapports d'audit, la cartographie et la planification d'activités ainsi que les référentiels de missions de contrôle des agences des filiales et des Caisses locales.

Pour mener à bien ses missions, la DIGCP a élaboré sa propre cartographie des risques ; celle-ci constitue l'une des principales sources d'élaboration du plan annuel de contrôle périodique sachant que les thématiques de ce dernier sont également déterminées à partir notamment des éléments suivants :

- les points d'attention signalés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution lors de ses interventions et dans son rapport annuel,
- les demandes du Comité d'audit et des risques,
- les demandes des membres du Comité exécutif du groupe,
- l'exploitation des « retours d'expérience » des missions antérieures réalisées par le département contrôle périodique métiers,
- les demandes de la Confédération Nationale de Crédit Mutuel, en matière de réalisation du contrôle périodique.

Le principe consistant à réaliser une revue post-acquisition, à partir du sixième mois suivant l'intégration dans le groupe, de toute acquisition significative est par ailleurs mis en œuvre dans le cadre du plan annuel de contrôle périodique.

Ce plan distingue un programme spécifique de contrôle appliqué aux réseaux des Caisses locales de Crédit Mutuel et des agences des filiales, et un programme concernant les directions centrales, les sociétés et les filiales du groupe. L'ensemble constitue le plan annuel de contrôle périodique de la DIGCP ; celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel qui permet d'assurer la couverture des principales zones de risques identifiées dans la cartographie des risques privative de la DIGCP ainsi que des axes de développement du Crédit Mutuel Arkéa.

Le plan de missions de contrôle périodique ainsi établi est validé par le Comité d'audit et des risques, émanation de l'organe de surveillance, et arrêté par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend systématiquement des interventions annuelles sur les risques majeurs qui ont trait aux domaines du crédit, des marchés de capitaux, des processus comptables, de l'informatique, des risques opérationnels. Un croisement est réalisé entre les missions effectuées sur les trois derniers exercices et les typologies de risques définies par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ce croisement permet d'apprécier le niveau de couverture de chacun des risques et de programmer les missions permettant de s'assurer de la conformité de l'exercice des activités.

Lors de l'établissement du plan de contrôle périodique 2015, ce croisement a été réalisé afin d'apprécier notamment la couverture des risques majeurs.

De plus, dans le cadre de la décision prise en la matière par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en ce qui concerne la certification des comptes annuels des caisses de Crédit Mutuel, la DIGCP effectue chaque année le contrôle des comptes des Caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, avant leur présentation à l'Assemblée générale des sociétaires, et ceci conformément aux normes de révision comptable.

Par ailleurs, en matière de contrôle, la DIGCP a spécifiquement en charge la détection et le traitement des fraudes internes. Dans ce cadre, il lui revient de déployer un système de contrôle à distance par sondage et, de manière générale, de contribuer à la prévention et la détection des fraudes internes par les moyens appropriés. En la matière, la DIGCP a spécifiquement en charge le contrôle des comptes des collaborateurs et de la bonne application par les administrateurs des obligations leur incombant, dans le respect des réglementations en vigueur et conformément aux textes, normes et principes adoptés au sein du Crédit Mutuel.

Le Comité de contrôle périodique

Sous la présidence du Directeur général, ce Comité est chargé de porter une appréciation sur la qualité du contrôle périodique notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques encourus au niveau consolidé et de proposer autant que de besoin des actions complémentaires. Il est associé à la définition du programme annuel de contrôle périodique.

Il prend connaissance des conclusions des rapports de contrôle et d'audit, valide les recommandations contenues dans ces rapports et assure le suivi de leur mise en œuvre.

Les membres du Comité sont :

- le Directeur général (Président),
- deux Directeurs de pôle, pour la période 2013/2014 : le Directeur du pôle Entreprises et Institutionnels et le Directeur du pôle Réseaux et services spécialisés,
- une des trois directions des réseaux de Caisses locales de Crédit Mutuel Arkéa, pour la période 2013/2014 : le Directeur général de la fédération du CMSO,
- le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique,
- le Directeur du pôle Innovation et opérations.

Sont invités :

- le Directeur du pôle Supports au développement ou son adjoint,
- le responsable du département Contrôle périodique des risques métiers (secrétaire).

La périodicité des réunions est fixée à un minimum de trois fois par an. Le Comité de contrôle périodique s'est réuni à neuf reprises en 2014.

Le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de contrôle des risques du Crédit Mutuel Arkéa, conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Sa mission répond également aux exigences de l'article L 823-19 du code de commerce qui précise que ce comité spécialisé est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

Dans ce cadre, son rôle consiste en particulier à porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, autant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Ses missions, objectifs, composition et règles de fonctionnement sont formalisés dans une Charte dédiée actualisée par la Direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique et approuvée par l'organe de surveillance.

Pour exercer les missions qui lui sont ainsi confiées, le Comité d'audit et des risques reçoit de la Direction générale du Crédit Mutuel Arkéa toute l'information utile et les rapports relatifs à :

- l'évolution des risques ;
- la qualité et l'étendue des contrôles ;
- l'évolution significative de l'exposition de l'entreprise.

S'agissant plus particulièrement des travaux menés par le Comité d'audit et des risques, il convient de relever que ce comité :

- valide le plan annuel de contrôle périodique ;
- se fait présenter les conclusions des rapports établis par la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique et les valide ;
- examine le rapport annuel de contrôle interne ;
- prend connaissance des conclusions des rapports établis par les autorités de tutelle, l'Inspection générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel et les auditeurs externes ;
- rend compte de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Comité est en liaison directe avec le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique de façon à garantir un niveau adéquat d'indépendance et de communication. Pour ce faire, le Comité peut contacter librement et à tout moment le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique s'il l'estime nécessaire.

Le Comité d'audit et des risques est composé :

- d'un Président ;
- de 3 à 4 membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Sont invités :

- le Président du groupe,
- le Directeur général du groupe,
- le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique,
- le responsable du département Contrôle périodique des risques métiers (secrétaire),
- en fonction de l'ordre du jour, les directeurs concernés.

La périodicité des réunions est fixée à un minimum de six fois par an, étant précisé qu'il s'est réuni 10 fois en 2014.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, applicables aux comités spécialisés à compter du 01/01/2015, le Comité d'audit et des risques fera l'objet des adaptations d'organisation nécessaires pour répondre aux nouvelles obligations.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

L'élaboration des informations comptables et financières du groupe est réalisée par le pôle Supports au développement.

L'organisation de la comptabilisation des opérations est basée sur deux activités : la tenue de comptabilité et la consolidation du groupe. La tenue de comptabilité (établissement des comptes sociaux et des liasses de consolidation associées) ainsi que la production et la diffusion des déclarations réglementaires des entités du groupe sont assurées directement par les directions financières des sociétés ou par la Direction

des comptabilités du Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre d'une délégation formalisée. L'organisation centralise les activités clés permettant de garantir la qualité de l'information comptable sur le périmètre du groupe. Ainsi, le pôle Supports au développement définit les règles et les méthodes comptables, assure la conception et la maintenance des schémas comptables (la validation des spécificités liées aux activités d'assurance et de crédit-bail est déléguée à des équipes métier dédiées), met en œuvre le processus de justification des comptes en lien avec les structures gestionnaires du groupe ainsi que les procédures de contrôle et d'analyse nécessaires à l'élaboration et au traitement de l'information comptable tant pour le Crédit Mutuel Arkéa que pour l'ensemble des filiales déléguées.

Il anime le contrôle de gestion qui concourt à la sécurisation des données comptables et financières, notamment au travers des fonctions de contrôle budgétaire et d'analyse des résultats.

Encadrés par des procédures propres au pôle Supports au développement, ces processus sont contrôlés au-delà des interventions du groupe, par les commissaires aux comptes.

Un Comité des comptes vient compléter le dispositif. Il assiste le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité. Il examine les comptes du groupe et de ses composantes avant leur présentation au Conseil. Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2014.

Le 27/02/2015

Jean-Pierre Denis,
Président du Conseil d'administration

2.4 Instances et travaux de Direction générale

Le Comité exécutif du Crédit Mutuel Arkéa a pour mission générale d'assister le Directeur général du groupe dans le pilotage stratégique et le développement de la performance. Son rôle consiste à :

- proposer au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa les orientations stratégiques ;
- piloter la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration et allouer les moyens nécessaires à sa mise en place ;
- fixer les objectifs des composantes du groupe et veiller à leur réalisation ;
- examiner les questions d'organisation et d'intérêt général du groupe.

Le Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa a pour missions :

- d'assurer la coordination des projets et actions des différentes composantes du groupe ;
- d'effectuer les arbitrages et de prendre les décisions dans les dossiers relevant de la compétence « groupe ».

Le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique est invité permanent du Comité de direction générale.

Le Comité exécutif se réunit chaque semaine et se compose, au 31 décembre 2014, de :

Ronan LE MOAL	Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa
Dominique ANDRO	Directeur général délégué chargé du pôle Réseaux et services spécialisés
Gérard BAYOL	Directeur général délégué chargé du pôle Entreprises et institutionnels
Humbert de FRESNOYE	Directeur général délégué chargé du pôle Produits
Hervé CROSNIER	Directeur général adjoint chargé du pôle Supports au développement
Jean-Pierre LE TENNIER	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne

Le Comité de direction générale se réunit une fois par mois et comprend en plus des membres du Comité exécutif :

Jean-Marc JAY	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
Didier ARDOUIN	Directeur général de la fédération du Crédit Mutuel Massif Central
Frédéric LAURENT	Directeur général adjoint chargé du pôle Innovation et opérations
Anne LE GOFF	Directeur du Secrétariat général et de la communication institutionnelle
Marc GOSSELIN	Directeur des Ressources humaines et de la formation
Jean-Luc LE PACHE	Adjoint au Directeur général adjoint chargé du pôle Supports au développement

Dans le cadre de ses prérogatives et pouvoirs, afin d'assurer pertinence et qualité de ses décisions, la Direction générale du Crédit Mutuel Arkéa structure son organisation autour de comités transversaux auxquels prennent part un ou plusieurs des membres du Comité de direction générale.

Ces comités sont :

- le Comité de contrôle périodique ;
- le Comité de contrôle permanent et de la conformité ;
- le Comité de gestion de bilan ;
- le Comité de crédit ;
- le Comité des engagements clientèle ;
- le Comité des risques ;
- le Comité de contreparties ;
- le Comité de référencement ;
- le Comité marketing des réseaux ;
- le Comité immobilier ;
- le Comité croissance externe et partenariats ;
- le Comité innovation (créé en 2014) ;
- le Comité lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (créé en 2014).

2.5 Conflits d'intérêts

au niveau des organes d'administration et de direction

À la date du dépôt du présent Document de référence, il n'y a pas de conflits d'intérêts entre les membres du Conseil d'admini-

nistration et du Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa et la société. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel

Arkéa se trouvait en situation de conflits d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

2.6 Rémunération des dirigeants

À la date du présent document, les titres de capital du Crédit Mutuel Arkéa ne sont pas cotés sur un marché réglementé.

Toutefois, le Crédit Mutuel Arkéa publie les informations relatives à la rémunération de ses dirigeants sur une base volontaire, conformément, aux recommandations publiées par l'AFEP-MEDEF.

La politique de rémunération des dirigeants (ci-après « les Dirigeants »), c'est-à-dire le Président et le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa et les Directeurs généraux délégués, répond aux dispositions des articles L. 511-71 à L. 511-88 du Code monétaire et financier.

Les Dirigeants bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable, dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Cette rémunération est composée d'une part liée aux résultats du groupe et d'une part liée à la performance individuelle du dirigeant ou de l'activité dont il est responsable. Elle est conditionnée par l'atteinte des objectifs mesurant la performance groupe.

Pour l'exercice 2014, les critères liés aux résultats du groupe sont le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation et le coefficient d'engagement (ratio encours crédits/encours dépôts).

La condition relative à l'atteinte des indicateurs groupe est réalisée lorsque cumulativement :

- chacun des critères groupe définis (résultat d'exploitation, coefficient d'exploitation, coefficient d'engagement) est atteint. C'est-à-dire que la réalisation de chaque indicateur est supérieure à l'objectif +/- le seuil appliqué à ce dernier ;

- le niveau moyen des trois indicateurs est de 100 %.

La définition des indicateurs individuels et leur niveau sont assurés par le Comité des rémunérations concernant le Président et le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa. Le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa définit les critères individuels pour les Directeurs généraux délégués.

Au titre de l'exercice 2014, la rémunération variable du Président et du Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa est plafonnée à 100 % du salaire fixe. Celle des Directeurs généraux délégués est plafonnée à 70 % du salaire fixe.

Le versement de la rémunération variable des Dirigeants est étalé sur trois ans par tiers. Les deux parties différées ne sont versées que sous réserve de la réalisation de conditions de performance financière fixées par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux Dirigeants et venir récompenser une performance ou un investissement individuel significatifs. Ces primes sont soumises à la validation du Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Enfin, un dispositif d'Intéressement à Long Terme (ILT) a été adopté par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa lors de sa réunion du 5 juillet 2013 et concerne les mandataires sociaux et les membres du Comité de direction générale du groupe. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chacun des Dirigeants, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement, le versement d'une rémunération de même niveau que le variable annuel. Mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2013, ce dispositif, sous réserve d'atteinte pendant les trois premières années des objectifs fixés, permettrait un premier versement de cet ILT en 2016.

Les Dirigeants ne bénéficient pas d'attribution d'options sur titres de capital ou

de créance ou d'attribution d'actions de performance, les statuts du Crédit Mutuel Arkéa ne permettant pas l'existence de tels dispositifs.

Le contrat de travail des Dirigeants, à l'exception du Président et du Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa, n'est pas suspendu au cours de l'exercice de leur mandat.

Pour le Président et le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa, les contrats de travail sont suspendus depuis leur nomination es qualité et pendant la durée de leur mandat respectif, pour être repris automatiquement à leur terme. La période de suspension du contrat de travail se trouve prise en compte pour le calcul de leurs droits, au titre de la loi, de la convention collective et du contrat de travail.

En cas de rupture de leur contrat de travail, le Président et le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture, complémentaires aux dispositions légales ou conventionnelles d'un montant égal à deux ans de rémunération conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Au moment de leur départ à la retraite, et s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté, les Dirigeants reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de la rémunération annuelle, à laquelle s'ajoute celle qu'ils auraient perçue au titre de la convention collective en vigueur au sein de la société du groupe qui les employait avant leur nomination. Ils disposent d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ces fonctions.

Par ailleurs, aucun salarié professionnel des marchés financiers n'exerce une activité susceptible d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques du Crédit Mutuel Arkéa.

Les rémunérations, exprimées pour leur montant brut, perçues par les Dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa sont détaillées dans les tableaux ci-après :

Jean-Pierre Denis Président du groupe	2013 dû au titre de l'exercice	2013 versé sur l'exercice	2014 dû au titre de l'exercice	2014 versé sur l'exercice
<i>Rémunération brute</i>				
Rémunération fixe	450 273	450 273	450 273	450 273
Rémunération variable*	450 273	156 758	630 382	442 700
Avantages en nature	9 568	9 568	9 576	9 576
Total	910 114	616 599	1 090 231	902 549

* dont 44 258 € en 2013 au titre de la monétisation du CET

Ronan Le Moal Directeur général du groupe	2013 dû au titre de l'exercice	2013 versé sur l'exercice	2014 dû au titre de l'exercice	2014 versé sur l'exercice
<i>Rémunération brute</i>				
Rémunération fixe	360 242	360 242	360 242	360 242
Rémunération variable*	360 243	125 408	504 339	389 586
Avantages en nature	9 334	9 334	9 334	9 334
Total	729 819	494 984	873 915	759 162

* dont 35 408 € en 2013 et en 2014 au titre de la monétisation du CET

Dominique Andro Directeur général délégué	2013 dû au titre de l'exercice	2013 versé sur l'exercice	2014 dû au titre de l'exercice	2014 versé sur l'exercice
<i>Rémunération brute</i>				
Rémunération fixe	292 100	292 100	286 877	286 877
Rémunération variable	218 139	65 360	333 659	246 302
Avantages en nature	10 833	10 833	9 177	9 177
Total	521 072	368 293	629 713	542 356

Humbert de Fresnoye Directeur général délégué	2013 dû au titre de l'exercice	2013 versé sur l'exercice	2014 dû au titre de l'exercice	2014 versé sur l'exercice
<i>Rémunération brute</i>				
Rémunération fixe	255 177	255 177	256 877	256 877
Rémunération variable*	197 139	86 298	208 091	151 916
Avantages en nature	9 620	9 620	8 348	8 348
Total	461 936	351 095	473 316	417 141

* dont 29 444 € en 2013 au titre de la monétisation du CET et 35 191 € en 2014 au titre de la médaille du travail

Gérard Bayol Directeur général délégué	2013 dû au titre de l'exercice	2013 versé sur l'exercice	2014 dû au titre de l'exercice	2014 versé sur l'exercice
<i>Rémunération brute</i>				
Rémunération fixe	350 211	350 211	346 459	346 459
Rémunération variable	263 664	83 480	404 006	305 610
Avantages en nature	9 575	9 575	9 575	9 575
Total	623 450	443 266	760 040	661 644

3. Éléments financiers

3.1 Activité

3.2 Résultats financiers

3.3 Fonds propres et ratios réglementaires

3.4 Perspectives

3.5 Comptes consolidés au 31 décembre 2014

3.6 Comptes globalisés au 31 décembre 2014



41

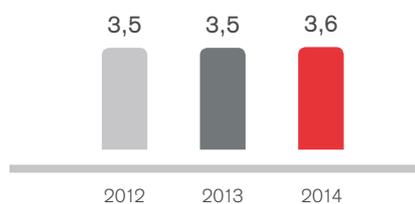
3.1 Activité⁽¹⁾

Les clients⁽²⁾

Le portefeuille clients augmente de 2 %, soit près de 66 800 clients supplémentaires (conquête nette doublée par rapport à 2013), en lien avec les progressions significatives de la conquête clients brute de Suravenir Assurances (+ 24 %) et des réseaux de Crédit Mutuel (+ 5 %).

Portefeuille clients

(en millions)



L'épargne

L'encours global d'épargne est porté à 78,8 milliards d'euros, en hausse de 7 % par rapport à 2013.

Après une année 2013 exceptionnelle, la collecte nette d'épargne 2014 atteint 4,3 milliards d'euros, en recul de 26 %.

Ce niveau de collecte nette est marqué par :

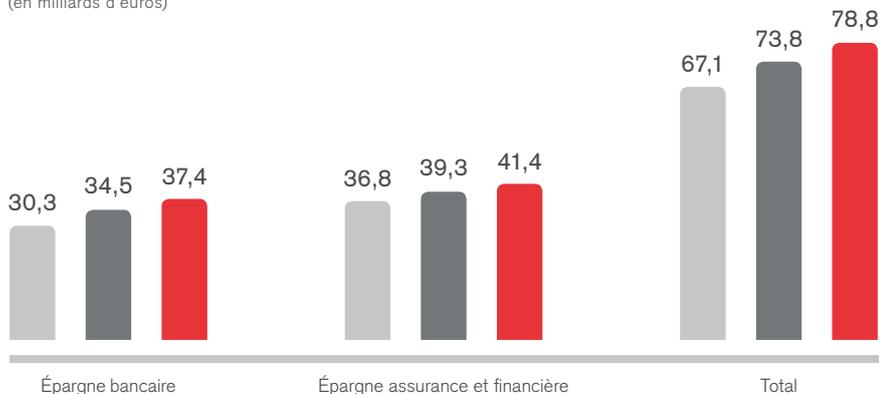
- une collecte nette en épargne bancaire rémunérée en retrait de 16 % à 2,7 milliards d'euros,
- une très bonne performance en épargne assurance en hausse de 71 % avec une collecte nette à 1,7 milliard d'euros. La collecte d'épargne assurance de cette année confirme les bons résultats obtenus en 2013 (+1 milliard d'euros de collecte nette). L'épargne financière enregistre quant à elle une décollecte de 0,1 milliard d'euros.

Les parts sociales

L'encours de parts sociales progresse de 79 millions d'euros contribuant ainsi à renforcer les fonds propres du groupe pour atteindre 2,2 milliards d'euros.

Encours d'épargne

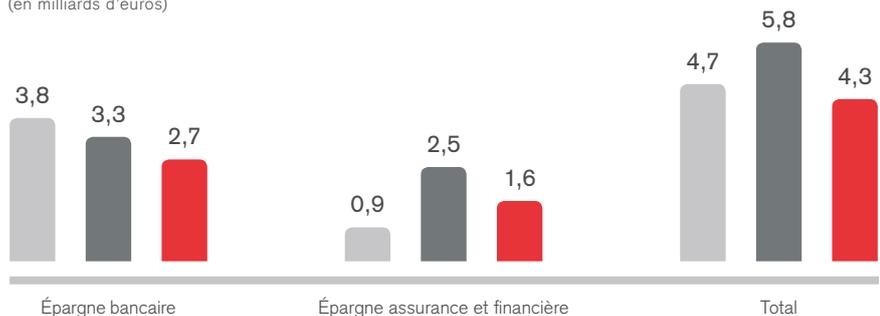
(en milliards d'euros)



Y compris capitalisation des dépôts bancaires et revalorisation de l'épargne assurance et financière

Collecte nette d'épargne

(en milliards d'euros)



(1) Historique retraité des activités concernées par la cession de la Banque Privée Européenne en 2013.

(2) Intégration dans les portefeuilles de 2012 et 2013 des clients Suravenir hors groupe (292 333 clients).

Les crédits

Les encours bruts avant provisions progressent de 3,6 % pour atteindre 41,1 milliards d'euros. Les encours nets de provisions s'établissent à 40,7 milliards d'euros.

La production de crédits 2014 s'élève à 8,4 milliards d'euros, en progression de 9,6 %.

La hausse de la production concerne essentiellement les crédits professionnels et entreprises (+ 33,7 % à 3,2 milliards d'euros) et est portée par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Les productions de crédits à la consommation et aux collectivités sont stables et s'établissent respectivement à 1,6 milliard d'euros et 0,6 milliard d'euros en 2014.

La production de crédits à l'habitat affiche une légère baisse de 3 % (à 3,0 milliards d'euros).

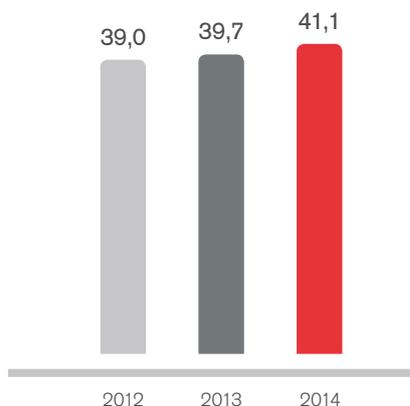
Les services BtoB (business to business)

Le portefeuille de clients BtoB continue de progresser de plus de 18 % en un an, atteignant 999 clients.

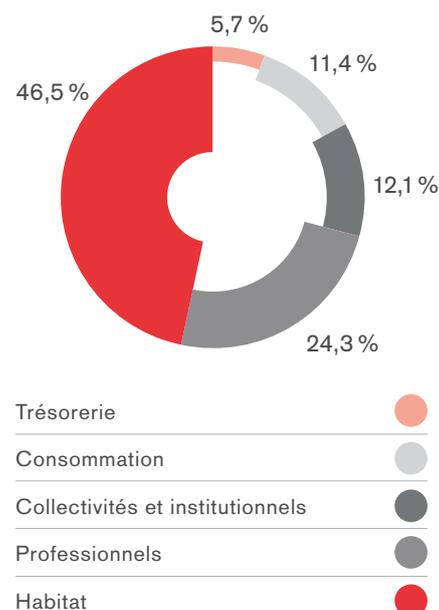
Arkéa Banking Services, la filiale spécialisée dans les services bancaires en marque blanche, compte deux nouveaux clients sur l'année, PSA Bank Belgique et Groupe Système U.

En lien avec la bonne tenue de l'activité des marchés, ProCapital Securities Services a traité un volume d'ordres de bourse croissant de près de 60 %, et dans le même temps vu progresser sensiblement son encours de conservation de titres.

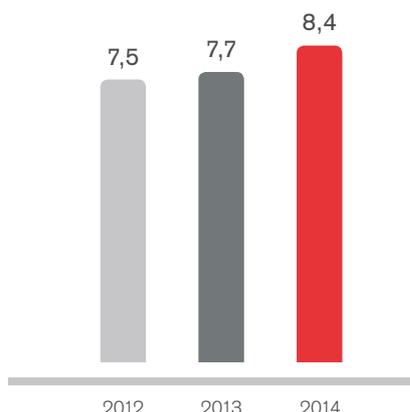
Encours brut total de crédit
(en milliards d'euros)



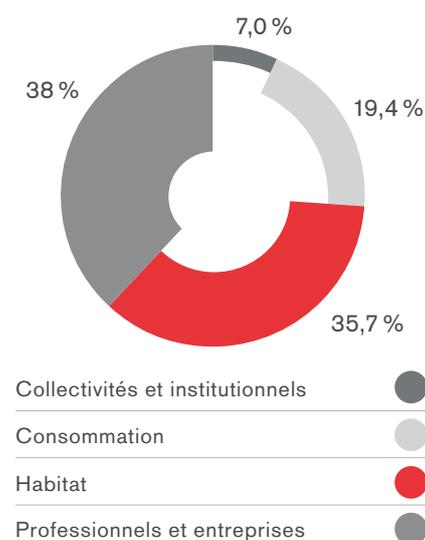
Encours de crédits bruts par type de contrats en 2014



Production de crédits
(en milliards d'euros)



Production de crédits par type de contrat en 2014



	2012	2013	2014
Volume de flux de paiement traité (en millions d'opérations)	776	785	840
Conservation de titres (en millions d'euros)	21 119	22 877	25 331
Volume d'ordres de bourse négociés (en millions)	2,6	3,0	4,8
Nombre de clients BtoB	750	857	999

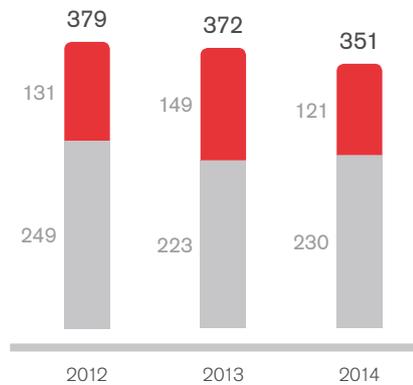
L'assurance de biens et de personnes

Les contrats d'assurance de biens et de personnes sont développés par les trois filiales spécialisées, Suravenir, Suravenir Assurances et Novelia (courtier grossiste). Ces trois entités distribuent leur offre via les réseaux du groupe, mais également des réseaux externes permettant d'étendre les territoires d'influence du Crédit Mutuel Arkéa. Sur l'exercice 2014, le portefeuille poursuit sa progression, en hausse de 5 % à 1,9 million de contrats.

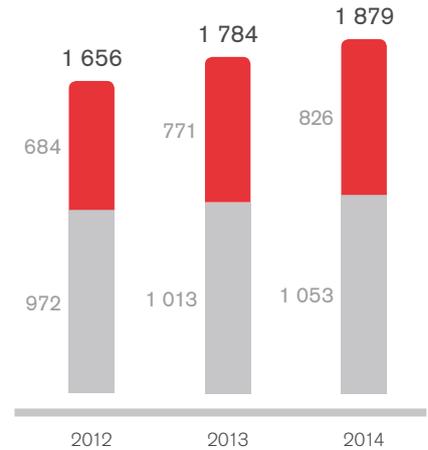
Le nombre d'affaires nouvelles 2014 est en retrait de 6 % par rapport à 2013 à 351 000 contrats. Si le nombre d'affaires nouvelles en assurances de biens continue de progresser en 2014 avec + 7 600 contrats, côté assurances de personnes l'activité marque le pas (baisse des affaires nouvelles de 19 %) après une excellente année 2013.

Les clients apportés par des réseaux externes représentent 30 % des affaires nouvelles.

Affaires nouvelles assurances de biens et de personnes
(en milliers de contrats)

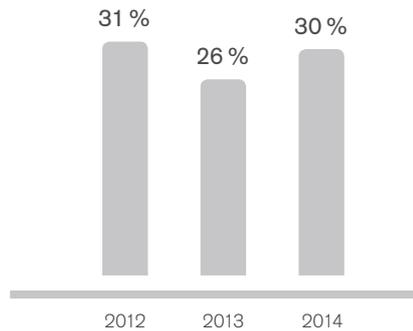


Portefeuille assurances de biens et de personnes
(en milliers de contrats)

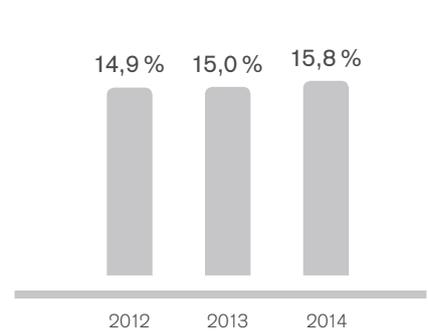


Biens
Personnes

Part des affaires nouvelles apportées par des réseaux externes



Portefeuille apporté par des réseaux externes



3.2 Résultats financiers

(en millions d'euros)

En 2014, le Crédit Mutuel Arkéa a réalisé un résultat net part du groupe de 269 millions d'euros, en hausse de 27 % par rapport à 2013 (213 millions d'euros).

Produit Net Bancassurance (PNBA)

Le PNBA progresse de 6,4 % par rapport à 2013, à 1,7 milliard d'euros (+ 105 millions d'euros).

L'analyse du PNBA s'appuie sur le découpage sectoriel présenté dans les états financiers.

Le secteur banque

Le secteur banque regroupe la banque de détail dédiée aux particuliers (Caisses locales de Crédit Mutuel, Fortuneo, Financo, CFCAL), la banque de détail dédiée aux entreprises (Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Crédit Bail, Leasecom, Arkéa Capital Investissement et Arkéa Capital Partenaire) et les filiales spécialisées dans le BtoB (Monext, Arkéa Banking Services et ProCapital Services).

Le PNBA du secteur banque progresse de 4,7 % par rapport à 2013 à 1,3 milliard d'euros :

- la marge financière progresse de 57 millions d'euros à 600 millions d'euros principalement en lien avec la baisse du coût de refinancement ;
- les commissions sont stables à 540 millions d'euros ;
- les autres produits et charges d'exploitation progressent de 8 millions d'euros (+ 6,7 %) à 125 millions d'euros. Cette hausse s'explique notamment par le produit de cession d'un immeuble (19 millions d'euros).

	2014	2013	Variation
Produit Net Bancassurance	1 724	1 620	6,4 %
Frais de gestion	- 1 193	- 1 139	4,7 %
Résultat brut d'exploitation	531	481	10,4 %
Coût du risque	- 116	- 150	- 22,3 %
Résultat net avant impôt	418	333	25,4 %
Impôts sur les bénéfices	- 147	- 119	23,2 %
Résultat net part du groupe	269	213	26,6 %
Coefficient d'exploitation	69,2 %	70,3 %	

Le secteur assurance et gestion d'actifs

Le secteur assurance et gestion d'actifs regroupe les sociétés d'assurance-vie (Survénir), non-vie (Survénir Assurances), de courtage (Novélia) et de gestion d'actifs (Federal Finance et Schelcher Prince Gestion et Arkéa Capital Gestion).

Le PNBA du secteur assurance et gestion d'actifs est en progression de 11,7 % à 438 millions d'euros.

Le PNBA de l'assurance-vie / prévoyance est en hausse de 14,7 % à 275 millions d'euros en lien avec la progression des encours d'épargne assurance.

Le PNBA de l'assurance non-vie reste stable à 76 millions d'euros.

La contribution de l'activité gestion d'actifs progresse de 13,5 % à 87 millions d'euros, porté notamment par la croissance des commissions perçues par Schelcher Prince Gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'établissent à 1,2 milliard d'euros, en hausse de 4,7 %.

Les frais de personnel progressent de 6,5 %.

Les autres charges sont en hausse de 4,4 %, notamment suite à la hausse des impôts et taxes.

Il en résulte une amélioration du coefficient d'exploitation en 2014 de 1,1 point, qui s'établit à 69,2 %.

Coût du risque

Le coût du risque diminue de 22 % à 116 millions d'euros.

Rendement des actifs

Le rendement des actifs (article R 511-16-1 du Code monétaire et financier) correspond au résultat net comptable rapporté au total du bilan comptable sur base consolidée. Il s'établit à 0,26 % en 2014 contre 0,23 % en 2013.

3.3 Fonds propres et ratios réglementaires

3.3.1 Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne

Le Crédit Mutuel Arkéa est soumis à la réglementation prudentielle européenne relative aux établissements de crédits et aux conglomérats financiers :

- la réglementation applicable aux établissements de crédits a évolué en 2014 avec la mise en œuvre du règlement CRR (*capital requirements regulation*) et la transposition en norme française de la directive CRD4 (Capital Requirements Directive 4) ; ces textes correspondent à la déclinaison des propositions dites « Bâle III » ;
- la réglementation française applicable aux conglomérats financiers est issue de la transposition de la directive « Conglomérats financiers ».

La Direction des comptabilités du Crédit Mutuel Arkéa calcule les ratios de solva-

bilité bancaire et des conglomérats financiers (agrégant les activités bancaires et les activités assurances) à date de situation selon les normes en vigueur, sur la base, notamment, des calculs d'exigences de fonds propres réalisés par la Direction des risques du groupe.

Les ratios de solvabilité assurance sont calculés et suivis par les sociétés d'assurance du groupe.

Le Département gestion de bilan du Crédit Mutuel Arkéa suit et pilote le ratio de solvabilité consolidé de l'activité bancaire, ainsi que le ratio des conglomérats financiers.

Sur la base des déclarations réglementaires, des hypothèses de développement de l'activité du groupe et des prévisions d'exigences de fonds propres idoines, le Département gestion de bilan réalise les

projections des ratios sur les années à venir afin d'anticiper les besoins de fonds propres et de proposer des actions d'optimisation.

3.3.2 Ratios de solvabilité

Fonds propres pruden-tiels

Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET 1) sont de 4,4 milliards d'euros et représentent 97 % des fonds propres pruden-tiels totaux.

Après prise en compte des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2), les fonds propres pruden-tiels s'établissent à 4,5 milliards d'euros.

(en millions d'euros)

	31.12.2014 Norme CRD4 / CRR	31.12.2013 Norme CRD3
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), nets de déductions	4 375	3 534
dont <i>Common Equity Tier 1</i>	4 375	3 439
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) nets de déductions	145	106
Total de fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité	4 520	3 640

Exigences de fonds propres

(en millions d'euros)

	31.12.2014 Norme CRD4 / CRR	31.12.2013 Norme CRD3
Risque de crédit	2 047	1 780
Approche standard	314	337
Administrations centrales et publiques	81	52
Établissements de crédits	7	22
Entreprises	46	58
Clientèle de détail	164	194
Actions et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	16	11
Approche notations internes	1 733	1 443
Établissements de crédit	152	83
Entreprises	657	691
Clientèle de détail	189	195
Actions	671	394
Titrisation	9	18
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	55	62
Risque de marché et CVA (approche standard)	9	10
Risque opérationnel (approche avancée quasi exclusivement)	150	132
Total des exigences de fonds propres	2 206	1 922

Ratios de solvabilité

	31.12.2014 Norme CRD4 / CRR	31.12.2013 Norme CRD3
Ratio <i>Common Equity Tier 1</i>	15,9 %	14,3 %
Ratio Tier 1	15,9 %	14,7 %
Ratio Global	16,4 %	15,2 %

Le ratio CET 1 a sensiblement progressé en 2014, passant de 14,3 % à 15,9 %. Cette évolution favorable s'explique principalement par l'intégration du résultat disponible de l'année et l'impact des nouveaux textes réglementaires (notamment le « compromis danois » permettant de

valoriser les participations assurances en risques pondérés). Le ratio Common Equity Tier 1 sans dispositions transitoires (ou « fully loaded ») est estimé à 15,9 %.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa a contribué pour son périmètre aux travaux

menés dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance unique par la BCE. À l'instar des résultats sur le périmètre Crédit Mutuel, les travaux ont montré une forte résilience du groupe Crédit Mutuel Arkéa aux scénarii envisagés, notamment au scénario de stress.

3.3.3 Les évolutions envisagées dans le cadre de « Bâle III »

Les textes « Bâle III » ont défini un nouveau ratio visant à plafonner l'effet de levier. Le calcul simplifié consiste ainsi à rapporter le total des actifs aux fonds propres pruden- tiels (Tier 1), avec un niveau minimum fixé à 3 %.

Fin 2014, la Commission européenne a ré- digé un Règlement délégué afin de préciser les modalités de calcul. L'instauration d'une norme contraignante au niveau européen est envisagée à partir de 2018.

Le ratio est estimé à 7,1 % sur la base du Règlement délégué, ce qui reflète des marges de manœuvre significatives par rapport au seuil de 3 %.

3.3.4 Les évolutions envisagées dans le cadre de « Solvabilité II »

La filiale d'assurance-vie, Suravenir, assure la veille pour les normes de solvabilité propres à son secteur d'activité.

Les Directives Solvabilité II / Omnibus 2 votées par le Parlement européen visent à améliorer le système de solvabilité actuel en procédant à une révision en profondeur des exigences s'appliquant aux organismes d'assurance, afin que ces exigences reflètent mieux les risques auxquels les entreprises sont réellement confrontées.

Les mesures d'exécution de Solvabilité II, communément appelées niveau 2, ont été publiées le 17 janvier 2015 au *Journal Officiel* de l'Union européenne. Cette publication constitue une étape essentielle vers la mise en œuvre de Solvabilité II au 1^{er} janvier 2016. Elle couvre les trois piliers de Solvabilité II en précisant les règles de valorisation des actifs et passifs, les règles de calcul des exigences de capital, l'éligibilité des fonds propres admis en couverture de ces exigences, ou encore les règles de gouvernance et de communication d'information qui s'appliquent aux entreprises d'assurance.

Les organismes d'assurance ont désormais à leur disposition une version définitive de l'un des textes de base de la future réglementation. Les actes délégués

constituent un texte du niveau 2, dont l'application est immédiate, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas besoin de transposition en droit national. Il apporte aux organismes d'assurance une base réglementaire leur permettant de finaliser la préparation aux différents travaux de mise en conformité.

En 2014, les sociétés d'assurance du groupe ont poursuivi leur préparation à la mise en place des trois piliers de Solvabilité II :

- réalisation des calculs réglementaires demandés par l'ACPR dans le cadre de l'exercice préparatoire 2014 ;
- construction du 1^{er} rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapport ORSA) ;
- remise du reporting réglementaire sur la plateforme ACPR dédiée.

Avec la publication prévue fin mars 2015 de la transposition en droit national de la Directive par voie d'ordonnance, les sociétés d'assurance du groupe vont pouvoir s'appuyer sur ce texte pour continuer la mise en conformité progressive avec les trois piliers.

3.4 Perspectives

Conjoncture économique

L'environnement économique mondial en 2015 devrait présenter un profil proche de celui de l'année précédente. En fin d'année 2014, la Commission européenne s'est déclarée favorable à une relance de l'investissement et de la croissance, sans toutefois remettre en cause la discipline budgétaire.

La BCE a pris de nouvelles mesures dès le 22 janvier, comportant des achats de dettes souveraines, afin de relancer le crédit et de faire tendre l'inflation vers un objectif proche de 2 %.

L'environnement économique et financier pourrait faire remonter les taux à long terme aux États-Unis. Dans leur sillage, les taux européens, historiquement faibles début 2015, pourraient reprendre une tendance haussière dans la seconde partie de l'année, mais les conditions économiques et la politique de la BCE devraient atténuer d'éventuelles tensions.

Les indices pourraient bénéficier d'un retour progressif de la confiance, avec la baisse de l'euro et des prix du pétrole, alors que les conditions monétaires demeureront très

accommodantes. Toutefois, en zone euro, le maintien d'un niveau de chômage élevé, le faible niveau d'inflation, l'insuffisance des projets de relance concertée de l'investissement et de l'activité pourraient limiter une reprise de la croissance.

Crédit Mutuel Arkéa : entrepreneur de la banque et de l'assurance

La dynamique commerciale affichée en 2014 et l'amélioration continue de la performance économique permettent au Crédit Mutuel Arkéa d'aborder l'avenir avec sérénité, sur la base d'équilibres financiers satisfaisants, d'une dépendance aux marchés financiers réduite et d'indicateurs de solvabilité solides.

La feuille de route de tous les acteurs du groupe pour 2015 s'organisera autour de trois axes majeurs :

- maintenir l'obsession client ;
- infuser la vision « Entrepreneur de la banque et de l'assurance » ;
- identifier de nouveaux relais de croissance.

L'année 2015 marquera également le terme du projet stratégique à moyen terme

« Horizons 2015 », initié en 2008, et sera l'occasion de préparer le prochain plan stratégique du groupe. Ces travaux seront organisés dans une démarche collaborative avec toutes les parties prenantes et intégreront résolument une dimension de responsabilité sociétale de l'entreprise.

Perspectives de la société depuis la publication de ses derniers états financiers vérifiés

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés au 31 décembre 2014, présentés le 27 février 2015.

3.5 Comptes consolidés au 31 décembre 2014

Bilan

(en milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2014	31.12.2013
		IFRS	IFRS
Caisse, banques centrales	1	1 340 308	2 300 737
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	11 638 488	9 508 229
Instruments dérivés de couverture	3	903 809	619 446
Actifs financiers disponibles à la vente	4	36 334 417	29 111 025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	7 363 901	8 936 354
Prêts et créances sur la clientèle	5	40 749 303	39 243 820
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		400 659	214 915
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	210 154	227 771
Actifs d'impôts courants	9	129 724	150 103
Actifs d'impôts différés	10	119 289	169 054
Comptes de régularisation et actifs divers	11	2 302 106	1 818 093
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participation aux bénéfices différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12	205 027	112 390
Immeubles de placement	13	534 764	568 464
Immobilisations corporelles	14	238 183	254 741
Immobilisations incorporelles	15	310 577	310 542
Écarts d'acquisition	16	422 951	422 951
Total de l'actif		103 203 660	93 968 635

(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Passif		IFRS	IFRS
Banques centrales	17	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18	779 509	423 492
Instruments dérivés de couverture	3	622 537	374 104
Dettes envers les établissements de crédit	17	5 056 126	3 525 619
Dettes envers la clientèle	19	37 610 603	34 549 507
Dettes représentées par un titre	20	15 193 800	17 076 833
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 391	5 306
Passifs d'impôts courants	9	116 565	100 292
Passifs d'impôts différés	10	124 027	60 944
Comptes de régularisation et passifs divers	21	3 678 398	1 832 222
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	22	33 806 036	30 283 496
Provisions	23	361 191	324 660
Dettes subordonnées	24	382 141	397 286
Capitaux propres totaux		5 468 336	5 014 874
Capitaux propres part du Groupe		5 462 602	5 010 383
Capital et réserves liées	25	2 216 911	2 137 771
Réserves consolidées	25	2 752 664	2 591 658
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26	223 558	68 175
Résultat de l'exercice		269 469	212 779
Intérêts minoritaires		5 734	4 491
Total du passif		103 203 660	93 968 635

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
		IFRS	IFRS
Intérêts et produits assimilés	30	2 066 678	2 218 148
Intérêts et charges assimilées	30	- 1 435 471	- 1 629 611
Commissions (produits)	31	553 154	555 532
Commissions (charges)	31	- 149 087	- 144 825
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	32	- 3 925	16 839
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	33	21 887	10 858
Produits des autres activités	34	5 726 404	5 312 186
Charges des autres activités	34	- 5 055 976	- 4 719 588
Produit net bancaire		1 723 664	1 619 539
Charges générales d'exploitation	35	- 1 098 059	- 1 038 372
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	36	- 94 457	- 100 243
Résultat brut d'exploitation		531 148	480 924
Coût du risque	37	- 116 431	- 149 838
Résultat d'exploitation		414 717	331 086
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	5 423	3 360
Gains ou pertes sur autres actifs	38	- 1 886	- 947
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
Résultat avant impôts		418 254	333 499
Impôt sur les bénéfices	39	- 147 109	- 119 388
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat net		271 145	214 111
dont intérêts minoritaires		1 676	1 331
Résultat net (part du groupe)		269 469	212 779

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
		IFRS	IFRS
Résultat net		271 145	214 111
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (nets d'impôts)		- 11 961	8 730
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		- 1	11
Éléments non recyclables en résultat		- 11 962	8 741
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts)		158 426	7 781
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (nets d'impôts)		7 859	18 725
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		1 556	1 995
Éléments recyclables en résultat		167 841	28 501
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40	155 879	37 242
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		427 024	251 353
dont part du Groupe		425 347	250 021
dont part des intérêts minoritaires		1 677	1 332

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves consolidées et liées au capital	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	2 018 906	2 502 736	
Augmentation de capital	113 959		
Élimination des titres auto-détenus			
Émission d'actions de préférence			
Composantes capitaux propres des instruments hybrides			
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions			
Affectation du résultat 2012		168 108	
Distribution 2013 au titre du résultat 2012		- 49 833	
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		- 15 742	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 132 865	2 605 269	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Résultat 2013			
Sous-total	2 132 865	2 605 269	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		- 3	
Changement de méthodes comptables		- 9 639	
Autres variations		937	
Capitaux propres au 31 décembre 2013	2 132 865	2 596 564	
Augmentation de capital	78 608		
Élimination des titres auto-détenus			
Émission d'actions de préférence			
Composantes capitaux propres des instruments hybrides			
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions			
Affectation du résultat 2013		212 779	
Distribution 2014 au titre du résultat 2013		- 50 089	
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		- 203	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 211 473	2 759 051	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Résultat 2014			
Sous-total	2 211 473	2 759 051	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		- 520	
Changement de méthodes comptables			
Autres variations		- 429	
Capitaux propres au 31 décembre 2014	2 211 473	2 758 102	

(en milliers d'euros)

	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
	30 935	168 108	4 720 685	4 301	4 724 986
			113 959		113 959
			0		0
			0		0
			0		0
			0		0
		- 168 108	0		0
			- 49 833	- 254	- 50 087
			- 15 742	- 905	- 16 647
	30 935	0	4 769 069	3 142	4 772 211
	37 240		37 240	0	37 240
		212 779	212 779	1 331	214 111
	68 175	212 779	5 019 088	4 473	5 023 561
			0		0
			- 3		- 3
			- 9 639	- 2	- 9 641
			937	20	957
	68 175	212 779	5 010 383	4 491	5 014 874
			78 608		78 608
			0		0
			0		0
			0		0
			0		0
		- 212 779	0		0
			- 50 089	- 1 245	- 51 334
			- 203	187	- 16
	68 175	0	5 038 699	3 433	5 042 132
	155 878		155 878	1	155 879
		269 469	269 469	1 676	271 145
	224 053	269 469	5 464 046	5 110	5 469 156
			0	627	627
			- 520		- 520
			0		0
	- 495		- 924	- 3	- 927
	223 558	269 469	5 462 602	5 734	5 468 336

Tableau des flux de trésorerie nette

Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net	271 145	214 111
Impôt	147 109	119 388
Résultat avant impôt	418 254	333 499
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	94 065	97 191
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 681	844
Dotations nettes aux provisions	3 600 574	2 115 992
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	- 5 423	- 3 360
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 20 333	- 4 406
(Produits)/charges des activités de financement	0	-
Autres mouvements	- 153 148	181 059
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	3 515 054	2 387 320
Opérations interbancaires	2 620 361	653 348
Opérations avec la clientèle	1 776 608	3 585 856
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	- 11 018 891	- 9 201 767
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	1 364 779	- 262 015
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	4 461	747
Impôts versés	- 66 638	27 632
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 5 319 320	- 5 196 199
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	- 1 386 012	- 2 475 380

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement

	31.12.2014	31.12.2013
Actifs financiers et participations	- 6 991	164 078
Immeubles de placement	34 622	- 87 793
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 89 552	- 90 791
Autres	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 61 921	- 14 506

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement

	31.12.2014	31.12.2013
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	134 952	61 030
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 15 000	- 96 892
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	119 952	- 35 862
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 1 327 981	- 2 525 748
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	- 1 386 012	- 2 475 380
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 61 921	- 14 506
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	119 952	- 35 862
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 600 454	5 126 202
Caisse, banques centrales (actif et passif) (Notes 1 et 17)	2 300 737	5 215 486
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	299 717	- 89 284
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 272 473	2 600 454
Caisse, banques centrales (actif et passif) (Notes 1 et 17)	1 340 308	2 300 737
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	- 67 835	299 717
Variation de la trésorerie nette	- 1 327 981	- 2 525 748

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2014

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Environnement économique et financier

Dans un environnement économique contraint, Crédit Mutuel Arkéa poursuit au second semestre sa dynamique de développement rentable : des revenus solides, des frais de gestion maîtrisés et un coût du risque en baisse.

Le groupe réalise en 2014 un résultat net de 269 millions d'euros (part du groupe), en augmentation de 26,6 % par rapport à l'exercice précédent. Le produit net bancaire progresse sensiblement sous l'effet de la croissance de l'activité et de l'évolution du coût des ressources. Le coût du risque baisse fortement, notamment sur le marché des entreprises.

Crédit Mutuel Arkéa affiche des fondamentaux solides, en termes de structure de bilan et de ratios.

Banque coopérative et territoriale, Crédit Mutuel Arkéa s'affirme comme un acteur majeur du développement économique régional, et poursuit ses objectifs de développement.

Le groupe a ainsi soutenu la reconfiguration du capital du groupe Primonial en 2014. Le groupe Primonial intègre le périmètre de consolidation le 1^{er} octobre 2014.

Par application des nouvelles normes IFRS 10-11-12, le FCT Arkéa Collectivités est consolidé par intégration globale à compter de 2014.

Enfin, le groupe a procédé à la dissolution de la société Infolis le 7 mars 2014.

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ils sont présentés selon la recommandation 2013-04 de l'autorité des normes comptables (ANC).

Au 31 décembre 2014, le groupe applique les nouvelles normes entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014, lesquelles sont présentées dans le tableau suivant :

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application	Conséquences de l'application
IFRS 10/11/12 IAS 28 révisée	Normes relatives à la consolidation et à l'information financière des entités non consolidées	01.01.2014	Ces normes redéfinissent la notion du contrôle exercé sur une entité et précisent l'information à présenter dans les notes annexes. Une présentation détaillée des impacts est fournie dans le paragraphe changement de méthode.
IAS 27 révisée	États financiers individuels	01.01.2014	Limitée
IAS 32 Amendement	Compensation des actifs et passifs financiers	01.01.2014	Limitée
IAS 36 Amendement	Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	01.01.2014	Limitée
IAS 39 Amendement	Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture	01.01.2014	Cet amendement permet de maintenir les relations de couverture quand les contreparties de l'instrument de couverture sont tenues, par la réglementation ou la loi, d'opérer une novation et d'apporter le contrat à une chambre de compensation sans que les termes de l'instrument de couverture ne soient modifiés. Cet amendement limitera l'impact de la mise en place d'EMIR au sein de l'Union européenne.

Par ailleurs, le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne lorsque l'application en 2014 n'est qu'optionnelle.

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application	Conséquences de l'application
IFRIC 21	Prélèvements opérés par les autorités publiques auprès des entités actives sur un marché	01.01.2015	Arrêt de l'étalement de certaines taxes dans les comptes intermédiaires (C3S ; taxes sur le secteur bancaire)

Le groupe appliquera l'interprétation IFRIC 21 « Droits et Taxes » dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2015. Son application au 31 décembre 2014 aurait eu un impact non significatif (- 0,6 M€ sur le résultat net consolidé).

Les normes adoptées par l'Union européenne sont consultables sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE

Conséquences de l'application d'IFRS 10/11/12 et d'IAS 28R

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » introduit des changements et des précisions dans l'analyse du contrôle. Le recours au jugement est notamment renforcé. La nouvelle définition du contrôle se fonde sur plusieurs éléments : le pouvoir exercé sur l'entité, l'exposition ou les droits aux rendements variables de l'entité et la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements.

L'analyse de la norme conduit le groupe Crédit Mutuel Arkéa à reconsidérer sa relation avec certaines entités et à les

consolider. Pour les OPCVM détenus à plus de 20 %, le groupe analyse désormais le contrôle à partir des critères suivants :

- liens entre la société de gestion et le groupe,
- caractère révocable de la société de gestion du fonds,
- taux d'exposition au rendement.

La détermination du contrôle et de l'exposition au rendement est réalisée par le groupe Crédit Mutuel Arkéa en incluant les parts d'OPCVM détenues par les sociétés d'assurance du groupe au travers de l'actif général et des contrats en unités de compte.

De plus, au regard de la nouvelle définition du contrôle, le fonds commun de titrisation Collectivités est également intégré au périmètre de consolidation.

La norme IFRS 11 « Partenariats » n'était pas applicable dans le groupe.

Les impacts de l'application de la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » sont limités.

États financiers pro forma (application d'IFRS 10/11/12 et IAS 28R)

Bilan (en milliers d'euros)

	31.12.2013	31.12.2013
Actif	Pro forma IFRS	IFRS
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 125 127	9 508 229
Actifs financiers disponibles à la vente	29 007 721	29 111 025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 942 957	8 936 354
Prêts et créances sur la clientèle	39 404 449	39 243 820
Total de l'Actif	95 649 461	93 968 635

	31.12.2013	31.12.2013
Passif	Pro forma IFRS	IFRS
Dettes représentées par un titre	17 139 789	17 076 833
Comptes de régularisation et passifs divers	3 449 427	1 832 222
Capitaux propres totaux	5 015 539	5 014 874
Capitaux propres part du Groupe	5 010 421	5 010 383
Réserves consolidées	2 591 591	2 591 658
Résultat de l'exercice	212 885	212 779
Intérêts minoritaires	5 118	4 491
Total du Passif	95 649 461	93 968 635

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	31.12.2013	31.12.2013
	Pro forma IFRS	IFRS
Intérêts et produits assimilés	2 223 048	2 218 148
Intérêts et charges assimilées	- 1 631 386	- 1 629 611
Produits des autres activités	5 309 541	5 312 186
Charges générales d'exploitation	- 1 038 682	- 1 038 372
Résultat net	214 281	214 111
Dont intérêts minoritaires	1 396	1 331
Résultat net (Part du groupe)	212 885	212 779

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2013	31.12.2013
	Pro forma IFRS	IFRS
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	251 523	251 353
Dont part du groupe	250 127	250 021
Dont part des intérêts minoritaires	1 396	1 332

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciation durable d'actifs financiers classés dans la catégorie « disponible à la vente »,
- dépréciations des prêts et créances,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuel à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

À ce titre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance-vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents,
- les parts des OPCVM dont la société de gestion est dans le groupe,

- certains produits structurés ou restructurés (CDO, obligations convertibles),
- les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions cadre de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan.

À travers ces contrats de collatéralisation, le groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debt Value Adjustment – DVA*). Par ailleurs, l'évolution des techniques de valorisation, qui intègre notamment les précisions apportées par cette norme, a amené le groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Value Adjustment – CVA*).

Le groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul du CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul du DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) du groupe et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD).

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS pour l'estimation des PD.

Le FVA (*Funding Valuation Adjustment*) a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments

dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2014 est de - 16,4 M€.

Les actifs financiers représentatifs des contrats d'assurance libellés en unités de compte comprennent des obligations émises par des entités du groupe qui ne sont pas éliminées en consolidation afin de maintenir l'adossement des provisions techniques d'assurance UC à la juste valeur à des actifs identifiés et eux-mêmes comptabilisés à la juste valeur. Les titres à revenu fixe non éliminés s'élèvent à 422 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 436 millions au 31 décembre 2013. Leur élimination aurait eu un impact résultat net d'impôt de - 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie sont également enregistrés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe de cette catégorie sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément

en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 %,
- et si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétrique-

ment à la réévaluation de l'opération couverte. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 *carve-out*).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres », tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêt » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle devient inefficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêt » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le

résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition – s'ils sont significatifs – et coupons courus inclus. En date d'arrêt, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient

également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de

résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe à l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition – s'ils sont significatifs – et coupons courus

inclus. En date d'arrêt, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Exposition au risque souverain

Exposition nette directe au risque souverain grec et irlandais :

Depuis le 31/12/2012, le groupe ne détient plus de titres grecs.

L'exposition nette directe au risque souverain irlandais est présentée dans le tableau ci-dessous :

Exposition au risque souverain

(en millions d'euros)

	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	0,00
Actifs disponibles à la vente	308,33
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,00
Total	308,33
Plus/moins-values constatées en capitaux propres	4,43

L'exposition nette correspond à la valeur des titres au bilan, après amortissement des surcotes/décotes, après dépréciation des titres et prise en compte des couvertures. Pour l'activité d'assurance, l'exposition nette est donnée à titre indicatif puisqu'elle résulte d'un calcul théorique tenant compte des mécanismes de participation aux bénéfices différée propres à l'assurance-vie.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêt, les prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit au prorata du capital restant dû. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire européenne (ABE) dans son projet de texte, publié fin octobre 2013, le groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances du 31/12/2013. Les impacts comptables de la restructuration des prêts ont été intégrés dans les comptes de 2014.

Dépréciation sur prêts et créances

Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement d'un encours en encours déprécié pour une contrepartie donnée entraîne par contagion un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie

et cela indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. La contagion s'étend à l'ensemble des tiers d'un même foyer (excepté les mineurs) ainsi qu'à toutes les contreparties appartenant au même groupe de risque.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. En conséquence, seules les provisions sur créances contentieuses ont fait l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Créances dépréciées sur base collective

Les créances non dépréciées sur base individuelle sont regroupées selon leur niveau de risque de crédit pour former des ensembles homogènes. La méthodologie de calcul de la dépréciation collective repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II.

Elle conduit à déprécier les classes de risques correspondant aux probabilités de défaut les plus élevées. Elle tient compte du recalibrage des algorithmes demandé

par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de l'homologation Bâle II.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel Arkéa peut être amené à constater une provision collective complémentaire pour couvrir le risque de crédit d'un secteur économique ou d'une zone géographique donné(e) et qui ne serait pas couvert par une dépréciation individuelle.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location-financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. À défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location-financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et

- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du groupe sont classés en « immeubles de placement » s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Clos et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » ; pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

En ce qui concerne les écarts d'acquisition, dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont essentiellement basés sur la méthode de la rentabilité future escomptée (*Discounted Cash Flow Method* – DCF). Celle-ci repose sur des hypothèses relatives aux projections de flux de revenus et de charges sur le fondement de plans à moyen terme, extrapolés à l'infini sur la base de taux de croissance escomptés.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 3 et 5 ans. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon la méthode du *Capital Asset Pricing Model*. Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque qui dépend

de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Les taux d'actualisation utilisés en 2014 sont compris entre 7,63 % et 10,46 % et les taux de croissance à l'infini entre 2,0 % et 2,5 %.

En complément, des tests de sensibilité sont réalisés afin de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme le taux d'actualisation ou le taux de croissance à l'infini. Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 25 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de - 3,2 % sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie ;
- une baisse de 25 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de - 2,4 % sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs », tandis que celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

À l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées à la juste valeur, qui est en règle générale le montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêt, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés), à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs.

En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Provisions

Les obligations du groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement, les litiges et les engagements de signature.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés à ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés en décembre 2014 intègrent un taux d'actualisation de 1,95 %, déterminé en référence à l'indice iBoxx Corporate AA 10 + eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,56 % et 4,35 % et un taux de revalorisation des salaires nets d'inflation compris entre 1,48 % et 2,50 %⁽¹⁾. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution

de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon

la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Capitaux propres

Distinction Dettes – Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et des passifs est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation. À l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat,
- les actifs disponibles à la vente,
- les instruments dérivés de couverture.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle,
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle,
- les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

(1) Taux de l'UES Arkade et Arkéa-SCD représentant 98 % de l'engagement

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle *Black & Scholes*.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées,
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels,
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon deux méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;

- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle *Black & Scholes*.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées *spreadées*.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées *spreadées*.

Le coût de signature du groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle,
- les titres de participation non cotés sur un marché actif,
- les FCPR,
- certains financements spécialisés,
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne :

- Les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes,
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité,

- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le *day-one profit*, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle donnent lieu à une prime comptabilisée en compte de résultat à la mise en place.

Principes comptables pour l'activité assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. À l'actif, elle figure dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés dans les postes « produits des autres activités » et « charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre et méthodes de consolidation

Entité consolidante

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence sur la gestion.

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le groupe prend le contrôle et cesse le jour où le groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20 % des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non-représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part

du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

La première application d'IFRS 10 entraîne la consolidation de 45 OPCVM et du FCT collectivités.

En mars 2014, la société Infolis a été dissoute par confusion de patrimoine avec son associé unique Crédit Mutuel Arkéa.

Le 1^{er} octobre 2014, Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle conjoint de Primonial, groupe spécialisé dans la gestion d'actif (note 46).

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 45.

Règles de consolidation

Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent les comptes au 31 décembre.

Élimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition », s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie, ou un groupe d'unité génératrice de trésorerie, devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêt sera également constaté en capitaux propres.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location-financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location-financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon

la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires pourront être imputées. Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Le calcul des impôts différés tient compte jusqu'au 30 décembre 2016 de la contribution exceptionnelle au taux de 10,7 % du montant de l'impôt sur les sociétés.

La contribution économique territoriale (CET) étant traitée comme une charge opérationnelle, elle n'entraîne pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Notes sur le bilan (en milliers d'euros)

Note 1. Caisse, banques centrales

Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2014	31.12.2013
Caisse, banques centrales		
Banques centrales	1 197 068	2 175 740
Caisse	143 240	124 997
Total	1 340 308	2 300 737
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	513 851	541 065
Autres comptes ordinaires	384 177	239 457
Prêts	6 126 057	8 035 054
Titres non cotés sur un marché actif	10 000	10 000
Pensions	249 978	0
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	79 838	110 778
Dépréciations	0	0
Total	7 363 901	8 936 354
Dont comptes et prêts à vue sur les établissements de crédit	399 409	628 446

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2014	31.12.2013
Actifs classés en juste valeur sur option	11 098 755	9 228 483
Actifs détenus à des fins de transaction	539 733	279 746
Total	11 638 488	9 508 229

Note 2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31.12.2014	31.12.2013
Titres	11 080 494	9 198 768
■ Effets publics	0	0
■ Obligations et autres titres à revenu fixe	2 436 538	2 163 233
Cotés	2 365 777	2 103 829
Non cotés	70 761	59 404
■ Actions et autres titres à revenu variable	8 643 956	7 035 535
Cotés	5 754 806	5 609 851
Non cotés	2 889 150	1 425 684
Autres actifs financiers⁽¹⁾	18 261	29 715
dont pensions	0	0
Total	11 098 755	9 228 483

(1) Les autres actifs financiers à la juste valeur sur option sont constitués de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit.

Le risque maximal de non-recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 17 922 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2b. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2014	31.12.2013
Titres	3 725	11 398
■ Effets publics	0	0
■ Obligations et autres titres à revenu fixe	3 725	11 398
Cotés	3 711	11 342
Non cotés	14	56
■ Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Cotés	0	0
Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	536 008	268 348
Autres actifs financiers	0	0
dont pensions	0	0
Total	539 733	279 746

Note 3. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2014		31.12.2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	1 806	41 263	3 713	52 056
Couverture de juste valeur (FVH)	902 003	581 274	615 733	322 048
Total	903 809	622 537	619 446	374 104

Le montant de variation des flux de trésorerie recyclé en résultat est de 4 467 milliers d'euros.

Note 4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2014	31.12.2013
Effets publics	4 637 033	742 636
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 023 650	26 059 433
Cotés	27 136 748	23 463 103
Non cotés	1 886 902	2 596 330
Actions et autres titres à revenu variable	1 669 888	1 393 643
Cotés	998 842	966 199
Non cotés	671 046	427 444
Titres immobilisés	404 905	355 365
Titres de participation	268 608	230 335
Autres titres détenus à long terme	49 738	43 874
Parts dans les entreprises liées	86 559	81 156
Écart de conversion	0	0
Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	598 941	559 948
Total	36 334 417	29 111 025
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	392 777	163 422
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations douteuses	45 238	69 992
Dont dépréciations	- 63 244	- 76 631
Dont titres de participation cotés	0	0

Note 5. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2014	31.12.2013
Créances saines	38 631 152	37 381 515
■ Créances commerciales	112 189	58 100
■ Autres concours à la clientèle	38 384 086	37 189 485
crédits à l'habitat	20 368 466	19 809 168
autres concours et créances diverses dont pensions	18 015 620	17 380 317
■ Créances rattachées	134 877	133 930
■ Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances d'assurance et réassurance	125 886	121 408
Créances dépréciées sur base individuelle	1 512 375	1 410 848
Créances brutes	40 269 413	38 913 771
Dépréciations individuelles	- 874 718	- 828 247
Dépréciations collectives	- 88 879	- 87 322
Sous total I	39 305 816	37 998 202
Location-financement (investissement net)	1 467 146	1 264 571
Mobilier	721 312	594 650
Immobilier	692 124	625 401
Créances dépréciées sur base individuelle	53 710	44 520
Dépréciations	- 23 659	- 18 953
Sous total II	1 443 487	1 245 618
Total	40 749 303	39 243 820
dont prêts participatifs	0	0
dont prêts subordonnés	0	0

Note 6a. Information sur les arriérés de paiement

	Arriérés de paiement				Garanties relatives aux arriérés de paiement
	jusqu'à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	plus de 1 an	
Instruments de capitaux propres					0
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0
Prêts et avances	313 437	6 564	1 080	0	213 440
Administrations centrales	121	0	0	0	0
Établissements de crédit	32	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	85 396	0	0	0	51 430
Clientèle de détail	227 888	6 564	1 080	0	162 010
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0
Total	313 437	6 564	1 080	0	213 440
Garanties non affectées					0

Sont repris dans ce tableau les encours qui ne sont pas considérés comme douteux au sens du règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s). Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé. L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

Note 6b. Encours restructurés par typologies

Encours restructurés par typologies au 31/12/2014	Renégociation du contrat	Refinancement total ou partiel de la créance	Total
Encours sains	18 751	75 214	93 965
Encours douteux - montants bruts	118 116	139 888	258 004
Encours douteux restructurés - dépréciations	- 51 791	- 83 450	- 135 241
Encours douteux nets	66 325	56 438	122 763

Note 7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2014	31.12.2013
Titres	205 764	222 842
■ Effets publics	69 361	63 987
■ Obligations et autres titres à revenu fixe	136 403	158 855
Cotés	97 877	120 329
Non cotés	38 526	38 526
Créances rattachées	4 390	4 929
Total brut	210 154	227 771
Dépréciations	0	0
Total net	210 154	227 771

Note 8. Cadrage des provisions

	31.12.2013	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2014
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	- 934 522	- 398 362	351 649	- 6 021	- 987 256
Titres disponibles à la vente	- 76 631	- 2 017	13 385	2 019	- 63 244
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0
Total	- 1 011 153	- 400 379	365 034	- 4 002	- 1 050 500

Note 9. Impôts courants

	31.12.2014	31.12.2013
Actif (par résultat)	129 724	150 103
Passif (par résultat)	116 565	100 292

Note 10. Impôts différés

	31.12.2014	31.12.2013
Actif (par résultat)	99 461	141 198
Actif (par capitaux propres)	19 828	27 856
Passif (par résultat)	18 610	16 285
Passif (par capitaux propres)	105 417	44 659

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2014	31.12.2013
Déficits fiscaux reportables	12 718	54 709
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins-values différées titres disponibles à la vente	- 119 387	- 48 450
Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie	12 130	16 252
Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	21 669	15 395
Provisions pour risques et charges non déductibles	57 557	51 585
Réserves latentes de location financement	- 24 606	- 15 528
Autres décalages temporaires	35 181	34 147
Total net d'impôts différés	- 4 738	108 110

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

Note 11. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2014	31.12.2013
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	420 467	404 463
Comptes d'ajustement sur devises	19 454	7 844
Produits à recevoir	72 986	93 836
Comptes de régularisation divers	175 401	227 094
Sous-total	688 308	733 237
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	150 043	169 730
Débiteurs divers	520 623	361 747
Dépôts de garantie versés	859 797	466 701
Stocks et assimilés	6 064	5 930
Autres emplois divers	2	27
Sous-total	1 536 529	1 004 135
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques – Part des réassureurs	52 801	56 826
Autres	24 468	23 895
Sous-total	77 269	80 721
Total	2 302 106	1 818 093

Note 12. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

	31.12.2014			31.12.2013		
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	115 919	3 037	678	111 160	3 361	747
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	- 838	2 153	3 783	1 230	- 1	0
Primonial Holding	89 946	234	0	0	0	0
Total brut	205 027	5 423	4 461	112 390	3 360	747

Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en norme IFRS)

	Total Bilan	PNB	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	4 999 190	25 904	20 889	15 143	73 963	547 142
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	3 425	8 748	8 732	8 464	0	3 141
Primonial Holding	222 803	26 908	2 084	1992 ⁽¹⁾	0	97 079

(1) Le résultat comprend 3 mois d'activité depuis l'entrée dans le périmètre.

Note 13. Immeubles de placement

	31.12.2013	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2014
Coût historique	743 173	40 114	- 56 044	0	727 243
Amortissements et dépréciations	- 174 709	- 26 728	8 958	0	- 192 479
Montant net	568 464	13 386	-47 086	0	534 764

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 817 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 840 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Note 14. Immobilisations corporelles

	31.12.2013	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2014
Coût historique					
Terrains d'exploitation	22 655	0	- 425	0	22 230
Constructions d'exploitation	508 278	12 334	- 5 351	0	515 261
Autres immobilisations corporelles	178 984	15 854	- 9 406	0	185 432
Total	709 917	28 188	- 15 182	0	722 923
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	- 311 186	- 23 102	2 286	0	- 332 002
Autres immobilisations corporelles	- 143 990	- 13 982	5 234	0	- 152 738
Total	- 455 176	- 37 084	7 520	0	- 484 740
Montant net	254 741	- 8 896	- 7 662	0	238 183

Note 15. Immobilisations incorporelles

	31.12.2013	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2014
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	223 991	40 818	- 3 297	600	262 112
Immobilisations acquises	563 681	48 965	- 60 555	- 1 357	550 734
Logiciels	302 157	13 537	- 5 461	- 786	309 447
Autres	261 524	35 428	- 55 094	- 571	241 287
Total	787 672	89 783	- 63 852	-757	812 846
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	- 128 463	- 35 243	1 792	0	- 161 914
Immobilisations acquises	- 348 667	- 26 634	35 131	- 185	- 340 355
Logiciels	- 266 853	- 14 474	4 316	786	- 276 225
Autres	- 81 814	- 12 160	30 815	- 971	- 64 130
Total	- 477 130	- 61 877	36 923	- 185	- 502 269
Montant net	310 542	27 906	- 26 929	- 942	310 577

Les immobilisations générées en interne correspondent principalement à des logiciels.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent notamment les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (marques à durée de vie indéfinie, relations clientèle).

Note 16. Écart d'acquisition

	31.12.2013	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2014
Écart d'acquisition brut	422 951	0	0	0	422 951
Dépréciations	0	0	0	0	0
Écart d'acquisition net	422 951	0	0	0	422 951

Répartition par unité génératrice de trésorerie (UGT)

	Sociétés concernées	31.12.2014	31.12.2013
Service aux investisseurs et épargne en ligne	Fortuneo Procapital	229 144	229 144
Prestations de services	Monext	100 250	100 250
Restructuration de crédits et financement associé	CFCAL Banque CFCAL SCF	38 216	38 216
Financement locatif de matériels	Leasecom Group Leasecom Financial Assets Leasecom Car Leasecom	32 723	32 723
Gestion d'actifs	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Assurance Non Vie	Suravenir Assurances	10 969	10 969
Écart d'acquisition net		422 951	422 951

Note 17. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2014	31.12.2013
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	5 056 126	3 525 619
Comptes réseau Crédit Mutuel	62 902	15 314
Autres comptes ordinaires	375 539	214 402
Emprunts	2 480 902	1 527 000
Autres dettes	20 248	27 812
Pensions	2 102 512	1 723 018
Dettes rattachées	14 023	18 073
Total	5 056 126	3 525 619
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	467 244	328 729

Note 18. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2014	31.12.2013
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	663 762	301 855
Instruments dérivés	663 762	301 855
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	115 747	121 637
Dettes envers les établissements de crédit	552	231
Dettes envers la clientèle	61 391	60 437
Dettes représentées par un titre	53 804	60 969
Dettes subordonnées	0	0
Total	779 509	423 492

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 779 114 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 422 295 milliers d'euros au 31 décembre 2013. La variation de juste valeur imputable à l'évolution du risque émetteur du groupe Crédit Mutuel Arkéa au regard des conditions d'émission du groupe s'élève à - 1 millier d'euros au 31 décembre 2014 contre - 22 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Note 18a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2014			31.12.2013		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Dettes envers les établissements de crédit	552	540	12	231	232	- 1
Dettes envers la clientèle	61 391	61 088	303	60 437	59 430	1 007
Dettes représentées par un titre	53 804	53 724	80	60 969	60 778	191
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Total	115 747	115 352	395	121 637	120 440	1 197

Note 18b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

31.12.2014							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (<i>cash collateral</i>)	
Actifs							
Dérivés	1 439 817	0	1 439 817	- 418 937	0	- 521 227	499 653
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	249 978	0	249 978	0	- 249 978	0	0
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	1 689 795	0	1 689 795	- 418 937	- 249 978	- 521 227	499 653
Passifs							
Dérivés	1 286 299	0	1 286 299	- 418 937	0	- 794 041	73 321
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	2 102 613	0	2 102 613	0	- 2 082 544	0	20 069
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	3 388 912	0	3 388 912	- 418 937	- 2 082 544	- 794 041	93 390

31.12.2013

	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collatéral)	
Actifs							
Dérivés	887 794	0	887 794	- 268 639	0	- 435 521	183 634
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	887 794	0	887 794	- 268 639	0	- 435 521	183 634
Passifs							
Dérivés	675 959	0	675 959	- 268 639	0	- 377 932	29 388
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	1 723 148	0	1 723 148	0	- 1 682 488	- 22 603	18 057
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	2 399 107	0	2 399 107	- 268 639	- 1 682 488	- 400 535	47 445

Note 19. Dettes envers la clientèle

	31.12.2014	31.12.2013
Comptes d'épargne à régime spécial	20 439 896	19 967 573
À vue	16 086 276	15 838 643
À terme	4 353 620	4 128 930
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	11 353	10 900
Sous-total	20 451 249	19 978 473
Comptes ordinaires	10 742 969	9 356 842
Comptes et emprunts à terme	6 329 982	5 119 479
Pensions	0	0
Dettes d'assurance et de réassurance	35 497	42 997
Dettes rattachées	50 906	51 716
Sous-total	17 159 354	14 571 034
Total	37 610 603	34 549 507

Note 20. Dettes représentées par un titre

	31.12.2014	31.12.2013
Bons de caisse	25 690	26 384
Titres du marché interbancaire et TCN	3 763 014	3 359 921
Emprunts obligataires	11 126 655	13 383 260
Dettes rattachées	278 441	307 268
Total	15 193 800	17 076 833

Note 21. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2014	31.12.2013
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	425 897	296 098
Comptes d'ajustement sur devises	26 614	8 555
Charges à payer	147 148	163 088
Produits constatés d'avance	296 571	323 396
Comptes de régularisation divers	114 404	101 323
Sous-total	1 010 634	892 460
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	265 509	184 501
Versements restant à effectuer sur titres	3 042	2 781
Créditeurs divers	2 380 742	737 620
Sous-total	2 649 293	924 902
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	18 471	14 860
Autres	0	0
Sous-total	18 471	14 860
Total	3 678 398	1 832 222

Note 22. Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2014	31.12.2013
Vie hors unités de compte	27 280 029	24 468 632
dont participation aux bénéfices	2 625 668	1 575 779
Non vie	389 517	371 444
Unités de compte	6 005 865	5 316 478
Autres	130 625	126 942
Total	33 806 036	30 283 496
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs	- 52 801	- 56 826
Provisions techniques nettes	33 753 235	30 226 670

Note 23. Provisions

	31.12.2013	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2014
Provisions pour engagements de retraite	205 671	48 676	- 11 826	- 90	- 173	242 258
Provisions pour épargne-logement	25 264	4 304	0	0	0	29 568
Provisions pour exécution des engagements de signature	21 432	10 967	- 6 245	- 3 843	0	22 311
Provisions pour impôts	414	3 907	- 1 158	0	0	3 163
Provisions pour litiges	23 666	2 163	- 3 634	- 1 379	65	20 881
Provisions pour risques	5 117	9 476	- 1 344	- 241	2 746	15 754
Autres	43 096	9 651	- 11 676	- 5 724	- 8 091	27 256
Total	324 660	89 144	- 35 883	- 11 277	- 5 453	361 191

Note 23a. Engagements de retraite et avantages similaires

Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme

	31.12.2013	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2014
Indemnités de fin de carrière	43 686	9 977	- 2 448	- 262	50 953
Compléments de retraite	81 051	20 049	- 6 846	0	94 254
Primes liées aux médailles du travail	34 838	6 097	- 1 493	14	39 456
Comptes épargne-temps	46 096	12 553	- 1 129	75	57 595
Total	205 671	48 676	- 11 916	- 173	242 258

Note 23b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

	31.12.2014		31.12.2013	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	3 915 724	26 525	3 657 147	19 989
Ancienneté de moins de 4 ans	1 838 251	2 500	1 721 025	380
Ancienneté de 4 à 10 ans	999 183	3 290	677 030	1 003
Ancienneté de plus de 10 ans	1 078 290	20 735	1 259 092	18 606
Comptes épargne-logement	730 719	618	803 076	1 651
Total	4 646 443	27 143	4 460 223	21 640

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

	31.12.2014		31.12.2013	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	21 141	109	29 205	166
Comptes épargne-logement	182 254	2 316	238 553	3 458
Total	203 395	2 425	267 758	3 624

Note 24. Dettes subordonnées

	31.12.2014	31.12.2013
Dettes subordonnées	274 625	274 430
Emprunts participatifs	2 693	17 693
Dettes subordonnées à durée indéterminée	97 223	97 229
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	7 600	7 934
Total	382 141	397 286

Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31.12.2014

Émetteur	Date d'émission	Nominal	Devise	Taux	Échéance
Crédit Mutuel Arkéa	05.07.2004	97 314	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	18.09.2008	300 000	Euro	6,75 %	18.09.2018
Total		397 314			

Note 25. Capital et réserves liées
Réserves consolidées

	31.12.2014	31.12.2013
Capital	2 211 473	2 132 865
Réserves liées au capital	5 438	4 906
Réserves consolidées	2 752 664	2 591 658
Réserve légale	353 964	320 125
Réserves statutaires et contractuelles	1 499 713	1 366 718
Réserves réglementées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Autres réserves	828 705	832 713
Report à nouveau	70 282	72 102
Total	4 969 575	4 729 429

Le capital social du groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit. Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 4 520 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 3 640 millions d'euros au 31 décembre 2013. Les principaux ratios réglementaires sont exposés dans le rapport de gestion du groupe. Le groupe respecte le ratio de solvabilité.

Note 26. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2014	31.12.2013
Actifs disponibles à la vente	287 910	128 422
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	- 23 098	- 30 957
Biens immobiliers	0	0
Autres	- 41 255	- 29 290
Total	223 558	68 175

Note 27. Analyse des échéances des passifs financiers

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	19 687	107 489	120 253	532 080	0	779 509
Instruments dérivés de couverture					622 537	622 537
Dettes envers les établissements de crédit	338 773	2 346 061	745 384	1 625 695	0	5 055 913
Dettes envers la clientèle	28 757 504	1 757 137	4 877 288	2 218 373	0	37 610 302
Dettes représentées par un titre	1 228 916	3 090 527	4 671 754	6 202 603		15 193 800
Dettes subordonnées	184	64	280 904	3 766	97 223	382 141

Note 28a. Hiérarchie de la juste valeur

31.12.2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	30 159 324	3 303 520	2 871 573	36 334 417
Effets publics et valeurs assimilées ⁽¹⁾	3 573 136	1 075 086	0	4 648 222
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 569 731	2 228 434	1 812 563	29 610 728
Actions et autres titres à revenu variable	1 016 457	0	654 105	1 670 562
Participations et autres titres détenus à long terme ⁽²⁾	0	0	318 346	318 346
Parts entreprises liées	0	0	86 559	86 559
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 632 090	1 864 002	1 142 396	11 638 488
Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	667	3 058	0	3 725
Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	1 112 127	1 306 675	17 736	2 436 538
Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable - JVO	7 519 296	0	1 124 660	8 643 956
Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	1 806	0	1 806
Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	16 455	0	16 455
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	536 008	0	536 008
Instruments dérivés de couverture	0	903 809	0	903 809
Total	38 791 414	6 071 331	4 013 969	48 876 714
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	779 509	0	779 509
Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	552	0	552
Dettes envers la clientèle - JVO	0	61 391	0	61 391
Dettes représentées par un titre - JVO	0	53 804	0	53 804
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	663 762	0	663 762
Instruments dérivés de couverture	0	622 537	0	622 537
Total	0	1 402 046	0	1 402 046

(1) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 15 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(2) Des transferts de niveau 1 à niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 170 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des titres de participation non cotés sur un marché actif.

31.12.2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	25 834 927	2 421 404	854 694	29 111 025
Effets publics et valeurs assimilées	742 892	0	0	742 892
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	24 105 517	2 421 250	92 358	26 619 125
Actions et autres titres à revenu variable ⁽²⁾	806 175	0	587 468	1 393 643
Participations et autres titres détenus à long terme	180 343	0	93 866	274 209
Parts entreprises liées	0	154	81 002	81 156
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 294 189	1 444 752	769 288	9 508 229
Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	648	10 750	0	11 398
Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	1 017 770	1 136 052	9 411	2 163 233
Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable - JVO ⁽³⁾	6 275 771	0	759 764	7 035 535
Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	11 763	0	11 763
Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	17 952	0	17 952
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	268 235	113	268 348
Instruments dérivés de couverture	0	619 446	0	619 446
Total	33 129 116	4 485 602	1 623 982	39 238 700
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	423 492	0	423 492
Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	231	0	231
Dettes envers la clientèle - JVO	0	60 437	0	60 437
Dettes représentées par un titre - JVO	0	60 969	0	60 969
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	301 855	0	301 855
Instruments dérivés de couverture	0	374 104	0	374 104
Total	0	797 596	0	797 596

(1) Un transfert de niveau 1 à niveau 3 a été réalisé pour un montant de 79 millions d'euros.

(2) Un transfert de niveau 1 à niveau 3 a été réalisé pour un montant de 394 millions d'euros.

(3) Un transfert de niveau 1 à niveau 3 a été réalisé pour un montant de 215 millions d'euros.

Note 28b. Hiérarchie de la juste valeur – détail du niveau 3

	31.12.2013	Achats	Émissions	Ventes	Rembour- sements	Transferts
Actifs financiers disponibles à la vente	854 694	2 149 815	81 215	- 30 428	- 6 883	170 062
Obligations et autres titres à revenu fixe	92 358	1 911 285	8 333	- 11 016	- 3 810	0
Actions et autres titres à revenu variable	587 468	213 077	64 718	- 15 261	- 3 069	0
Participations et autres titres détenus à long terme	93 866	25 443	8 164	- 4 103	- 4	170 062
Parts entreprises liées	81 002	10	0	- 48	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	769 288	371 231	3 007	- 7 500	- 1 174	0
Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	9 411	7 658	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable - JVO	759 764	363 573	3 007	- 7 500	- 1 174	0
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	113	0	0	0	0	0
Total	1 623 982	2 521 046	84 222	- 37 928	- 8 057	170 062

	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouve- ments	31.12.2014	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers disponibles à la vente	918	32 265	- 380 085	2 871 573	170 062	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	523	- 185 110	1 812 563	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	1 015	10 400	- 204 243	654 105	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	- 56	15 700	9 274	318 346	170 062	0
Parts entreprises liées	- 41	5 642	- 6	86 559	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 710	0	834	1 142 396	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	- 60	0	727	17 736	0	0
Actions et autres titres à revenu variable - JVO	6 770	0	220	1 124 660	0	0
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	- 113	0	0	0
Total	7 628	32 265	- 379 251	4 013 969	170 062	0

Note 29. Hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

31.12.2014						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	49 393 077	48 323 358	1 069 719	67 865	7 300 106	42 025 106
Prêts et créances sur établissements de crédit	7 153 148	7 363 901	- 210 753		7 153 148	0
Prêts et créances à la clientèle	42 025 106	40 749 303	1 275 803		0	42 025 106
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	214 823	210 154	4 669	67 865	146 958	0
Passifs	60 665 115	58 242 670	2 422 445	0	23 040 379	37 624 736
Dettes envers les établissements de crédit	5 921 350	5 056 126	865 224		5 921 350	0
Dettes envers la clientèle	37 624 736	37 610 603	14 133		0	37 624 736
Dettes représentées par un titre	16 708 771	15 193 800	1 514 971		16 708 771	0
Dettes subordonnées	410 258	382 141	28 117		410 258	0

(1) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 109 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

31.12.2013						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	48 778 081	48 407 945	370 136	206 300	8 692 810	39 878 971
Prêts et créances sur établissements de crédit	8 662 810	8 936 354	- 273 544		8 662 810	0
Prêts et créances à la clientèle	39 878 971	39 243 820	635 151		0	39 878 971
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	236 300	227 771	8 529	206 300	30 000	0
Passifs	56 729 533	55 549 245	1 180 288	0	22 141 840	34 587 693
Dettes envers les établissements de crédit	3 563 360	3 525 619	37 741		3 563 360	0
Dettes envers la clientèle	34 587 693	34 549 507	38 186		0	34 587 693
Dettes représentées par un titre	18 152 005	17 076 833	1 075 172		18 152 005	0
Dettes subordonnées	426 475	397 286	29 189		426 475	0

Notes sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

Note 30. Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2014		31.12.2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	125 529	- 68 727	152 810	- 107 905
Clientèle	1 538 934	- 613 149	1 631 446	- 702 354
Instruments dérivés de couverture	271 224	- 268 759	319 987	- 276 435
Actifs financiers disponibles à la vente	125 626	0	105 635	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 365	0	8 270	0
Dettes représentées par un titre	0	- 482 941	0	- 540 964
Dettes subordonnées	0	- 1 895	0	- 1 953
Total	2 066 678	- 1 435 471	2 218 148	- 1 629 611

Note 31. Commissions

	31.12.2014		31.12.2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	3 669	- 2 758	3 576	- 2 272
Clientèle	114 692	- 1 984	130 814	- 34 306
Instruments dérivés	7 399	- 313	4 144	- 176
Change	1 971	- 58	1 913	- 757
Engagements de financement et de garantie	666	- 828	873	- 869
Titres et prestations de services	424 757	- 143 146	414 212	- 106 445
Total	553 154	- 149 087	555 532	- 144 825

Note 32. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2014	31.12.2013
Instruments de transaction	- 14 527	- 626
Instruments à la juste valeur sur option	10 221	12 535
Inefficacité des couvertures	217	4 385
Sur couverture de flux de trésorerie	45	78
Sur couverture de juste valeur	172	4 307
■ Variation de juste valeur des éléments couverts	- 356 916	222 588
■ Variation de juste valeur des éléments de couverture	357 088	- 218 281
Résultat de change	164	545
Total des variations de juste valeur	- 3 925	16 839

Note 33. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2014				31.12.2013			
	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépré- ciation	Total	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépré- ciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	6 841	0	6 841	0	- 8 780	0	- 8 780
Actions et autres titres à revenu variable	1 746	9 658	- 1 248	10 156	4 151	609	11 850	16 610
Titres immobilisés	4 754	- 1 198	1 334	4 890	4 157	147	- 1 276	3 028
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	6 500	15 301	86	21 887	8 308	- 8 024	10 574	10 858

Note 34. Produits/charges des autres activités

	31.12.2014		31.12.2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	5 470 006	- 4 932 097	5 103 073	- 4 609 758
Immeubles de placement	39 949	- 42 859	5 557	- 23 881
Autres produits	216 449	- 81 020	203 556	- 85 949
Total	5 726 404	- 5 055 976	5 312 186	- 4 719 588

Note 34a. Marge brute des activités d'assurance

	31.12.2014	31.12.2013
Primes acquises	3 972 623	3 402 755
Charges des prestations	- 172 483	- 169 178
Variation des provisions	- 25 096	- 17 308
Autres charges et produits techniques et non techniques	- 4 097 548	- 3 672 895
Produits nets des placements	860 413	949 941
Total	537 909	493 315

Note 35. Charges générales d'exploitation

	31.12.2014	31.12.2013
Charges de personnel	- 691 598	- 649 145
Autres charges	- 406 461	- 389 227
Total	- 1 098 059	- 1 038 372

Note 35a. Charges de personnel

	31.12.2014	31.12.2013
Salaires et traitements	- 399 133	- 368 113
Charges sociales	- 193 691	- 191 618
Intéressement et participation des salariés	- 44 099	- 36 099
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 54 675	- 53 315
Autres	0	0
Total	- 691 598	- 649 145

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du Droit individuel à la Formation par les salariés du groupe s'élève à 871 063 heures.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel pour un montant de 10 779 milliers d'euros.

Note 35b. Effectifs moyens

	31.12.2014	31.12.2013
Employés	3 701	3 844
Cadres	4 752	4 683
Total	8 453	8 527

Note 35c. Avantages postérieurs à l'emploi**Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les

régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2014 de 67 484 milliers d'euros (contre 67 433 milliers d'euros en 2013).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et le risque de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme ⁽¹⁾	Total 31.12.2014	Total 31.12.2013
	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière			
Dette actuarielle brute en début période	81 051	43 685	80 935	205 671	213 496
Coût des services rendus sur la période	4 303	2 792	2 493	9 587	9 692
Intérêts nets	2 405	1 336	2 466	6 207	4 659
Modification / réduction / liquidation de plan				0	- 149
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)		10	89	99	- 1 940
Prestations versées	- 6 846	- 2 448	- 2 623	- 11 917	- 13 178
Gains / pertes actuariels	13 342	5 578	13 691	32 610	- 6 909
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	- 4 433	- 2 975	- 2 066	- 9 474	- 1 759
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	15 006	7 461	12 445	34 912	- 5 150
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	2 769	1 092	3 311	7 172	
Dette actuarielle brute en fin période	94 254	50 953	97 051	242 258	205 671

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total 31.12.2014	Total 31.12.2013
	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 4 296	- 2 792	- 2 493	- 9 581	- 9 692
Intérêts nets	- 348	- 205	- 1 856	- 2 409	- 1 183
Effet de toute réduction ou liquidation de régime				0	149
Gains / pertes actuariels			- 13 771	- 13 771	- 5 769
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat			2 065	2 065	- 2 485
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat			- 12 525	- 12 525	- 3 284
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience			- 3 311	- 3 311	
Charge au compte de résultat	- 4 644	- 2 997	- 18 120	- 25 761	- 16 495

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total 31.12.2014	Total 31.12.2013
	Surcomplé-mentaire	Indemnités fin de carrière			
Juste valeur des actifs en début de période	70 888	39 003	20 316	130 207	132 070
Intérêts nets	2 057	1 132	609	3 798	3 219
Cotisations de l'employeur	17 722	6 902		24 624	4 630
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)				0	- 1 677
Prestations versées	- 6 846	- 2 373		- 9 219	- 8 505
Gains / pertes actuariels	866	- 223	- 80	563	470
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques				0	0
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières	866	- 223	- 80	563	470
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience				0	
Juste valeur des actifs en fin de période	84 687	44 441	20 845	149 973	130 207

Position nette

	Surcomplé-mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme	Total 31.12.2014	Total 31.12.2013
Dette actuarielle fin de période	94 254	50 953	97 051	242 258	205 671
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	- 84 687	- 44 441	- 20 845	- 149 973	- 130 207
Position nette	9 567	6 512	76 206	92 285	75 464

Éléments reconnus immédiatement en capitaux propres et comptabilisés dans le résultat global

	31.12.2014	31.12.2013
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	- 18 252	13 339
Ajustements de plafonnement des actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement dans l'année	- 18 252	13 339
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en fin d'année	- 62 918	- 44 666

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le groupe et les biens occupés par le groupe ne sont pas significatifs.

Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir.

Au 31 décembre 2014, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 13,6 ans (17,7 ans en 2013).

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2015 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont estimées à 7 939 milliers d'euros.

Composition des actifs des régimes à prestations définies

31.12.2014				
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	109 406	5 700	0	0
Actifs non cotés sur un marché actif	7 982	537	5 504	0
Total	117 388	6 236	5 504	0

31.12.2013				
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	93 565	5 325	0	0
Actifs non cotés sur un marché actif	6 481	506	4 004	10
Total	100 046	5 831	4 004	10

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses

31.12.2014				
(En pourcentage de l'élément mesuré)	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	Compte épargne-temps
Variation de + 0,5 % du taux d'actualisation Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	- 6 %	- 6 %	- 5 %	- 5 %
Variation de + 0,5 % du salaire net Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	7 %	7 %	6 %	6 %

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

Note 35d. Autres charges d'exploitation

	31.12.2014	31.12.2013
Impôts et taxes	- 63 750	- 61 529
Services extérieurs	- 342 562	- 327 601
Autres charges diverses	- 149	- 97
Total	- 406 461	- 389 227

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2014 s'élève à 5 171 milliers d'euros. Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes individuels et consolidés et des missions accessoires s'élèvent à 4 492 milliers d'euros et ceux facturés au titre des autres prestations s'élèvent à 679 milliers d'euros.

Note 36. Dotations / reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

	31.12.2014	31.12.2013
Amortissements	- 96 115	- 99 431
Immobilisations corporelles	- 34 425	- 37 492
Immobilisations incorporelles	- 61 690	- 61 939
Dépréciations	1 658	- 812
Immobilisations corporelles	93	553
Immobilisations incorporelles	1 565	- 1 365
Total	- 94 457	- 100 243

Note 37. Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	31.12.2014
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	- 371 870	319 097	- 65 157	- 10 530	9 156	- 119 304
Location-financement	- 11 590	9 067	- 2 067	- 1 011	0	- 5 601
Concours clientèle	- 339 836	298 357	- 63 090	- 9 519	9 156	- 104 932
Engagements - autres	- 20 444	11 673	0	0	0	- 8 771
Actifs disponibles à la vente	0	6 613	- 3 602	- 300	0	2 711
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Autres	- 2 633	2 863	- 62	- 6	0	162
Total	- 374 503	328 573	- 68 821	- 10 836	9 156	- 116 431

Note 38. Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 886	624
Moins-values de cession	- 2 705	- 1 465
Plus-values de cession	819	2 089
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	0	- 1 571
Total	- 1 886	- 947

Note 39. Impôt sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2014	31.12.2013
Charge d'impôt exigible	- 98 086	- 75 760
Charge ou produit d'impôt différé net	- 49 023	- 43 628
Charge nette d'impôt sur le bénéfice	- 147 109	- 119 388
Résultat avant impôts et résultat des sociétés mises en équivalence	412 831	330 139
Taux effectif de l'impôt	35,63 %	36,16 %

Analyse du taux effectif de l'impôt

	31.12.2014	31.12.2013
Taux normal d'impôt	38,00 %	38,00 %
Différences permanentes	- 0,40 %	5,24 %
Imposition à taux réduit et exonérations	- 2,56 %	- 6,55 %
Impact des situations déficitaires	- 0,05 %	- 1,40 %
Crédits d'impôts	- 0,79 %	- 1,44 %
Exceptionnel	1,26 %	1,12 %
Autres	0,18 %	1,19 %
Taux effectif de l'impôt	35,63 %	36,16 %

Notes sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

Note 40a. Information sur les recyclages en résultat des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)

	Mouvements de la période 2014	Mouvements de la période 2013
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 11 961	8 730
■ Reclassement vers le résultat	0	0
■ Autres mouvements	- 11 961	8 730
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	- 1	11
Éléments non recyclables en résultat	- 11 962	8 741
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	158 426	7 781
■ Reclassement vers le résultat	5 960	4 969
■ Autres mouvements	152 466	2 812
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	7 859	18 725
■ Reclassement vers le résultat	2 929	2 929
■ Autres mouvements	4 930	15 796
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	1 556	1 995
Éléments recyclables en résultat	167 841	28 501
Total	155 879	37 242

Note 40b. Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2014			31.12.2013		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 18 239	6 278	- 11 961	13 311	- 4 581	8 730
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 2	1	- 1	16	- 5	11
Éléments non recyclables en résultat	- 18 241	6 279	- 11 962	13 327	- 4 586	8 741
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	229 369	- 70 943	158 426	13 399	- 5 618	7 781
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	11 981	- 4 122	7 859	28 561	- 9 836	18 725
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	1 714	- 158	1 556	2 049	- 54	1 995
Éléments recyclables en résultat	243 064	- 75 223	167 841	44 009	- 15 508	28 501
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	224 823	- 68 944	155 879	57 336	- 20 094	37 242

Autres notes (en milliers d'euros)

Note 41. Engagements donnés et reçus

	31.12.2014	31.12.2013
Engagements donnés	9 194 067	9 289 124
Engagements de financement	6 520 712	6 330 222
En faveur des établissements de crédit	68 200	79 000
En faveur de la clientèle	6 452 512	6 251 222
Engagements de garantie	2 437 551	2 574 935
D'ordre d'établissements de crédit	48 095	53 649
D'ordre de la clientèle	2 389 456	2 521 286
Engagements sur titres	235 804	383 967
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	235 804	383 967
Engagements reçus	30 853 285	25 640 074
Engagements de financement	7 755 577	3 257 099
Reçus des établissements de crédit	7 747 577	3 257 099
Reçus de la clientèle	8 000	0
Engagements de garantie	22 540 505	21 753 334
Reçus des établissements de crédit	43 636	56 529
Reçus de la clientèle	22 496 869	(*) 21 696 805
Engagements sur titres	557 203	629 641
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	557 203	629 641

(*) pro forma 2013

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 68 200 milliers d'euros.

	31.12.2014	31.12.2013
Créances données en garantie	11 784 329	6 912 821
Banque de France	8 455 088	3 231 594
Banque européenne d'Investissement	478 328	421 168
Caisse de Refinancement de l'Habitat	1 896 490	2 075 656
Caisse des dépôts et consignations	954 403	921 290
Société de Financement de l'Économie française	20	263 113
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	859 797	466 701
Titres et valeurs données en pension	2 102 512	1 723 018

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non-restitution des titres.

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 2 134 millions d'euros.

Note 42. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Produits internes ⁽¹⁾	195 120	183 750	- 195 120	- 183 750	0	0
Produits externes ⁽²⁾	1 089 964	1 043 603	633 700	575 936	1 723 664	1 619 539
Produit net bancaire	1 285 084	1 227 353	438 580	392 186	1 723 664	1 619 539
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	- 1 050 495	- 1 004 101	- 142 021	- 134 514	- 1 192 516	- 1 138 615
Résultat brut d'exploitation	234 589	223 252	296 559	257 672	531 148	480 924
Coût du risque	- 116 901	- 150 181	470	343	- 116 431	- 149 838
Résultat d'exploitation	117 688	73 071	297 029	258 015	414 717	331 086
Quote-part des sociétés mises en équivalence	5 189	3 360	234	0	5 423	3 360
Autres	- 1 644	- 1 445	- 242	498	- 1 886	- 947
Résultat courant avant impôt	121 233	74 986	297 020	258 513	418 254	333 499
Impôts sur les bénéfices	- 37 507	- 22 906	- 109 602	- 96 482	- 147 109	- 119 388
Résultat net	83 726	52 080	187 418	162 031	271 145	214 111
dont Intérêts minoritaires	81	31	1 595	1 300	1 676	1 331
Résultat net part du groupe	83 645	52 048	185 823	160 731	269 469	212 779

	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Actifs et Passifs sectoriels	63 776 114	60 101 481	39 427 546	33 867 154	103 203 660	93 968 635

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs.

(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 43. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales

de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 45. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration

globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

	31.12.2014	31.12.2013
	Entités consolidées par mise en équivalence ⁽¹⁾	Entités consolidées par mise en équivalence ⁽¹⁾
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit	501 499	475 347
Prêts et créances à la clientèle	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs disponibles à la vente	48 888	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs divers	17 885	-
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle	3 641	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Passifs divers	-	-

(1) Principalement Primonial et CCCM.

	31.12.2014	31.12.2013
	Entités consolidées par mise en équivalence ⁽¹⁾	Entités consolidées par mise en équivalence ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	823	-
Intérêts et charges assimilés	-	-
Commissions (Produits)	49	-
Commissions (Charges)	2 524	-
Solde net op. / Portefeuille à la juste valeur par résultat	-	-
Solde net / Actifs financiers disponibles à la vente	4 461	747
Produits des autres activités	1 359	-
Charges des autres activités	-	-
Produit Net Bancaire	9 216	747

(1) Principalement Primonial et CCCM.

	31.12.2014	31.12.2013
	Entités consolidées par mise en équivalence ⁽¹⁾	Entités consolidées par mise en équivalence ⁽¹⁾
Engagements de financement		
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie		
Engagements de garantie donnés	-	-
Engagements de garantie reçus	-	-
Engagements sur titres		
Autres titres à recevoir	-	-
Autres titres à livrer	-	-

(1) Principalement Primonial et CCCM.

Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa est actuellement composé de 20 membres élus pour 3 ans :

- 18 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'Assemblée générale ordinaire ;

- 2 administrateurs représentant les salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise.

Un représentant du Comité Central d'Entreprise assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 952 milliers d'euros en 2014.

La rémunération totale perçue par les principaux dirigeants est détaillée dans le tableau ci-dessous.

	31.12.2014	31.12.2013
Avantages à court terme	3 283	2 274
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Païement en actions		

Le montant total des sommes provisionnées par le groupe au 31 décembre 2014 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 370 milliers d'euros.

Note 44. Participation dans des entités structurées non consolidées

31.12.2014	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	0	321 984	0
Valeur comptable des actifs financiers ⁽¹⁾	0	93 988	0
Valeur comptable des passifs financiers ⁽¹⁾	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	0	93 988	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées.

Les participations dans des entités non consolidées concernent principalement des OPCVM détenus dans le cadre de contrats d'assurance-vie en unité de compte sur lesquels Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle.

31.12.2013	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	0	228 476	0
Valeur comptable des actifs financiers ⁽¹⁾	0	71 437	0
Valeur comptable des passifs financiers ⁽¹⁾	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	0	71 437	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées.

Note 45. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location-financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	92,9	92,8	92,9	92,8
COMPAGNIE EUROPEENNE D'OPERATIONS IMMOBILIERES	France	Banque / Portage d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	0,0	57,8	0,0
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	97,3	97,0	97,2	97,0
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
FORTUNEO	France/ Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	97,2	97,0
INFOLIS ⁽¹⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / Prestations de services	0,0	100,0	0,0	100,0

(1) Confusion de patrimoine

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
LEASECOM GROUP	France	Banque / Crédit bail et location- financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM	France	Banque / Crédit bail et location- financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM CAR	France	Banque / Crédit bail et location- financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM FINANCIAL ASSETS	France	Banque / Crédit bail et location- financement	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France/ Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	84,1	84,1	84,1	84,1
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
ALTAROCCA AM AS ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,9	0,0	63,5	0,0
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	21,5	21,4	21,5	21,4
CREDIT MUTUEL CARTES DE PAIEMENTS	France	Banque / Banque mutualiste	25,0	25,0	26,7	26,7
PARISII GESTION PRIVEE ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	69,1	0,0
PATRIMMOFI ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	69,1	0,0
PRIMONIAL ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	69,1	0,0
PRIMONIAL ASSET MANAGEMENT ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	69,1	0,0
PRIMONIAL COURTAGE ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	69,1	0,0
PRIMONIAL HOLDING ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	69,1	0,0	69,1	0,0
PRIMONIAL INVESTMENT MANAGERS ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	69,1	0,0

(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2014.

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
PRIMONIAL Luxembourg ⁽²⁾	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	69,1	0,0
PRIMONIAL REIM ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,5	0,0	44,6	0,0
PRIMONIAL TI ⁽²⁾	Canada	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	69,1	0,0
ROCHE BRUNE AM SAS ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,8	0,0	46,8	0,0
SEFAL PROPERTY ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,0	0,0	46,3	0,0
SPORTINVEST ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	69,1	0,0
VOLTAIRE CAPITAL ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	69,1	0,0
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée ⁽²⁾						
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	0,0	100,0	0,0
AUTOFOCUS 2/4/6	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83,1	0,0	83,1	0,0
AUTOFOCUS 6	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	85,5	0,0	85,5	0,0
AUTOFOCUS 7	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	84,3	0,0	84,3	0,0
BPE CAP 2/4/6	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,3	0,0	73,3	0,0
BPE RENDEMENT 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	45,1	0,0	45,1	0,0
DIGITEO 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,7	0,0	92,7	0,0
FEDERAL ACTIONS ETHIQUES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	56,2	0,0	56,2	0,0
FEDERAL ACTIONS RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,8	0,0	92,8	0,0
FEDERAL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	58,3	0,0	58,3	0,0
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	100,0	0,0
FEDERAL CONVICTION ISR EURO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,4	0,0	61,4	0,0
FEDERAL CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,9	0,0	87,9	0,0

(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2014.

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée (2)						
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,0	0,0	53,0	0,0
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	66,6	0,0	66,6	0,0
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,8	0,0	53,8	0,0
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	72,4	0,0	72,4	0,0
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,7	0,0	87,7	0,0
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,8	0,0	91,8	0,0
FEDERAL MULTI PME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	86,8	0,0	86,8	0,0
FEDERAL OBLIGATION COURT TERME	France	Banque / OPCVM	62,5	0,0	62,5	0,0
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	0,0	99,7	0,0
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,5	0,0	98,5	0,0
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,0	0,0	98,0	0,0
FEDERAL OPTIMAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	54,9	0,0	54,9	0,0
FEDERAL PERSPECTIVES 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,8	0,0	87,8	0,0
FEDERAL SUPPORT COURT TERME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,3	0,0	33,3	0,0
FORMUL' ACTION 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,7	0,0	97,7	0,0
FORMUL'ACTION 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,8	0,0	94,8	0,0
FORMUL ACTION 2017 FP	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83,1	0,0	83,1	0,0
FORMUL'ACTION SECURITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,0	0,0	93,0	0,0
KALEIDOSCOPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,8	0,0	98,8	0,0
OPCI PREIMS EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	100,0	0,0

(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2014.

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée ⁽²⁾						
SCHELCHER EURO RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,3	0,0	25,3	0,0
SCPI PATRIMMO CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	68,6	0,0	68,6	0,0
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE	France	Banque / OPCVM	34,6	0,0	34,6	0,0
STEREO 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,1	0,0	97,1	0,0
STEREO 3/6	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,1	0,0	99,1	0,0
STEREO 4	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,2	0,0	99,2	0,0
STEREO 4/8	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,9	0,0	97,9	0,0
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	100,0	0,0
SURAVENIR REFERENCE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	0,0	100,0	0,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	0,0	100,0	0,0
YUCATAN 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,4	0,0	95,4	0,0
YUCATAN 4	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,4	0,0	93,4	0,0

(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2014.

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite short cut method) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100 %
- constater en regard un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le groupe (intérêts minoritaires).

Note 46. Regroupement d'entreprises

Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle conjoint de Primonial, groupe spécialisé en gestion d'actifs financiers, à hauteur de 69,10 %. Le groupe est constitué de 15 sociétés.

Le groupe Primonial est consolidé par mise en équivalence dans les comptes de Crédit Mutuel Arkéa. En effet, le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité. Crédit Mutuel Arkéa exerce donc un contrôle conjoint sur l'activité.

L'opération se traduit par un écart d'acquisition comptabilisé au bilan de 96 308 milliers d'euros. La contribution de Primonial au résultat 2014 du groupe s'élève à 234 milliers d'euros.

La comptabilisation initiale du regroupement est provisoire.

En cas d'informations complémentaires relatives à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition, le groupe dispose d'un délai de douze mois pour :

- identifier les actifs acquis et passifs assumés de la société acquise non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement ;
- modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées.

Note 47. Rémunération des parts sociales

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe Crédit Mutuel Arkéa 40 908 milliers d'euros.

Note 48. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2014.

3.6 Comptes globalisés au 31 décembre 2014

Les comptes globalisés correspondent aux comptes sociaux de l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa (entité consolidante du groupe). Ils intègrent les comptes de la société Crédit Mutuel Arkéa proprement dite, des Caisses locales et des Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central. Les comptes globalisés sont établis selon les normes comptables françaises.

Bilan

Au 31 décembre 2014, le total de bilan des comptes globalisés est en augmentation, et s'établit à 61,0 milliards d'euros, contre 57,5 milliards d'euros en 2013 (+ 6,2 %).

À l'actif, le poste caisses et banques centrales diminue (- 1,0 milliard d'euros) liée notamment à la politique de remplacement des excédents de trésorerie. Ainsi, la hausse des effets publics et valeurs assimilées (+ 3,9 milliards d'euros) correspond à la constitution du portefeuille d'actifs dans le cadre de la gestion du LCR. Les créances sur les établissements de crédit sont en diminution (- 0,4 milliard d'euros). Les opérations avec la clientèle augmentent principalement grâce à la production en matière de crédit habitat et professionnels (+ 0,4 milliard d'euros).

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit sont en progression (+ 3,6 milliards d'euros) sous l'effet de l'accroissement des encours remplacés par les filiales suite aux bonnes performances commerciales en matière de collecte d'épargne. Les opérations avec la clientèle augmentent (+ 1,6 milliard d'euros) s'expliquant à la fois par la collecte sur les livrets réglementés conjuguée à la baisse de leurs taux de centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations. Les dettes représentées par un titre baissent (- 2,1 milliards d'euros) en lien avec la diminution du recours au refinancement externe.

Les fonds propres s'élèvent à 4,6 milliards d'euros. Ils sont constitués des capitaux propres (capital, réserves...) et du Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

Le capital social augmente de 3,7 %, et s'établit à 2,2 milliards d'euros. Il est constitué, dans sa quasi-totalité, des parts sociales souscrites auprès des Caisses locales.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux s'élève à 228,4 millions d'euros, contre 236,9 millions d'euros en 2013. Il comprend, outre les montants affectés à la couverture de risques de caractère général, le fonds fédéral constitué par les réseaux de Caisses locales, qui intervient dans les mécanismes de solidarité financière.

Bilan

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Actif		
Caisse, banques centrales	1 319 384	2 281 398
Effets publics et valeurs assimilées	4 729 572	805 948
Créances sur les établissements de crédit	18 683 698	19 034 136
Opérations avec la clientèle	26 195 909	25 777 904
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 480 371	4 136 686
Actions et autres titres à revenu variable	126 366	148 851
Participations, autres titres détenus à long terme	96 019	74 579
Parts dans les entreprises liées	3 082 391	3 014 361
Immobilisations incorporelles	326 157	321 789
Immobilisations corporelles	198 195	218 707
Autres actifs	990 852	763 243
Comptes de régularisation	798 170	872 848
Total de l'actif	61 027 082	57 450 451

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Passif		
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	19 211 458	15 609 390
Opérations avec la clientèle	26 181 348	24 551 121
Dettes représentées par un titre	8 710 000	10 794 564
Autres passifs	897 998	775 793
Comptes de régularisation	1 018 021	894 381
Provisions	53 551	55 560
Dettes subordonnées	403 845	404 055
Fonds pour risques bancaires généraux	228 385	236 878
Capitaux propres hors FRBG	4 322 476	4 128 709
Capital souscrit	2 211 473	2 132 865
Primes d'émission	5 438	4 906
Réserves	1 912 717	1 745 881
Écart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	4 525	4 525
Report à nouveau	23 609	25 429
Résultat de l'exercice	164 713	215 103
Total du passif	61 027 082	57 450 451

Compte de résultat

Produit net bancaire

Le produit net bancaire des comptes globalisés s'élève à 857,4 millions d'euros, soit une baisse de 28,3 millions d'euros.

La marge financière baisse de 3,8 % à 475,5 millions d'euros. Cette baisse s'explique par une moindre revalorisation des titres de placement et un tassement de la marge nette d'intérêts clientèle.

Elle est partiellement compensée par la poursuite de la baisse du coût du refinancement net des produits de placement des excédents de trésorerie.

Les dividendes reçus en 2014 se situent à 138,8 millions d'euros en diminution de 18,3 millions d'euros.

Les commissions nettes diminuent de 4,2 % pour se situer à 369,2 millions d'euros principalement sous l'effet de la baisse

des commissions d'intervention suite au plafonnement mis en place au 1^{er} janvier 2014 et de l'enregistrement de moindres commissions de remboursement anticipé et de renégociation de crédits.

Les autres charges et produits d'exploitation nets sont en augmentation de 6,6 millions d'euros, s'élevant à 12,7 millions d'euros. L'augmentation s'explique par la cession d'un immeuble compensée partiellement par une dotation à la provision épargne logement, conséquence de l'évolution des taux.

Frais de gestion

Les frais de gestion progressent de 57,7 millions d'euros par rapport à 2013 (+ 9,1 %) pour atteindre 691,1 millions d'euros en 2014.

Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des frais de personnel marqués notamment par de fortes dotations aux passifs sociaux suite à la baisse des

taux (+ 20 millions d'euros par rapport à 2013). À noter, la poursuite de la hausse des impôts et taxes qui contribue également à la hausse des frais de gestion.

Coût du risque

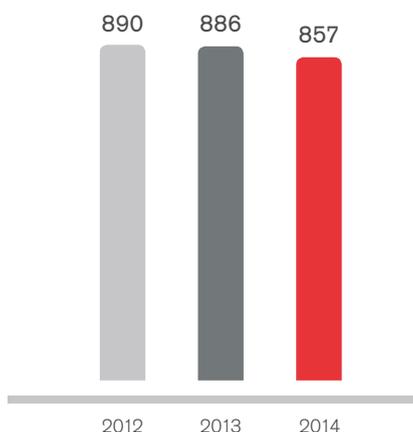
Le coût du risque s'établit à 40,6 millions d'euros, soit une diminution de 11,9 millions d'euros par rapport à 2013. Cette baisse provient principalement de l'amélioration du risque crédit clientèle en Caisses locales.

Résultat net

Le résultat net des comptes globalisés atteint 164,7 millions d'euros en recul de 50,4 millions d'euros par rapport à 2013.

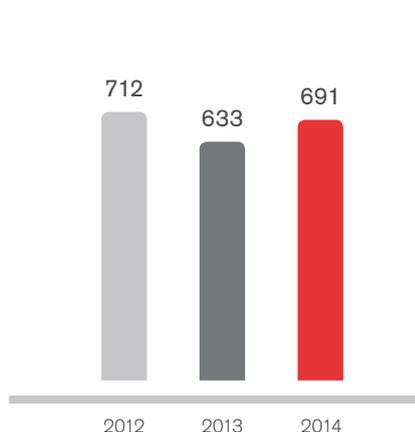
Produit net bancaire

(en millions d'euros)



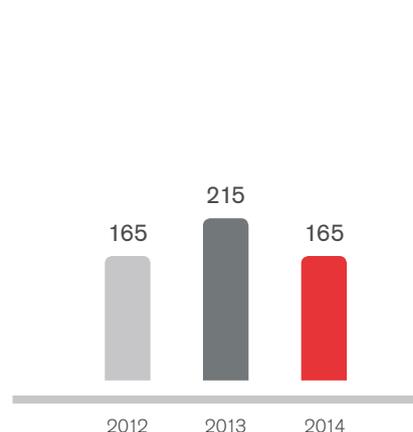
Frais de gestion

(en millions d'euros)



Résultat net

(en millions d'euros)



Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts et produits assimilés	1 791 738	1 875 872
Intérêts et charges assimilées	- 1 479 713	- 1 587 362
Revenus des titres à revenu variable	138 842	157 299
Commissions (produits)	421 494	435 764
Commissions (charges)	- 52 277	- 50 295
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	1 771	1 507
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	22 908	46 894
Autres produits d'exploitation bancaire	32 842	10 343
Autres charges d'exploitation bancaire	- 20 181	- 4 273
Produit net bancaire	857 424	885 750
Charges générales d'exploitation	- 675 483	- 616 730
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 15 666	- 16 652
Résultat brut d'exploitation	166 275	252 369
Coût du risque	- 40 607	- 52 457
Résultat d'exploitation	125 668	199 911
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 16 398	- 18 630
Résultat courant avant impôt	109 270	181 281
Résultat exceptionnel	95	0
Impôt sur les bénéfices	46 806	57 465
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	8 542	- 23 644
Résultat net	164 713	215 103

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2010	2011	2012	2013	2014
Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	1 283 044	1 551 710	2 018 906	2 132 865	2 211 473
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 282 791 191	1 550 755 060	2 017 896 344	2 131 845 134	2 192 127 760
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 194 414	2 383 066	2 634 588	2 479 278	2 384 916
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	167 923	197 520	91 598	165 187	158 735
Impôt sur les bénéfices ^(*)	- 34 101	- 8 241	- 75 770	- 57 465	- 46 806
Participation des salariés due au titre de l'exercice ^(*)	6 277	4 761	13 780	1 496	523
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	180 282	127 026	164 909	215 103	164 713
Résultat distribué	32 110	37 242	49 833	49 778	40 913
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,15	0,13	0,08	0,10	0,09
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	0,14	0,08	0,08	0,10	0,08
Dividende attribué à chaque action	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02
Personnel (en milliers d'euros)					
Effectif moyen des salariés et employés pendant l'exercice	5 598	5 588	5 684	5 624	5 538
Montant de la masse salariale de l'exercice	241 024	236 758	246 172	226 751	237 676
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	130 385	114 893	159 395	112 066	132 570

(*) La charge est signée positivement et le produit négativement.

4. Facteurs de risque

4.1 Risque de crédit

4.2 Risques de marché

4.3 Risques structurels de taux et de liquidité

4.4 Risque de change

4.5 Risque actions et risque sur autres titres à revenu variable et titres immobilisés

4.6 Risque opérationnel

4.7 Risque juridique

4.8 Risque de non-conformité dont le risque de blanchiment

4.9 Risques spécifiques à l'activité d'assurance



115

La fonction de gestion des risques du Crédit Mutuel Arkéa

La fonction de gestion des risques a pour mission générale, conformément aux exigences réglementaires, de s'assurer de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

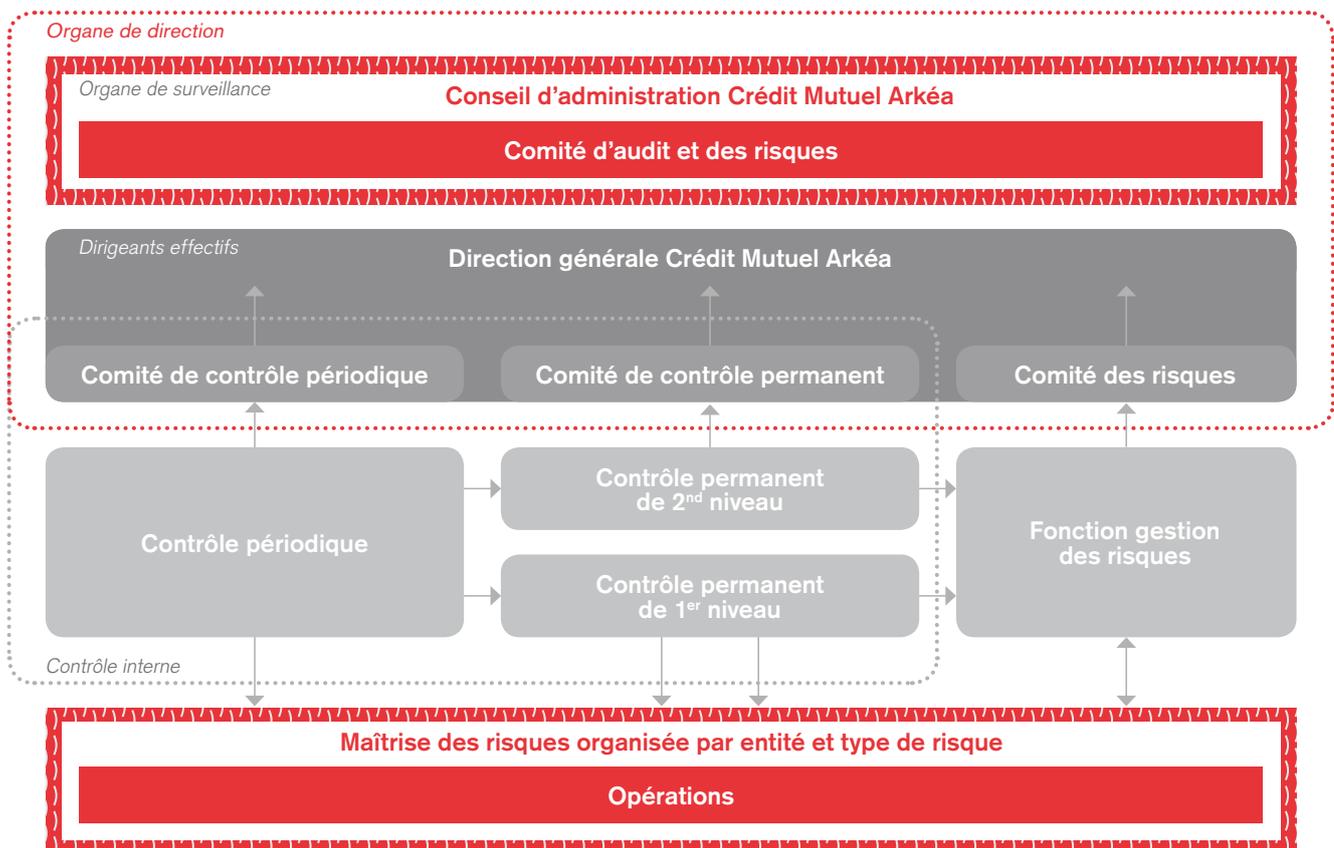
Son organisation, mise en place mi-2010 suite à l'évolution réglementaire en la matière, couvre l'ensemble des risques de toutes les entités du groupe. Elle appréhende globalement, sur une base consolidée, l'ensemble des risques associés aux activités bancaires et non bancaires du groupe et ce, de manière transversale et prospective.

Les nouvelles obligations réglementaires de novembre 2014, traduction en droit français de la réglementation européenne et abrogeant la réglementation de 2010 en la matière, ne changent pas de façon significative l'organisation et les dispositifs déjà en place au sein de Crédit Mutuel Arkéa, ses enjeux étant les mêmes.

La fonction de gestion des risques a pour enjeu d'assurer la compatibilité du niveau des risques encourus avec les orientations fixées par l'organe de surveillance du groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui a fixé les objectifs prioritaires suivants en la matière :

- exercer ses activités dans des limites compatibles avec sa stratégie de développement, ses capacités financières et les exigences réglementaires concernant les risques ;
- délivrer une information de qualité, pertinente, contrôlée, à l'organe de surveillance et aux dirigeants effectifs du groupe ainsi qu'aux autorités de tutelle, chaque entité du groupe étant responsable de la gestion de ses risques.

La fonction de gestion des risques s'insère dans le schéma de gouvernance globale des risques et du contrôle interne représenté ci-après :



Sa responsabilité au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa est attribuée au Directeur des risques de Crédit Mutuel Arkéa, indépendant des métiers et rattaché hiérarchiquement au Directeur du Pôle Supports au développement, qui dépend lui-même du Directeur général du groupe. La responsabilité ultime de la gestion des risques au plan opérationnel demeure du ressort des dirigeants effectifs de chaque entité, que les activités de celle-ci soient externalisées ou non.

Le responsable de la fonction de gestion des risques du groupe a pour mission d'organiser le bon fonctionnement de cette fonction, d'être le garant de la bonne information des dirigeants effectifs et de l'organe de surveillance du groupe et de veiller et/ou participer à l'application des procédures groupe pour le domaine de la fonction de gestion des risques.

Intervenant en amont et en aval de la gestion opérationnelle des risques par les entités, il assure un suivi des risques consolidé à l'échelle du groupe. Les résultats sont communiqués, selon des supports et des fréquences appropriés, au Comité des risques groupe et à la Direction générale du groupe ainsi qu'au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration

de Crédit Mutuel Arkéa. Le responsable de la fonction de gestion des risques du groupe s'appuie pour cela sur le réseau des correspondants de la fonction de gestion des risques nommés dans chaque entité du groupe (cf. infra) et sur un système d'informations consolidé.

La fonction de gestion des risques est organisée fonctionnellement, en complément de l'organisation hiérarchique. Chaque établissement du groupe, bancaire ou non, nomme un responsable de la fonction de gestion des risques pour son périmètre, un responsable par type de risque étant par ailleurs désigné.

Des liens fonctionnels sont prévus à trois niveaux :

- entre le responsable de la fonction de gestion des risques du groupe et le responsable de la fonction de gestion des risques de chaque entité ;
- entre le responsable de la fonction de gestion des risques de chaque entité et les responsables désignés pour chaque « type de risque » au sein de cette entité ;
- entre le responsable de la fonction de gestion des risques du groupe et les responsables par type de risque « groupe ».

Une gouvernance de la fonction de gestion des risques, homogène et déclinée sur le même modèle quelle que soit l'entité du groupe et quel que soit le risque, des méthodes, procédures et outils communs permettant à la fois une gestion « locale » par entité et une consolidation à l'échelle du groupe sont les moyens à disposition qui facilitent la vision consolidée des risques de Crédit Mutuel Arkéa.

L'organisation de la fonction de gestion des risques et les ressources à sa disposition contribuent à la conformité de l'exposition aux risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa à la politique de risque définie par son organe de surveillance. L'ensemble des documents formant le « Dispositif de maîtrise des risques » constitue, à cet égard, le référentiel dans lequel se trouve le système de limites du groupe. D'abord validé par le Comité des risques puis par le Comité exécutif du groupe, ce document est ensuite présenté au Comité d'audit et des risques puis soumis au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa pour adoption.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de non-remboursement encouru en cas de défaillance d'un emprunteur ou d'emprunteurs considérés comme « un même bénéficiaire », au sens réglementaire de cette expression.

4.1.1 Risque de crédit sur la clientèle

4.1.1.1 Procédures de sélection, de limites, et de surveillance

Système de sélection du risque

L'octroi de crédit est régi par des procédures propres à chaque entité distributrice au sein du groupe, ces procédures étant elles-mêmes la déclinaison de « procédures-cadres » fixées au niveau groupe. En dernier ressort, le Comité de crédit groupe statue sur les demandes de financement excédant les limites propres à chaque réseau et ce, toujours dans les limites décidées par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Les différentes procédures d'octroi de crédit des entités du groupe intègrent comme paramètre fondamental les notations internes en modulant les délégations de pouvoirs, voire en excluant toute possibilité de financement. Crédit Mutuel Arkéa participe à l'élaboration et à la maintenance du système de notation interne appliqué à l'échelle de l'ensemble du Crédit Mutuel et servant à l'octroi de crédits à la clientèle.

Les procédures prévoient également des analyses détaillées basées sur la qualité des emprunteurs et leur capacité à faire face aux remboursements des crédits sollicités. Pour les particuliers, il est systématiquement procédé aux vérifications d'usage : inscription au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), interdiction bancaire, présence de situations irrégulières ou d'impayés.

S'agissant des financements aux professionnels et aux entreprises, le dossier est enrichi par la recherche d'informations com-

plémentaires telles que la cotation Banque de France, les encours déclarés auprès du service de centralisation des risques à la Banque de France, l'existence éventuelle d'impayés recensés par la Banque de France ou de procédures collectives et de jugement concernant les dirigeants.

Surveillance des crédits à la clientèle

Différents outils sont mis à disposition des exploitants pour la sécurisation de l'octroi du crédit et du suivi des risques de crédit à la clientèle :

L'octroi et le suivi des décisions de crédit

Lors d'une demande de crédit, le niveau de pouvoir requis est automatiquement calculé et historisé, ce qui permet le contrôle a posteriori du respect des délégations de pouvoirs.

La prise de garantie

La politique de prise de garantie de Crédit Mutuel Arkéa prévoit différentes classes de garanties reflétant la volonté du groupe en la matière, en sus des obligations réglementaires. Le système informatique intègre ces règles internes et complète ainsi le dispositif de sécurisation du processus d'octroi de crédit en orientant et facilitant la prise de garantie et en générant automatiquement l'émission des contrats et des courriers liés.

Le suivi des créances risquées

Cet outil oblige les gestionnaires des dossiers identifiés comme sensibles de manière automatisée, à fournir une explication sur la situation irrégulière ou impayée détectée. Cette information est par la suite routée automatiquement aux différents niveaux hiérarchiques qui apportent des commentaires complémentaires éventuels. Ces explications font l'objet d'une analyse détaillée par les structures de contrôle des risques et sont archivées pour consultation.

La dégradation des notations internes

Les dégradations de notation de plus de trois crans sont listées dès survenance aux gestionnaires de portefeuille dans les réseaux.

La communication interfédérale des défauts

La circularisation intra-Crédit Mutuel des défauts sur des entreprises clientes communes est effective. Un défaut reçu entraîne automatiquement la mise en place d'une cotation E+ et le déclassement en douteux (E-) au bout d'un mois maximum en l'absence d'information favorable.

Reporting

Un tableau de bord des risques sur crédits à la clientèle est établi mensuellement et communiqué aux membres du Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa. Les principaux indicateurs sont calculés par marché et par entité du groupe.

Le Comité des engagements du groupe se réunit une fois par trimestre pour examiner les principaux dossiers sensibles ou douteux ou litigieux, ceux-ci étant par ailleurs revus systématiquement par les instances propres à chaque entité du groupe.

Une synthèse de l'exposition au risque de crédit à la clientèle est effectuée lors de chaque réunion du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa ainsi qu'un point sur le respect des limites de crédit.

Enfin, la situation des risques de crédit du groupe est également présentée au Comité des risques groupe qui se réunit tous les trimestres.

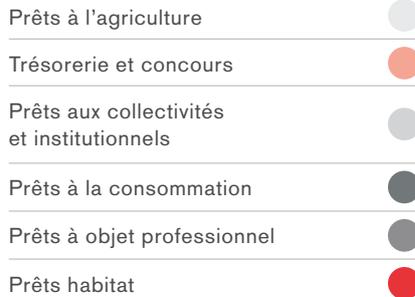
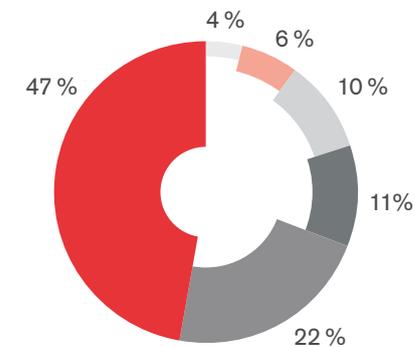
4.1.1.2 Analyse des encours

Encours des crédits à la clientèle

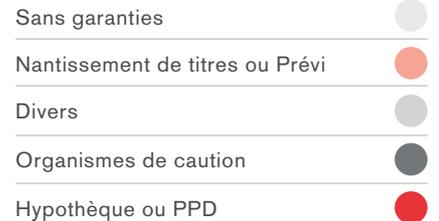
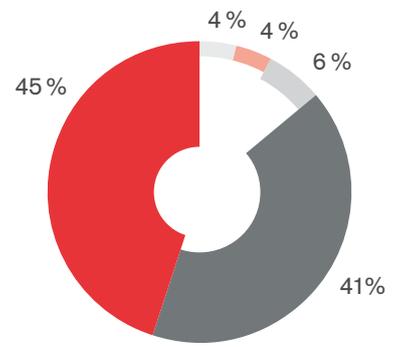
Au 31 décembre 2014, les encours bilan et hors bilan de la clientèle du Crédit Mutuel Arkéa représentent 50,1 milliards d'euros. Les crédits inscrits au bilan – capital et créances rattachées incluses – s'élèvent à 42 milliards d'euros, en progression de 3,9 %.

Ceux-ci concernent, pour l'essentiel, des secteurs à risque modéré où les montants unitaires sont en général limités. Les crédits à l'habitat représentent près de la moitié des encours. La forte implantation régionale favorise, par ailleurs, la proximité et la bonne connaissance des emprunteurs

Répartition des encours de crédit au bilan



Répartition des encours Habitat par type de garantie

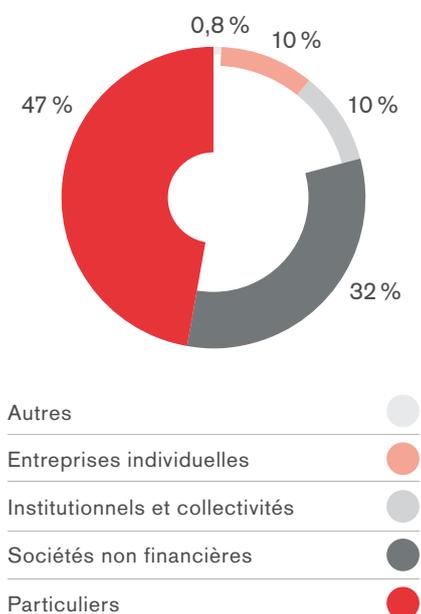


Dispersion des encours de crédit à la clientèle

La dispersion du portefeuille de crédits à la clientèle est satisfaisante du point de vue du risque, qu'elle soit examinée :

- par type d'emprunteur ;
- par secteur d'activité.

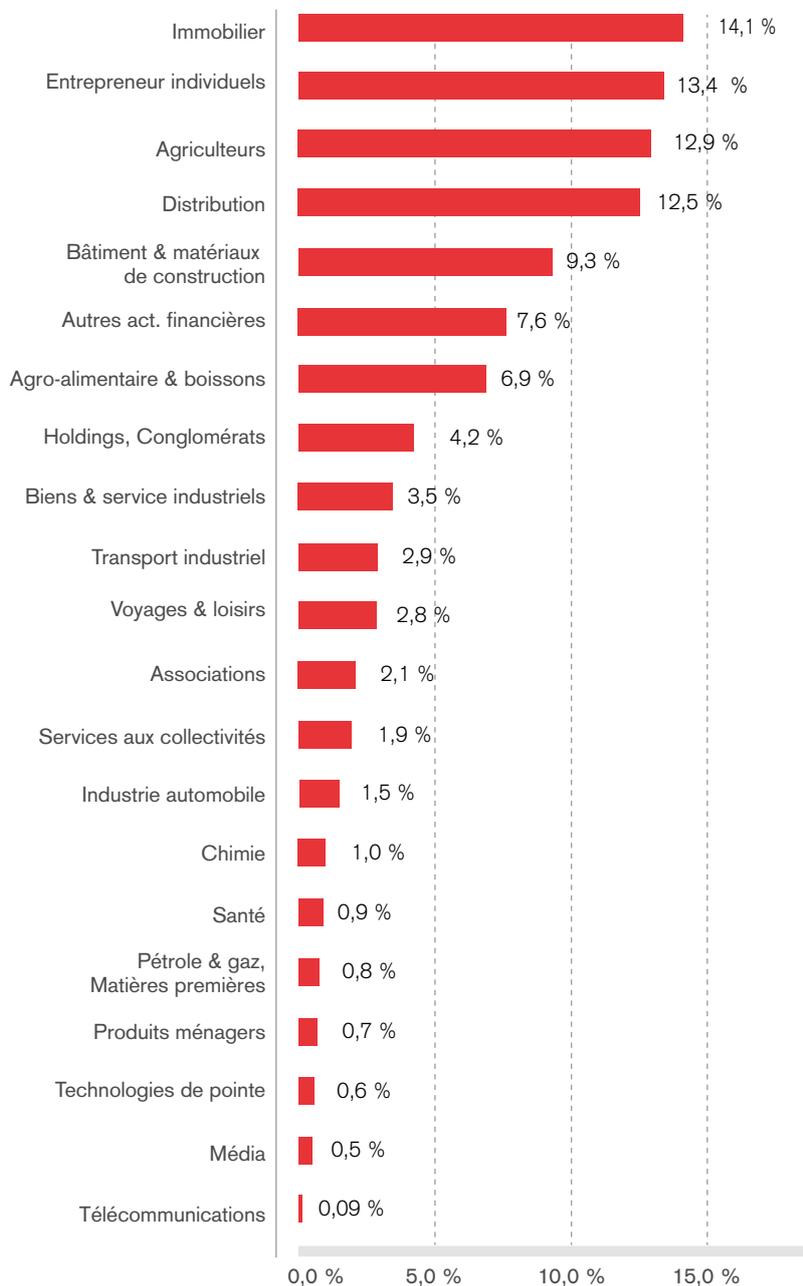
Encours au bilan par type d'emprunteur à fin 2014



Les encours aux particuliers représentent près de la moitié des encours au bilan.

L'exposition brute (encours bilan et hors bilan) des professionnels et entreprises se monte à 18,3 milliards d'euros (soit 36,5 % des engagements clientèle). Les secteurs les mieux représentés sont l'immobilier, les entrepreneurs individuels, l'agriculture et la distribution.

Ventilation sectorielle de l'exposition brute (encours bilan et hors bilan) des professionnels et entreprises

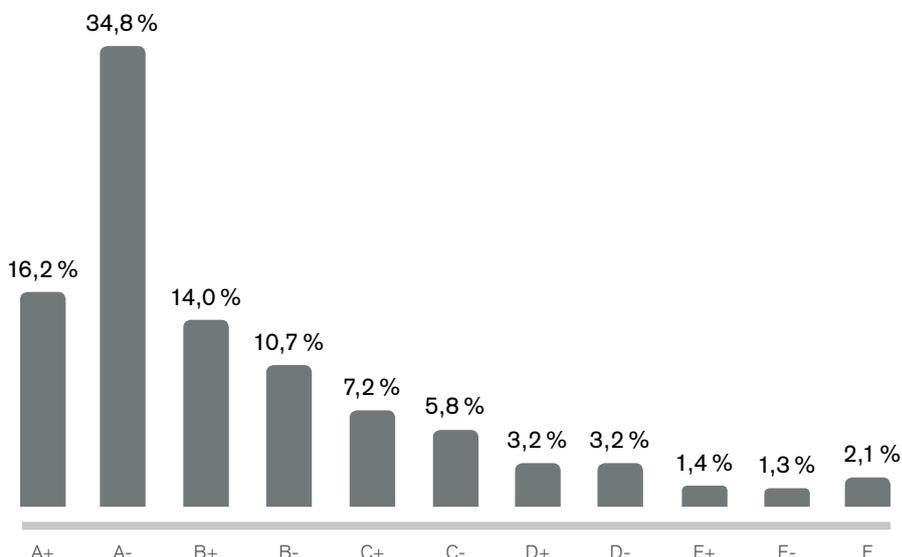


Qualité du risque de crédit du portefeuille

La qualité du risque de crédit du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients.

La cotation interne d'un client, à un instant t, correspond à une évaluation du risque que le client n'honore pas ses engagements de remboursement dans les douze mois à venir. Mise à jour quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F rassemblent les créances douteuses et litigieuses, les neuf autres notes regroupant les créances saines.

Répartition des encours bilan (capital) par niveau de cotation à fin 2014



Les encours sains totalisent 96,6 % de l'encours total. Les encours douteux et litigieux (notes E- et F) en représentent 3,4 % (encours de créance en capital exclusivement).

Présentation des créances douteuses et litigieuses (CDL)

(en millions d'euros)

Marchés	31.12.2013		31.12.2014	
	Encours	%	Encours	%
Particuliers	594	41 %	636	41 %
Sociétés non financières	676	46 %	733	47 %
Entrepreneurs individuels	186	13 %	197	12 %
Total	1 455	100 %	1 566	100 %

Le montant des créances douteuses et litigieuses, intérêts compris, s'établit à 1 566 millions d'euros, contre 1 455 millions d'euros en 2013. La hausse des CDL sur 2014 est de 7,6 %.

Le taux de créances douteuses et litigieuses (intérêts compris) sur l'encours global est en hausse : 3,7 % contre 3,5 % fin 2013.

Encours de prêts restructurés

Les crédits restructurés, au sens de la réglementation européenne du 21 octobre 2013, sont des contrats qui ont fait l'objet de mesures de « concessions envers les débiteurs ayant ou allant avoir des difficultés à honorer leurs dettes ». Ces concessions peuvent être des modifications de durée résiduelle du contrat ou un refinancement de la dette, hors renégociations commerciales.

Le déclassement en défaut est plus strict sur les crédits restructurés, puisqu'ils sont déclassés automatiquement en créance douteuse dès qu'ils présentent un impayé de plus de trente jours ou qu'ils font l'objet d'une nouvelle restructuration.

Pour les débiteurs déjà en défaut à l'identification de la restructuration, les prêts restructurés sont en outre maintenus en

douteux au minimum pendant un an, et ce, que la créance présente un impayé ou non.

Selon ces définitions, les crédits restructurés représentent 368 millions d'euros soit 0,9 % du total des encours. 265 millions d'euros sont déclassés en créances douteuses ou litigieuses tandis que 103 millions d'euros sont sains.

4.1.1.3 Provisionnement et coût du risque

Provisionnement

Le provisionnement du risque sur créances à la clientèle concerne, d'une part, les créances douteuses et litigieuses (notes internes E- ou F), d'autre part, les créances notées E+, sans oublier quelques provisions spécifiques sur quelques filières d'activité (production porcine, BTP & Immobilier) et sur les prêts sains restructurés (au sens de la réglementation européenne du 21 octobre 2013).

Dans le premier cas, il s'agit de provisions affectées. Leur estimation repose en premier lieu sur des règles appliquées automatiquement pour les créances douteuses des réseaux Crédit Mutuel. L'appréciation au cas par cas devient ensuite la règle, notamment lors du passage en créances litigieuses. Financo présente la particularité de disposer d'un système de provisionnement statistique pour l'ensemble de ses créances douteuses ou litigieuses sur des particuliers. Pour toutes les autres créances douteuses ou litigieuses du groupe, le provisionnement résulte d'une appréciation au cas par cas des perspectives de recouvrement.

Pour les créances notées E+, l'estimation de la provision dite collective s'appuie sur une observation statistique des taux de défaut et des pertes constatées en cas de défaut.

Dans un contexte de perspectives économiques peu favorables, Crédit Mutuel Arkéa est resté prudent en 2014 dans son approche du risque de crédit clientèle. Le taux de provision des créances douteuses et litigieuses (capital + intérêts) atteint 57,4 % à fin décembre 2014, contre 58,3 % en décembre 2013. Ce taux est de 62,6 % pour les sociétés, 55,6 % pour les entreprises individuelles et 52,3 % pour les particuliers.

Le taux de provisionnement des créances notées E+ est en hausse. Il se situe à 13 % fin 2014, contre 12,6 % fin 2013. À noter que la révision menée courant 2014 par l'ACPR, dans le contexte de la préparation au passage à une supervision prudentielle européenne, a confirmé la bonne appréciation de la valeur des actifs inscrits au bilan du groupe Crédit Mutuel Arkéa, tant du point de vue des règles de déclasserement appliquées que du niveau de provisionnement pratiqué.

Coût du risque

Le coût du risque de crédit à la clientèle correspond à la dotation nette aux provisions et aux pertes non couvertes par provision. Il s'élève, provision collective incluse, à 119,1 millions d'euros en 2014 contre 148,3 millions d'euros en 2013. Il se compose d'un coût du risque de 111,5 millions d'euros sur les créances déclassées et d'une dotation nette de 1,6 million d'euros de la provision collective (provision sur créances notées E+ et provision complémentaire assimilée de 6 millions d'euros sur encours restructurés sains) auxquels s'ajoute une dotation de 6 millions d'euros à une provision sur filières.

Le coût du risque sur créances douteuses ou litigieuses est en baisse sur l'ensemble des marchés. Rapporté à l'encours au bilan des engagements clientèle, le coût du risque total 2014 est de 0,29 %, contre 0,37 % sur l'exercice 2013.

Prise en compte du coût du risque dans la tarification

Le coût du risque de crédit est pris en compte dans la fixation des conditions financières faites au client selon une double approche inspirée par la réglementation Bâle III :

- le coût du risque moyen ou statistiquement « attendu » est incorporé au prix de revient du crédit ;
- le coût du risque exceptionnel ou « inattendu » est pris en compte dans l'estima-

tion du capital économique mobilisé pour chaque opération de crédit en référence à la réglementation Bâle III.

4.1.2 Risque de crédit sur les contreparties de marché

4.1.2.1 Dispositif de limites sur l'ensemble du groupe

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa dispose d'un système de limites unitaires par type de contrepartie (ou groupe de « clients liés » au sens de l'article 4-1-39 du règlement CRR) qui s'applique de façon dissociée aux activités de compte propre et aux activités de compte de tiers (actifs en représentation des fonds en euros de l'assurance-vie).

Les limites unitaires sont revues au moins une fois par an par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Elles sont fixées en fonction de la notation interne des contreparties, classées en quatre catégories :

- souverains (États), secteur public, supranationaux et dettes sécurisées ;
- collectivités publiques ;
- banques, assurances et titrisations (dettes senior et subordonnées) ;
- entreprises.

Pour ce qui concerne les activités de compte propre sur les marchés, les limites individuelles sont fixées, en montant et en durée, par référence, principalement, aux fonds propres du groupe Crédit Mutuel Arkéa et aux « fondamentaux » de la contrepartie (fonds propres, endettement et notations).

Les demandes de limites pour une contrepartie donnée sont examinées par le Comité de contrepartie groupe du Crédit Mutuel Arkéa qui appuie sa décision sur les avis motivés de la Direction des risques, respon-

sable de l'analyse, du suivi et du contrôle de second niveau. Le contrôle de premier niveau est réalisé par les structures portant les encours sur les contreparties.

Toute opération sur les marchés financiers entraînant un risque de crédit doit adresser un émetteur ou un titre référencé par le Comité de contrepartie groupe.

En cas de demande de dérogation de limite entre deux révisions, la décision est du ressort du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

4.1.2.2 Reporting

La situation du risque de crédit attaché aux opérations sur les marchés est régulièrement examinée par le Comité de contrepartie groupe.

Un tableau de bord trimestriel des risques est établi et communiqué aux membres du Comité de direction générale du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend un point sur le respect des limites en matière de risque de crédit sur les contreparties de marché.

Le point sur le respect des limites de crédit est fait lors de chaque réunion du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

4.1.2.3 Analyse du risque de crédit sur les contreparties de marché

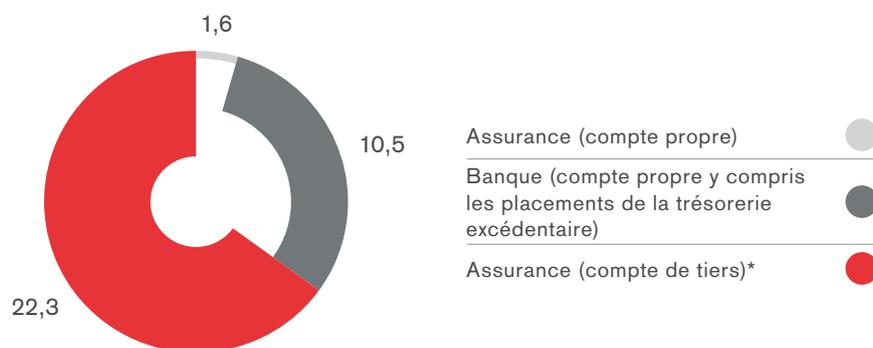
Pour l'ensemble du périmètre

Le portefeuille d'investissement sur les produits de taux du groupe atteint 34,4 milliards d'euros (sauf mention contraire, les montants ci-dessous sont exprimés en valeur de remboursement) au 31 décembre 2014, ventilés comme suit :

Le groupe n'est directement exposé au risque de crédit que sur les portefeuilles pour compte propre de l'assurance (1,6 milliard d'euros) et de la banque (10,5 milliards d'euros). Pour cette dernière, l'exposition au risque de crédit résulte principalement du remplacement de la trésorerie excédentaire et des engagements de garanties pour des fonds gérés par la filiale de gestion d'actifs, Federal Finance Gestion. Les encours d'investissement pour compte propre, en voie d'extinction, sont en effet devenus marginaux.

Le risque de crédit des 22,3 milliards d'euros d'investissements correspondant aux investissements pour compte de tiers de la compagnie d'assurance Suravenir est quant à lui majoritairement porté par les assurés via le rendement dont ils bénéficient sur les fonds en euros.

Répartition par structure (en milliards d'euros)



Dans le cadre de son analyse du risque de contreparties, Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur son propre système de notation interne ainsi que sur les notes des agences de notation.

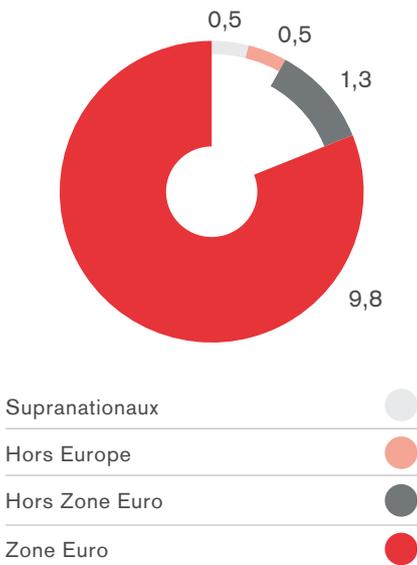
Le détail du risque de crédit par notations externes, zones géographiques et catégorie d'émetteur est présenté ci-après sur les périmètres constituant l'ensemble du portefeuille d'investissement : les comptes propres (assurance et banque) et le compte de tiers (assurance).

*Assurance (compte de tiers) : actifs en représentation des fonds en euros

Pour le périmètre des comptes propres (assurance et banque)

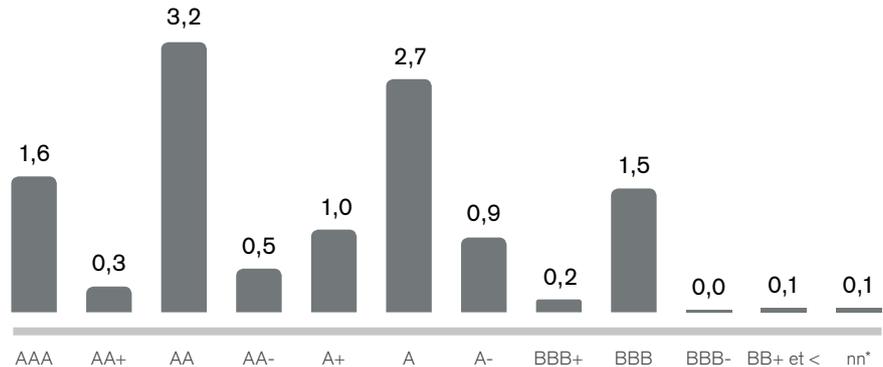
Les 12,1 milliards d'euros de placements des comptes propres assurance et banque concernent principalement des émetteurs bénéficiant des meilleures notations externes : 85 % ont des notations externes comprises entre AAA et A.

Répartition par zone géographique – Compte Propre (en milliards d'euros)



52 % des investissements sont réalisés auprès de contreparties bancaires.

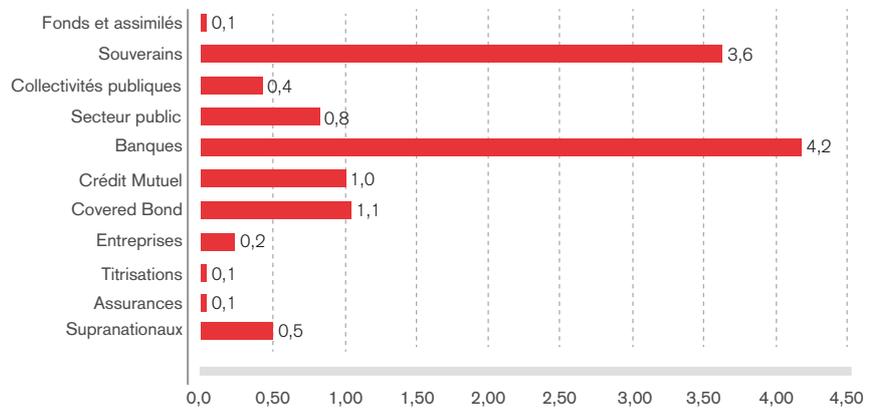
Répartition par notation externe – Compte Propre (en milliards d'euros)



*nn : émetteurs non suivis par l'une ou plusieurs des trois agences de notation de référence (S&P, Moody's et Fitch).

92 % des investissements de ce périmètre portent sur des émetteurs européens et 53 % sur la France.

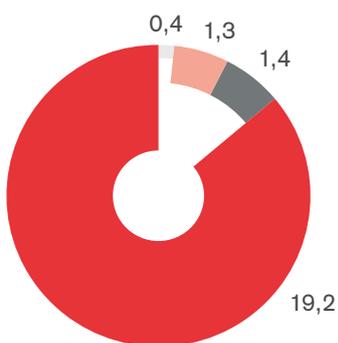
Répartition par catégorie d'émetteur – Compte propre (en milliards d'euros)



Pour le périmètre du compte de tiers assurance (Suravenir)

Le compte de tiers de l'assureur Suravenir est principalement investi sur des émetteurs bénéficiant des meilleures notations externes : pour 83 % d'entre eux, les notations externes sont en effet comprises entre AAA et A.

Répartition par zone géographique – Compte de tiers (assurance)
(en milliards d'euros)

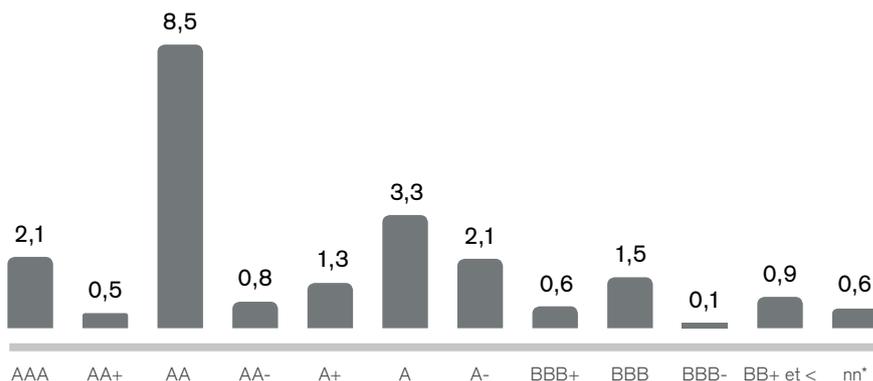


- Supranationaux ●
- Hors Europe ●
- Hors Zone Euro ●
- Zone Euro ●

D'un point de vue sectoriel, le compte de tiers est présent sur deux grandes typologies d'émetteurs :

- le secteur bancaire (banques et « covered bonds ») ;
- les souverains, supranationaux, collectivités publiques et secteur public pour 49 %.

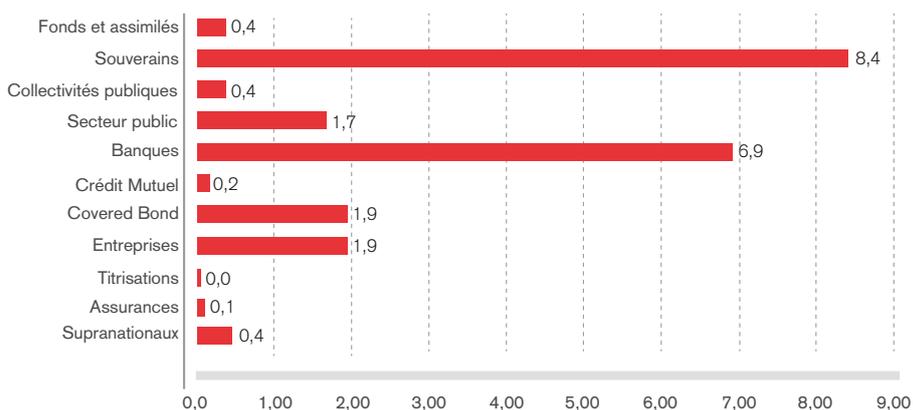
Répartition par notation externe – Compte de tiers (assurance)
(en milliards d'euros)



*nn : émetteurs non suivis par l'une ou plusieurs des trois agences de notation de référence (S&P, Moody's et Fitch).

Au plan géographique, le compte de tiers est principalement investi sur des émetteurs européens (92 %).

Répartition par catégorie d'émetteur – Compte de tiers (assurance)
(en milliards d'euros)



4.1.2.4 Focus sur l'exposition au risque souverain sur les pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne

Au cours de l'année 2014, les inquiétudes des marchés financiers concernant la capacité de certains États de la zone euro à honorer le remboursement futur de leur dette se sont atténuées.

Le Portugal est sorti en mai dernier du plan d'aide mis en place par l'Union européenne et le FMI pour assurer son refinancement alors que l'Irlande en était sortie en décembre 2013. Quant à la Grèce, elle a fait son retour sur les marchés en avril 2014, après quatre ans d'absence.

Il ne reste aucune exposition à la dette souveraine grecque. Les seules expositions qui subsistent sur le Portugal et l'Irlande sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Il s'agit :

- sur l'Irlande, de placements de moyen / long terme portés par les sociétés d'assurances sur le périmètre compte de tiers,
- sur le Portugal, d'engagements pour compte propre de Crédit Mutuel Arkéa concernant des garanties pour des fonds gérés par sa filiale de gestion d'actifs, Federal Finance Gestion.

Exposition à la dette souveraine ⁽¹⁾ en millions d'euros au 31 décembre 2014 en termes nominaux	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 à 10 ans	>10 ans	Total	Part de ces 2 souverains dans les placements totaux
Portugal	11	6	-	-	-	17	
Placements des comptes propres (banques) ⁽²⁾	11	6	-	-	-	17	0,2 %
Irlande	-	5	176	108	20	309	
Placements des sociétés d'assurance (compte de tiers)	-	5	176	108	20	309	1,4 %
Total	11	11	176	108	20	326	1,0 %

1. Dette souveraine (hors titres garantis par les États).

2. Expositions limitées aux engagements hors bilan du Crédit Mutuel Arkéa liés à la garantie apportée par le groupe sur des fonds garantis de Federal Finance

Les expositions en termes nominaux indiquées ci-dessus se traduisent par les expositions nettes suivantes (valeur comptable après dépréciation pour risque

de contrepartie et prise en compte des plus ou moins-values latentes, nette de couvertures et après prise en compte de la participation aux bénéfices différés revenant

aux assurés pour la partie assurance) dans les comptes du groupe Crédit Mutuel Arkéa (hors prise en compte des expositions sur les engagements de hors bilan) :

En millions d'euros	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans	Total
Portugal	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	5	176	107	20	308

4.1.2.5 Focus sur l'exposition aux actifs structurés détenus dans le compte propre du périmètre bancaire

L'exposition aux actifs structurés est en réduction progressive, ce portefeuille faisant l'objet d'une gestion extinctive. Il n'y a plus d'investissements depuis 2008. Les encours sur ces actifs

diminuent par conséquent sur l'année 2014 et atteignent 63 millions d'euros en baisse de 39 millions d'euros.

- Les encours des CDO à capital garanti (le seul CDO non garanti encore détenu pour un montant de 2,3 millions d'euros étant entièrement provisionné depuis 2009) sont stables sur l'exercice à 39,3 millions d'euros.

- L'encours sur les titrisations (CMBS, RMBS, CLO et ABS) est passé de 102 millions d'euros fin 2013 à 63 millions d'euros fin 2014. La qualité de crédit moyenne du portefeuille de titrisation reste satisfaisante puisque 78 % de l'encours bénéficie d'une notation externe supérieure ou égale à BBB-.

4.2 Risques de marché

Le risque de marché ou risque de prix trouve son origine dans les variations défavorables des paramètres de marché qui ont un impact sur la valeur des instruments financiers inscrits au bilan.

Le Crédit Mutuel Arkéa est exposé principalement aux risques de premier ordre de spread, de taux d'intérêt, de taux de change et du marché actions. Son exposition aux risques optionnels se limite aux taux d'intérêt et reste faible.

Du point de vue de la gestion et s'agissant du périmètre bancaire traité dans ce paragraphe, les sources de risques de marché significatives sont gérées par la Direction des marchés financiers de Crédit Mutuel Arkéa.

Le portefeuille des actifs hautement liquides, au sens de la réglementation LCR, exposés aux risques de marché s'élève à 5,3 milliards à fin 2014. Il est composé de 4,5 milliards d'euros d'actifs de niveau 1 et de 0,9 milliard d'euros d'actifs de niveau 2. À fin décembre 2014, le quart des investissements ayant une maturité résiduelle supérieure à un an, le portefeuille est principalement exposé au risque de spread. Le risque de taux du portefeuille reste, quant à lui, peu significatif.

Le portefeuille de titres conservés dans le cadre de l'activité d'origination est exposé au risque de spread compte tenu de sa maturité résiduelle (9,6 ans en moyenne). Le risque de taux est systématiquement couvert. Le faible niveau des positions (50 millions d'euros à fin 2014) rend toutefois le portefeuille peu risqué.

Le portefeuille des placements des excédents de trésorerie enregistrés à la juste valeur au bilan est faiblement exposé aux risques de marché en raison de sa maturité courte. Son montant s'élève à 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Le portefeuille d'investissement pour compte propre en gestion extinctive poursuit sa décroissance. Son encours, en baisse de 147 millions d'euros dont 146 millions d'euros au titre des remboursements, n'est plus que de 0,4 milliard d'euros à fin 2014 contre 7,2 milliards d'euros à fin 2007.

Les autres activités du périmètre bancaire en relation avec les marchés financiers sont exposées de manière plus marginale aux risques de marché. Les instruments dérivés négociés avec les clients des réseaux (7,6 milliards d'euros au 31/12/2014) sont en effet quasi intégralement couverts sur le marché, ce qui a pour conséquence de neutraliser les risques de taux et de change. Ces opérations ne sont donc exposées qu'aux risques CVA-DVA et FVA décrits au point 4.2.2. Par ailleurs, l'exposition aux risques de marché des placements de trésorerie des filiales bancaires du groupe est devenue peu significative (46 millions d'euros de placements au 31/12/2014 contre 511 millions d'euros à fin 2013). Cette baisse fait suite à la décision du Comité de gestion de bilan du groupe, en septembre 2014, de centraliser la trésorerie de ces filiales auprès du Crédit Mutuel Arkéa.

Du point de vue réglementaire, le risque de marché du Crédit Mutuel Arkéa se limite au risque de taux du portefeuille de négociation⁽¹⁾ et au risque de change global. Depuis l'entrée en vigueur du règlement (UE) 575/2013, le 1^{er} janvier 2014, le portefeuille de négociation est non significatif puisque limité aux seules opérations d'animation de la dette secondaire du groupe. S'agissant du risque de change, il convient de noter que Crédit Mutuel Arkéa n'est pas assujéti au calcul

d'exigence de fonds propres, comme mentionné au point 4.4.

L'ensemble des positions évoquées ci-dessus se rapporte aux notes 2, 3, 4, 7 et 18 des comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa.

4.2.1 Organisation et surveillance des risques

Organisation

Les opérations de marché du Crédit Mutuel Arkéa sont négociées par une salle des marchés rattachée à la Direction des marchés financiers. Cette salle des marchés est organisée autour de trois activités (trésorerie⁽²⁾ et refinancement, structuration, vente aux entreprises et aux institutionnels). L'enregistrement comptable et le dénouement des opérations sont assurés par la Direction des back offices. La valorisation des positions, l'évaluation du résultat de gestion et des risques de marché ainsi que le calcul des exigences de fonds propres sont placés sous la responsabilité de la Direction des risques. Chacune des phases du traitement des opérations fait l'objet d'un contrôle permanent conformément à la réglementation.

Surveillance

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, sur proposition du Directeur général et après réunion du Comité des risques groupe, fixe annuellement le cadre global d'intervention sur les marchés de capitaux. Le dispositif détaillé de limites est ensuite décidé par les dirigeants effectifs, après examen par le Comité des risques groupe. Ce dispositif est constitué de limites de positions, de sensibilités, de pertes et d'exigences de fonds propres. En 2014, les limites relatives

(1) Le portefeuille de négociation est constitué des positions détenues dans une optique de cession à court terme.
(2) Dont le suivi du portefeuille pour compte propre en gestion extinctive.

au portefeuille pour compte propre en gestion extinctive ont à nouveau été revues à la baisse, de manière à traduire la politique de gestion de ce portefeuille décidée en 2007 par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Les limites relatives aux autres portefeuilles ont fait l'objet d'ajustements pour accompagner l'activité.

Le corpus de limites est complété d'une procédure d'approbation des nouveaux produits qui se matérialise par une liste d'instruments autorisés à la négociation.

Un Comité de suivi des investissements pour compte propre constitué de représentants de la Direction des marchés financiers, de la Direction des back offices, de la Direction du pilotage financier ainsi que de la Direction des risques s'est réuni deux fois en 2014 avec pour mission d'examiner l'évolution du résultat et du profil de risque du portefeuille pour compte propre.

Par ailleurs, le Comité LCR a pour objectif de proposer des axes de gestion en matière d'acquisition de titres hautement liquides et de suivre les résultats et les risques des portefeuilles créés à cet effet. Le Comité est constitué de représentants de la Direction des marchés financiers, de la Direction du pilotage financier et de la Direction des risques ; il est présidé par l'adjoint au Directeur du pôle Supports au développement. Ce Comité s'est également réuni deux fois en 2014.

Reporting aux dirigeants effectifs

La Direction des risques informe quotidiennement les directions opérationnelles de la consommation des limites sur les activités de marché. En cas de dépassement, une procédure d'information des dirigeants effectifs est activée. Des situations consolidées des risques de marché sont également établies régulièrement par la Direction des risques à l'intention des dirigeants effectifs.

Reporting à l'organe de surveillance

Une communication sur les risques attachés aux activités de marché est réalisée lors de chaque réunion du Conseil d'administration

du Crédit Mutuel Arkéa. Elle inclut une présentation des expositions, des résultats et des indicateurs de risque ainsi qu'un point sur le respect des limites décidées par le Conseil d'administration.

La situation consolidée des risques, qui inclut le risque de marché, est également présentée semestriellement au Comité d'audit et des risques du Crédit Mutuel Arkéa.

4.2.2 Analyse de sensibilité

Les valorisations servant de référence aux analyses de sensibilité sont obtenues selon une hiérarchie de méthodes. Lorsque l'actif est coté sur un marché actif, la juste valeur est déterminée sur la base de sa cotation. En l'absence d'une telle cotation, le prix résulte de l'application de techniques de valorisation de place utilisant des données de marché le plus souvent observables. Dans quelques cas spécifiques, il est fait appel à des prestataires spécialisés en complément de la valorisation interne. Les valorisations issues de modèles font éventuellement l'objet de réfections visant à prendre en compte le risque de liquidité.

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 13, la valorisation des instruments dérivés a donné lieu en 2014 à deux ajustements. Le premier a pour objectif d'intégrer la valeur de marché du risque de contrepartie. L'ajustement réalisé prend en compte le caractère bilatéral de ce risque, à savoir d'une part, le risque sur les contreparties (*Credit Valuation Adjustment - CVA*) et, d'autre part, le risque de crédit propre du groupe Crédit Mutuel Arkéa (*Debit Valuation Adjustment - DVA*). Le second ajustement, réalisé pour la première fois au 31 décembre 2014, vise à prendre en compte le coût de financement des instruments dérivés non collatéralisés (*Funding Value Adjustment - FVA*). Au total, une charge nette de 7,9 millions d'euros a été enregistrée en diminution du produit net bancaire au titre de l'exercice 2014⁽³⁾.

Perte potentielle

Les variations de valeur des portefeuilles JVR (juste valeur par résultat) et DAV (disponible à la vente) de Crédit Mutuel Arkéa sont encadrées par des limites de sensibilité. Ces mesures quotidiennes de sensibilité à des variations normatives et faibles des spreads et des taux d'intérêt sont complétées mensuellement par un calcul de perte potentielle. L'objectif est d'évaluer l'impact sur le compte de résultat et sur les fonds propres de tensions susceptibles d'apparaître sur les marchés dans des conditions raisonnablement possibles et ceci à partir d'une réévaluation intégrale des positions. Les scénarios appliqués correspondent aux variations relatives ou absolues constatées sur un horizon temporel d'un mois, avec une probabilité de 99 %, sur des périodes glissantes au sein d'un historique dont la profondeur est de trois ans. Le choix des facteurs de risque résulte d'une analyse détaillée de la composition du portefeuille, un instrument financier pouvant être sensible à plusieurs facteurs. Par rapport à l'exercice 2013, la mesure du risque de taux d'intérêt a été affinée sur la partie courte de la courbe qui concentre l'essentiel des expositions.

Le modèle mis en œuvre pour le calcul de la perte potentielle présente deux simplifications principales :

- les scénarios appliqués aux positions reposent exclusivement sur des observations historiques (hypothèse de stationnarité),
- en raison de la difficulté d'obtenir des données historiques individualisées, la volatilité du portefeuille est appréhendée à partir d'indices de référence, ces derniers étant néanmoins aussi granulaires que possible.

Afin d'évaluer périodiquement la pertinence du modèle, les résultats obtenus font l'objet d'un contrôle ex-post.

Le calcul de la perte potentielle effectué au 31 décembre 2014 met en évidence, d'une part, que les variations adverses des

(3) CVA : + 10,7 millions d'euros, DVA : - 6,6 millions d'euros, FVA : - 12 millions d'euros.

marchés impactent très majoritairement les fonds propres (94 % du total des pertes de valeur) et, d'autre part, que le portefeuille est principalement exposé au risque de spread (86 % du total). Ce dernier risque est concentré sur les portefeuilles obligataires et de titrisation.

Value at Risk

Le risque de marché du portefeuille de négociation fait l'objet d'une mesure en VaR. La méthode utilisée repose sur une réévaluation

intégrale des positions à partir d'un historique dont la profondeur est de 250 jours ouvrés. Le modèle est calibré avec un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de 10 jours ouvrés. Il n'a pas été audité par les commissaires aux comptes ni soumis à l'homologation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour le calcul de l'exigence de fonds propres. Le montant obtenu est communiqué à titre indicatif. Dès le 1^{er} janvier 2014, l'application du règlement (UE) 575/2013 a conduit le

Crédit Mutuel Arkéa à exclure de son portefeuille de négociation les instruments dérivés enregistrés à la juste valeur par le résultat et conclus avec une intention de couverture. Sur l'exercice 2014, le périmètre de calcul de la VaR s'est donc trouvé limité au seul portefeuille de titres rachetés dans le cadre de l'animation de la dette du groupe. Le montant de VaR, déjà faible en 2013, est devenu négligeable en 2014 (VaR maximale : 10 048 euros en décembre).

(en millions d'euros)

Perte potentielle maximale à 99 % au 31/12/2014 - (horizon 1 mois)					
Risque	Scénario	Exposition	Perte potentielle	Dont impact en résultat	Dont impact en fonds propres
Taux	de + 15 % à + 90 % selon les maturités	8 624	- 4,6	- 0,1	- 4,5
Action	- 18 % ⁽¹⁾	15	- 1,6	- 0,9	- 0,6
Change	+/- 5 % ⁽¹⁾	1,8	- 0,1	- 0,1	0,0
	Total	8 728	- 40,3	- 1,8	- 38,5
Spread	+ 10 bp sur les supranationaux	412	0,0	0,0	0,0
	+ 20 bp sur le souverain français	2 266	- 8,2	0,0	- 8,2
	+ 15 bp sur le souverain allemand	527	0,0	0,0	0,0
	+ 20 bp sur le souverain néerlandais	41	0,0	0,0	0,0
	+ 15 bp sur le souverain autrichien	17	0,0	0,0	0,0
	+ 20 bp sur le souverain belge	100	0,0	0,0	0,0
	+ 85 bp sur le souverain espagnol	599	- 3,4	0,0	- 3,4
	+ 65 bp sur le souverain italien	599	- 2,9	0,0	- 2,9
	+ 15 bp sur les obligations sécurisées	930	- 3,8	0,0	- 3,8
	+ 55 bp sur les financières européennes	2 835	- 12,0	- 0,2	- 11,8
	+ 95 bp sur les TSR financières européennes	78	- 6,5	0,0	- 6,5
	+ 30 bp sur les financières des États-Unis	251	- 1,0	- 0,2	- 0,8
	+ 50 bp sur les corporates	18	0,0	0,0	0,0
	+ 130 bp sur les titrisations	57	- 2,4	- 1,4	- 0,9
	Total		- 46,6	- 2,9	- 43,6

1. En valeur relative

Scénarios de crise

En 2014, le périmètre de calcul des tests de résistance a été aligné sur celui de la perte potentielle. Il concerne désormais l'ensemble des placements du Crédit Mutuel Arkéa enregistrés à la juste valeur. Les chocs appliqués correspondent, pour chacun des facteurs de risque retenus,

aux pires variations constatées sur une période d'un an dans un historique de référence dont la profondeur varie de 10 à 29 ans selon les données disponibles. Les scénarios relatifs au risque de spread ont été complétés en 2014 par une hypothèse applicable aux titres de dette de maturité courte. Il convient de préciser que les

simplifications mentionnées concernant la perte potentielle s'appliquent également aux scénarios de crise. Les résultats obtenus font également l'objet d'un contrôle ex-post.

(en millions d'euros)

SCENARIOS DE CRISE AU 31/12/2014 - (horizon 1 an)					
Risque	Scénario	Exposition	Stress test	Dont impact en résultat	Dont impact en fonds propres
Taux	+ 120 % sur les taux 2 ans ⁽¹⁾	8 624	- 10,2	- 0,1	- 10,1
	+ 75 % sur les taux 5 ans ⁽¹⁾				
	+ 40 % sur les taux 10 ans ⁽¹⁾				
Action	- 50 % ⁽¹⁾	15	- 7,8	- 4,6	- 3,2
Change	+/- 20 % ⁽¹⁾	1,8	- 0,4	- 0,4	0,0
Spread	Total	8 728	- 156,6	- 10,3	- 146,3
	<i>Moyen / long terme</i>	2 653	- 128,2	- 10,3	- 117,9
	+ 70 bp sur les supranationaux				
	+ 130 bp sur les souverains français	748	- 43,6	0,0	- 43,6
	+ 70 bp sur les obligations sécurisées	767	- 16,3	0,0	- 16,3
	+ 190 bp sur les financières européennes	823	- 22,4	- 0,8	- 21,6
	+ 365 bp sur les TSR financières européennes	78	- 19,4	0,0	- 19,4
	+ 545 bp sur les financières des États-Unis	181	- 15,6	- 2,9	- 12,7
	+ 725 bp sur les titrisations	57	- 11,1	- 6,6	- 4,4
	<i>Court terme</i>	6 075	- 28,4	0,0	- 28,4
+ 125 bp sur les titres court terme	6 075	- 28,4	0,0	- 28,4	
TOTAL			- 175,0	- 15,4	- 159,6

(1) En valeur relative.

4.3 Risques structurels de taux et de liquidité

4.3.1 Organisation

La fonction gestion de bilan a pour objectif de piloter les grands équilibres financiers du groupe sur un horizon moyen long terme. Outre l'allocation de fonds propres, ses missions consistent à mesurer, suivre et préconiser des actions d'optimisation du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt (le risque de change étant marginal).

Elle est exercée à la fois par une structure dédiée et centralisée – le département gestion de bilan du Crédit Mutuel Arkéa, rattaché à la Direction du pilotage financier, qui traite du Crédit Mutuel Arkéa en tant que groupe et sur base sociale – et par les directions financières des filiales qui exercent leurs activités dans les limites posées par le groupe.

Les principaux indicateurs sur le secteur bancaire sont produits par le département gestion de bilan du Crédit Mutuel Arkéa. Les risques assurance sont suivis au niveau des sociétés d'assurance, sous le contrôle du Comité de gestion de bilan groupe.

Le pilotage est assuré selon une organisation à trois niveaux :

- les limites de gestion de bilan du groupe sont fixées annuellement par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, sur proposition du Comité de gestion de bilan du groupe. Les limites des filiales sont adoptées par leur organe de surveillance dans le cadre défini au niveau du groupe,
- le Comité de gestion de bilan du groupe effectue le pilotage stratégique et contrôle l'exposition du groupe et de ses composantes. Présidé par le Directeur général du groupe, il se réunit au moins deux fois par an,
- les Comités ALM opérationnels du groupe et des filiales ont pour responsabilité la gestion courante du bilan de l'établissement de crédit concerné, par délégation

et dans le cadre des orientations définies par le Comité de gestion de bilan du groupe. Le Comité ALM opérationnel du groupe se réunit mensuellement.

Les éléments de reporting trimestriel afférents aux principaux indicateurs de la politique de gestion de bilan sont intégrés aux tableaux de bord à destination des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale de Crédit Mutuel Arkéa. Tout dépassement d'une limite groupe fait ainsi l'objet d'une information du Conseil d'administration et de la Direction générale du Crédit Mutuel Arkéa et doit être régularisé immédiatement (sauf décision spécifique).

Les décisions de couverture des risques de liquidité et de taux, dans le respect des limites fixées par le groupe, sont du ressort de chaque entité bancaire, mais leurs opérations sont engagées exclusivement auprès du Crédit Mutuel Arkéa.

Les opérations sur les marchés financiers sont portées uniquement par Crédit Mutuel Arkéa, ce qui lui permet de maîtriser et optimiser la gestion des risques du groupe, notamment du risque de liquidité.

4.3.2 Risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et assurance

Le risque de taux – résultant d'une différence de taux ou d'index de référence entre les emplois et les ressources – est le risque que les mouvements de taux d'intérêt font courir sur les résultats présents et futurs.

L'objectif de la gestion du risque de taux est ainsi de protéger et optimiser la marge d'intérêt.

Portefeuille bancaire

La mesure, le suivi et la gestion du risque de taux sont effectués sur le périmètre bancaire consolidé et sur chacune des entités le composant. Tous les postes

de bilan et de hors bilan, notamment les instruments financiers (swaps...) et les opérations à départ différé, sont intégrés dans la mesure des risques.

Trois indicateurs principaux, calculés a minima tous les trimestres, permettent de mesurer le risque de taux sur une base statique :

- La sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) est un indicateur issu de la réglementation Bâle II. Exprimée en pourcentage des fonds propres, elle mesure la variation de la valeur actualisée du bilan pour une variation des taux de +/- 200 bp. La réglementation a fixé un seuil d'exposition de 20 %.

À fin 2014, une baisse de 200 bp (avec un plancher à 0 %) se traduit par une augmentation de la valeur de la banque. Une hausse de 200 bp a un impact négatif inférieur à 1 % des fonds propres.

- Les impasses de taux consistent à projeter les encours à taux connu en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date d'échéance et type d'amortissement) ou d'une modélisation de leur écoulement.

Une modélisation de l'écoulement est nécessaire lorsque le profil d'amortissement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les comptes courants, les livrets ou les fonds propres) ou quand des options implicites sont incorporées dans les produits clientèle (remboursements anticipés sur crédits, prorogations des Plans d'Épargne-Logement). À l'exception des réserves qui sont écoulees par convention, la modélisation repose essentiellement sur l'analyse du comportement passé des clients. Dans le cadre des remboursements anticipés, elle peut tenir compte d'une corrélation entre les taux de marché et le taux de remboursements anticipés. L'écoulement des PEL est réalisé en cohérence avec les modélisations utilisées pour le calcul de la provision épargne-logement.

■ La sensibilité de marge d'intérêt exprime le gain ou le coût d'une variation des taux d'intérêt sur la marge du groupe. Elle peut être exprimée en pourcentage du PNB, selon différentes variations de taux. Elle est construite à partir des indicateurs d'impasses de taux figés et de l'impact des risques optionnels (mesurant l'effet de l'activation des caps / floors sur la marge d'intérêt).

À fin 2014, la sensibilité de marge d'intérêt est maîtrisée ; l'impact annuel négatif maximum pour une hausse de taux de 100 bp est de 5 millions d'euros sur les cinq premières années, soit un montant inférieur à 0,5 % du PNB 2013. Ce niveau est conforme à la politique du groupe.

L'indicateur de sensibilité de marge d'intérêt et les impasses de taux sont systématiquement présentés aux Comités ALM opérationnels et servent ainsi de base aux principales décisions.

Lorsque l'adossement naturel entre crédits et dépôts – principal générateur de risque de taux du groupe – ne satisfait pas les limites ou objectifs de gestion, des opérations de couverture sont engagées par les différentes entités bancaires auprès de Crédit Mutuel Arkéa, qui les retourne sur les marchés financiers.

Quand le risque naît d'une différence de nature de taux (entre actifs à taux fixe et passifs à taux révisable par exemple), la couverture est principalement assurée par des swaps de macrocouverture. S'il s'agit d'un risque optionnel, la couverture doit prendre la forme d'une option ; la couverture des crédits à taux variable plafonnés est ainsi assurée par des caps de taux.

Les opérations de macrocouverture sont généralement justifiées en relation de *Fair Value Hedge* en norme IFRS sur la base de portefeuilles de crédits et dépôts. Une documentation comptable et des tests d'efficacité sont produits dès l'initiation de la couverture et actualisés régulièrement afin de s'assurer de la qualité de la couverture et limiter l'impact sur le résultat IFRS du groupe.

Dans le contexte actuel de taux bas, le groupe maintient une politique prudente et un fort niveau d'adossement de son bilan en taux. Il reste ainsi faiblement exposé au

risque de taux afin de protéger ses marges, ce qui est corroboré par le niveau de l'indicateur de sensibilité de marge d'intérêt.

Portefeuille assurance

Une variation de taux a un impact direct sur la valorisation et la rentabilité du portefeuille obligataire, qu'il s'agisse des capitaux gérés pour compte propre ou des fonds en euros. Les obligations à taux fixe exposent Suravenir à un risque de variation de valeur des actifs ; les obligations à taux variable lui font courir un risque de fluctuations des revenus.

Le risque à la baisse des taux n'est pas significatif chez Suravenir.

Les contrats d'assurance-vie en euros engagent la société à servir un taux minimum garanti. Lorsque les taux de marché baissent, le rendement du portefeuille peut devenir insuffisant pour satisfaire cet engagement. Dans ce cas, la réglementation française impose aux compagnies d'assurance de doter une provision spécifique (provision pour aléas financiers). Cette provision n'a pas été dotée par Suravenir sur l'exercice 2014. À fin 2014, le risque à venir porte sur un taux minimum garanti brut moyen de 0,65 % à servir en 2015.

Un contexte durable de taux bas pourrait cependant exercer une pression baissière sur le niveau de marge prélevé par Suravenir.

Le risque à la hausse des taux dans la gestion des fonds en euros constitue le principal risque auquel Suravenir doit faire face.

Une hausse des taux a plusieurs conséquences sur les actifs détenus : tout d'abord, une baisse de la valeur des titres obligataires à taux fixe détenus en portefeuille. En fonction de la classification comptable IFRS de ces titres, cette dévalorisation impacte les capitaux propres ou le résultat. À fin 2014, une hausse des taux de 100 points de base impacterait le résultat net de Suravenir positivement de 0,4 million d'euros et ses capitaux propres négativement de 130 millions d'euros.

Le second risque lié à une hausse importante et durable des taux est une augmentation des rachats par les assurés sur les fonds en euros, du fait d'une perte

de compétitivité des contrats par rapport aux autres placements. Dans ce cas, pour ajuster les actifs gérés, la société peut être contrainte de céder des actifs. Dans l'hypothèse où elle devrait céder des actifs à taux fixe, elle pourrait avoir à supporter des moins-values. Pour se protéger d'un tel risque, Suravenir dispose dans son portefeuille d'un volume conséquent d'obligations à taux variable ainsi que d'options de couverture (cap/cap-spread/cap duration ajustée). Ces instruments financiers permettent au rendement du fonds en euros de Suravenir de converger plus rapidement vers les rendements offerts par d'autres produits d'épargne, limitant ainsi les sorties. Au 31 décembre 2014, la proportion du portefeuille obligataire protégée contre une hausse des taux est de 31,93 % sur l'actif général.

4.3.3 Risque de liquidité

Portefeuille bancaire

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources. Il peut se traduire par une charge complémentaire en cas de hausse des spreads de liquidité ; dans sa forme la plus extrême, il peut se traduire par une incapacité de l'établissement à honorer ses engagements.

Le groupe est historiquement vigilant et prudent face à ce risque.

Afin de s'en prémunir, Crédit Mutuel Arkéa, qui agit en tant que centrale de refinancement du groupe, a développé une politique de diversification de ses canaux de refinancement et dispose de plusieurs supports :

- programme de refinancement court terme (1,7 milliard d'euros d'encours de CDN),
- programmes de refinancement moyen-long terme non sécurisés (4 milliards d'euros d'encours d'EMTN et 0,4 milliard d'euros d'encours de BMTN),
- programmes de refinancement sécurisés à travers deux véhicules de refinancement : une Société de Financement de l'Habitat (4,8 milliards d'euros d'encours émis garantis par des crédits habitat) et une Société de Crédit Foncier (0,9 milliard d'euros d'encours émis garantis par des expositions sur des personnes publiques),

■ emprunts interbancaires en blanc, ou sécurisés par une mobilisation de ses créances auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (1,4 milliard d'euros), de la Banque Européenne d'Investissement (0,5 milliard d'euros) ou de la Caisse des Dépôts et Consignations (0,9 milliard d'euros).

Les conditions des contrats d'émission de titres de dette font l'objet d'une attention particulière. Au-delà des clauses usuelles, ces contrats peuvent intégrer une option de remboursement anticipé au gré du groupe. A contrario, ils n'intègrent pas d'option de remboursement anticipé au gré des contreparties.

Le groupe a donc la maîtrise de l'échéancier de ces contrats et peut, pour certains titres, les rembourser par anticipation afin de bénéficier notamment d'un contexte favorable de marché.

Par ailleurs, le groupe a poursuivi ses efforts de réduction de sa dépendance aux marchés financiers. La hausse des encours de dépôts bancaires – auprès de sa clientèle de particuliers, entreprises, institutionnels et de sa clientèle financière – s'est ainsi établie à 3 milliards d'euros sur 2014.

Pour l'analyse des échéances des passifs financiers, se reporter à la note [27] des comptes consolidés figurant en page 86 du présent Document de Référence.

Mesure

La mesure, le suivi et la gestion du risque de liquidité sont effectués sur le périmètre bancaire consolidé et sur chacune des entités le composant.

La mesure du risque de liquidité s'articule principalement autour de trois éléments :

- les impasses de liquidité ;
- les limites de montants de refinancements (notamment court terme) ;
- les ratios de liquidité (réglementaires et non réglementaires).

Les impasses de liquidité, calculées à minima trimestriellement, reprennent l'ensemble des postes du bilan (ensemble des actifs et passifs financiers et non financiers) et du hors-bilan impactant la liquidité du groupe. Elles sont établies sur la base de scénarii statiques (sans hypothèse

de production nouvelle), et complétées par des scénarii dynamiques sont également utilisés afin d'estimer les besoins de refinancement sur les différentes maturités.

Les impasses statiques sont produites selon un scénario standard et un scénario de crise. Ce dernier est caractérisé notamment par des hypothèses de fuites des ressources commerciales, de tirages de certains accords de liquidité en hors-bilan ou de niveaux de liquidité différenciés des titres financiers détenus en fonction de leur nature. Ces hypothèses sont en cohérence avec les principes et règles adoptés par l'Union européenne sur le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR).

Sur la base du scénario de crise, le groupe s'est fixé un objectif d'adossement des crédits sur les cinq prochaines années, avec un niveau compris entre 100 % et 80 % selon les maturités. Cet objectif a été tenu sur l'ensemble de l'année 2014.

Des limites sur les montants de refinancement à court terme sont également définies. Le but est de limiter l'impact d'un non-renouvellement de ces lignes en cas de tensions sur les marchés. Une limite sur l'utilisation des lignes auprès de la Banque centrale est également suivie afin de conserver un coussin de liquidité significatif en cas de crise. Ces limites ont été respectées sur l'ensemble de l'année 2014.

Quatre ratios de liquidité sont particulièrement suivis :

- le coefficient de liquidité à un mois est issu de la réglementation française. Il mesure les liquidités disponibles dans le mois et les rapproche des exigibilités de même maturité. Le niveau réglementaire minimum est de 100 % ; néanmoins, ayant une gestion prudente du risque de liquidité, le Crédit Mutuel Arkéa s'est fixé un niveau interne plus restrictif que l'exigence réglementaire ;
- le LCR est un ratio de liquidité prévu par les textes CRD4 et CRR. Il mesure le rapport entre les actifs liquides et les sorties nettes de trésorerie à trente jours dans le cadre d'un scénario de stress. Le niveau minimum est fixé à 60 % à partir d'octobre 2015, pour atteindre 100 % en 2018 ;

■ le ratio de couverture à cinq ans a pour objectif de vérifier l'adossement adéquat des actifs longs par des passifs longs ;

■ le ratio d'engagement mesure la part des crédits financée par les dépôts bancaires et, par conséquence, la dépendance aux marchés financiers.

Ces ratios respectent les normes internes et réglementaires à fin 2014 :

■ Le ratio de liquidité à un mois du Crédit Mutuel Arkéa est ainsi de 151 %. Il est resté strictement supérieur aux minima imposés sur l'ensemble de l'année 2014.

■ Le LCR consolidé s'établit à 122 % à fin 2014, démontrant ainsi la résilience du groupe face à un scénario de stress.

■ Le ratio d'engagement est passé de 113 % (fin 2013) à 107 % (fin 2014). Le ratio crédits bruts / dépôts atteint 110 % à fin 2014 (115 % fin 2013).

Le groupe s'est également doté de plusieurs indicateurs complémentaires permettant de s'assurer de sa capacité de résistance en cas de hausse des spreads de liquidité ou de situations de fortes tensions sur les marchés financiers ou auprès des clients. L'appréciation qualitative de ces indicateurs montre un risque faible et maîtrisé grâce à un haut niveau de couverture et à une détention de réserves de liquidité importantes.

Portefeuille assurance

Le risque de liquidité apparaît quand la société est dans l'obligation de devoir céder des actifs, suite à une vague de rachats massifs. Ce risque s'apprécie en étudiant les gaps de liquidité qui comparent les flux d'actifs (coupons/remboursements...) aux flux de sortie du passif, en scénario central et scénario stressé (triplement des rachats/détérioration de la valorisation actifs).

En cas d'insuffisance de trésorerie, Suravenir peut mettre en dépôt des titres auprès de la BCE à leur valeur de marché ajustée d'un *haircut*, afin de disposer de liquidités complémentaires. Au 31 décembre 2014, les études réalisées montrent que dans le scénario déterministe de stress, Suravenir pourrait faire face à un triplement des rachats sans rencontrer de problème de liquidité.

4.4 Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de variation de cours entre deux monnaies qui, en l'absence de couverture appropriée, peut entraîner une perte.

La position de change du groupe reste peu significative en raison d'une limite d'exposition cumulée fixée à 4 millions d'équivalents euros. Étant en permanence inférieure à 2 % du montant des fonds propres du groupe, elle ne donne pas lieu à exigence de fonds propres réglementaires conformément à l'article 351 du règlement (UE) n° 575/2013.

4.5 Risque actions et risque sur autres titres à revenu variable et titres immobilisés

Le risque actions apparaît en cas de variation adverse des marchés actions, entraînant une baisse de la valorisation du portefeuille.

Par ailleurs, certains titres à revenus variables non cotés sont notamment exposés au risque immobilier qui apparaît en cas de variation adverse de la valorisation des actifs immobiliers sous-jacents.

La juste valeur dans les comptes IFRS du portefeuille d'actions et autres titres à revenu variable du groupe s'élève à 10,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Du point de vue de l'analyse du risque attaché à ce portefeuille, il convient de le séparer en trois parties :

- la première, d'une juste valeur totale de 8,1 milliards d'euros, comprend, respectivement, pour 5,3 milliards d'euros, les actions et autres titres à revenu variable admis en représentation des contrats en unités de compte assurés par Suravenir, pour lesquels le risque est entièrement

supporté par les assurés et, pour 2,8 milliards d'euros, les placements des actifs en représentation des fonds en euros de Suravenir pour lesquels le risque est supporté par les assurés et la compagnie d'assurance ;

- la seconde, d'une juste valeur totale de 0,7 milliard d'euros, englobe principalement les placements pour leur propre compte de Suravenir pour 0,3 milliard d'euros et de Crédit Mutuel Arkéa pour 0,1 milliard d'euros, ainsi que les investissements d'Arkéa Capital Investissements pour 0,1 milliard d'euros ;

- la troisième, d'une juste valeur totale de 1,4 milliard d'euros, correspond à la consolidation des parts détenues par les porteurs minoritaires d'OPCVM contrôlés par le groupe et résulte de l'application de la norme IFRS 10.

Par ailleurs, le groupe détient un portefeuille de titres immobilisés dont la juste valeur est de 404 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ces titres sont détenus à moyen et long terme pour retirer un gain en capital ou dans l'intention de favoriser le développement de relations économiques durables ou d'exercer une influence sur les sociétés émettrices.

4.6 Risque opérationnel

La notion de risque opérationnel adoptée au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa couvre l'ensemble des risques répondant à la définition des réglementations Bâle III et de l'arrêté du 3 novembre 2014.

L'arrêté du 3 novembre 2014 définit le risque opérationnel comme « le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique ; le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe (...) et les risques liés au modèle. »

Au regard de ce contexte réglementaire et des dispositions internes, le Crédit Mutuel Arkéa a déployé, sur la totalité de son périmètre et pour l'ensemble de ses activités, un dispositif dédié de maîtrise des risques opérationnels et de contrôle permanent lui permettant d'assurer la surveillance et la maîtrise de ses zones de risques.

4.6.1 La filière « risque opérationnel »

Organisation

Le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix d'appliquer son dispositif de maîtrise des risques opérationnels à l'ensemble de ses composantes, y compris celles qui ne sont pas directement soumises à la réglementation Bâle III (filiales assurance vie, assurance dommages...).

Le cadre général de maîtrise du risque opérationnel repose sur l'animation fonctionnelle assurée par le département risque opérationnel, composante de la Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa.

Ce département consolide les résultats et surveille l'évolution des risques opérationnels pour l'ensemble du groupe. Pour mener à bien cette mission, il s'appuie, ès

qualités de responsable fonctionnel de la filière « risque opérationnel », sur les correspondants risques opérationnels rattachés hiérarchiquement à chaque direction centrale de Crédit Mutuel Arkéa, fédération de Crédit Mutuel ou direction de filiale. Le correspondant risques opérationnels (CRO) est le relais de la politique de maîtrise des risques opérationnels au sein de chaque structure.

La maîtrise des risques opérationnels est encadrée par des procédures formalisées relatives à :

- la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels intégrant leur auto-évaluation ;
- la collecte des sinistres ;
- la modélisation du risque opérationnel dans le cadre du calcul de l'exigence de fonds propres ;
- la mise en œuvre des plans de continuité d'activité ;
- la sécurité du système d'informations.

Reporting

Un reporting trimestriel est établi par la Direction des risques et communiqué, pour l'essentiel :

- au Comité des risques groupe,
- à la Direction générale du groupe,
- au Comité d'audit et des risques du Crédit Mutuel Arkéa,
- au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Ce reporting couvre quatre thèmes principaux :

- la sinistralité observée,
- les résultats des tests des plans de continuité d'activité (PCA),
- l'auto-évaluation des risques issue de la cartographie des risques opérationnels,
- l'activité et l'animation fonctionnelle des correspondants risques opérationnels.

4.6.2 Mesure des risques opérationnels

Système d'évaluation du risque

La mesure du risque opérationnel du Crédit Mutuel Arkéa repose principalement sur un double dispositif :

- une auto-évaluation du risque, réalisée par les correspondants risques opérationnels répartis au sein des structures du groupe, avec le recours à l'expertise des opérationnels de ces structures ;
- une déclaration de tout incident par les opérationnels suite à la survenance d'un risque opérationnel avéré.

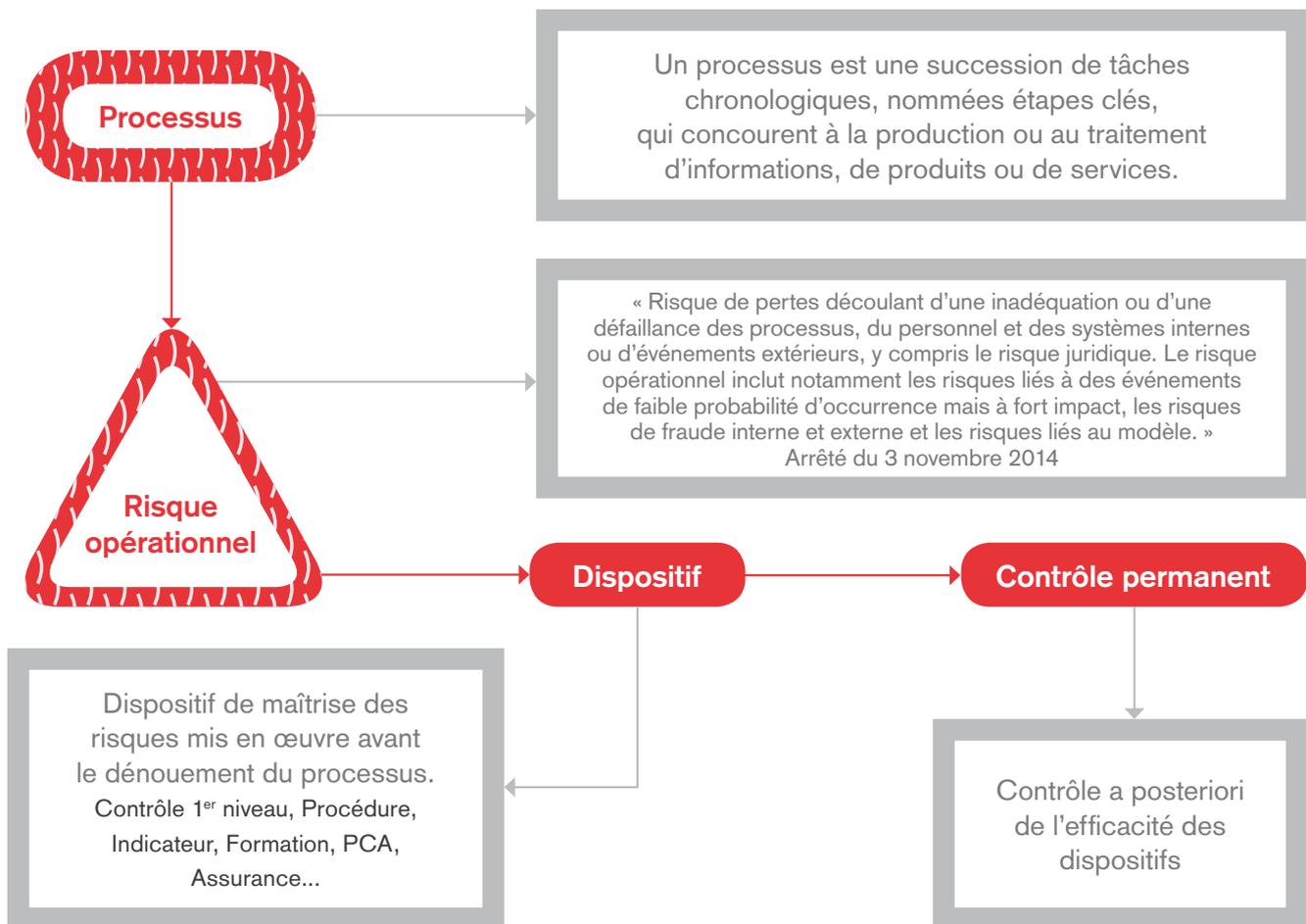
L'auto-évaluation du risque opérationnel

L'auto-évaluation du risque opérationnel repose sur une démarche interne appelée « PRDC » pour « Processus-Risque-Dispositif de maîtrise-Contrôle permanent de second niveau ». De cette démarche découle la construction du référentiel PRDC, dont les objectifs sont à chaque étape :

- Processus : définition et description des processus sous forme de logigramme ;
- Risques : identification, évaluation et hiérarchisation des risques opérationnels ;
- Dispositifs : identification et évaluation des dispositifs de maîtrise des risques (moyens ayant pour finalité de réduire les risques ou leurs impacts) classés selon leur nature (procédures, contrôle opérationnel de premier niveau, outils, formation, alertes, assurance, PCA) ;
- Contrôles permanents de 2nd niveau : vérification et appréciation de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques attachés aux processus ;

La construction de ce référentiel s'appuie sur :

- un catalogue interne de processus ;
- un catalogue de risques, déclinaison de la cartographie des risques Bâle III ;
- la cartographie des structures du Crédit Mutuel Arkéa (organigramme) ;
- la cartographie des applications informatiques du Crédit Mutuel Arkéa.



Considérant chaque risque unitaire au croisement des référentiels des processus et des risques et considérant les effets du dispositif de maîtrise en vigueur sur ce risque, il est procédé à l'auto-évaluation du risque sur une échelle à 7 niveaux de fréquence et 9 niveaux de gravité.

Cette démarche couvre l'ensemble des activités du Crédit Mutuel Arkéa. Les activités support font également l'objet d'une modélisation de leurs processus et des risques associés. Compte tenu du niveau d'informatisation des processus, l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques touchant au système d'information est examinée avec une attention particulière.

Déclaration des incidents survenus

Le Crédit Mutuel Arkéa collecte ses incidents dans un outil interne dédié. Cet outil s'appuie sur le référentiel de processus et de risques décrit ci-dessus.

Le montant global des incidents déclarés en 2014 est en baisse par rapport à 2013. En effet, les incidents déclarés en 2014 ont représenté un montant total (pertes avérées et provisions) de 15 millions

d'euros contre 17,4 millions d'euros pour les incidents déclarés en 2013. Cette baisse est pour partie expliquée par la survenance d'incidents significatifs en 2013.

La référence à la norme CNCM en matière de référentiel des processus et des risques opérationnels permet au Crédit Mutuel Arkéa de remonter l'ensemble des incidents survenus sur la totalité de son périmètre à la CNCM pour, in fine, alimenter :

- la série chronologique des sinistres enregistrés au titre des risques opérationnels par le groupe Crédit Mutuel, servant au calcul des risques pondérés sur les risques opérationnels dits « de fréquence » pour Crédit Mutuel Arkéa ;
- les déclarations réglementaires Bâle III au titre du risque opérationnel.

4.6.3 Modélisation des risques opérationnels

Organisation

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'ensemble du Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée

pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, ainsi que l'application de la déduction des assurances depuis 2012.

Le Crédit Mutuel Arkéa participe aux chantiers engagés au plan national par l'ensemble du Crédit Mutuel. Dans ce cadre, des ressources dédiées sont affectées à la revue annuelle des cartographies des risques et des modèles à dire d'experts ainsi qu'à la modélisation statistique et au calcul de l'exigence de fonds propres. Ceci permet de garder en interne le niveau de compétence et la réactivité nécessaires à la modélisation des risques opérationnels et à la quantification de leur exigence en fonds propres.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa alimente le calcul de l'exigence de fonds propres effectué à l'échelle de l'ensemble du Crédit Mutuel en indicateurs de risque pour les risques dits « de gravité » et en distribution de sinistres pour les risques dits « de fréquence ».

Quantification

Pour la quantification du risque opérationnel, deux approches de modélisation ont été retenues :

- pour les risques dits « de fréquence » qui ont pu être constatés dans les historiques de pertes et dont la gravité anticipée par les experts n'est pas de nature à engendrer une perte inattendue conséquente, la technique de *Loss Distribution Approach* (LDA) est utilisée.
- pour les autres risques dits « de gravité », l'analyse réalisée par les experts du groupe aboutit à la mise en place de scénarios nécessitant la fourniture d'indicateurs de risque. Ces indicateurs servent aux modèles de probabilité conditionnelle basés sur chaque scénario.

L'approche est complétée d'une prise en compte des corrélations entre les différents risques afin d'aboutir à l'exigence de fonds propres.

L'exigence de fonds propres globale est ensuite répartie entre les différentes entités de l'ensemble du Crédit Mutuel. Pour le Crédit Mutuel Arkéa, l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel est de 150 millions d'euros à fin 2014.

Assurance

L'ensemble du Crédit Mutuel a obtenu l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour mettre en œuvre le bénéfice de la déduction des assurances souscrites en couverture de ses risques opérationnels.

L'assurance est ainsi complètement intégrée dans la démarche de gestion des risques :

- l'évaluation des risques opérationnels conduit à la production de scénarios pour les risques de gravité,
- les asymétries entre les couvertures d'assurance et les scénarios produits sont analysées,
- les programmes d'assurance peuvent ainsi être mieux adaptés au profil de risque déterminé (périmètre couvert, plein de garantie).

Les couvertures par assurance retenues à ce jour dans le processus de déduction sont celles relatives :

- aux dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque),
- à la fraude (assurance « globale de banque »),
- à la responsabilité civile professionnelle (RCP).

Les programmes d'assurance du Crédit Mutuel Arkéa respectent les critères d'éligibilité Bâle III (notation, durée initiale, durée résiduelle, préavis de résiliation...).

4.6.4 Gestion de crise et continuité de l'activité

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) a pour objectif de prendre rapidement des dispositions en cas de situation de crise afin de minimiser les impacts d'un sinistre majeur sur les activités du Crédit Mutuel Arkéa et sur sa clientèle. Les activités visées sont les prestations de service ou opérations essentielles ou importantes telles que définies par la réglementation.

Ce dispositif est déclenché lors de la survenance de crises majeures : chaque PCA est appelé à être mis en œuvre lorsqu'un incident provoque l'arrêt d'une activité essentielle dont la durée prévisible ou certaine dépasse le délai maximal d'interruption admissible de cette activité.

Le Plan de Continuité des Activités groupe s'articule autour des deux plans suivants :

- le « Plan de Management de la Crise »,
- le « Plan de Continuité des Activités » métiers et fonctions support.

Le Plan de Management de la Crise traite des aspects organisationnels, en cas de sinistre, en définissant les rôles et responsabilités des acteurs des différentes cellules de crise :

- la cellule de crise décisionnelle (responsable : le Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa),
- la cellule de crise opérationnelle (responsable : le Directeur des risques du Crédit Mutuel Arkéa),
- la cellule de sortie de crise (responsable : le Directeur en charge de rétablir la ressource défaillante).

Chaque « Plan de Continuité des Activités » métiers et fonctions support est placé sous la responsabilité du Directeur de l'entité ou activité concernée. Celui-ci désigne un responsable de PCA qui prend en charge la mise en œuvre et le maintien opérationnels du PCA de l'entité.

La cohérence globale de l'ensemble des PCA est assurée par une animation confiée au département risque opérationnel, au sein de la Direction des risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa. A ce titre, le responsable du PCA groupe est le responsable du département risque opérationnel.

Un plan de continuité d'activité métier est bâti pour répondre à cinq scénarios de crise :

- **scénario 1** : indisponibilité des locaux.
Locaux détruits, inutilisables ou inaccessibles,
- **scénario 2** : indisponibilité des systèmes d'information.
Incident système central, serveur, réseau ou logiciel,
- **scénario 3** : indisponibilité du personnel.
Personnel en incapacité de travailler (quel que soit le lieu, y compris à domicile),
- **scénario 4** : indisponibilité de l'énergie et des télécommunications.
Panne d'alimentation électrique ou des moyens de télécommunication,
- **scénario 5** : indisponibilité des fournisseurs clé.
Fournisseurs -externes et internes- indispensables aux activités essentielles.

Chaque scénario comprend trois phases :

- 1 – Les mesures d'urgence,
- 2 – Le contournement,
- 3 – Le retour à la normale.

Le PCA débute à partir du moment où les opérations sont confiées à la cellule de crise opérationnelle sur décision de la cellule de crise décisionnelle. Il se termine lorsque le retour à la normale est constaté par la même cellule de crise décisionnelle.

4.7 Risque juridique

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

La Direction juridique du groupe fait partie du Pôle Supports au développement qui est sous la responsabilité du Directeur général adjoint par ailleurs membre du Comité exécutif.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est soumis à l'ensemble des réglementations qui gouverne les activités des entreprises du secteur bancaire, assurance et services financiers. Dans un environnement marqué par la multiplication des réglementations qui entraîne un alourdissement des contraintes d'exercice des activités et donc des risques judiciaires, la fonction juridique a une vision globale et la capacité d'intervenir sur un vaste champ de compétence.

À cette fin, le Directeur juridique du groupe s'appuie sur une équipe centralisée de plus de 40 juristes outre la communauté juristes opérant dans les filiales. Dans un souci d'efficacité, l'activité contentieuse des réseaux a fait l'objet d'une centralisation en vue d'assurer un traitement encore plus optimal des dossiers. Parallèlement, la Direction juridique a renforcé ses effectifs en procédant à de nombreux recrutements, et continué à affiner sa politique de gestion des conseils juridiques extérieurs. Une offre de formation élargie à l'ensemble des juristes du groupe a aussi été rénovée prenant en compte les nouveaux outils multimédia (MOOC).

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2014 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du groupe ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

Seuls 7 dossiers présentent des montants de demande supérieurs au million d'euros pour un total de 29,3 millions d'euros, provisionnés à hauteur de 14,4 millions d'euros. Le plus grand risque (14,9 millions d'euros) est provisionné à hauteur de 12,6 millions d'euros.

Au regard de ces éléments, aucun litige n'est susceptible d'affecter significativement la situation financière du Crédit Mutuel Arkéa.

Exigences de fonds propres bancaires

Crédit Mutuel Arkéa utilise les méthodes suivantes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires au titre du pilier 1 de la réglementation dite « Bâle III » :

- pour le risque de crédit :
 - la méthode « avancée », depuis le 30 juin 2008 pour le portefeuille de la clientèle de détail, depuis le 31 décembre 2012 pour le portefeuille des banques et pour le portefeuille « Entreprises », suite aux autorisations d'utiliser son système de notation interne délivrées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. À noter que subsiste provisoirement pour ce dernier portefeuille une exigence réglementaire additionnelle de fonds propres se référant à la méthode « standard » ;
 - la méthode « standard », durablement, pour les portefeuilles « Administrations centrales et publiques » ;
- pour le risque de marché, la méthode « standard » ;
- pour le risque CVA, la méthode standard au titre de l'exposition des portefeuilles de dérivés à la volatilité de la valeur de marché du risque de défaut des contreparties financières ;
- pour le risque opérationnel, la méthode « avancée » pour l'essentiel des entités du groupe, la méthode « élémentaire » ou la méthode « standard » s'appliquant à quelques entités d'importance marginale.

L'exigence de capital réglementaire procède essentiellement du risque de crédit. Les résultats par catégorie et méthode figurent dans le chapitre « fonds propres et ratios réglementaires ».

Pour la première fois, les fonds propres réglementaires ont enregistré deux déductions. La première a été réalisée au titre des ajustements de valeur additionnels (AVA) sur les titres de dette et de propriété comptablement classés en « actifs disponibles à la vente » ou « juste valeur par le compte de résultat » ainsi que sur certains instruments dérivés. La seconde déduction a été effectuée afin de neutraliser le risque de crédit propre issu du DVA. Ces réflexions ont été opérées en application des nouvelles obligations réglementaires prévues par le CRR⁽¹⁾ et les normes techniques publiées par l'Autorité bancaire européenne respectivement en mars et en juin 2014.

Par ailleurs, le pilier 2 des accords de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier sert au dialogue entre la banque et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Crédit Mutuel Arkéa a participé aux travaux menés au sein du Crédit Mutuel pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques. Courant 2008, le Crédit Mutuel a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer les politiques des risques. Parallèlement, divers scénarii de stress sont élaborés et viennent enrichir la démarche d'évaluation du capital économique au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Cette dernière est notamment conduite sur le périmètre des risques de crédit, de concentration sectorielle, de concentration unitaire, des risques de marché, du risque CVA, des risques opérationnels, du risque de réputation ainsi que sur les risques concernant les activités d'assurance.

Le besoin de capital économique est aujourd'hui à peine supérieur à l'exigence réglementaire de fonds propres, celle-ci étant alourdie par une exigence réglementaire additionnelle de fonds propres sur le portefeuille des crédits aux entreprises. Le niveau de sécurité en matière de solvabilité, mesuré par l'excédent de fonds propres comparativement à l'exigence de fonds propres réglementaire (cf. ratio CET1) et au besoin de capital économique, reste par conséquent très élevé, vu le profil de risque modéré du groupe Crédit Mutuel Arkéa et l'importance de ses fonds propres.

(1) Règlement (UE) 575/2013 dit « CRR » : *Capital Requirement Regulation*

4.8 Risque de non-conformité dont le risque de blanchiment

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution définit le risque de non-conformité comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Afin de renforcer le pilotage de la conformité et de s'assurer de la maîtrise du risque de non-conformité au sein du Groupe, la Direction du contrôle permanent et de la conformité a élaboré une cartographie des risques de non-conformité sur base consolidée et défini des cadres de contrôle transverses. Ces cadres de contrôle sont communiqués à l'ensemble des entités du Groupe afin d'être intégrés dans leur PRDC (Processus-Risques-Dispositifs de maîtrise des risques-Contrôles permanent de 2nd niveau).

Le reporting trimestriel conformité renseigné par chaque entité du Groupe constitue une source d'informations déterminante pour le pilotage et la consolidation des données relatives à la conformité au niveau du groupe.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Crédit Mutuel Arkéa, la formation aux dispositifs de contrôle de la conformité est réalisée à deux niveaux :

- au niveau du groupe,
- au niveau de chaque structure et filiale du groupe.

Le Crédit Mutuel Arkéa a confié à la Direction juridique la définition, l'organisation et la gestion du dispositif de veille juridique et réglementaire. Celui-ci couvre l'ensemble du droit bancaire et les différentes branches du droit susceptibles d'impacter l'activité de la banque.

Afin de renforcer la prise en compte du risque de non-conformité au regard de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'activité CNIL du Groupe a été structurée en 2011 avec la création d'une équipe centrale CNIL-CIL (E.C.C.C), rattachée à la Direction juridique groupe.

Un réseau de contacts locaux CNIL a été constitué par l'équipe centrale CNIL-CIL (E.C.C.C).

Il n'y a pas eu de modification organisationnelle à cet égard au cours de l'exercice 2014.

Le risque de sanction, de perte financière ou d'atteinte à la réputation consécutif à la réalisation d'une opération de blanchiment de capitaux qui n'aurait pas été détectée par les dispositifs est donc un risque de non-conformité.

Les risques de non-conformité, dont le risque de blanchiment, font l'objet

de dispositifs cadre adaptés, d'outils et d'équipes dédiées dans les différentes structures du Groupe afin de les placer sous contrôle.

Les risques de blanchiment du Groupe font l'objet, en application des principes de la 3^e directive européenne, d'une classification spécifique.

En 2014, l'essentiel des travaux a porté sur :

- l'actualisation de la classification des risques LCB/FT et plus particulièrement l'évaluation du niveau de risque intrinsèque lié aux caractéristiques des clients,
- l'évolution du dispositif de surveillance des opérations en adéquation avec la classification des risques,
- l'évolution de l'organisation de la filière LCB/FT au sein du Groupe,
- l'adaptation en conséquence des procédures cadre du Groupe,
- la qualité des dossiers de connaissance client et le pilotage des actions de mise en conformité de ces dossiers.

Globalement, les effectifs consacrés à la LCB/FT ont été renforcés et réorganisés au sein de la DCPC afin de mieux couvrir, le pilotage et le contrôle du dispositif cadre, le traitement des alertes liées à la surveillance des opérations bancaires, l'évolution des outils.

Comme tous les ans, le corps procédural a également été actualisé en fonction des évolutions de la réglementation et de l'organisation interne et les collaborateurs ont été formés en conséquence.

4.9 Risques spécifiques à l'activité d'assurance

4.9.1 Les risques techniques de l'assurance vie

Suravenir est principalement exposé aux risques suivants au titre de l'activité d'assurance-vie :

Le risque de rachat

Le risque de rachat est notamment la conséquence des garanties et options financières des contrats d'assurance-vie qui peuvent être exercées par les assurés. Ainsi, un risque financier existe pour Suravenir lié au comportement réel des assurés dans le cas où le volume de rachats serait supérieur à la provision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, amenant, le cas échéant, à constater des moins-values sur les cessions d'actifs. Une gestion actif / passif active est organisée par Suravenir pour limiter ce risque financier : adéquation des durations de passifs et d'actifs, couverture partielle des variations de taux par des produits dérivés,

Au-delà et conformément à la norme IFRS 4, Suravenir a procédé en date du 31 décembre 2014 au test de suffisance des passifs (LAT) qui a mis en exergue que les passifs d'assurance évalués en normes comptables françaises étaient supérieurs à la juste valeur de ces passifs tenant compte de l'option de rachat incorporée aux contrats.

Le risque de longévité

Le risque de longévité correspond au risque d'une augmentation de la durée de vie des bénéficiaires de rentes dans le portefeuille assuré par rapport aux provisions établies à l'aide des tables statistiques.

Une augmentation importante de la durée de vie des bénéficiaires (et/ou réversataires) peut entraîner un allongement de la durée de règlement des arranges et une inadéquation du montant des provisions réglementaires constituées pour faire face aux règlements potentiels futurs.

Le suivi de ce risque a pour objectif de détecter cette dérive et de permettre un provisionnement adapté. Il est notamment réalisé à travers l'analyse du rapport entre le résultat technique généré par le portefeuille de rentiers et les provisions mathématiques afférentes. Les résultats techniques constatés mettent en exergue un risque de longévité limité pour la compagnie.

4.9.2 Les risques techniques de l'assurance prévoyance et emprunteurs

S'agissant de l'activité prévoyance, l'assureur est exposé à plusieurs facteurs de risque : le risque de mortalité associé au décès de l'assuré qui génère le versement de capitaux, et le risque de morbidité associé à l'arrêt de travail de l'assuré qui entraîne le versement de prestations compensatoires.

Pour gérer et maîtriser ces risques, plusieurs indicateurs sont calculés et analysés pour permettre une adéquation entre les estimations retenues lors de la tarification des produits et le risque réel observé.

La tarification initiale est basée sur des tables réglementaires (réalisées à partir de statistiques nationales et référencées

dans le Code des assurances) ou d'expérience (élaborées à partir de statistiques provenant de portefeuilles d'assurances de la compagnie). Ce sont des tables statistiques qui servent d'outil pour évaluer des probabilités d'incidence (décès ou incapacité) ou des probabilités de maintien en incapacité/invalidité. Les tables d'expérience établies par la compagnie d'assurance sont certifiées par un actuaire indépendant, agréé par l'Institut des Actuaire (et reconnu par l'ACPR), pour s'assurer de la pertinence de ces tables au regard des risques pris par la compagnie.

S'agissant des provisions constituées pour faire face à ces risques, la répartition des différentes provisions techniques prévues par le Code des assurances en fonction de la nature des produits et donc des engagements du groupe est précisée en note 22 des comptes consolidés au 31 décembre 2014 (page 83 du document de référence).

Le risque de mortalité

La mesure du risque de mortalité a pour objectif de détecter toute dérive de mortalité de la population assurée. Cette dérive peut entraîner une hausse importante des règlements de sinistres décès et une inadéquation du montant des provisions réglementaires constituées pour faire face aux règlements potentiels futurs.

Plusieurs indicateurs ont été mis en place pour mesurer le risque de mortalité :

- le ratio sinistres sur primes permet de déceler une tarification inadaptée et donc de savoir si le volume de primes est suffisant pour faire face au volume de sinistres ;

- le suivi des capitaux sous risque (CSR) qui est le montant potentiel maximal à régler par l'assureur si l'ensemble des assurés décédait simultanément. Les capitaux sous risque engagés par les contrats de prévoyance représentent environ 33 milliards d'euros au 31 décembre 2014 ;
- le ratio de suivi de la dérive de la sinistralité décès permet de déceler un niveau de mortalité élevé. Il correspond au rapport entre les sinistres payés (écrités dans les limites fixées par le programme de réassurance) et les CSR (nets de coassurance et de réassurance). Il permet d'estimer le niveau de réalisation du risque de mortalité par rapport à l'exposition globale de la société.

Le risque de morbidité

La mesure du risque de morbidité a pour objectif de détecter toute dérive de sinistralité en arrêt de travail que ce soit en incapacité temporaire de travail, en invalidité totale ou partielle de travail comme en incapacité professionnelle. Cette dérive peut entraîner une hausse importante des règlements de prestations arrêt de travail ainsi qu'une inadéquation du montant des provisions réglementaires constituées pour faire face aux règlements potentiels futurs.

Plusieurs indicateurs ont été mis en place pour mesurer le risque de morbidité associé à la garantie arrêt de travail :

- le ratio sinistres sur primes permet de déceler une tarification inadaptée ;
- l'indicateur de flux net de dossiers arrêt de travail est calculé en faisant la différence entre le nombre de nouveaux sinistres déclarés et le nombre de dossiers clos (fin de prise en charge des sinistres). Il permet de mesurer conjointement le niveau d'incidence en arrêt de travail (nouveaux assurés sinistrés) et le niveau de maintien en arrêt de travail (assurés continuant à bénéficier de prestations) de manière mensuelle. L'objectif est de déceler un niveau d'incidence et de maintien critique pour réagir en cas de sursinistralité et faire face aux paiements associés ;
- trois indicateurs supplémentaires (suivi du nombre de dossiers sinistrés en stock, ratio de suivi de la dérive de la sinistralité, ratio de suivi du maintien en arrêt de travail) permettent d'avoir une vision plus précise du stock de contrats en risque de morbidité ainsi que de l'évolution de l'incidence et du maintien en arrêt de travail.

Ces indicateurs ainsi que les tables d'expérience utilisées par la compagnie d'assurance permettent de suivre précisément ce risque spécifique.

4.9.3 Les risques techniques de l'assurance dommage

Deux catégories de risques techniques sont distinguées au titre de l'activité d'assurance dommage :

Le risque de fréquence et le risque de tarification

Ces risques peuvent être la conséquence d'une mauvaise sélection (natures de garanties octroyées, niveaux d'indemnisation alloués) et d'un mauvais pilotage des risques. Afin de gérer et maîtriser ces risques, un suivi régulier des risques associés au portefeuille et à l'évolution de ses caractéristiques est effectué. Il porte notamment sur l'analyse :

- des souscriptions mensuelles et cumulées par produit et par distributeur,
- de la segmentation du portefeuille par produit et son évolution,
- de l'évolution des taux de S/P (Sinistres/Primes) par produit ainsi que par distributeur,
- de la prime moyenne, des coûts moyens et de la fréquence des sinistres par garantie.

Le suivi et l'analyse de ces données permettent de définir et de mettre en œuvre les politiques adéquates :

- modification de la politique de souscription en termes de tarification, de sélection, d'aménagement des produits et des garanties offertes,
- ciblage des actions par zone géographique et par distributeur.

Le risque de sinistralité exceptionnelle

Les risques de sinistralité exceptionnelle correspondent aux conséquences financières relatives à la survenance d'événements majeurs (catastrophes naturelles...). Ils sont couverts essentiellement par un recours à la réassurance.

En conformité avec l'appétit aux risques défini par le Conseil d'Administration de Suravenir Assurances, le risque de sinistralité exceptionnelle se traduit pour l'exercice 2015 de la manière suivante : En cas de survenance d'un événement climatique exceptionnel dont la probabilité statistique d'occurrence est de une fois

tous les deux cents ans (tempête dont le coût d'indemnisation des assurés est de 101 millions d'euros), le programme de réassurance est structuré de façon à ce que la charge restante pour Suravenir Assurances soit limité à 5 millions d'euros.

4.9.4 Le risque de réassurance

Le mécanisme de la réassurance permet de limiter l'exposition au risque de l'assureur en transférant une part de celui-ci à un ou plusieurs réassureurs.

La politique de réassurance vise à maîtriser les deux principaux risques de réassurance :

- l'inadéquation du programme de réassurance en regard de la stratégie des risques du groupe. Des analyses actuarielles déterministes et stochastiques ainsi que des stress tests sont menés pour structurer au mieux les programmes de réassurance.
- le défaut d'un réassureur qui ne pourrait pas prendre à sa charge la part des sinistres qui lui incombe. La réduction de ce risque s'appuie sur :
 - une diversification des réassureurs,
 - la sélection de réassureurs sur la base de critères de solidité financière,
 - l'exigence de nantissements de titres en couverture des provisions cédées,
 - la mise en place de limites sur le niveau maximal de risque pouvant être cédé à un unique réassureur.

5. Responsabilité sociétale de l'entreprise

- 5.1 Développement coopératif
- 5.2 Une politique des ressources humaines responsable et durable
- 5.3 Développement territorial
- 5.4 Un développement soucieux de son empreinte environnementale
- 5.5 Indicateurs RSE



143

5.1 Développement coopératif

5.1.1 Gouvernance du groupe

Le développement coopératif forme le socle historique du Crédit Mutuel Arkéa. Son projet stratégique « Horizons 2015 », en œuvre depuis 2008, réaffirme la pertinence et la modernité du modèle coopératif au service d'un développement responsable et durable des territoires.

Le mouvement coopératif

Les valeurs de la coopération – responsabilité, équité, réciprocité, solidarité – guident le développement du Crédit Mutuel Arkéa. Son organisation repose sur un gouvernement d'entreprise de proximité, une démocratie participative, et l'application du principe de subsidiarité.

Le sociétaire, partie prenante de l'organisation

Société de personnes et non de capitaux, le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse.

Dans le mouvement coopératif, le sociétaire est au cœur du gouvernement d'entreprise, selon le principe immuable : « une personne, une voix ». Détenteur d'une part sociale, le sociétaire est à la fois actionnaire et client, usufruitier et consommateur de l'entreprise.

Élus par et parmi les sociétaires, les administrateurs participent au développement de l'entreprise dans le cadre de commissions et de comités territoriaux. Ainsi, au Crédit Mutuel de Bretagne, les commissions « Animation vie coopérative et différence mutualiste », « Formation des administrateurs », « Responsabilité sociétale de l'entreprise » et « Satisfaction des sociétaires et Valorisation du Crédit Mutuel de Bretagne » formulent des avis et des préconisations qui enrichissent et orientent les travaux du Conseil d'administration de la fédération.

Le contrôle, par les administrateurs élus, des décisions des structures opérationnelles permet d'inscrire les actions de l'entreprise dans le long terme. Ce contrôle met l'accent sur une gestion responsable garantissant la pérennité des investissements économiques, sociaux et environnementaux. Le groupe, qui échappe aux

exigences de rendement élevé à court terme de la part d'actionnaires, privilégie le réinvestissement de son résultat dans l'entreprise et son développement, dans l'intérêt du sociétaire. Le caractère inaliénable des réserves consolide durablement le patrimoine de l'entreprise et lui permet d'afficher l'un des meilleurs ratios de solvabilité de la Place. Par ailleurs, l'implication des administrateurs dans la vie locale nourrit et renforce l'ancrage territorial du Crédit Mutuel Arkéa.

La gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable, à conseil d'administration, détenue conformément à ses statuts à 99,99 % par les 336 Caisses locales et régionales de Crédit Mutuel, entités affiliées aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central.

Le Crédit Mutuel Arkéa, en sa qualité de groupe de bancassurance, fabricant et distributeur, détient ses propres filiales, dans des domaines aussi divers que la banque en ligne, l'assurance-vie, le capital investissement ou la gestion d'actifs.

En 2014, 1 436 045 sociétaires ont été convoqués aux Assemblées générales des caisses. Le taux de participation atteint 3,6 %. Le nombre de nouveaux élus de Caisses locales s'élève à 192 dont 77 femmes. Le nombre de nouveaux élus des fédérations s'élève, lui, à 11 dont 5 femmes. Celles-ci représentent désormais 37 % des élus et 83 femmes président une caisse locale.

Le Conseil d'administration est composé de 20 administrateurs :

- 18 administrateurs (2 femmes et 16 hommes) représentant les sociétaires, élus par les caisses adhérentes et actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle ;
- 2 administrateurs (1 femme et 1 homme) représentant les salariés, désignés par le Comité central d'entreprise ;

et d'un censeur élu dans les mêmes conditions que les administrateurs représentant les caisses adhérentes.

Au cours de l'année 2014, suite à la démission pour raisons personnelles d'un administrateur – en date du 31 août – le Conseil d'administration n'a pas souhaité pourvoir immédiatement, par cooptation, à son remplacement et, par conséquent, a travaillé et délibéré, durant les quatre derniers mois, dans une formation de 19 membres.

Les administrateurs et le censeur du Conseil sont de nationalité française et sont issus des territoires de référence des activités du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à 9 reprises en 2014. Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration s'est élevé à 91 %.

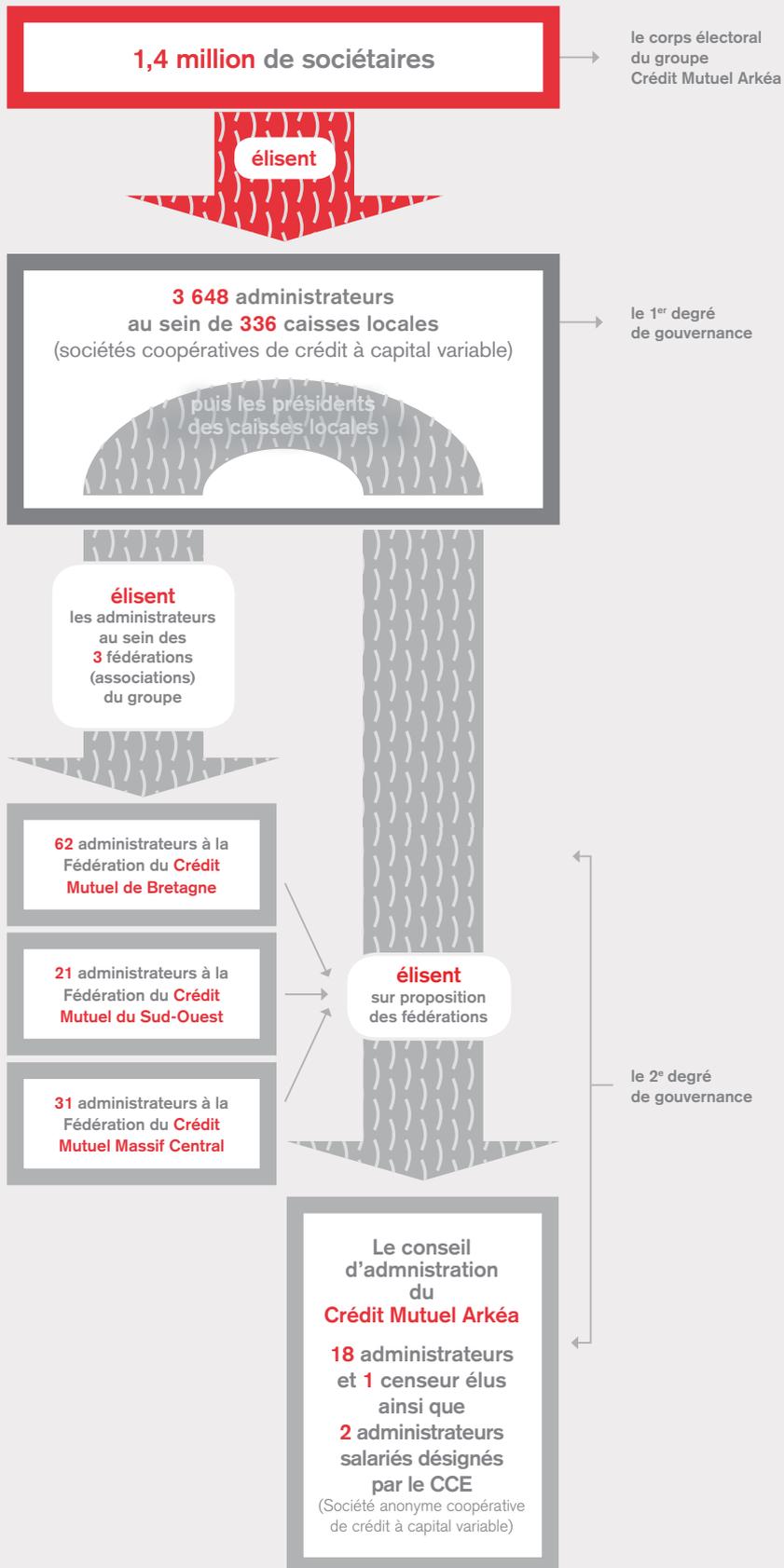
Le Conseil a adopté une Charte de gouvernement d'entreprise. Celle-ci procède de l'originalité du groupe, qui relève du modèle coopératif et mutualiste. Elle s'adresse aussi bien aux élus qui représentent en premier lieu le mouvement, qu'aux salariés qui le font vivre au quotidien.

La gouvernance en matière de Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

La direction du Secrétariat général et de la Communication institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa est en charge du pilotage de la RSE au sein du groupe. Elle s'appuie sur une équipe de 8 collaborateurs au sein de la direction et anime un réseau de 20 référents RSE, salariés des entités opérationnelles du groupe.

En 2014, un groupe de travail a été constitué en vue de définir une nouvelle stratégie RSE pour le Crédit Mutuel Arkéa. L'ambition : faire de la RSE un levier de développement et d'innovation intégré au cœur de la stratégie du groupe, et qui participe à le positionner comme un acteur engagé en faveur de l'économie de demain et de l'avenir de ses territoires.

Ce groupe projet est composé de collaborateurs issus des activités Achats, Ressources humaines, Investissement socialement responsable, Informatique et



innovation, de l'association Ark'ensol et du projet Banque de demain. Il est piloté par l'équipe RSE du Crédit Mutuel Arkéa.

La nouvelle stratégie RSE sera validée par un Comité de pilotage, présidé par le Président du groupe, au cours du 1^{er} trimestre 2015 et sera intégrée au prochain plan stratégique. Cette démarche se veut résolument innovante et ouverte à l'ensemble des parties prenantes.

5.1.2 Relations avec les parties prenantes

Les parties prenantes, qu'il s'agisse, en externe, des clients particuliers, professionnels, entreprises, collectivités territoriales, fournisseurs et sous-traitants et, en interne, des salariés, des administrateurs, des instances représentatives du personnel ainsi que des référents RSE salariés et administrateurs, ont été étroitement associées à la réflexion engagée sur la stratégie RSE du Crédit Mutuel Arkéa. Le groupe a mené une démarche novatrice, afin de mieux cerner les attentes de ses parties prenantes. Des entretiens individuels et des tables rondes ont été organisés et ont nourri la réflexion collective. En parallèle, des travaux ont été conduits avec des experts sur les sujets prégnants de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Cette démarche est venue compléter et enrichir les relations qu'entretient le groupe, tout au long de l'année, avec ses parties prenantes.

Les relations avec les administrateurs

L'Assemblée générale annuelle de la caisse locale, premier degré de la gouvernance, est le lieu d'expression démocratique du droit des sociétaires. Les administrateurs bénévoles sont élus par et parmi les

sociétaires. Ce dispositif assure au sein du Conseil d'administration de chacune des Caisses locales, comme au sein des Conseils des fédérations régionales et du Crédit Mutuel Arkéa, une vraie représentation des sociétaires, de manière indépendante de la direction de l'entreprise. Dans ces Conseils, à chaque degré de l'institution, les administrateurs élus représentent ainsi les parties prenantes du territoire.

La commission fédérale « Responsabilité sociétale de l'entreprise » au Crédit Mutuel de Bretagne

La commission « Responsabilité sociétale de l'entreprise » au Crédit Mutuel de Bretagne procède de cette gouvernance coopérative dans laquelle les parties prenantes participent aux choix de l'entreprise.

En 2014, les travaux de la commission RSE, qui se réunit chaque trimestre, ont principalement porté sur :

- le rapport RSE 2013 ;
- la présentation des travaux du projet Stratégie RSE ;
- un atelier participatif dans le cadre de la démarche d'écoute du projet stratégie RSE ;
- la mise en place d'actions RSE dans les Caisses locales ;
- la communication sur les initiatives RSE mises en œuvre dans les réseaux des territoires ;
- l'animation des référents RSE par secteur ;
- le guide des bonnes pratiques pour les administrateurs ;
- le suivi des travaux du Plan de déplacement d'entreprise du siège social.

La commission Fédérale « Responsabilité sociétale de l'entreprise » au Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Elle a pour objet d'enrichir la réflexion, formuler des avis et proposer des solutions sur la stratégie de développement durable et ses enjeux pour le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'identifier et de mesurer des actions à mener, les moyens à développer (sensibilisation, communication...). Elle est composée de 6 administrateurs et de 3 salariés. Sont invités à y participer : le responsable de l'immobilier et la responsable de la communication de la fédération. La commission se réunit au moins 2 fois par an. Pour conduire ses travaux, la commission peut s'appuyer sur des expertises extérieures. La responsable de la Commission de la mobilité à la Communauté urbaine de Bordeaux a ainsi donné une conférence sur le Management de la mobilité sur le territoire.

Les relations avec les salariés

Outre les réunions des Comités d'entreprise et des Comités hygiène sécurité et conditions de travail, la Direction générale du groupe a institué depuis 2013 les « Rencontres de printemps » et « Rencontres d'automne », destinées à informer l'ensemble des salariés sur les résultats et les perspectives du Crédit Mutuel Arkéa. Les médias internes, dont un Intranet collaboratif, et les conférences régulières sur différents thèmes transverses complètent ce dispositif d'information de proximité.

Les relations avec les sociétaires, clients

Le premier interlocuteur des clients et des sociétaires est leur conseiller de clientèle. Ils peuvent également s'adresser aux services Relations clientèle des différentes entités sur le périmètre des trois fédérations, du CFCAL, de Fortuneo Banque, et de Federal Finance.

Ces sollicitations se rapportent à :

- la sensibilité des clients au regard de la tarification, notamment pour les populations fragilisées par des difficultés économiques ;
- le positionnement des médias et l'intervention régulière des associations de consommateurs pour dénoncer les pratiques bancaires ;
- le renforcement du niveau d'information des clients grâce notamment à Internet et aux réseaux sociaux ;
- la situation économique et financière.

Concernant plus spécifiquement le domaine de la médiation, 490 saisines ont été comptabilisées.

Des dispositifs ont été mis en place pour aider les sociétaires en situation difficile. Ark'ensol Entraide (cf. paragraphe 5.3.2) a pour objectif d'aider les personnes en difficulté passagère grâce à trois leviers d'action : l'aide aux emprunteurs, les micro-crédits personnels, le dispositif « comptes sensibles » (extourne de frais d'intervention). Une offre spécifique, Facil'Accès, est proposée aux personnes qui se trouvent financièrement fragilisées afin de limiter les frais en cas d'incident de paiement.

Par ailleurs, la direction Marketing des trois fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central réalise régulièrement des enquêtes, des tables rondes ainsi que des entretiens individuels avec les clients, sociétaires et réseaux pour mieux comprendre leurs attentes concernant les produits et services proposés.

La formation des administrateurs

La formation des administrateurs est déclinée autour de trois grands thèmes : le mutualisme, la bancassurance et les savoirs et compétences. 50 % des administrateurs ont suivi au moins une formation, ce qui représente près de 14 252 heures dispensées au sein du Crédit Mutuel Arkéa.

Les relations avec les fournisseurs et sous-traitants

Le département Achats prend en considération la dimension territoriale dans ses choix de prestataires, en parfaite cohérence avec le positionnement du groupe.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux sont pris en compte en amont dans les appels d'offres, dont l'objet intègre des contraintes environnementales (par exemple produits ou matériels utilisés, techniques respectueuses de l'environnement, certifications). Cela permet de favoriser les fournisseurs et sous-traitants les plus vertueux (cf. 5.4.2.)

Le choix des prestataires intègre aussi des critères sociaux et sociétaux. Certains fournisseurs et sous-traitants peuvent ainsi être favorisés sur la base de critères, tels que la politique de rémunération des salariés, les plans de formation mis en place pour favoriser leur évolution ou prévenir les risques.

Les relations avec les investisseurs et agences de notation

Le Crédit Mutuel Arkéa a mis en place un programme de présentation de ses résultats annuels et semestriels, à destination de la communauté financière : analystes financiers et analystes crédits, gérants d'OPCVM, responsables de gestion notamment. Ces présentations, qui se déroulent en France et dans plusieurs pays européens, sont l'occasion d'échanger sur les performances économiques et financières du Crédit Mutuel Arkéa, sur sa stratégie et sur ses perspectives de développement. Ces informations sont également transmises aux agences de notation Standard & Poor's et Moody's, qui s'entretiennent régulièrement avec les dirigeants du groupe.

Les relations avec les institutionnels, les entreprises et les associations

Le Crédit Mutuel Arkéa et ses diverses composantes sont des interlocuteurs de référence pour les acteurs des territoires : collectivités locales, entreprises, associations.

À titre d'exemple :

- Le Crédit Mutuel Arkéa est membre fondateur de Produit en Bretagne et se mobilise aux côtés des industriels, distributeurs et sociétés de services autour d'un objectif commun : le développement économique de la Bretagne et donc la création d'emplois. L'adhésion à la marque « Bretagne » suit la même logique.
- En tant que partenaire historique, le Crédit Mutuel Arkéa participe aux côtés

de l'État, l'ADEME, la Région Bretagne et leurs partenaires au jury des Trophées du Développement Durable en Bretagne, récompensant ainsi des initiatives qui s'inscrivent dans la durée et agissent en faveur du développement durable. Cette année, le groupe a accueilli la 9^e édition dans ses locaux.

- Il participe également avec le Centre européen d'entreprises et d'innovation Créativ au Trophées Crisalide ainsi qu'au Club développement durable du Finistère. Ces partenariats sont autant d'occasions de rencontres et d'échanges avec l'ensemble des acteurs du développement durable.
- Arkéa Assistance, la filiale de téléassistance, est en contact régulier avec les associations d'aide à la personne, les associations de retraités, les services sociaux et de façon générale, tous les organismes privés et publics qui interviennent en faveur du maintien à domicile des malades et des personnes âgées.

5.1.3 Loyauté des pratiques

Déontologie et bonnes pratiques

Deux guides de « déontologie et sensibilisation aux bonnes pratiques » pour les services centraux et les réseaux ont été mis à jour et diffusés en août 2014. En addition au Règlement intérieur, il existe un code de déontologie relatif aux opérations sur instruments financiers pour l'Unité économique et sociale (UES) dont la dernière mise à jour et publication remonte à décembre 2012.

La Charte du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, relative aux valeurs, à la déontologie et aux bonnes pratiques, s'adresse à la fois aux salariés et aux administrateurs. Le Crédit Mutuel Massif Central communique également auprès de ses salariés sur ses valeurs et ses engagements. Enfin, le Crédit Mutuel de Bretagne a complété sa charte de l'administrateur par un référentiel de l'administrateur diffusé depuis septembre 2013.

Protection des données

Pour des raisons de renforcement de pratiques vertueuses en faveur de la protection des données personnelles et d'uniformité du traitement du thème, le groupe a procédé à la nomination d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) mutualisé sur l'intégralité de son périmètre.

Un document-cadre définit les principes et le mode de fonctionnement groupe sur le respect de loi Informatique et Libertés

du 6 janvier 1978. Un réseau de contacts locaux à compétences variées a été activé (ressources humaines, juridique, sécurité et systèmes d'information, formation et sensibilisation, risques, contrôles et conformité, organisation et projet transverse).

Par ce dispositif (coordonné à la Direction juridique groupe) et ses exigences de mise en œuvre (issues de la CNIL), le groupe accorde une attention particulière et pérenne envers les données personnelles confiées ou pouvant transiter par ses systèmes d'informations.

Les ressources humaines diffusent, pour l'Unité économique et sociale, sur l'Intranet du groupe un espace d'information et prescriptions pour une utilisation sécurisée d'internet, des outils informatiques, des fichiers et des données de l'entreprise. Son objectif est d'informer chaque salarié des dispositions légales et règles internes pour une utilisation sécurisée des outils et des données. Il précise et complète les textes en vigueur dans l'entreprise et notamment, le règlement intérieur et l'accord de déontologie relatif à l'utilisation des données issues des applications technologiques et informatiques pour l'Unité économique et sociale.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le dispositif de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (LCB/FT) s'applique au sein des entités soumises à cette réglementation. Il est intégré au dispositif de contrôle interne défini conformément aux dispositions du règlement N° 97-02 modifié.

Les outils informatiques applicables reposent sur un système automatisé de surveillance des flux permettant la détection des opérations présentant des caractéristiques prédéterminées, ainsi que le filtrage des opérations par rapport aux listes des personnes frappées par un gel des avoirs. Le système génère des alertes qui sont traitées par les responsables de clientèle ou les analystes LCB/FT, selon un système de graduation des risques.

Chaque société met en œuvre un programme de formation adapté à ses activités. Les nouveaux collaborateurs participent à un programme d'intégration dans lequel figure en bonne place la formation à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. De plus, des formations sont régulièrement dispensées aux salariés, en tenant compte, notamment, des évolutions législatives et réglementaires.

Les résultats de l'application du dispositif LCB/FT sont présentés régulièrement au Comité de contrôle permanent, au Comité d'audit et au Conseil d'administration du

groupe. En 2014, le Crédit Mutuel Arkéa a transmis 436 déclarations de soupçons à Tracfin, contre 275 en 2013. Enfin, le groupe n'est présent dans aucun des

paradis fiscaux référencés au sens de l'OCDE.

5.1.4 Les chiffres clés de la gouvernance

3 Fédérations : Crédit Mutuel Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Crédit Mutuel Massif Central	2012	2013	2014
Nombre de clients	2 272 888	2 300 661	2 324 518
dont particuliers	2 070 912	2 090 705	2 109 593
Nombre de Caisses locales	337	337	336
1^{er} degré			
Nombre de sociétaires	1 421 212	1 428 020	1 436 045
Taux de sociétariat (parmi clients particuliers)	68,63 %	68,30 %	68,07 %
Taux de participation aux Assemblées générales	3,7 %	3,6 %	3,6 %
Nombre d'administrateurs 1 ^{er} degré	3 689	3 691	3 648
% de femmes parmi les administrateurs	35 %	32 %	37 %
Nombre nouveaux administrateurs élus dans l'année	205	168	192
% de femmes parmi les nouveaux administrateurs	47 %	68 %	41 %
Taux de participation aux Conseils d'administration des Caisses locales	88 % (*)	78 %	84 %
Nombre nouveaux présidents Caisses locales	16	18	23
% de femmes parmi les nouveaux présidents de caisse	6 %	33 %	48 %
2^e degré			
Nombre élus fédérations	115	116	114
% de femmes parmi les élus des fédérations	21 %	22 %	25 %
Nombre nouveaux élus fédérations	3	4	11
% de femmes parmi les nouveaux élus des fédérations	100 %	75 %	45 %
Formation			
Nombre d'administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année	1 047 (*)	1 361	1 815
Nombre total d'heures dispensées	15 881	15 515	14 252
% administrateurs formés	28 % (*)	37 %	50 %
Durée de formation par administrateur formé (en heures)	15 (*)	14	8

* Estimation pour 2012.

5.2 Une politique des ressources humaines responsable et durable

Le Crédit Mutuel Arkéa évolue dans un environnement économique, concurrentiel et réglementaire en mutation constante. Il déploie donc une stratégie lui permettant de s'adapter à ces évolutions afin de rester un acteur de premier plan sur ses marchés et ses territoires d'implantation. Les valeurs d'engagement, d'ouverture et d'audace, associées à son modèle coopératif, sont autant d'éléments qui fondent sa politique de ressources humaines. Laquelle répond à un enjeu social en déployant des dispositifs permettant l'adéquation des besoins de l'entreprise, des compétences et des projets des collaborateurs.

Les partenaires sociaux réaffirment, au travers des accords d'entreprise, leur volonté d'accompagner ces changements avec les salariés. Toute évolution nécessite, en effet, des collaborateurs, un investissement personnel et professionnel ainsi qu'un effort d'adaptation permanents. L'entreprise s'efforce de tout mettre en œuvre afin que les salariés puissent développer leur employabilité.

Les objectifs poursuivis par la direction des Ressources humaines et de la formation, en accompagnement de la stratégie d'entreprise, sont les suivants :

- anticiper les évolutions prévisibles des emplois en fonction des mutations économiques, démographiques, technologiques et organisationnelles de l'entreprise ;
- développer une politique sociale d'emploi à long terme ;

- mettre en cohérence les besoins de l'entreprise, les compétences des salariés et leurs projets professionnels ;
- mettre à disposition de chaque collaborateur les outils dont il a besoin pour être acteur de son parcours professionnel et pour s'adapter aux évolutions de son emploi, avec le soutien de sa hiérarchie.

5.2.1 Répartition géographique des effectifs

Le Crédit Mutuel Arkéa est implanté principalement en France, moins de 1 % de son effectif se trouve à l'étranger. 80 % des effectifs sont situés sur les territoires historiques de ses trois fédérations, en Bretagne dans le Sud-Ouest et le Massif Central. Les filiales opèrent sur l'ensemble du territoire français et en Belgique.

Le Crédit Mutuel Arkéa, membre du Crédit Mutuel, adhère au Pacte Mondial de l'ONU et à Transparency International. Le groupe s'attache à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

5.2.2 Évolution des effectifs

Fin 2014, l'effectif total des CDI s'élevait à 8 494 salariés, soit une diminution par rapport à l'année dernière, en raison du remplacement sélectif des départs à la retraite dans les services centraux et les réseaux bancaires.

5.2.3 Intégration des nouveaux recrutés

Le Crédit Mutuel Arkéa a recruté 369 nouveaux collaborateurs en contrat à durée indéterminée en 2014.

Les fonctions Ressources humaines des différentes entités du Crédit Mutuel Arkéa organisent des parcours d'intégration et de formation spécifiques pour les nouveaux salariés : accueil et écoute, informations administratives, procédures, découverte du métier, suivi de la période d'essai. L'objectif : mettre le nouveau recruté dans des conditions optimales d'exercice de son emploi et vérifier l'adéquation entre ses aptitudes et les attentes de l'entreprise. Il s'agit également de créer un lien social entre le salarié et l'entreprise d'une part, entre le nouvel arrivant et les autres salariés, d'autre part.

À ce titre, chaque année, le Crédit Mutuel Arkéa organise un « Carrefour des nouveaux recrutés » qui leur permet de rencontrer le Président et le Directeur général de l'entreprise et d'être informés de l'organisation du groupe, sa stratégie, ses grands projets, ses modes de fonctionnement, sa diversité et d'en comprendre le champ d'activité et les perspectives d'évolution.

Il est à souligner que toutes les entités du Crédit Mutuel Arkéa adoptent des procédures harmonisées en matière de recrutement et d'intégration de manière à faciliter la mobilité à venir des salariés.

5.2.4 Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences efficiente

Compte tenu de l'évolution du marché bancaire et de l'assurance, de ses objectifs stratégiques, de sa pyramide des âges et de son positionnement territorial, le Crédit Mutuel Arkéa considère la mobilité professionnelle comme une condition essentielle à son développement.

La mobilité interne, géographique ou fonctionnelle, est significative. En 2014, plus de 10 % des effectifs ont changé de fonction et/ou de structure.

Le Crédit Mutuel Arkéa propose toute une gamme de dispositifs, détaillés pour l'Unité économique et sociale regroupant près des trois quarts des salariés, dans l'accord d'entreprise sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, renouvelé en octobre 2013. Ces dispositifs permettent aux salariés de gérer pro-activement leur projet professionnel.

Système d'information dédié à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Un système d'information dédié à la GPEC est utilisé par l'ensemble des sociétés du groupe.

Il intègre l'entretien annuel, la mise en valeur des parcours collaborateurs (CV-thèque), la mobilité interne (Bourse des emplois) et l'orientation professionnelle.

Chaque année, l'entretien annuel d'appréciation (EAA) permet aux salariés d'échanger avec leur manager sur leur projet professionnel. Un plan de développement individualisé est établi et se traduit par un programme de formation ou toute autre action permettant l'acquisition de compétences requises par l'emploi ou liées à un projet professionnel cohérent avec les besoins de l'entreprise.

Les salariés ont également la possibilité de bénéficier de « points carrières » pour approfondir les pistes évoquées lors de l'EAA. Le point carrière peut, de façon concertée, déboucher sur un bilan de compétences pour valider un projet professionnel.

Le bilan de compétences est un outil d'aide à l'orientation et à la gestion du parcours professionnel réalisé par un prestataire extérieur. Il a pour objectif de faire émerger un projet d'évolution professionnelle ou de changement d'orientation.

Pour encourager les salariés à être acteurs de leur parcours, l'entreprise propose les postes ouverts au recrutement via un système de « Bourse des emplois ». Chaque société y publie ses offres et tous les collaborateurs peuvent y postuler. En amont d'un acte de candidature, la direction des Ressources humaines encourage les collaborateurs à valoriser leur parcours professionnel. Pour détecter les compétences des collaborateurs, elle prend connaissance des projets professionnels décrits dans les EAA, des parcours renseignés dans le système d'information et des informations délivrées lors des points carrières. Elle peut utiliser ces éléments dans le cadre d'offres d'emploi internes et proposer une rencontre à un collaborateur pour lui présenter un poste à pourvoir.

Le Crédit Mutuel Arkéa organise un « Carrefour des métiers » pour faire connaître et promouvoir la grande diversité d'emplois proposés ainsi que les opportunités et les outils mis à disposition des collaborateurs. En décembre 2013, la première édition avait réuni à Brest près de 10 % des effectifs du groupe. Fin 2014, le « Carrefour des métiers » s'est tenu à Paris et a réuni 300 participants autour de plusieurs ateliers, entretiens et conférences. Un site Internet dédié destiné à promouvoir l'événement et plus globalement à rendre l'information sur les métiers et la mobilité est accessible sur l'Intranet de l'entreprise.

5.2.5 Formation

Le Crédit Mutuel Arkéa maintient un niveau d'engagement élevé (4,2 % de la masse salariale en 2014) en matière de formation. Elle constitue une ressource fondamentale pour développer les compétences, faciliter la carrière professionnelle des collaborateurs et contribuer ainsi à une meilleure efficacité de l'entreprise.

Le groupe développe un plan de formation qui regroupe l'ensemble des actions financées par l'entreprise pour :

- accompagner la stratégie d'entreprise ;
- faciliter l'adaptation à l'emploi ;
- favoriser les évolutions professionnelles ;
- entretenir la motivation des collaborateurs.

En complément du plan de formation, il propose les dispositifs suivants : la Validation des acquis et de l'expérience (VAE), le Droit individuel à la formation (DIF), le Congé individuel de formation (CIF) ainsi que le Comité paritaire de gestion du CIF (COPARCIF). En plus de l'obligation légale,

le Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre ce dispositif pour financer :

- les projets de reconversion externes au Crédit Mutuel Arkéa ;
- les contributions au monde associatif ;
- les besoins de formation personnels.

5.2.6 Promotion de la diversité

Le Crédit Mutuel Arkéa considère que la richesse naît de la diversité. Cet engagement se concrétise notamment sur les thèmes suivants :

L'égalité femmes-hommes

Un 4^e accord triennal sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé en novembre 2014 sur le périmètre de l'Unité économique et sociale.

Il porte notamment sur :

- **Les parcours professionnels.** Le groupe s'engage à garantir, à compétences égales, l'accès aux mêmes parcours professionnels, aux mêmes possibilités d'évolution vers des postes à responsabilité.
- **L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.** Le groupe propose un dispositif d'accompagnement du congé maternité, d'adoption ou parental et l'élargissement des plages de prise en charge pour les frais de garde en cas de déplacement professionnel ou de formation. Ces actions visent à renforcer les dispositifs déjà existants et notamment la Charte de la parentalité signée en 2011.
- **La rémunération.** Le groupe poursuit les efforts engagés en matière de suivi des écarts de rémunération femmes-hommes et de correction progressive des écarts constatés. L'accord prévoit également un suivi de l'attribution des primes et promotions et de l'égalité de traitement au regard des évolutions salariales constatées dans l'entreprise pour les salariés ayant eu un congé maternité ou d'adoption.
- **La communication sur les dispositifs de l'accord** va être enrichie par la mise en place de nouveaux espaces d'informations et d'opérations de sensibilisation et de formations afin de mieux faire connaître les dispositifs.

Dans l'entreprise, les écarts de rémunération sont inférieurs à 5 % sur l'ensemble des niveaux d'emploi, à l'exception d'un seul (niveau 11) où la population de femmes n'est pas représentative.

Dans la continuité des efforts menés en matière d'égalité femmes-hommes, le Crédit Mutuel Arkéa a participé, en décembre 2014, au Forum de la Mixité, parrainé par le Ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Un groupe de travail composé de 13 femmes a été constitué pour proposer un plan d'action afin d'améliorer la mixité des postes d'encadrement supérieur.

Les salariés en situation de handicap

L'entreprise souhaite favoriser l'intégration de salariés en situation de handicap, mais également maintenir et accompagner les salariés en situation de handicap ou confrontés au handicap au cours de leur vie professionnelle en aménageant les postes de travail et en trouvant des solutions en interne pour conserver l'emploi.

Dans le groupe, le taux d'emploi des salariés en situation de handicap est de 3,1 % en 2014.

En s'engageant dans un 4^e accord triennal 2012-2014, l'entreprise décline sa politique sociale autour de deux objectifs :

- développer en interne et en externe l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- maintenir l'employabilité et améliorer les conditions de travail des salariés en situation de handicap.

Cet accord met l'accent sur :

- la formation professionnelle ;
- la collaboration avec les établissements du secteur protégé sur des missions ciblées ;
- la valorisation de l'ensemble des actions facilitant le maintien dans l'emploi ;
- les actions concrètes pour l'accessibilité globale aux outils de l'entreprise.

Le suivi de l'emploi des personnes en situation de handicap est centralisé au sein de la « mission Handicap », qui regroupe trois salariés. Celle-ci coordonne la promotion, l'animation et le suivi des actions en faveur des personnes en situation de handicap liées à l'activité professionnelle. Elle constitue un point de relais complémentaire pour les salariés de l'entreprise concernés par le handicap et les partenaires externes. Enfin, elle exerce son rôle d'animation, de conseil et d'appui auprès des sociétés du groupe.

Elle contribue également aux travaux de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bretagne ainsi qu'au Club des chargés de mission de l'Agefiph.

Le Crédit Mutuel Arkéa développe des partenariats avec les centres de formation de personnes en situation de handicap. Ainsi, il a accueilli en 2014, quatre alternants de la Faculté des métiers de Kerlann, à Rennes, en vue de préparer un diplôme d'attaché commercial.

En 2014, le groupe a aussi renforcé son partenariat avec l'association Handisup dans le but de favoriser la poursuite des études et l'intégration des étudiants en situation de handicap.

Par ailleurs, une convention avec le Centre de rééducation fonctionnelle de Kerpape (Morbihan) a été signée afin de financer un centre de téléformation permettant de contribuer au développement de la qualification des personnes en situation de handicap et de favoriser leur employabilité.

Enfin, l'entreprise a participé de manière active à la Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le département Achats, en lien avec la direction des Ressources Humaines, favorise également le recours au secteur adapté. Cela s'est traduit par :

- la possibilité de recourir pour certaines activités à des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des Entreprises adaptées (EA) ;
- la cartographie de l'ensemble des secteurs d'activité pour lesquels le recours à des prestataires du secteur adapté est envisageable ;
- la réalisation d'un listing des appels d'offres à mener selon un timing prévisionnel, permettant d'accroître le positionnement du groupe sur les trois prochaines années ;
- la sensibilisation des prescripteurs internes à l'intérêt de cette démarche.

Cela a abouti à la concrétisation de plusieurs dossiers en 2014 (exemple : la prestation de broyage confidentiel des papiers de bureau a été confiée à 4 ESAT bretonnes : Alter Ego (56), l'ESAT des Mauriers (22), l'ESAT Bourgchevreuil (35) et l'ESAT de l'Iroise (29)). D'autres devraient suivre en 2015 (exemple : la gestion électronique des documents).

Le contrat de génération

Un accord d'entreprise portant sur le contrat de génération a été signé fin 2013. L'objectif : favoriser l'embauche et l'insertion professionnelle des jeunes, la poursuite de l'activité et la reconversion professionnelle des salariés seniors, et l'interaction entre ces deux populations.

Au cours de la première année de l'accord, l'entreprise a respecté son engagement de recruter 40 jeunes de moins de 27 ans en contrat à durée indéterminée. Cet objectif sera réexaminé chaque année pendant la durée de l'accord.

Pour ce qui concerne l'emploi des seniors jusqu'à la fin de carrière, l'objectif retenu est le maintien de la part des salariés de 57 ans et plus supérieure à 10 % de l'effectif total de l'Unité économique et sociale. L'entreprise s'est engagée à saisir toute opportunité de recruter des salariés de 55 ans et plus, selon les besoins et les expertises.

L'accord prévoit également une série d'actions d'anticipation des évolutions professionnelles et de gestion des âges : entretien de deuxième partie de carrière à 45 ans, entretien sur le projet professionnel à 57 ans. Les conditions de départ à la retraite du salarié sont évoquées lors de cet échange. Un point « échéance professionnelle » est organisé trois mois avant la date à partir de laquelle le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein. Enfin, dans le cadre de l'engagement d'égalité d'accès à l'évolution professionnelle, le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à suivre, chaque année, la part des promotions et des primes attribuées aux salariés de 57 ans et plus, au regard de leur représentation dans la population globale.

Chaque année, dans le cadre de la revue de compétences, les responsables de Ressources humaines détectent avec les directeurs de chaque structure les départs qui nécessitent une période de tutorat entre le salarié qui quitte son poste et son remplaçant. La priorité est mise sur le remplacement de compétences clés.

5.2.7 Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels dont les risques psychosociaux

La qualité de l'environnement et de vie au travail constitue un enjeu permanent et une préoccupation importante de l'entreprise. Soucieuse du bien-être au travail, l'entreprise a souhaité approfondir sa démarche de prévention des risques professionnels au travers de différentes actions, et notamment en application de l'accord collectif triennal, signé en septembre 2012, relatif à la prévention des risques psychosociaux.

Ainsi, le site Intranet des salariés de l'Unité économique et sociale informe sur les dispositifs mis en place et les relais disponibles dans l'environnement de travail.

Afin d'accompagner les salariés en difficulté, l'entreprise a mis en place un partenariat avec un réseau d'assistantes sociales et les responsables hiérarchiques sont sensibilisés à la prévention des risques psychosociaux via des cursus de formation.

Par ailleurs, en 2014, l'entreprise s'est engagée dans un programme de suivi et de prévention des troubles musculo-squelettiques.

Un observatoire social précisant des indicateurs objectifs liés à la santé au travail, l'organisation, le climat social et la gestion prévisionnelle des emplois est complété chaque année.

En 2014, 77 managers ont été formés à la prévention des risques psychosociaux et 88 salariés ont été formés dans le cadre de la gestion de l'agressivité en face-à-face. Depuis 2011, près de 600 managers ont suivi cette formation portant sur la détection des salariés en souffrance et près de 900 collaborateurs ont suivi la formation à la gestion de l'agressivité.

En 2014, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a rejoint le Club de prévention des incivilités d'Aquitaine. Ce Club, créé en 2013 à l'initiative d'une dizaine d'entreprises du territoire, mène des actions de prévention, à travers une charte d'engagements commune. À l'occasion de la « Semaine du respect », elles ont diffusé dans leurs points de vente un message unitaire – « Le respect, une valeur à partager » – via des affiches et un clip vidéo.

Les salariés de la fédération ont débattu de ce sujet sensible et ont proposé des pistes de réflexion en vue de rédiger une charte du respect. Celle-ci sera affichée courant 2015 dans toutes les Caisses locales.

Plusieurs filiales ont mené des enquêtes sur les conditions de travail : Monext, Fortuneo ou Financo dans son réseau de délégations. Des tables rondes ont été organisées chez CFCAL pour identifier et recenser les « irritants » rencontrés de manière récurrente par les salariés et un plan d'actions a été défini et présenté au Comité de direction en vue d'un déploiement.

Enfin, les accidents du travail restent peu fréquents et de faible gravité, leur nombre a par ailleurs fortement diminué : 70 en 2014, contre 113 en 2013.

5.2.8 Dialogue social actif

Chaque société du groupe dispose selon ses propres obligations réglementaires de ses institutions représentatives du personnel : délégués du personnel, délégués syndicaux, Comités d'entreprise et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. L'Unité économique et sociale et chaque filiale négocient leurs propres accords d'entreprise. Il existe, par ailleurs, une instance d'informations économiques, sociales et organisationnelles : le Comité de groupe. Il se réunit deux fois par an. Cette instance est informée de la situation et des perspectives de l'ensemble des entités.

Les instances représentatives des différents établissements sont complétées par un Comité central d'entreprise (CCE) et un Comité central d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CCHSCT).

Outre les commissions obligatoires (économique, emploi-formation, retraite et prévoyance, logement), l'entreprise a mis en place des commissions facultatives : activités sociales et culturelles, vie sociale et NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), etc.

Les délégués du personnel et les comités d'entreprise des établissements se réunissent chaque mois, les CHSCT quatre fois par an, le CCE entre quatre et dix fois par an selon le nombre et la complexité des projets et dossiers en cours et le CCHSCT trimestriellement a minima. Cette activité sociale soutenue a nécessité de reconnaître le positionnement particulier des représentants du personnel, qui bénéficient d'un accord spécifique de garantie minimale de carrière et de rémunération. Il en résulte un dialogue social riche et innovant, se concrétisant notamment par la signature d'accords d'entreprise.

Liste des accords d'entreprise signés en 2014

Pour l'Unité économique et sociale, les accords signés en 2014 sont :

- Accord relatif au régime santé, prévoyance et retraite surcomplémentaire du personnel de service ;
- Accord 2014-2016 sur le contrat d'intéressement ;
- Accord 2014-2017 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

- Accord 2014-2017 relatif à l'information et à l'accompagnement des salariés lors des projets de réorganisation ;

- Accord-cadre sur les modalités d'organisation de la négociation d'un accord collectif portant sur la rénovation de la convention collective UES Arkade.

De même, les filiales ont signé différents accords ou avenants sur 2014 portant sur :

- le contrat d'intéressement (Suravenir, Fortuneo, Arkéa Banking Services, Novélia...) ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Financo, Monext, CFCAL...) ;
- la GPEC (Suravenir) ;
- la réduction du temps de travail (Financo, Suravenir-Assurances) ;
- la prévoyance et les frais de santé (Monext).

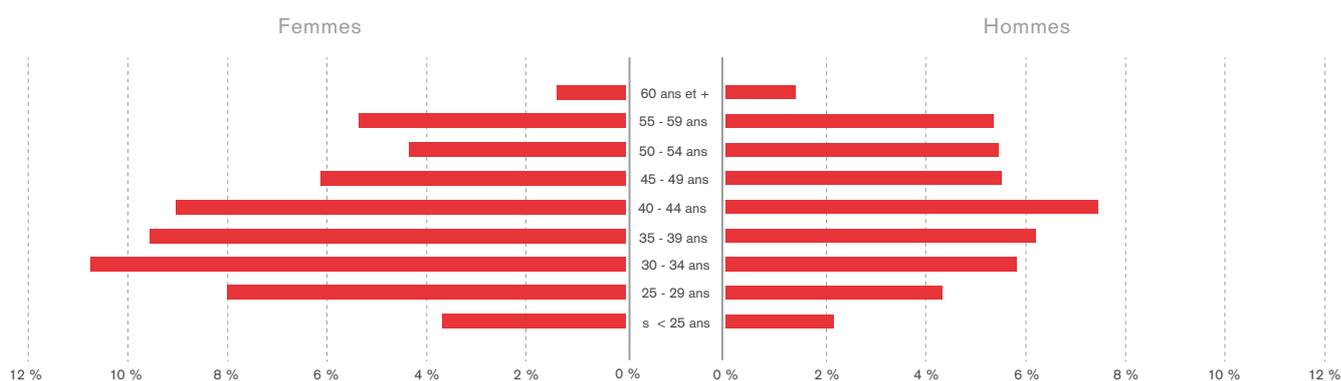
Aucun de ces accords ne concerne la santé et la sécurité au travail qui ont fait l'objet d'accords triennaux les années antérieures.

5.2.9 Les chiffres clés des ressources humaines

Crédit Mutuel Arkéa	2012	2013	2014
Effectif total (personnes physiques)	9 798	9 250	9 156
Effectifs permanents (CDI) (personnes physiques)	8 982	8 589	8 494
Effectifs non permanents (personnes physiques)	816	661	662
Effectif total (Équivalent Temps Plein)	ND	8 968	8 965
Effectifs permanents (CDI - Équivalent Temps Plein)	ND	8 360	8 379
Effectifs non permanents (Équivalent Temps Plein)	ND	608	587
Cadres	4 916	4 921	4 895
% de femmes parmi les cadres	40,8 %	40,4 %	42,3 %
Non-cadres	4 066	4 329	4 261
Âge moyen (ans)	41	40	40
Recrutements (CDI + CDD)	1 197	1 448	1 480
Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'entreprise	436	745	465
dont licenciements	54	55	70
Rémunération moyenne par salarié CDI en euros (*)	42 448	41 004	41 912
% de la masse salariale consacrée à la formation	5,4 %	5,0 %	4,2 %
Taux de personnes handicapées	3,0 %	2,9 %	3,1 %

* Changement de méthode de calcul en 2013.

Pyramide des âges (répartition par tranche d'âge, en % de l'effectif total CDI)



5.3 Développement territorial

Pour le Crédit Mutuel Arkéa, groupe coopératif territorial, le soutien au rayonnement économique des territoires et les actions citoyennes mises en œuvre s'inscrivent dans le prolongement de son propre développement.

5.3.1 Soutien au rayonnement économique des territoires

Le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat

Fidèle à son ambition d'accompagner les entrepreneurs dans leurs projets, le Crédit Mutuel Arkéa a été partenaire en 2014, aux côtés du groupe *Le Figaro*, de « Just start me up », un concours de jeunes talents innovants qui met en valeur l'esprit d'entreprise et l'innovation en France. À cette occasion, un prix spécial a été attribué à Tival, une start-up bretonne qui a conçu le premier dériveur pneumatique entièrement démontable. Tival est soutenue depuis ses débuts par Ark'ensol Créavenir.

Déjà partenaire de France Digitale, l'association des professionnels de l'écosystème numérique, le Crédit Mutuel Arkéa a accompagné la première édition du West Web Festival, organisé par l'incubateur West Web Valley. Cette initiative bretonne, qui s'est déroulée en marge du festival des Vieilles Charrues, à Carhaix, vise à créer des passerelles entre le secteur bancaire, les investisseurs et les startups du numérique.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa a parrainé un nouveau programme court diffusé sur M6 et intitulé : « Entreprendre C Grandir ». L'ambition : mettre à l'honneur des entrepreneurs de l'économie digitale et donner envie au plus grand nombre d'oser l'aventure entrepreneuriale en valorisant l'apport du digital.

Enfin, le Crédit Mutuel Arkéa et le Crédit Mutuel de Bretagne se sont engagés aux côtés de l'association Femmes de Bretagne pour développer le premier réseau social collaboratif destiné aux Bretonnes qui entreprennent.

Le financement de la création d'entreprise

Ark'ensol Créavenir

Ark'ensol, l'association des solidarités du Crédit Mutuel Arkéa, regroupe deux associations spécialisées. Ark'ensol Créavenir et Ark'ensol Entraide. Ark'ensol Créavenir a pour objectif de favoriser et d'accélérer le développement économique et social des territoires couverts par le Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest. Elle accorde des aides financières à des petites entreprises, en cours de création ou de reprise, qui réalisent des investissements et créent des emplois. Chaque aide financière accordée est systématiquement composée d'un don et d'un prêt d'honneur pouvant atteindre 5 000 euros par emploi créé, pour un montant maximal de 15 000 euros.

Ark'ensol Créavenir	2012	2013	2014
Dons (en milliers d'euros)	466	613	609
Prêts d'honneur (en milliers d'euros)	912	1 207	1 197
Nombre d'emplois créés	588	825	760

En 2014, ce dispositif a permis de contribuer à la création ou au maintien de 760 emplois. Le montant total des dons atteint 609 000 euros et celui des prêts d'honneur 1,2 million d'euros. Depuis sa création, Ark'ensol Créavenir a aidé à la création de plus de 2 700 emplois.

Le financement de la création ou de la reprise d'entreprise au Crédit Mutuel de Bretagne

Pour le Crédit Mutuel de Bretagne, la création et la reprise d'entreprises est un axe stratégique incontournable.

Les partenariats tissés sont nombreux et permettent au groupe d'être présent à chaque étape du processus de création ou de reprise d'une entreprise :

- relations étroites avec les chambres consulaires (CCI, Chambres des métiers et de l'artisanat), les structures

d'accompagnement (BGE ou boutiques de gestion, plateformes Initiative, France active, Entreprendre), les organismes professionnels agricoles (OPA) et les Inter-CE ;

- participation au capital de Bretagne Capital Solidaire (BCS), une société de capital-risque solidaire ;
- partenaire fondateur du réseau collaboratif « Femmes de Bretagne ».
- contribution financière dans plusieurs dispositifs régionaux :
 - au fonds régional pour la reprise « BRIT », émanation du Réseau Initiative Bretagne, de la Région Bretagne et de la Caisse des dépôts ;
 - au fonds « prêt d'honneur » du Réseau Initiative Bretagne ;

- au fonds « prêt d'honneur » pour l'amorçage régional (PHAR), émanation du Réseau Entreprendre.

Plus de 40 % des nouveaux clients professionnels du Crédit Mutuel de Bretagne ont créé ou repris une entreprise en 2014. Fin 2014, la production des prêts « Install Pro » s'élève à 32,6 millions d'euros pour un encours de 90,7 millions d'euros.

Le financement des entreprises

Le groupe poursuit aussi sa politique de soutien au dynamisme de ses territoires via notamment ses filiales : Arkéa Capital Investissement, Arkéa Capital Gestion et Arkéa Capital Partenaire.

En 2014, Arkéa Capital Investissement a participé à la levée de fonds du groupe Oceania Hôtels, l'un des principaux acteurs indépendants du marché français de l'hôtellerie. Cette enveloppe de 80 millions d'euros servira à doubler sa capacité

d'accueil d'ici à cinq ans, pour passer de 2 000 à 4 000 chambres et à finaliser la modernisation du parc existant.

Après le groupe Le Graët (agroalimentaire) en 2011 et Paprec (recyclage) en 2012, Arkéa Capital Partenaire a mené, en 2014, deux nouvelles opérations d'envergure. Elle a investi à hauteur de 30 millions d'euros dans le groupe Armor, spécialiste mondial de la fabrication et de la commercialisation de consommables d'impression. Cet investissement a permis à son Président Hubert de Boisredon et à l'équipe de direction de reprendre le contrôle de l'entreprise. Arkéa Capital Partenaire a également investi 70 millions d'euros au capital du groupe Sermeta, basé à Morlaix, et qui sert les plus grands fabricants de chaudières en Europe, aux États-Unis et en Asie. L'opération a permis au principal dirigeant, Joseph Le Mer, de reprendre le contrôle de la société qu'il a fondée en 1993.

L'activité de capital investissement revêt d'autres formes. Federal Finance, le gestionnaire d'actifs du Crédit Mutuel Arkéa, propose depuis 2008 des Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) et des Fonds d'investissement de proximité (FIP). Pour un épargnant particulier, la souscription d'un FCPI ou d'un FIP permet une réduction fiscale tout en soutenant le développement d'entreprises innovantes (FCPI) et implantées à proximité (FIP). En 2014, Federal Finance a commercialisé deux nouveaux fonds : Pluriel Valeurs N° 4 (FCPI) et Pluriel Atlantique (FIP), qui contribuent directement au développement du tissu économique et soutiennent des PME-PMI innovantes, moteurs de croissance et créatrices d'emplois.

Le financement des collectivités territoriales

Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest, ainsi qu'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels sont des partenaires privilégiés des collectivités territoriales. En Bretagne, par exemple, le Crédit Mutuel de Bretagne finance plus du tiers des nouveaux crédits accordés chaque année aux collectivités du territoire.

Dans le Sud-Ouest, le Crédit Mutuel Arkéa a signé une convention avec la ville d'Angoulême, pour lui permettre de poursuivre la construction et la modernisation d'équipements et d'infrastructures dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture et de l'espace public. L'accord comprend notamment une ligne de trésorerie de 5 millions d'euros.

Partenaire des associations

Le groupe est un partenaire naturel du monde associatif. En Bretagne, près de

50 000 associations, soit environ deux associations sur trois, sont clientes du Crédit Mutuel de Bretagne. Le total des dépôts du marché associatif, hors secteur de la tutelle et des organismes sociaux, s'élève à près d'un milliard d'euros. Tous les secteurs sont représentés : éducation, culture, sport, action familiale et sociale, environnement, loisirs, tourisme...

Depuis 2013, Ark'ensol met gratuitement son matériel informatique déclassé à la disposition des associations sociétaires en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central. À fin 2014, ce sont près de 100 associations qui ont pu bénéficier de 200 ordinateurs et imprimantes leur permettant de mieux exercer leurs missions.

5.3.2 Actions & offres citoyennes

Les actions citoyennes dans les territoires

Micro-crédit et inclusion financière

L'association Ark'ensol Entraide, l'un des dispositifs de solidarité du groupe, intervient notamment auprès des emprunteurs en difficulté. L'aide consiste en une prise en charge, jusqu'à 75 % et durant une période pouvant aller jusqu'à un an, des échéances de prêts de sociétaires qui, pour diverses raisons, connaissent des difficultés temporaires pour rembourser leurs crédits. En 2014, 153 familles ont été aidées pour un montant dépassant les 400 000 euros.

Ark'ensol Entraide propose également, par l'intermédiaire de ses 30 partenaires, des microcrédits personnels, jusqu'à 3 000 euros. Ces prêts s'adressent à des personnes pour lesquelles l'accès au crédit « traditionnel » est difficile. Dans le cadre d'un accompagnement social, ces microcrédits peuvent financer l'acquisition ou l'entretien d'un véhicule, de l'équipement ménager, favoriser l'autonomie, l'accès au logement ou encore des projets de cohésion familiale. En 2014, 394 microcrédits personnels ont été accordés pour un montant total de plus de 800 000 euros.

L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), un partenaire depuis 20 ans

Le Crédit Mutuel Arkéa a signé en 2014 une nouvelle convention-cadre avec l'Adie, l'Association pour le droit à l'initiative économique. Le partenariat prévoit notamment l'ouverture de lignes de crédit d'un montant annuel total de 2,4 millions d'euros pour les trois prochaines années. À cela s'ajoute aussi la dotation des fonds de prêts d'honneur à hauteur de 30 000 euros par an. Ces aides bénéficieront aux créateurs d'entreprises en Bretagne, dans le Sud-Ouest et dans le Massif Central. L'Adie pourra accorder chaque année jusqu'à 600 prêts sur ces territoires. Cette convention complète efficacement les dispositifs solidaires d'Ark'ensol Créavenir et l'action des Caisses locales en faveur de l'économie locale, sociale et solidaire.

Partenaire de la Fondation de la 2^e chance, le groupe a également abondé le fonds d'entraide de cette structure, destiné aux créateurs d'entreprise.

Arkéa Assistance : entraide et solidarité entre les générations

Arkéa Assistance propose un service de téléassistance à destination des personnes isolées, en situation de handicap ou âgées, qui conjugue proximité (installation à domicile), innovation (application mobile) et simplicité (sans durée d'engagement autre que le mois en cours). L'offre, disponible dans toute la France, a déjà convaincu plus de 5 000 personnes. Arkéa Assistance a complété sa gamme de services avec le lancement d'une montre connectée, équipée d'une application de téléassistance. La filiale est également partenaire de l'association Auboutdufil qui contribue à rompre l'isolement des personnes âgées.

Les actions en faveur du logement social

Armorique Habitat, filiale spécialisée dans le logement social en Bretagne, s'engage en faveur du logement et de la mixité sociale. Elle poursuit parallèlement ses

Associations et solidarité	2012	2013	2014
Associations clientes (OBNL)	61 408	63 900	66 803

(en milliers d'euros)

Ark'ensol Entraide	2012	2013	2014
Aides emprunteurs	575	700	443
Microcrédits	615	680	845

efforts dans les constructions labellisées systématiquement en très haute performance énergétique et soutient des projets novateurs en matière d'économie d'énergie et de réduction de charges pour les locataires. Ainsi, Armorique Habitat a construit dans le Finistère le premier bâtiment collectif en France équipé d'une chaudière à cogénération. Cet ouvrage comprend également un jardin minéral limitant l'entretien et les charges inhérentes.

Deux autres filiales, Foncière Investissement et Arkéa Immobilier Conseil, s'inscrivent dans la même démarche responsable et collaborent, d'une manière soutenue, avec des promoteurs de constructions durables.

Enfin l'offre bancaire des trois fédérations contribue au financement du logement social via l'épargne collectée sur le Livret Bleu et les prêts locatifs sociaux.

Le mécénat

L'attractivité des territoires, leur capacité à rayonner au niveau national et international, à attirer entrepreneurs, investisseurs, actifs, touristes, étudiants... sont des enjeux majeurs pour le Crédit Mutuel Arkéa. C'est pourquoi, le groupe s'engage aux côtés d'organismes et d'associations qui œuvrent :

- à valoriser et à promouvoir les talents artistiques, scientifiques... ;
- à développer les ressources et les compétences des territoires ;
- à améliorer le cadre de vie et le bien-être des familles.

Mécène actif et impliqué, le groupe structure son intervention autour d'actions emblématiques, menées en Bretagne, dans le Sud-Ouest et le Massif Central, dans trois domaines :

- La culture en soutenant des lieux culturels ouverts et accessibles à tous (scènes, salles de spectacle, musées...). Le groupe accompagne notamment Le Quartz –

Scène nationale de Brest, le Musée du Faouët, le Sémaphore de Cézazat, l'association des Petites cités de caractère de Bretagne... Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Federal Finance et Suravenir sont mécènes du Fonds Hélène & Edouard Leclerc pour la culture.

- La santé en finançant notamment des actions qui visent à améliorer le quotidien des malades hospitalisés, le confort des personnes âgées... Il soutient, par exemple, l'association des Blouses roses dans le Massif Central.
- L'éducation en apportant une aide financière à deux fondations universitaires de référence sur ses territoires : Rennes 1 et Bordeaux.
- Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest accompagne aussi l'association Nos Quartiers ont des Talents, qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et de l'égalité des chances. Cinq salariés ont parrainé des jeunes et les ont accompagnés dans leur recherche d'emploi.

Les partenariats sportifs

L'investissement sportif, qu'il s'agisse de football ou de voile, fait l'objet de partenariats spécifiques. Ainsi, le groupe accompagne le Stade Rennais Football Club, le Football Club de Lorient, l'En Avant Guingamp, les Girondins de Bordeaux qui évoluent en Ligue 1, ainsi que les clubs du Stade Brestois 29 et de Clermont Foot Auvergne en Ligue 2. Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a reconduit son partenariat avec le club de rugby de Bordeaux-Bègles qui participe au Top 14, le club de basket de Boulazac (Périgueux), ainsi que le club de football féminin de Soyaux. Le Crédit Mutuel de Bretagne, aux côtés de la Région Bretagne, est engagé dans la voile depuis plusieurs années, avec des démarches visant à soutenir les jeunes talents et les skippers confirmés. C'est ainsi qu'est née en 2011 la filière d'excellence de course au large « Bretagne – Crédit Mutuel ».

(en millions d'euros)

Encours logement social	2012	2013	2014
Livret Bleu	3 877	5 974	6 176
Prêts Locatifs Sociaux (PLS et PSLA)	634	1 027	1 004

(en millions d'euros)

Mécénat & sponsoring	2012	2013	2014
Budget total Mécénat & sponsoring	3,42	3,65	3,42

Les partenariats solidaires

Le Crédit Mutuel Arkéa est solidaire de ses territoires et soutient, via des initiatives locales, de nombreuses structures caritatives : Banque alimentaire, Restos du cœur, Secours catholique, Secours populaire, Ligue contre le cancer, Téléthon, Croix-rouge française, Les bouchons d'amour...

Liens avec les établissements d'enseignement

Le Crédit Mutuel Arkéa et ses filiales accueillent de nombreux jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ainsi que de nombreux stagiaires. Les équipes de la direction des Ressources humaines et de la formation participent, tout au long de l'année, à des forums d'orientation afin de présenter les métiers de la banque et de l'assurance.

Le Crédit Mutuel Arkéa contribue également de manière significative au financement des établissements d'enseignement bretons. Il est l'un des sept membres fondateurs de la Fondation Rennes 1. Celle-ci œuvre en faveur de la promotion et de la valorisation de la recherche universitaire, de l'insertion professionnelle des étudiants et du développement à l'international. La Fondation Rennes 1 a créé trois chaires sur les thèmes : « Économie de l'innovation », « Environnement et innovation » et « Habitat intelligent et innovation ».

Le Crédit Mutuel Arkéa participe également, depuis 2012, au groupe d'impulsion de la Fondation de l'Université de Bordeaux. Ce groupe orienté vers le lancement et le développement d'actions innovantes fonctionne sur le modèle d'un fonds d'amorçage et finance des projets d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants.

Outre ces actions de mécénat, le Crédit Mutuel Arkéa a tissé de nombreux partenariats avec des établissements de l'enseignement supérieur. Des salariés dispensent des cours dans des formations universitaires en qualité d'intervenants extérieurs.

Les offres solidaires et responsables

Les diverses composantes du Crédit Mutuel Arkéa intègrent la dimension durable dans leur offre de produits et services.

L'investissement socialement responsable

Pour Federal Finance, la solidarité, le respect de l'homme et de l'environnement sont les clés d'une performance durable et responsable, conviction concrétisée notamment dès 2000 par la création de Federal Actions Éthiques. Sa philosophie ? Les entreprises qui investissent aujourd'hui selon des critères de développement

Offre Investissement Socialement Responsable	2012	2013	2014
Encours ISR sous gestion (en millions d'euros)	404	499	1 146
Nombre d'Assemblées générales auxquelles la société a participé	100	97	99
Taux d'approbation des résolutions	72 %	74 %	75 %

durable prennent une longueur d'avance sur la réglementation, sur leurs concurrents et, à terme, devraient créer plus de valeur pour leurs parties prenantes.

Federal Finance Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2009. Sa politique d'investissement repose sur trois principes fondamentaux : la Responsabilité, la Performance et la Transparence. Les gérants s'appuient sur une équipe de recherche interne composée d'analystes financiers ISR.

Federal Finance propose ainsi une gamme complète de 12 fonds ISR actions, obligataires et monétaires via ses deux sociétés de gestion Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion. En 2014, l'ensemble de la gamme d'OPCVM et de fonds d'épargne entreprise de Federal Finance Gestion a reçu le label de référence attribué par Novethic.

Federal Finance développe également depuis dix ans :

- une expertise de gestion sous mandat « investissement responsable » pour répondre aux besoins des investisseurs institutionnels ;
- ainsi que l'épargne salariale ISR qui représente 31 % des encours d'épargne salariale sous gestion.

Fin 2014, le montant total des encours ISR atteint plus d'1 milliard d'euros.

Le vote aux Assemblées générales constitue un autre moyen de défense des intérêts à long terme des actionnaires et des souscripteurs. À ce titre, l'exercice des droits de vote fait pleinement partie du processus de gestion de Federal Finance afin d'encourager les sociétés à respecter de meilleures pratiques en termes d'environnement et de gouvernance.

Federal Finance Gestion s'implique aussi à faire progresser les pratiques des sociétés dans lesquelles elle investit. Son statut d'actionnaire lui permet de dialoguer avec les sociétés et essayer de les faire adopter des comportements cohérents avec ses attentes d'investisseur responsable.

L'épargne solidaire

Le livret d'épargne solidaire

Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest proposent une gamme de placements de partage, destinée aux particuliers, qui conjugue épargne et générosité. Le Livret d'Épargne pour les Autres (LEA), rebaptisé début 2015 Livret solidaire, permet de reverser, chaque année, tout ou partie des intérêts perçus à des associations d'utilité publique. Le contrat a obtenu le label de la finance solidaire décerné par Finansol. Le montant total de l'encours du Livret solidaire atteint 15,5 millions d'euros. 136 000 euros ont été reversés aux associations.

Kerea : l'épargne bancaire solidaire à destination des institutionnels et des entreprises

Kerea Partage est un placement solidaire innovant, conçu par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et la salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa. Il répond à la volonté du groupe de mettre à disposition de ses clients entreprises ou institutionnels des produits d'épargne dotés d'un véritable impact sur l'économie réelle, favorisant les actions responsables et solidaires locales. Kerea Partage permet aux souscripteurs de partager les fruits de leur placement avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Concrètement, l'épargnant choisit de reverser directement une partie (25 à 100 %) de la rémunération perçue à des associations comme ATD Quart Monde, La Croix-rouge française ou encore WWF France.

Le fonds d'épargne salariale solidaire

La part solidaire du Fonds commun de placement entreprise (FCPE) FEE Solidarité ISR de Federal Finance, qui représente 5 à 10 % de l'encours total (4,6 millions d'euros à fin 2014), est investie au capital de la Société d'investissement France Active (« SIFA »). France Active propose un accompagnement et des financements aux entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire et aux personnes en difficulté qui souhaitent créer leur propre entreprise. Sur l'exercice 2013, France Active a contribué à créer ou à consolider 36 191 emplois, dans 6 590 entreprises individuelles ou solidaires. Depuis 2013, les investissements réalisés sur le FEE Solidarité ISR sont répartis dans quatre régions : Bretagne, Auvergne, Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(en millions d'euros)

Épargne solidaire : encours	2012	2013	2014
Épargne salariale solidaire	3,3	4	4,6
Livret Solidaire*	11	13	15,5
Kerea Partage	N/A	1,5	1,5
Total	14,3	18,5	21,1

*Anciennement Livret d'Épargne pour les Autres (LEA).

5.4

Un développement soucieux de son empreinte environnementale

Avec ses sociétaires et clients, ses administrateurs et ses salariés, le Crédit Mutuel Arkéa s'implique en faveur d'un développement territorial responsable et durable.

Ce développement passe par une réduction de l'empreinte environnementale. Ce qui implique une réduction des consommations d'énergie et de ressources naturelles ainsi qu'une diminution des émissions de gaz à effet de serre. Cela induit également d'agir sur l'empreinte environnementale dite indirecte, grâce à des solutions proposées à ses clients et partenaires.

5.4.1 Économie des ressources

Énergie

Le groupe et ses filiales, notamment Financo et Armorique Habitat, ont anticipé l'évolution des normes pour leurs nouvelles constructions : haute qualité énergétique (HQE) et bâtiments producteurs d'énergie pour les logements sociaux.

Suite à un bilan des émissions des gaz à effet de serre, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a réalisé en 2014 des travaux de réfection de la climatisation du siège et de remplacement des chaudières à gaz pour les Caisses locales.

Dans un souci d'économies d'énergie, les collaborateurs du groupe ont été sensibilisés à l'utilisation du chauffage, des lumières, et des imprimantes. Des notes et des guides participent à la diffusion de ces bonnes pratiques au quotidien.

Cela se traduit notamment par l'optimisation de l'éclairage sur les lieux de travail. Un exemple : les néons du siège du Crédit Mutuel Massif Central ont laissé place à des LED avec pour résultat une consommation divisée par deux. Enfin, les Caisses locales dans les réseaux du Crédit Mutuel Arkéa appliquent la loi sur l'extinction des éclairages des vitrines de 23h à 6h du matin.

Papier

Les services centraux et les fédérations intensifient leurs pratiques pour réduire le volume du papier grâce :

- à la généralisation du recto-verso par défaut sur les systèmes d'impression ;
- à la généralisation du recours aux consommables remanufacturés (seconde vie).

En parallèle, le groupe poursuit la réorganisation de son parc d'imprimantes : suppression des imprimantes individuelles, paramétrage de l'impression en noir et blanc par défaut, et une sensibilisation des collaborateurs aux pratiques respectueuses de l'environnement. De même, les échanges par courriel sont favorisés, autant en interne qu'avec la clientèle.

Enfin, tous les papiers approvisionnant les ateliers de reprographie respectent les normes FSC (*Forest Stewardship Council*)/PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification scheme*) de gestion durable des forêts et de traçabilité des produits.

Eau

Le Crédit Mutuel Arkéa ne rencontre pas de difficultés en matière d'approvisionnement en eau, les activités du groupe étant localisées en France et en Belgique.

Gestion des déchets

La gestion des déchets est un enjeu écologique et économique majeur. En juin 2014, le groupe a réorganisé la chaîne de traitement des déchets de façon à maximiser la valorisation, avec :

- la mise en place de « croc-feuilles » : des corbeilles à papier pour accroître le pourcentage de papier envoyé au recyclage ;
- la réorganisation des bennes et containers, pour favoriser le tri ;
- le réaménagement des poubelles de tri ;
- l'identification d'exutoires locaux pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- l'étude initiée sur le respect de la nouvelle réglementation sur les biodéchets : un appel d'offres est prévu en 2015 pour le restaurant d'entreprise des services centraux.

Au total, ce sont environ 7 500 salariés qui sont mobilisés par ces mesures.

À noter qu'une étude est en cours pour déployer la valorisation des déchets au Crédit Mutuel du Sud-Ouest et au Crédit Mutuel Massif Central.

5.4.2 Une politique d'achats responsable

Les enjeux environnementaux sont pris en compte dans les appels d'offres dont l'objet intègre des contraintes environnementales :

- en amont, les attentes environnementales sont précisées. Cela concerne aussi bien des produits ou des matériels utilisés, que des techniques métiers ;
- dans le cadre de l'évaluation des offres, un critère environnemental est intégré afin de privilégier les fournisseurs et les sous-traitants les plus vertueux. Ce critère peut être basé sur des produits, des techniques utilisées, mais également sur des certifications.

Concrètement, cela se traduit par le choix de produits Écolabel pour les prestations de ménage, ou encore la gestion des espaces verts qui prend davantage en compte la protection de la faune et de la flore locales.

Des bonifications ont aussi pu être accordés à des fournisseurs et des sous-traitants ayant une démarche de mise en place d'une flotte propre, ou encore à ceux qui valorisent au maximum les déchets générés.

5.4.3 Une action volontariste et innovante en matière de transports

Le plan de déplacement d'entreprise

Dans la continuité du plan de déplacement

d'entreprise groupe, lancé en 2010, un nouveau plan de déplacement d'entreprise pour le siège (1 800 salariés) a été lancé en mars 2014. Il comprend :

- la mise en place de navettes de liaison entre le siège social et les services de transport en commun (TER-Tram-Bus) ;
- la création d'un espace de stationnement réservé au covoiturage sur les parkings du siège ;
- la création d'un club covoiturage et d'un club vélo ;
- l'aménagement des locaux privatifs pour les vélos avec casiers, prises électriques pour vélo, etc. ;
- l'installation de points d'information transports dans les trois halls d'accueil ;
- l'amélioration de la signalétique externe ;
- la création d'un espace dédié sur le portail Intranet pour dynamiser le covoiturage local.

La sensibilisation et la communication sur ces sujets ont été régulières en 2014.

À titre d'exemple, les salariés ont été invités à ouvrir un compte épargne CO₂, dans le cadre du partenariat conclu avec la société 450 qui développe cet outil innovant. Le compte épargne CO₂ permet à chaque ménage et chaque entreprise d'augmenter son pouvoir d'achat, en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, les visioconférences continuent à être amplement privilégiées au sein du groupe.

Sensibiliser et former aux modalités durables

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, septembre 2014, les collaborateurs des services centraux, du Crédit Mutuel de Bretagne, de Novélia, de Suravenir Assurances, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central ont été invités à changer leurs habitudes de déplacement. Avec la possibilité de tester des vélos, trottinettes et voitures électriques.

Au Crédit Mutuel du Sud-Ouest et dans le Massif Central, les collaborateurs ont été sensibilisés à l'éco-conduite et au covoiturage. Par ailleurs, des transports collectifs sont organisés pour les formations et les réunions. Au sein d'Arkéa Assistance, les nouveaux embauchés suivent un stage de conduite avant leur prise de fonction.

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest teste pour ses collaborateurs du secteur de Bordeaux la mise à disposition de véhicules électriques en libre-service par la Communauté Urbaine de Bordeaux. Enfin, le groupe a acquis deux véhicules électriques en 2014.

5.4.4 La biodiversité

Armorique Habitat a créé un jardin collectif principalement minéral à faible besoin d'entretien. Il ne nécessite pas d'arrosage ni de tonte, et une faible taille annuelle. Cette action en faveur de la biodiversité à vocation à être dupliquée.

Sur le site du siège social à Brest des nichoirs à oiseaux sont installés, ainsi que deux ruches. Certaines surfaces herbées sont préservées pour favoriser la biodiversité.

5.4.5 L'action sur l'empreinte environnementale indirecte

Des solutions pour financer la rénovation énergétique

Le Crédit Mutuel de Bretagne, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et le Crédit Mutuel Massif Central proposent une gamme de prêts pour des travaux de rénovation énergétique : les prêts réglementés à taux zéro ÉCO-PTZ ou les prêts Crédinergie.

De plus, l'ensemble des conseillers Habitat du réseau du Crédit Mutuel de Bretagne a été formé à l'accompagnement des travaux de rénovation énergétique entrepris par les sociétaires et clients.

Le Crédit Mutuel Arkéa est membre fondateur du GIE Réseau Énergie Habitat (REH), aux côtés de 10 partenaires, entreprises de matériaux, d'équipements, conseil en audit énergétique. Ce groupement s'est donné pour mission de proposer aux particuliers, syndicats de copropriétés et collectivités locales une solution complète de rénovation énergétique de leurs bâtiments. En 2014, 100 audits énergétiques ont été réalisés par REH, dont 55 ont été initiés par le Crédit Mutuel de Bretagne.

Dans le cadre des objectifs du Plan bâtiment durable Aquitain, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, avec son offre de crédit dédiée en faveur de l'environnement « Crédinergie Habitat », s'est associé à la Région Aquitaine. Ce projet lui permet ainsi de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire.

Le financement des énergies vertes

Ces dernières années plusieurs usines de méthanisation à la ferme ont été financées, représentant 4 560 kw en fonctionnement, et une usine d'injection représentant 6 000 kw. Sur le plan financier 10,2 millions d'euros ont été accordés aux installations en fonctionnement et 7,5 millions d'euros aux installations en construction soit un total de 17,7 millions d'euros.

Par ailleurs, des installations photovoltaïques sont régulièrement financées.

Des prêts « verts »

Au Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Crédit Mutuel Massif Central, des prêts « verts » ont été créés. Les propriétaires (particuliers et professionnels) de véhicules propres peuvent profiter de conditions de financement particulièrement avantageuses.

Federal Finance signataire du Carbon Disclosure Project (« CDP »)

Le CDP est une organisation à but non lucratif. Son but : gérer un système de reporting unique pour les entreprises afin qu'elles rapportent leur impact environnemental et leur stratégie d'adaptation au changement climatique aux investisseurs. Trois sujets environnementaux sont pris en compte : le changement climatique, l'eau et les forêts. Federal Finance a souhaité s'associer à cette initiative qui permet aux analystes ISR d'accéder à une base de données environnementales complémentaire qui enrichit leurs propres analyses.

Prêts pour le financement de travaux de rénovation visant à améliorer l'efficacité énergétique	2012	2013	2014
Nombre des Éco-prêts à taux zéro accordés dans l'année	1 490	1 200	1 157
Montant moyen des Éco-prêts à taux zéro accordés (en euros)	16 032	16 105	16 094
Montant total des Éco-prêts à taux zéro accordés (en millions d'euros)	23,89	19,33	18,62

5.4.6 Indicateurs environnementaux

Périmètre Crédit Mutuel Arkéa	2012 estimations	2013	2014
Consommation d'énergie (en GWh)	55	57,0	52,8
■ dont électricité (en GWh)	50	51,9	46,4
■ dont gaz (en GWh)	4	4,7	6,1
■ dont fioul (en GWh)	1	0,3	0,3
Chauffage en vapeur d'eau - Réseau urbain, facturée à la tonne d'eau retournée (en PCS)	NC	0	0
Eau glacée en réseau urbain, facturée en kwh (en PCS)	NC	0	0
Consommation d'eau (en milliers de m³)	60	59,2	54,3
Consommation de papier (en tonnes)	1 475	1 656	1 606
■ dont papier à usage interne	NC	570	575
■ dont papier à usage externe	NC	1 086	1 031

Le périmètre de collecte des données a été élargi en 2013 puis en 2014.
NC : non collecté.

Déplacements	2012 (*)	2013	2014
Déplacements professionnels - Avion (km)	8 869 259	8 130 369	8 518 810
Déplacements professionnels - Train (km)	2 517 905	2 409 390	3 823 225

(*) Périmètre : déplacements salariés et administrateurs Crédit Mutuel Arkéa, hors Leasecom et Monext

Visioconférences	2012	2013	2014
Nombre de matériels de visioconférences	72	72	74
Nombre de visioconférences	6 394	6 587	5 186

5.5 Indicateurs RSE

5.5.1 Note méthodologique sur les indicateurs RSE

Les indicateurs RSE, référencés dans les tableaux de la section RSE du Document de référence, s'inscrivent dans une méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2008 et actualisée annuellement.

Cette méthodologie organise les règles de collecte, de gestion et calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux référents et collecteurs des trois fédérations du Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales contribuant au présent reporting RSE, à partir d'un nouvel applicatif développé en 2013 à cet effet. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes qu'externes. Le périmètre global du groupe est pris en compte pour la consolidation de l'ensemble de ces indicateurs RSE.

La démarche retenue s'appuie notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2 ;
- la loi NRE ;
- la méthode de l'ADEME (V2) pour la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre ;
- les échanges réguliers avec les parties prenantes ;

- les principes coopératifs de l'Alliance coopérative internationale (ACI) ;
- la Charte de l'identité coopérative ;
- le Pacte mondial (membre depuis 2004) ;
- le code de transparence Association française de gestion financière - Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR) ;
- le label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES).

Compte tenu de l'activité du groupe, les nuisances sonores, les pollutions, l'emprise sur les sols ou l'adaptation aux conséquences du changement climatique ne sont pas significatives. L'analyse de ces risques a donc été exclue du présent rapport. Le Crédit Mutuel Arkéa n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

Concernant les données sociales :

- l'effectif est le nombre de salariés comptabilisés au 31 décembre, hors stagiaires, intérimaires, ou prestataires extérieurs.
- le nombre total de jours calendaires d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie

indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladie sans certificat médical, les accidents de travail et de trajet, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, les congés parentaux, et les congés d'invalidité.

- les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...) et les congés de maternité et de paternité.
- la masse salariale investie dans la formation intègre les subventions Fongecif et la formation en alternance.

5.5.2 Tableaux récapitulatifs des indicateurs RSE

Référence indicateurs RSE	Indicateurs RSE	Données 2014
	GOUVERNANCE	
	Administrateurs	
GOUV01	Nombre de membres dans le CA (ou CS si Directoire)	19
GOUV02	dont nombre de femmes	2
GOUV03	Nombre de Caisses locales	336
GOUV04	Nombre d'élus - Caisses locales	3 648
GOUV29	dont femmes	1 344
GOUV05	Nombre d'élus - Fédérations	114
GOUV30	dont femmes	28
GOUV06	Nombre de conseils de Caisses locales	2 870
GOUV31	Nombre femmes présidentes en Caisses locales	83
GOUV31-1	% de femmes présidentes en Caisses locales	25 %
GOUV07	Nombre d'administrateurs convoqués aux Conseils de Caisses locales	36 586
GOUV08	Nombre d'administrateurs présents aux Conseils de Caisses locales	30 857
	Renouvellement - Caisses locales	
GOUV14	Nombre de nouveaux élus - Caisses locales	192
GOUV15	dont femmes	77
GOUV34	% de femmes parmi les nouveaux administrateurs	41 %
GOUV18	Nombre de nouveaux Présidents - Caisses locales	23
GOUV19	dont femmes	11
GOUV35	% de femmes parmi les nouveaux présidents	48 %
GOUV35-F	Nombre de femmes parmi les présidents - Caisses locales	83
	Renouvellement - Fédérations	
GOUV16	Nombre de nouveaux élus - Fédérations	11
GOUV17	dont femmes	5
GOUV20	Nombre de nouveaux présidents - Fédérations	1
GOUV34-F	% de femmes parmi les nouveaux élus des fédérations	45 %
	Formation	
GOUV55	Nombre d'administrateurs ou de mandataires sociaux ayant suivi au moins une formation dans l'année	1 815
GOUV56	Nombre total d'heures dispensées	14 252
GOUV58	% administrateurs formés	50 %
GOUV59	Durée de formation par administrateur formé	8

Référence indicateurs RSE	Indicateurs RSE	Données 2014
	Sociétaires - Clients	
GOUV61	Nombre de clients des Caisses locales	2 324 518
GOUV62	dont particuliers	2 109 593
GOUV63	Nombre de sociétaires	1 436 045
GOUV63-1	Nombre de sociétaires N-1	1 428 020
GOUV65	% de sociétaires parmi les clients particuliers	68,07 %
	Participation aux Assemblées générales (locales)	
GOUV68	Nombre de sociétaires présents et représentés	51 769
GOUV70	% de participation aux votes	3,6 %
	SOCIAL	
	Effectifs	
SOC01	Effectif total ETP	8 965
SOC01bis	Effectif personnes physiques	9 156
SOC02	dont France	9 069
SOC03	dont hors France	87
SOC05	dont non-cadres	4 261
SOC08	Effectif CDI	8 379
SOC08bis	dont femmes	4 600
SOC08NC	Effectif CDI NC	3 529
SOC12	% de salariés en CDI	93 %
	Recrutement	
SOC13	Nombre total d'embauches	1 480
SOC15	dont femmes	946
SOC16	dont CDI	369
	Licenciements et motifs	
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	465
SOC20	dont licenciements	70
SOC21	Turnover (%)	3,0 %
	ORGANISATION, DURÉE DU TRAVAIL ET ABSENTÉISME	
	Organisation du temps de travail	
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	92 %
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	8 %
	Absentéisme et ses motifs	
SOC38	Nombre total de jours calendaires d'absence	137 277
SOC39	dont maladies	135 522
SOC40	dont accidents de travail	1 755
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	1

Référence indicateurs RSE	Indicateurs RSE	Données 2014
	Conditions d'hygiène et de sécurité	
SOC44	Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail	70
	Formation et insertion professionnelle	
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (euros)	15 401 849
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	4,2 %
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	5 701
SOC49	% de salariés formés	62 %
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	141 526
	Égalité professionnelle Homme-Femme	
SOC59	Nombre de femmes cadres	2 071
SOC60	% de femmes parmi les cadres	42 %
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	478
SOC62	dont nombre de femmes	235
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	49 %
	Dialogue social	
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0
SOC78	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	494
SOC79	Nombre de procédures d'information des représentants du personnel (CE, CHSCT, DP)	398
	Emploi et insertion des travailleurs handicapés	
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés	286
SOC71	% de personnes handicapées dans l'effectif total	3,1 %
	Rémunérations et leur évolution	
SOC73	Masse salariale brute (euros)	369 412 292
SOC74	Rémunération annuelle moyenne brute - tous statuts CDI	41 912
SOC75	Rémunération annuelle moyenne brute - non-cadres CDI	29 348
SOC76	Rémunération annuelle moyenne brute - cadres CDI	51 053
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) - CDI	351 166 182
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) - non-cadres CDI	103 555 993
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) - cadres CDI	247 610 104
	SOCIÉTAL	
SOT01	Nombre de points de vente groupe Crédit Mutuel Arkéa en France et à l'étranger	1 099
SOT01A	Nombre de points de vente Crédit Mutuel Arkéa	471
SOT01-1	Nombre de points de vente groupe Crédit Mutuel Arkéa hors France	3
SOT01C	Points de vente périodique	640

Référence indicateurs RSE	Indicateurs RSE	Données 2014
	Microcrédits	
	Microcrédits personnels accompagnés (partenariats)	
SOT10	Nombre de microcrédits accordés dans l'année	394
SOT11	Montant moyen des microcrédits accordés (euros)	2 144
SOT13	Montant des microcrédits financés sur l'année (euros)	844 715
	Microcrédits professionnels intermédiés	
SOT16	Nombre de dossiers microcrédits professionnels intermédiés	596
SOT17	Montant des lignes de crédit mises à disposition (euros)	1 938 179
SOT201	Nombre de microcrédits professionnels accompagnés accordés dans l'année (dans le cadre d'un partenariat)	456
SOT202	Montant des microcrédits professionnels accompagnés accordés dans l'année (dans le cadre d'un partenariat)	1 197 410
	ISR	
SOT28	Encours ISR (euros)	1 146 963 534
SOT28LNOV-ISR	Encours ISR - Avec Label ISR NOVETHIC	1 051 696 486
	Politique de votes	
SOT29	Taux d'approbation des résolutions	75 %
SOT30	Nombre d'assemblées générales auxquelles la société a participé	99
	Épargne solidaire	
SOT31	Encours global (euros) épargne solidaire	21 552 500
SOT32	dont reversé aux associations	144 960
	DAT épargne solidaire (Kerea)	
SOT31-1	Encours (euros) de l'épargne DAT solidaire	1 450 000
SOT32-1	dont reversé aux associations	8 688
	Livrets d'épargne pour les autres (LEA)	
SOT33	Encours hors capitalisation (euros) Livret d'Épargne pour les Autres (LEA)	15 467 983
SOT33LFinansol	Encours d'épargne sur des produits bénéficiant du label FINANSOL	15 467 983
SOT32-2	dont reversé aux associations	136 272
	Épargne salariale solidaire	
SOT37	Encours (euros) de l'épargne salariale solidaire	4 634 517
	Marché des associations	
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises...)	66 803
	Mécénat et sponsoring	
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring (euros)	3 420 796
	Prêts aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique	
SOT63	Nombre de PTZ accordés dans l'année	1 157
SOT64	Montant moyen des PTZ accordés (euros)	16 094
SOT65	Montant total des Éco-prêt à taux zéro accordés (euros)	18 621 289
SOT69	Nombre de projets financés (professionnels et agriculteurs)	37
	Produits et services à caractère social	
SOT71	Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA) (euros)	1 004 033 677

Référence indicateurs RSE	Indicateurs RSE	Données 2014
	ENVIRONNEMENTAL	
	Eau^(m³)	
ENV04	Consommation d'eau (m³)	54 305
	Énergie (kWh)	
ENV05	Consommation totale d'énergie (kWh)	52 835 271
ENV05-1	Chauffage en vapeur d'eau - Réseau urbain, facturée à la tonne d'eau retournée (en PCS)	-
ENV05-2	Eau glacée en réseau urbain, facturée en kwh (en PCS)	-
ENV06	dont Électricité (kWh)	46 400 140
ENV07	dont Gaz (kWh)	6 128 900
ENV08	dont Fioul (kWh)	306 231
	Papier (tonnes)	
ENV09	Consommation de papier (tonnes)	1 606
ENV10	dont papier à usage interne (tonnes)	575
ENV11	dont papier à usage externe (prestations externes : impression, communication, relevés clients, chèquiers, etc. (tonnes)	1 031
ENV13	Consommation cartouches de toner (nbre de cartouches achetées)	18 564
ENV16	dont nombre de cartouches toner recyclées	15 846
ENV14	% de cartouches de toner recyclées achetées (achats/fournisseurs)	85,36
	Déplacements (km)	
ENV18	Déplacements professionnels - Avion (km)	8 518 810
ENV19	Déplacements professionnels - Train (km)	3 823 226
ENV20	Déplacements professionnels - Flottes automobiles (km)	8 916 079
ENV21	Nombre de litres d'essence consommés par la flotte interne	11 591
ENV22	Nombre de litres de gasoil consommés par la flotte interne	567 954
ENV23	Déplacements professionnels avec véhicule personnel	9 576 718
ENV29	Gestion du courrier : navettes intercaisses et métiers + transports fonds	1 814 515
	Émissions directes fugitives	
ENV30	Fuite de gaz frigorigènes des installations de climatisation (climatisation tertiaire à eau et à air)	131
ENV34	Nombre de documents et pages gédéifiés	52 383 000
	DISPOSITIFS DE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	
	Émissions évitées	
ENV31	Nombre de matériels de visio-conférences	74
ENV32	Nombre de visio-conférences	5 186

6. Informations générales

Informations relatives aux implantations et activités incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

Les principales informations relatives aux implantations au 31 décembre 2014 agrégées à l'échelle des États et territoires sont les suivantes :

Zone	Pays	PNB ⁽¹⁾ (en milliers d'euros)	Effectifs ⁽²⁾	Bénéfice ou perte avant impôt ⁽¹⁾	Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	Subventions ⁽¹⁾
France	France	1 693 501	8 369	410 562	- 147 109	0
Autres pays de l'UE	Belgique	30 163	84	7 638	0	0
	Luxembourg	0	0	0	0	0
Amérique du Nord	Canada	0	13	55	0	0
Total général		1 723 664	8 466	418 254	- 147 109	0

(1) La quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence est enregistrée directement dans le résultat avant impôt. Leur contribution au PNB, impôts sur les bénéfices et subventions consolidés est donc nulle.

(2) Effectifs en Équivalent Temps Plein (ETP) au 31/12/2014 y compris les effectifs des entités mises en équivalence.

Renseignements concernant la société

Raison sociale et nom commercial :
Crédit Mutuel Arkéa

Lieu de constitution et numéro d'enregistrement :

Siren : 775 577 018 RCS Brest/
Code APE : 651 D

Date de constitution et durée de vie :

La société a été constituée le 24 septembre 1960 pour une durée de 99 ans, soit pour une durée de vie s'achevant le 23 septembre 2059.

Siège social :

1 rue Louis Lichou,
29480 Le Relecq-Kerhuon
Téléphone : 02 98 00 22 22
Fax : 02 98 28 46 32

Forme juridique :

La société est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. C'est aussi une union de coopératives.

Elle est régie par :

■ la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

■ les articles L 231-1 à L 231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;

■ les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;

■ les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;

■ les articles L 512-55 à L 512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ;

■ les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.

Nature du contrôle exercé sur la société

La structure de base du groupe est la caisse locale. Celle-ci couvre une circonscription géographique limitée et son capital est détenu par les sociétaires sous forme de parts sociales. Le capital de Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les Caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central. Il n'existe pas d'accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

À la date du dépôt du présent Document de référence, ni la société ni aucun autre membre du Crédit Mutuel Arkéa n'est ou n'a été impliqué dans une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment, durant les douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Crédit Mutuel Arkéa.

Contrats importants

Il n'y a pas eu de contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires de la société) pouvant conférer à tout membre du Crédit Mutuel Arkéa un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de la société à remplir les obligations que lui imposent les titres financiers émis à l'égard de leurs détenteurs.

Changement significatif de la situation financière de la société

Aucun changement significatif de la situation financière de la société n'est survenu depuis la fin du dernier exercice et en particulier depuis l'arrêté des comptes de l'exercice 2014 par le Conseil d'administration de la société le 27 février 2015.

Vérification des informations financières historiques annuelles et sources des informations financières figurant dans le présent document

Pour l'exercice 2014 :
Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2014.

Pour l'exercice 2013 :
Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2013.
Pour l'exercice 2012 :
Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2012.

Le présent Document de référence ne contient aucune autre information vérifiée par les contrôleurs légaux, et les informations financières figurant dans le présent document sont toutes tirées des états financiers vérifiés de la société.

Le présent Document de référence ne contient aucune information provenant de tiers, aucune déclaration d'experts ou déclaration d'intérêts.

Prévisions ou estimations de bénéfices

Le présent Document de référence ne contient aucune prévision ou estimation de bénéfice.

Date des dernières informations financières auditées

La date des dernières informations financières auditées est le 31 décembre 2014. Elles ont été arrêtées par le Conseil d'administration en date du 27 février 2015 et seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 6 mai 2015.

Aucune information financière trimestrielle ou semestrielle n'a été publiée depuis la date des derniers états financiers vérifiés.

Documents accessibles au public et documents intégrés par renvoi

Pendant la durée de validité du Document de référence, une copie des documents suivants peut, le cas échéant, être consultée :

- les statuts de la société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société inclus dans le présent Document de référence ;
- les informations financières de la société et du groupe Crédit Mutuel Arkéa pour les exercices s'achevant le 31 décembre 2012, 2013 et 2014 de la société et du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- le présent Document de référence ;

■ le Document de référence numéro D.14-0317 du 9 avril 2014 intégré par renvoi et actualisé le 29 août 2014 sous le n° D.14-0317-A01 ;

■ le Document de référence numéro D.13-0326 du 10 avril 2013 intégré par renvoi et actualisé le 2 septembre 2013 sous le n° D.13-0326-A01 ;

■ le Document de référence numéro D.12-0327 du 12 avril 2012 intégré par renvoi et actualisé le 3 septembre 2012 sous le n° D.12-0327-A01 ;

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations intégrées par renvoi.

Le Document de référence numéro D.14-0317 du 9 avril 2014 intégré par renvoi et actualisé le 29 août 2014 sous le n° D.14-0317-A01 ainsi que le présent Document de référence sont par ailleurs disponibles sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

Ces documents pourront être consultés au siège social de la société aux heures et jours ouvrés habituels. Une copie du présent Document de référence sera adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Ces documents peuvent être également consultés sur le site Internet de la société (www.arkea.com).

Intégration par renvoi

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de référence concernant certaines informations, notamment les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société :

1. Relatives à l'exercice 2013 : pages 56 à 121 du Document de référence numéro D.14-0317 du 9 avril 2014,
2. Relatives à l'exercice 2012 : pages 64 à 135 du Document de référence numéro D.13-0326 du 10 avril 2013,
3. Relatives à l'exercice 2011 : pages 85 à 142 du Document de référence numéro D.12-0327 du 12 avril 2012.

D'autres informations incluses dans le précédent Document de référence distinctes de celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de référence.

7. Personne responsable

Personne responsable des informations contenues dans le présent document

Ronan Le Moal, Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa.

Déclaration de la personne responsable du présent document

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant

sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les informations financières présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux des comptes qui contiennent des observations, figurant en page 174 du présent Document de référence.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant dans le Document de référence numéro D.14-0317 du 9 avril 2014 incorporé par référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes qui contient des observations. Ce rapport figure en page 188 dudit Document de référence.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurant dans le Document de référence numéro D.13-0326 du 10 avril 2013 incorporé par référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes qui contient des observations. Ce rapport figure en page 211 dudit Document de référence.

Fait au Relecq-Kerhuon, le 10/04/2015

Ronan Le Moal, Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa

8. Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2014 ont été audités par :

Commissaires aux comptes titulaires :

MAZARS
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex – France

Représenté par
Monsieur Charles de Boisriou
Début du premier mandat : 1976
Expiration du mandat en cours :
31 décembre 2014 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars représenté par Monsieur Charles de Boisriou à compter de l'exercice 2012 a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

et

DELOITTE & ASSOCIÉS
185, avenue Charles de Gaulle
BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex – France

Représenté par
Monsieur Jean-Vincent Coustel
Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat en cours :
31 décembre 2014 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Vincent Coustel à compter de l'exercice 2014 a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

Commissaires aux comptes suppléants :

Madame Anne Veaute,
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex – France

Début du premier mandat : 2012
Expiration du mandat en cours :
31 décembre 2014 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

La nomination de Madame Anne Veaute a été décidée le 3 mai 2012 pour la durée du mandat de Monsieur Charles de Boisriou restant à courir, soit trois exercices.

et

Société BEAS
7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex – France

Représentée par
Monsieur Pascal Pincemin

Début du premier mandat : 2009
Expiration du mandat en cours :
31 décembre 2014 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

La nomination de la Société BEAS a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2013 ont été audités par :

Commissaires aux comptes titulaires :

MAZARS
61, rue Henri Regnault – Exaltis
92075 La Défense Cedex – France

Représenté par
Monsieur Charles de Boisriou
Début du premier mandat : 1976
Expiration du mandat en cours :
31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars représenté par Monsieur Charles de Boisriou à compter de l'exercice 2012 a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

et

DELOITTE & ASSOCIÉS
185, avenue Charles de Gaulle
BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex – France

Représenté par
Monsieur Jean-Marc Mickeler
Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat en cours :
31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Marc Mickeler a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

Commissaires aux comptes suppléants :

Madame Anne Veaute,
61, rue Henri Regnault – Exaltis
92075 La Défense Cedex – France
Début du premier mandat : 2012
Expiration du mandat en cours :
31 décembre 2014

La nomination de Madame Anne Veaute a été décidée le 3 mai 2012 pour la durée du mandat de Monsieur Charles de Boisriou restant à courir, soit trois exercices.

et

Société BEAS
7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex – France

Représentée par
Monsieur Pascal Pincemin
Début du premier mandat : 2009
Expiration du mandat en cours :
31 décembre 2014

La nomination de la Société BEAS a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

Les comptes consolidés de la société pour l'exercice 2012 ont été audités par :

Commissaires aux comptes titulaires :

MAZARS
61, rue Henri Regnault
Exaltis
92075 La Défense Cedex – France

Représenté par
Monsieur Charles de Boisriou
Début du premier mandat : 1976
Expiration du mandat en cours :
31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Mazars représenté par Monsieur Charles de Boisriou à compter de l'exercice 2012 a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

et

DELOITTE & ASSOCIÉS
185, avenue Charles de Gaulle
BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex – France

Représenté par
Monsieur Jean-Marc Mickeler
Début du premier mandat : 2007
Expiration du mandat en cours :
31 décembre 2014

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Marc Mickeler a été décidé le 23 avril 2009 pour une période de six exercices.

Commissaires aux comptes suppléants :

Madame Anne Veaute,
61, rue Henri Regnault – Exaltis
92075 La Défense Cedex – France

Début du premier mandat : 2012
Expiration du mandat en cours :
31 décembre 2014

La nomination de Madame Anne Veaute a été décidée le 3 mai 2012 pour la durée du mandat de Monsieur Charles de Boisriou restant à courir, soit trois exercices.

et

Société BEAS
7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex – France

Représentée par
Monsieur Pascal Pincemin
Début du premier mandat : 2009
Expiration du mandat en cours :
31 décembre 2014

La nomination de la Société BEAS a été décidée le 23 avril 2009 pour une durée de six exercices.

9. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2014

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Mutuel Arkéa, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthode comptable » de l'annexe qui expose les conséquences de la mise en application des normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariat », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthode comptable

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Changements de méthode comptable » de l'annexe expose les changements de méthode comptable survenus au cours de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes « Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 1, 5, 6, 8 et 37 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs (notes « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 2, 3, 4, 18, 18a, 28a, 28b, 32 et 33 de l'annexe). Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments. De même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il

existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 4, 8, 33 et 37 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, qui n'ont pas conduit à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes « Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement » des Principes comptables et méthodes d'évaluation et 16 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné la détermination et le traitement comptable des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition.

Impôts différés actif

Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits

fiscaux reportables (note 10 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes « Provisions » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 23, 23a et 35c de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Assurance

Certains postes techniques propres aux sociétés d'assurance du groupe sont estimés selon les modalités réglementaires et en utilisant des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments ainsi que les montants concernés sont relatés dans les notes « Principes comptables pour l'activité assurance » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 22, 34 et 34a de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 avril 2015

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Vincent Coustel

MAZARS
Charles de Boisriou

10. Rapport des commissaires

aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Mutuel Arkéa et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président

concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement

de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et

financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2015
Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Vincent Coustel

MAZARS
Charles de Boisriou

11. Rapport spécial des commissaires

aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concor-

dance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Contrat de travail

Le Conseil d'administration du 12 septembre 2008 a approuvé les dispositions de l'avenant de suspension au contrat de travail de Monsieur Jean-Pierre Denis, Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. L'avenant de suspen-

sion au contrat de travail mentionne les dispositions suivantes :

- la date de suspension du contrat de travail,
- les conditions de réintégration en fin de mandat,
- la prise en compte du mandat dans le calcul de l'ancienneté et pour l'ensemble des droits qui y sont liés,
- la souscription d'un régime privé d'assurance chômage pendant la durée de suspension du contrat de travail,
- les modalités d'indemnisation en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de Crédit Mutuel Arkéa à l'exclusion du licenciement pour faute grave ou lourde, à savoir : sommes dues en application de la loi et de la convention collective et indemnité complémentaire de licenciement d'un montant net correspondant à 18 mois de salaire brut.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉCLASSÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-39 du Code de commerce, le Conseil d'administration du 4 décembre 2014 a décidé du déclasser les conventions réglementées suivantes en conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

• **Contrat d'externalisation et de mise à disposition de moyens conclu avec Arkéa Capital Partenaire**

La Conseil d'administration du 20 mai 2011 a autorisé la conclusion d'une convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens permettant à Arkéa Capital Partenaire de disposer de ressources informatiques, comptables, juridiques et financières.

Arkéa Capital Partenaire étant filiale à 100 % du Crédit Mutuel Arkéa, les nouvelles dispositions de l'article L.225-39 du Code de commerce s'appliquent à cette convention.

• **Convention avec C.E.O.I. – B.I.E**

Afin de permettre à la C.E.O.I. – B.I.E. de satisfaire aux exigences de la Banque de

France préalables au retrait d'agrément, Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé, lors du Conseil d'Administration du 6 novembre 1998, à garantir l'ensemble des engagements hors bilan de la C.E.O.I. – B.I.E. vis-à-vis des tiers, à compter du 1^{er} janvier 1999.

CEOI — BIE étant filiale à 100 % du Crédit Mutuel Arkéa, les nouvelles dispositions de l'article L.225-39 du code de commerce s'appliquent à cette convention.

• **Convention avec Financo**

Les Conseils d'Administration des 5 décembre 1997, 12 juillet 2002, 5 décembre 2003, 3 décembre 2004 et 2 décembre 2005 ont autorisé la souscription par Crédit Mutuel Arkéa d'emprunts

participatifs émis par Financo pour les montants respectifs de 2 642 551 euros, de 8 475 000 euros, 13 940 217 euros et 20 000 000 euros.

Financo étant filiale à 100 % du Crédit Mutuel Arkéa, les nouvelles dispositions de l'article L.225-39 du Code de commerce s'appliquent à cette convention.

En l'absence de mention du déclassement de ces conventions dans le rapport de gestion de la société, nous portons à votre connaissance cette décision dont nous partageons l'appréciation.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 avril 2015

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Vincent Coustel

MAZARS
Charles de Boisriou

12. Rapport de l'organisme tiers indépendant,

sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux comptes du Crédit Mutuel Arkéa, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande auprès de la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les

dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre début février et fin février pour une durée d'environ trois semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France

et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir :

- l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa comprenant les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, les Caisses du Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations ainsi que le Crédit Mutuel Arkéa ;

(1) dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « 5.5.1 Note méthodologique sur les indicateurs RSE » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾, nous avons au niveau de différentes Directions du groupe⁽⁴⁾ :

- consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris-La Défense, le 7 avril 2015

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Charles de Boisriou
Associée
RSE et développement durable

Emmanuelle Rigaudias
Associée
RSE & développement durable

(3) **Informations sociales** : effectif total, nombre total d'embauches, nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation, dont licenciements, nombre total de jours d'absence en jours calendaires, pourcentage de la masse salariale dédiée à la formation, nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés, pourcentage de femmes parmi les cadres, rémunération annuelle moyenne brute (en euros) des CDI, des CDI non cadres et des CDI cadres ;

Informations environnementales : consommation totale d'énergie, consommation de papier au global (interne et externe) ;

Informations sociétales : nombre de microcrédits accordés dans l'année, montant des microcrédits financés sur l'année (euros), encours ISR (euros), encours de l'épargne salariale solidaire (euros), nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises...), budget global dédié au mécénat et au sponsoring (euros), encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA) ;

Informations relatives à la Gouvernance : nombre de Caisses locales, pourcentage de femmes parmi les nouveaux administrateurs, nombre total d'heures de formation dispensées aux administrateurs, pourcentage de participation aux votes.

(4) Direction des Ressources Humaines et de la Formation, Direction Organisation et Moyens (départements Immobilier et Moyens généraux et service flux courrier), Pôle Innovation et Opérations (Département Direction de l'Offre des Produits Bancaires), Federal Finance Gestion, Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle (départements Ark'ensol et Communication externe), Secrétariat général - Crédit Mutuel de Bretagne, Direction de la Vie Coopérative Direction et de la Communication - Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Secrétariat général - Vie Coopérative - Crédit Mutuel du Massif Central.

Tableaux de concordance

- Tableau de concordance du Document de référence
- Tableau de concordance du Rapport de gestion annuel 2014 relatif au groupe Crédit Mutuel Arkéa
- Tableau de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II



183

Tableau de concordance du Document de référence

Ce Document de référence a été rédigé en application du schéma de l'annexe XI du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 dont les rubriques énoncées ci-après renvoient aux développements présentés dans le présent Document de référence.

	Chapitres	Pages
1. Personnes responsables		
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le Document de référence	7	170
1.2. Déclaration de la personne responsable du Document de référence	7	170
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	8	172
2.2. Démission ou révocation des contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	8	172
3. Facteurs de risque	4	114
4. Informations concernant la société		
4.1. Histoire et évolution de la société	1	7
4.1.1. Raison sociale et nom commercial de la société	6	168
4.1.2. Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	6	168
4.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	6	168
4.1.4. Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	6	168
4.1.5. Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	1	6
5. Aperçu des activités		
5.1. Principales activités	1	8
5.1.1. Principales activités de la société	1	8
5.1.2. Nouveau produit et/ou nouvelle activité	1	13
5.1.3. Principaux marchés	1	8
5.1.4. Position concurrentielle de la société	NA	NA
6. Organigramme		
6.1. Description du groupe et place de la société au sein du groupe	1	8
6.2. Liens de dépendance de la société au sein du groupe	NA	NA
7. Information sur les tendances		
7.1. Déclaration sur les perspectives de la société depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	3	49
7.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	3	49

	Chapitres	Pages
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	6	169
9. Organe d'administration et de direction		
9.1. Nom, adresse et fonction, dans la société des membres des organes d'administration et de direction	2	20
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	2	37
10. Principaux actionnaires		
10.1. Nature du contrôle exercé sur la société	6	169
10.2. Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	NA	NA
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société		
11.1. Informations financières historiques	3	50, 110
a) Bilan	3	50, 111
b) Compte de résultat	3	52, 113
c) Tableau des flux de trésorerie	3	56
d) Notes explicatives	3	70
11.2. États financiers	3	50, 110
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	6	169
11.3.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	6, 8	169, 172
11.3.2. Autres informations contenues dans le Document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	6	169
11.3.3. Source des informations financières figurant dans le Document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	6	169
11.4. Date des dernières informations financières auditées	6	169
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
11.5.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date des derniers états vérifiés et rapport d'examen	6	169
11.5.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen	NA	NA
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	6	169
11.7. Changement significatif de la situation financière de la société	6	169
12. Contrats importants	6	169
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	6	169
14. Documents accessibles au public	6	169

Tableau de concordance du Rapport de gestion annuel 2014 relatif au groupe Crédit Mutuel Arkéa

Les informations contenues dans le Rapport de gestion annuel 2014, représentées par les rubriques figurant dans le tableau ci-dessous, sont intégralement reprises dans le présent Document de référence.

	Chapitres	Pages
1. Contrôleurs légaux des comptes		
1.1. Contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques	8	172
1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2014	9	174
2. Facteurs de risque	4	114
3. Aperçu des activités		
3.1. Principales activités	1	8
3.1.1. Principales activités de la société	1	8
3.1.2. Nouveau produit et/ou nouvelle activité	1	13
3.1.3. Principaux marchés	1	8
3.1.4. Chiffres clés	1	6
4. Information sur les tendances		
4.1. Déclaration sur les perspectives de Crédit Mutuel Arkéa depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	3	49
4.2. Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de Crédit Mutuel Arkéa pour l'exercice en cours	3	49
5. Prévisions ou estimations du bénéfice	6	169
6. Organe d'administration et de direction		
6.1. Nom, adresse et fonction, dans le groupe des membres des organes d'administration et de direction	2	20
6.2. Politique de rémunération des dirigeants	2	38
7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société		
7.1. Informations financières historiques	3	50, 110
a) Bilan	3	50, 111
b) Compte de résultat	3	52, 113
c) Tableau des flux de trésorerie	3	56
d) Notes explicatives	3	70
7.2. États financiers	3	50, 110
8. Responsabilité sociale d'entreprise	5	142

Tableau de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II

	Chapitres	Pages
Données sociales		
1. Emploi		
1.1. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	5	153
1.2. Embauches et licenciements	5	153
1.3. Rémunérations et leur évolution	5	153
2. Organisation du travail		
2.1. Organisation du temps de travail	5	164
2.2. Absentéisme	5	164
3. Relations sociales		
3.1. Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	5	152
3.2. Bilan des accords collectifs	5	152
4. Santé et sécurité		
4.1. Conditions de santé et de sécurité au travail	5	151
4.2. Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	5	152
4.3. Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	5	164
5. Formation		
5.1. Politiques mises en œuvre en matière de formation	5	150
5.2. Le nombre total d'heures de formation	5	165
6. Égalité de traitement		
6.1. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	5	150
6.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	5	151
6.3. Politique de lutte contre les discriminations	5	150
7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :		
7.1. au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	5	152
7.2. à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	5	150
7.3. à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	5	146
7.4. à l'abolition effective du travail des enfants	5	146

	Chapitres	Pages
Données environnementales		
8. Politique générale en matière environnementale		
8.1. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement	5	158
8.2. Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	5	158
8.3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	5	160
8.4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	NA	NA
9. Pollution et gestion des déchets		
9.1. Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	5	158
9.2. Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	5	158
9.3. Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	NA	NA
10. Utilisation durable des ressources		
10.1. Consommation d'eau et approvisionnement en eau fonction des contraintes locales	5	161
10.2. Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	5	158
10.3. Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	5	158
10.4. Utilisation des sols	NA	NA
11. Changement climatique		
11.1. Rejets de gaz à effet de serre	5	158
11.2. Adaptation aux conséquences du changement climatique	NA	NA
12. Protection de la biodiversité		
12.1. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5	160
Engagements sociétaux en faveur du développement durable		
13. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société		
13.1. En matière d'emploi et de développement régional	5	154
13.2. Sur les populations riveraines ou locales	5	154
14. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
14.1. Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	5	146, 154
14.2. Actions de partenariat ou de mécénat	5	156

	Chapitres	Pages
15. Sous-traitance et fournisseurs		
15.1. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	5	159
15.2. Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	5	159
16. Loyauté des pratiques		
16.1. Actions engagées pour prévenir la corruption	5	147
16.2. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	5	155
17. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme		
17.1. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	5	146

Dans un monde en pleine **mutation**, le Crédit Mutuel Arkéa **entrep**rend chaque jour la banque et l'assurance pour accompagner les projets de ses clients, en réinventant avec eux un modèle **simple** et **unique** de banque coopérative **territoriale**.

Conception & réalisation : TERRE DE SIENNE | www.terredesienne.com • Crédit photos : Stéphanie Tétu.



Crédit Mutuel ARKEA 